Les Echos

MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024

pandat finance

LE COURTIER LEADER EN PLACEMENTS DE TRÉSORERIE POUR LES ENTREPRISES.

01.83.81.81.61

service.client@pandat.fr

COMPTE À TERME TAUX EXCEPTIONNEL

3,60%*

Dès la première période

*Communication à caractère promotionnel. Taux brut actif disponible chez nos partenaires au 1er mars 2024. La société Pandat Finance est agréée en qualité d'intermédiaire en opérations de banques et services de paiement, courtier en opérations d'assurance et conseiller en investissements financiers, enregistrée auprès de l'ORIAS sous le numéro 12067072

Made in France Comment la fleur tricolore tente de résister à la mondialisation // P. 24

Portrait Qui est Jérôme Fournel, le bras droit de Michel Barnier à Matignon // P. 4

Apple, Google : l'Europe contre-attaque

● La Cour de justice européenne a confirmé la condamnation d'Apple à restituer 13 milliards d'euros d'arriérés fiscaux. ● Google doit également régler une amende de 2,4 milliards. ● Les contentieux avec les Gafa se multiplient.

// PAGES 20-21, L'ÉDITORIAL DE DAVID BARROUX PAGE 13 ET « CRIBLE » PAGE 32

iStock

Vaccins : l'usine « révolutionnaire » de Sanofi

SANTÉ Une « première mondiale » vaut bien une visite présidentielle. Emmanuel Macron a inauguré, près de Lyon, l'« usine du futur » de Sanofi. Cette « *nouvelle unité de production révolutionnaire* », selon les termes du géant pharmaceutique français, doit lui permettre de produire dans le même bâtiment des vaccins et des biomédicaments innovants grâce à un processus modulable et entièrement digitalisé. C'est le fruit d'un investissement de Sanofi et de l'Etat de 490 millions d'euros, annoncé en juin 2020. Quelque 200 emplois « *à forte valeur ajoutée* » seront créés sur place. // PAGE 16

Emmanuel Macron dans l'usine Sanofi de Neuville-sur-Saône, mardi.
Photo Laurent Cipriani/AFP

analyses

L'avenir radieux de la taxe foncière

Par **François Vidal**

L'immobilier est une véritable mine d'or pour l'Etat et les collectivités locales. Ce ne sont pas moins d'une quarantaine d'impôts et de taxes qui sont prélevés pour une collecte annuelle de 90 milliards d'euros. Une manne dont une catégorie de contribuables est en train de devenir le principal contributeur : les propriétaires. Avec la disparition de la taxe d'habitation, ils se retrouvent dans un tête-à-tête fiscal avec les communes qui risque de leur coûter très cher.
// PAGE 8

Montesquieu : le retour !
Par **Jean Peyrelevade**

Budget, la bataille de la TVA
Par **Alain Trannoy**

Défense des lieux-dits
Par **Gaspard Koenig**

Ce que l'immigration peut nous apporter
Par **Bernard Attali**
// PAGES 8 À 10

RETROUVEZ **LE DÉCRYPTAGE DE L'ÉCONOMIE** DE **DAVID BARROUX** TOUS LES JOURS **À 7H55**

Les Echos SUR RADIO CLASSIQUE

Et votre journée devient plus belle

M 00104 -911 -F:3,60

ISSN0153.4831 — 117e ANNÉE
NUMÉRO 24293 — 32 PAGES

Antilles-Réunion 4,70 €. **Belgique** 4,20 €. **Espagne** 5,10 €. **Luxembourg** 4,40 €. **Maroc** 44 DH. **Suisse** 6,60 FS. **Tunisie** 9,8 TND.

L'industrie allemande en danger, le patronat sonne l'alarme

EUROPE L'inquiétude ne cesse de monter en Allemagne face au risque d'une désindustrialisation. Environ 20 % de la valeur ajoutée industrielle du pays serait en danger, si l'on en croit un rapport remis au patronat mardi. Les délocalisations ont commencé. Les maux sont connus : prix de l'énergie élevés, manque de main-d'œuvre qualifiée, bureaucratie, impôts trop lourds, des décennies de sous-investissement… Pour contrer le déclin annoncé, la première économie européenne devrait investir 1.430 milliards d'euros d'ici à 2030, l'équivalent de 5 % du PIB sur une base annuelle, estime le rapport.
// PAGE 5

Swiss Re veut réduire l'écart avec Munich Re, le champion de la réassurance

ASSURANCE Promu début juillet directeur général de Swiss Re, Andreas Berger, un ancien d'Allianz né au Rwanda et francophone, veut conforter le redressement financier du deuxième réassureur mondial. A l'occasion du rendez-vous annuel des « assureurs des assureurs » à Monaco, il livre aux « Echos » ses priorités pour regagner la confiance des investisseurs, après les résultats irréguliers des dernières années. Si le bénéfice net du groupe suisse a grimpé de 17 % au premier semestre, à 2,1 milliards de dollars, des interrogations demeurent sur d'éventuelles nouvelles provisions.
// PAGE 26

Les dividendes en route vers une nouvelle année record en 2024

BOURSE Les entreprises mondiales ont versé plus de 600 milliards de dollars à leurs actionnaires au deuxième trimestre, un record pour la période, selon Janus Henderson. Un résultat obtenu notamment grâce aux premiers dividendes de Meta et Alphabet, ainsi qu'à la faiblesse du yen, qui a porté les champions boursiers japonais. La France a été le principal moteur d'une Europe qui a, elle aussi, atteint des niveaux record, avec plus de 200 milliards de dollars versés. Sur l'ensemble de l'année 2024, le montant total des dividendes devrait dépasser pour la première fois les 1.700 milliards de dollars. // PAGE 28

Logement : les prix ne baissent plus en Ile-de-France

Pierre Gleizes/REA

IMMOBILIER Après environ deux ans de baisse ininterrompue, les prix des logements anciens semblent avoir atteint un plateau en Ile-de-France, indiquent les notaires du Grand Paris. Cela malgré une poursuite de la baisse du nombre de transactions. D'après les promesses de vente signées, la réduction annuelle des prix des appartements franciliens devrait être ramenée, d'ici à octobre, à 4,3 %, contre 6,7 % à fin juin. Elle passerait de 8 % à 6 % pour les maisons. De quoi inciter au retour des acheteurs dans un contexte de réduction des taux d'intérêt d'emprunt immobilier ? Les notaires, en tout cas, sont plus optimistes. // PAGE 17

PARIS 2024
GROUPE
BPCE
PARTENAIRE PREMIUM
PARIS 2024

LES MÉDAILLES SONT INDIVIDUELLES, LES MÉRITES SONT COLLECTIFS.

Un immense MERCI aux 252 athlètes que nous soutenons, aux 136 parmi eux qui se sont qualifiés et aux 45 qui ont été médaillés. Tous ont brillé par leurs performances !

Un immense MERCI à nos milliers de collaborateurs engagés dans la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, nous avons partagé la magie des Jeux dans tous les territoires. Vous êtes formidables !

Un immense MERCI à toutes celles et ceux qui, après le rendez-vous de Paris 2024, permettront au Groupe BPCE, 2e acteur bancaire en France, de réaliser son ambition d'être la banque du sport.

PARIS 2024

GROUPE BPCE

PARTENAIRE PREMIUM

PARIS 2024

BANQUE POPULAIRE

CAISSE D'EPARGNE

casden BANQUE POPULAIRE

CREDIT COOPERATIF

oney

BANQUE PALATINE

NATIXIS CORPORATE AND INVESTMENT BANKING

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

BPCE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 197 856 880 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. RCS Paris n° 493 455 042.

De retour sur le terrain, Emmanuel Macron essaie de se réinventer

- Premier déplacement depuis la nomination de Michel Barnier, le chef de l'Etat inaugurait mardi une usine de Sanofi.
- Il a promis de « laisser le gouvernement gouverner » et de se concentrer sur ses domaines réservés.

POLITIQUE

Isabelle Ficek

C'était, depuis la nomination de Michel Barnier à Matignon, son premier déplacement sur le terrain, hors Jeux Paralympiques. Mardi, Emmanuel Macron s'est rendu dans le Rhône, à Neuville-sur-Saône, inaugurer la nouvelle « usine évolutive » de Sanofi, dite « usine du futur », fruit d'un investissement du groupe et de l'Etat, que le président de la République avait annoncé en juin 2020, en pleine crise sanitaire.

Cette unité du géant pharmaceutique doit lui permettre de produire dans le même bâtiment des vaccins et des biomédicaments innovants grâce à un processus modulable. Un symbole de la souveraineté sanitaire et de la politique de réindustrialisation qu'Emmanuel Macron n'a eu de cesse de mettre en avant depuis son élection et plus encore depuis la crise du Covid.

« Moins dans les politiques publiques »

Il est allé ensuite au WorldSkills Lyon 2024, la compétition mondiale des métiers, pour assister à la cérémonie d'ouverture. Là encore un symbole pour celui qui a poussé les feux de l'apprentissage. Mais, assure-t-on à l'Elysée, il s'agissait là de deux engagements pris de longue date et donc honorés, quand l'entourage d'Emmanuel Macron, avec cette « *coopération exigeante* », ainsi qu'il désigne la nouvelle configuration avec son Premier ministre, promet que le chef de l'Etat va « *laisser la place au gouvernement, sans en faire des tonnes* ». « *On a à inventer quelque chose. Je vais être moins dans les politiques publiques, mais dans le quotidien des gens. Une instance d'appel auprès des Français* », explique Emmanuel Macron.

Au menu cette semaine aussi, un déplacement institutionnel pour la rentrée du Conseil d'Etat ; mémoriel au Havre pour les 80 ans de la libération de la ville. Institutionnels, mémoriels, sans oublier, bien sûr, la « *valorisation de ce qui a été fait* », dixit un proche : voilà désormais les déplacements imaginés en France pour le chef de l'Etat. Mais terminé, assure-t-on, les grands discours avec une batterie de mesures à la clé, comme le chef de l'Etat a pu en faire maintes fois. Un rôle différent à inventer, « *parmi les Français, à leurs côtés, être un relais* », appuie son entourage.

Terminé aussi cette « bizarrerie » qu'Emmanuel Macron avait instaurée avec des conseillers communs à l'Elysée et à Matignon. Terminé également la présence d'un conseiller de l'Elysée à toutes les réunions interministérielles. Bref, le président doit présider, le gouvernement gouverner, entend-on désormais en écho de chaque côté de la Seine. Au président, donc, son domaine réservé. « *La défense, les affaires européennes, les affaires internationales, qui ont souvent des conséquences concrètes dans la vie des gens…* » résume un proche. Et une « codécision » avec le Premier ministre pour ceux qui seront chargés de ces portefeuilles-là.

Débrancher les fils, garder des liens

Les multiples réunions de coordination entre l'Elysée et Matignon ne sont plus à l'ordre du jour mais un point hebdomadaire, assure-t-on au Palais, aura lieu « *pour la continuité de l'Etat* » entre le secrétaire général de l'Elysée, Alexis Kohler et Jérôme Fournel, le directeur de cabinet qu'a choisi Michel Barnier et qui est aussi membre de ce que certains appelaient « la bande des quatre » : lui, Alexis Kohler, Emmanuel Moulin – ex-directeur de cabinet de Bruno Le Maire et de Gabriel Attal à Matignon –, et Bertrand Dumont, directeur général du Trésor, qui a travaillé plusieurs années auprès de Michel Barnier à Bruxelles. « *On débranche les fils, mais on garde des liens* », décrypte un proche du chef de l'Etat.

Et quid de ces grands-messes lancées par Emmanuel Macron comme Choose France, symbole de la politique économique qu'il a voulue depuis 2017 et qu'il n'entend pas voir détricotée ? L'attractivité, estime-t-on à l'Elysée, voilà qui fait partie de l'international. Et d'une « *communion de vue* » avec Matignon sur « *la nécessité de continuer de faire de la France un pays attractif* ». « *On ne fait de grandes choses qu'en étant fidèles à notre histoire, en ayant de l'ambition et de la constance* », a lâché le président de la République à l'occasion de sa – très brève – prise de parole mardi chez Sanofi. Et d'illustrer l'ambition par le plan France 2030. Bref, toujours la défense du bilan.

Il a aussi ajouté, s'appuyant sur la reconversion de ce site, que « *partout où dans notre pays, nous aurons des sites industriels en difficulté, il faut avoir le courage, la force, de les réinventer* ». Jusqu'ici, lui, à chaque fois qu'il a promis de se réinventer ne l'a pas vraiment fait. « *Cette fois,* veut croire un proche, *il n'a pas le choix.* »

Lire nos informations Page 16

Le chef de l'Etat s'est rendu mardi à Neuville-sur-Saône inaugurer la nouvelle « usine évolutive » de Sanofi. *Photo Laurent Cipriani/AP/Sipa*

Face à Michel Barnier, patronat et syndicats fourbissent leurs armes

Le patronat compte sur le Premier ministre pour maintenir un rapport de force en sa faveur dans les discussions à venir entre partenaires sociaux. La majorité des syndicats attend d'en savoir plus sur les projets du chef de gouvernement.

Leïla de Comarmond

Michel Barnier est « *un homme très pondéré, très déterminé et très expérimenté* ». Le président du Medef, Patrick Martin, n'a pas tari d'éloges mardi matin sur RTL sur le nouveau Premier ministre. Le choix d'un homme de droite et la personnalité de l'ancien commissaire européen rassurent le patronat qui craint de voir remise en cause la politique « *vertueuse* » pro-entreprise. C'est ce qui ressort des déclarations du patron des patrons qui a été avare d'ouvertures vis-à-vis des syndicats tant sur les retraites que sur l'assurance-chômage.

Sur le premier sujet, il n'a certes pas fermé la porte à de nouvelles discussions, mais seulement sur « *les carrières des femmes* » et « *l'usure au travail* » et, comme Michel Barnier, à la condition de préserver « *les équilibres financiers* ». Sans un mot sur l'emploi des seniors, il a par ailleurs ciblé « *le niveau de protection sociale* ». « *Peut-être faut-il aller plus loin* », sur la réforme de l'assurance-chômage, a-t-il lancé aussi alors que Gabriel Attal a dû renoncer à durcir ses conditions et que c'est un casus belli avec les syndicats.

Séquence politique

Posture d'avant négociation ou plus durable ? Il n'a en tout cas pas échappé au patronat que si l'absence de majorité absolue à l'Assemblée renforce le poids des partenaires sociaux, le choix d'Emmanuel Macron vient plutôt l'appuyer, lui, dans le rapport de force avec les organisations de salariés. Cela n'a pas échappé non plus à ces derniers et cela les inquiète. Beaucoup tablent sur le maintien de Catherine Vautrin au ministère du Travail, ce qui signifierait qu'il n'y aurait pas de nomination d'une personnalité d'ouverture à gauche sur le poste, ce qui aurait été un avantage pour les syndicats.

Pour l'heure, comme le patronat, ces derniers sont en attente d'un premier rendez-vous avec le Premier ministre, qui ne devrait pas tarder. Lors de la réunion qui a rassemblé les leaders des huit organisations de salariés au siège de Solidaires et en visio lundi soir, il a donc été décidé de temporiser. La secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet, a échoué à obtenir une nouvelle déclaration commune.

« *On n'a pas vu Michel Barnier, ça pourrait être mal interprété* », dit un participant à l'intersyndicale, exprimant le point de vue du plus grand nombre. « *On lui laisse sa chance* », explique le président de la CFE-CGC, François Hommeril.

Seules la CGT, Solidaires et la FSU mobiliseront le 1er octobre.

« *La majorité des organisations a souhaité attendre le discours de politique générale, mais le texte signé le 11 juillet par tous les syndicats qui rappelle nos exigences sociales reste d'actualité* », estime Sophie Binet. Dans cette déclaration publiée quatre jours après les législatives, la CFDT, la CGT, FO, la CFE-CGC, la FSU, l'Unsa et Solidaires insistaient sur la nécessité de plus de « *démocratie sociale* » et demandaient que la réforme de l'assurance-chômage soit « *définitivement abandonnée* » et que celle des retraites soit « *abrogée* ».

Mais si un an avant, le 13 octobre 2023, tous les syndicats avaient appelé à une mobilisation contre l'austérité et pour les salaires, cette fois seules la CGT, Solidaires et la FSU mobiliseront le 1er octobre. Au-delà de l'agacement de voir la centrale de Montreuil imposer une date de mobilisation, le désaccord porte sur la stratégie à adopter face au nouveau gouvernement, entre opposition frontale et dialogue.

Le soutien apporté par la CGT au Nouveau Front populaire est aussi un point de crispation. Son attitude agace de plus en plus à la CFDT comme à FO, ce qui ne favorise pas les initiatives communes.

Pas question pour autant de casser la dynamique intersyndicale engagée depuis 2022. Chacun sait que s'il joue le diviseur, il aura plus à perdre qu'à gagner. Ce « *dialogue est un acquis du conflit des retraites qui ne disparaîtra pas* », assure François Hommeril. Décision a été prise de renvoyer la prochaine réunion de l'intersyndicale après le discours de politique générale de Michel Barnier, au début du mois prochain, enjambant ainsi la mobilisation du 1er octobre. ■

Les métamorphoses du pouvoir

Alexis Kohler enjoint aux directeurs d'administration de ne plus passer par l'Elysée. Le président semble cette fois réellement vouloir redéfinir les rôles avec Matignon. Voici pourquoi.

LE FAIT DU JOUR **POLITIQUE** *de* **Cécile Cornudet**

Les journalistes ont un défaut (entre d'autres) : ils connaissent trop les « éléments de langage » pour ne pas sourire aux bonnes résolutions politiques. Emmanuel Macron promet de laisser son Premier ministre en première ligne, mais ne s'est-il pas fixé cent fois de « *prendre de la hauteur* » et de se « *représidentialiser* » ? « *Je me réinvente* », dit-il aussi, dans un terme déjà employé. Et si c'était le cas pourtant cette fois ?

Depuis quelques jours, il y a quelque chose qui bouge dans la géographie du pouvoir. Michel Barnier est seul à la manœuvre, médiatiquement du moins, pour constituer son gouvernement et définir sa ligne.

Les partis du bloc macroniste installent le face-à-face. Gabriel Attal se fait prier pour inviter le Premier ministre à ses journées parlementaires, et s'arroge « *le droit d'être exigeant* » et de fixer ses conditions. Le président, lui, se cherche un nouveau rôle plus proche de celui de ses prédécesseurs cohabitant : ils avaient gagné en popularité.

Ces derniers jours, le secrétaire général de l'Elysée, Alexis Kohler, a appelé des directeurs d'administration centrale pour leur délivrer ce message : ne passez plus par nous désormais, voyez avec Matignon ! Pour Emmanuel Macron, il y aurait plusieurs avantages à ce que ce paysage s'installe. Le budget 2025 sera acrobatique, la situation s'est dégradée, la population n'est pas préparée à des mesures difficiles : pourquoi ne pas laisser à un autre la responsabilité d'une équation insoluble ? Sur le plan politique, c'est la même chose. Le pouvoir est fragilisé, à la merci d'une motion de censure, le jour où RN et gauche décideront d'appuyer ensemble sur le bouton. « *Quand on est en première ligne, les cicatrices deviennent des balafres* », résume un proche. Emmanuel Macron veut découvrir les joies du Premier ministre bouclier. Et si cela se passe bien, de nouveaux contrepouvoirs s'exerceront aussitôt.

Le président n'a jamais goûté la popularité de ses Premiers ministres. Avec Gabriel Attal, il n'a pas fallu attendre un mois pour que les journaux regorgent de petits échos désagréables en son endroit. Source Elysée bien sûr.

Cette fois, les partis et groupes parlementaires, Renaissance en tête, semblent bien disposés à reprendre le flambeau. Non pour plaire au président avec lequel les relations sont tendues, mais pour se construire un espace politique avant la prochaine présidentielle. Gabriel Attal semble ainsi d'autant moins enclin à la bienveillance à l'égard de Michel Barnier que son successeur pourrait avoir ce que lui n'a jamais obtenu : les mains libres sur le volant du pouvoir.

ccornudet@lesechos.fr

Dessins Kim Roselier pour « Les Echos »

ZAN : les pistes de financement pour les collectivités locales

ENVIRONNEMENT

Face à la probable réduction des subventions à la transition énergétique, la Fédération pour la nature et pour l'homme fait des propositions budgétaires et fiscales pour permettre aux collectivités locales d'atteindre les objectifs du zéro artificialisation nette (ZAN).

Marie Bellan

Le zéro artificialisation nette, plus connu sous le nom de ZAN, n'a pas fini d'alimenter les débats sur l'évolution de la fiscalité locale et les besoins d'investissement des collectivités. La Fondation pour la nature et pour l'homme y prend sa part dans un rapport qu'elle vient de publier et qui a le mérite de formuler plusieurs propositions précises.

Pour rappel, l'objectif zéro artificialisation nette a été instauré en 2021 par la loi Climat et résilience selon les modalités suivantes : l'artificialisation des sols doit être réduite de moitié d'ici à 2031 par rapport à ce qui a été fait entre 2011 et 2021, et l'objectif du zéro artificialisation nette doit être atteint en 2050, ce qui suppose que chaque surface artificialisée devra être compensée par une surface renaturée.

Premier coup de rabot

Cet objectif très ambitieux ne pourra être atteint sans une refonte du système de financement des collectivités locales, estime la FNH. Et sans une pérennisation du Fonds vert notamment, entré en vigueur en 2023 et qui pourrait justement faire l'objet de sévères coupes budgétaires si l'on se réfère à la lettre plafond envoyée par Matignon il y a quelques jours au ministère de la Transition écologique. Après un premier coup de rabot de 500 millions au printemps dernier, le Fonds vert pourrait faire les frais d'une deuxième lame d'économies. Au grand dam des élus locaux.

En 2023, 368 millions venant du Fonds vert ont été consacrés à la réhabilitation de friches industrielles.

« *Réussir le ZAN dans l'architecture fiscale et budgétaire actuelle n'est pas possible* », estime Thomas Uthayakumar, directeur des programmes et du plaidoyer de la FNH. « *On demande beaucoup d'efforts aux collectivités locales, il faut ensuite que les investissements que l'on met en face soient à la hauteur* », poursuit-il.

Le ZAN suppose par exemple de réhabiliter des friches industrielles. En 2023, 368 millions venant du Fonds vert y ont été consacrés, permettant de réhabiliter près de 1.200 hectares et de créer 26.500 logements et 200 hectares de surface consacrée aux activités économiques. L'objectif – le moins ambitieux au regard des exigences de la loi Climat – est d'en faire autant chaque année jusqu'en 2027, date à laquelle le Fonds vert doit expirer.

Un objectif qui ne sera pas atteignable selon les calculs de la FNH car les crédits du Fonds vert doivent aussi servir à la rénovation énergétique des bâtiments scolaires ou encore aux solutions de mobilité durable. « *Le contexte budgétaire pousse à faire des choix. Or l'allocation actuelle des subventions amène à bétonner davantage* », regrette Thomas Uthayakumar, qui plaide dans le rapport, dont il est co-auteur, pour réorienter une partie des dépenses de voirie (59 % des dépenses d'équipements des départements) vers des projets de renaturation de sites par exemple. Actuellement, « *plus une commune artificialise ses sols en étendant son linéaire de voirie, plus elle bénéficie de ressources et de dotations* », pointe la FNH.

Enfin, la FNH propose plusieurs aménagements pour rapprocher la valeur fiscale des espaces naturels et agricoles des espaces urbanisés et constructibles. « *Augmenter la taxation sur les plus-values de cessions de terrains qui deviennent constructibles permettrait de diminuer l'intérêt des propriétaires à souhaiter un changement d'usage de leurs terres* », indique le rapport.

La taxe foncière, devenue le principal levier de rentrée fiscale pour les collectivités locales, pourrait aussi être déterminée par rapport à la valeur non pas du seul bâti, mais aussi des surfaces et des parcelles détenues par les propriétaires. « *L'augmentation de la taxe foncière ainsi induite pourrait accélérer la cession de biens "en sous densité"* », estime la FNH.

Autant de pistes de réflexion qui pourraient venir alimenter le futur débat budgétaire, une fois le gouvernement constitué. ■

Les propositions chocs de Barnier pour l'école lors de la primaire LR

ÉDUCATION

Dans la course pour l'Elysée en 2021, il défendait des propositions clivantes.

Marie-Christine Corbier

« *L'éducation restera la priorité du gouvernement* », a assuré Michel Barnier, la semaine dernière, lors de la passation de pouvoirs avec Gabriel Attal. Le Premier ministre sortant lui avait demandé de « *continuer à faire de l'école une priorité absolue* ». Au-delà de la déclaration, quel sort pour l'école ? Le gouvernement sera « pluriel » et « *il va falloir composer* », glisse-t-on à droite. En attendant, la plongée dans le programme de l'ex-candidat à la primaire du parti LR, en 2021, donne des indications sur comment il entend « *réparer l'école* ». Michel Barnier voulait alors en faire « *une grande cause nationale* ».

Le nouveau Premier ministre partage avec son prédécesseur la priorité accordée au « *savoir lire, écrire, compter* » au primaire. L'ex-candidat de la droite voulait même, dans une tribune au « Monde » en septembre 2021, « *évidemment étendre à tout le primaire* » les dédoublements de classes dans l'éducation prioritaire. La mesure emblématique des quinquennats Macron est aujourd'hui limitée au CP, au CE1 et, depuis cette rentrée, à la grande section de maternelle.

Les déclarations de Michel Barnier de 2021 ouvrent-elles la voie aux « *changements* » et aux « *ruptures* » qu'il a appelés de ses vœux la semaine dernière, dans la cour de Matignon ? Parmi les « *mesures prioritaires* » affichées lors de la primaire de la droite figuraient les propositions d'un « *examen d'entrée en sixième* », de « *mettre fin au collège unique* » et de rendre possible l'apprentissage « *dès 14 ans* ».

« *L'idée, c'était celle d'un bilan à la fin de l'école primaire,* se souvient le sénateur de Maine-et-Loire Stéphane Piednoir, qui a travaillé sur le programme éducatif de Michel Barnier. *On ne peut pas faire courir le marathon à tout le monde en deux heures.* » Que deviendraient les élèves n'ayant pas le niveau ? « *Le redoublement n'est pas tabou* », reprend le sénateur en évoquant aussi l'idée d'une classe de sixième « de consolidation » – une proposition de Valérie Pécresse à la dernière présidentielle.

« Une véritable liberté » aux chefs d'établissement

« *L'examen d'entrée en 6e est un totem qui peut avoir des difficultés à trouver preneur,* admet celui qui avait préparé le programme de la candidate LR à la présidentielle, le sénateur Max Brisson. *Mais on peut trouver un consensus sur le fait de ne pas faire passer des élèves dans le cycle supérieur sans vérifier leur maîtrise des compétences.* » Il salue les groupes de niveau au collège tels que présentés par Gabriel Attal, et invite à trouver « *des cheminements* », à « *expérimenter et laisser faire les professeurs, sur le terrain, plutôt que de pratiquer l'uniformisation systématique* ».

Comme Gabriel Attal, Michel Barnier croit à « *l'autonomie* » mais il va plus loin que son prédécesseur. En 2021, il insistait pour « *donner une véritable liberté aux chefs d'établissement, notamment pour recruter les équipes éducatives les mieux adaptées à leurs élèves* ». Une mission que le principal syndicat de chefs d'établissement, le SNPDEN, a toujours rejetée.

Pour assurer le « *respect* » des professeurs, Michel Barnier était prêt aussi à « *des sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension des allocations familiales en cas de manquement parental* » – une mesure portée par Eric Ciotti.

Encore faut-il recruter assez de professeurs. Le métier d'enseignant doit « *retrouver sa noblesse et son attrait* », plaidait-il il y a trois ans. « *Les rémunérations devront être alignées sur le niveau observé dans les autres grands pays* », ajoutait-il, prévoyant de « *redéployer les ressources accaparées par les fonctions support et l'administration* ».

La réforme de la formation des enseignants, conçue par Gabriel Attal pour attirer davantage de jeunes vers ce métier, avec un concours avancé à bac+3, peut être un point de consensus, espère Max Brisson. Il faut qu'en matière de formation, « *l'Education nationale reprenne la main sur l'université* », souligne-t-il. Avant le départ de Gabriel Attal, Bercy avait bloqué sa mise en œuvre, la jugeant trop coûteuse. Dans le contexte explosif du budget 2025 et avec l'ex-directeur de cabinet de Bruno Le Maire, Jérôme Fournel, qui a rejoint Matignon, le devenir de la réforme reste incertain. ■

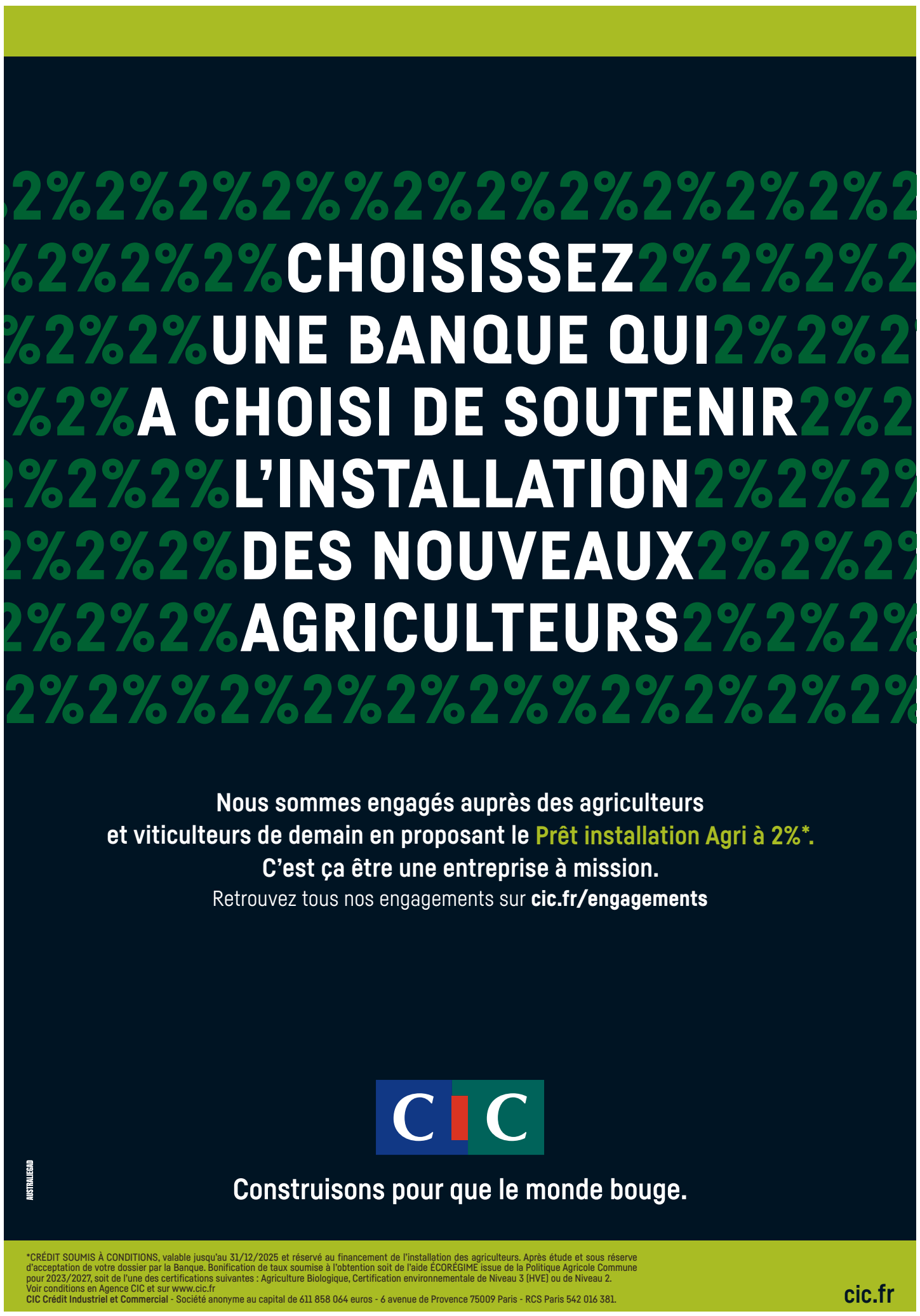

en bref

Les salaires réels des enseignants en milieu de carrière stables sur 8 ans

ÉDUCATION Les salaires réels des enseignants français en milieu de carrière sont restés quasi stables entre 2015 et 2023, en-deçà de l'augmentation moyenne des pays de l'OCDE, selon le rapport annuel « Regards sur l'éducation » publié mardi. En France, les salaires des enseignants de premier cycle du secondaire (collège) certifiés, ayant 15 ans d'expérience, ont augmenté de 15 % en termes nominaux (sans tenir compte des effets de l'inflation) entre 2015 et 2023, mais « *la majeure partie de cette augmentation a permis de compenser la hausse du coût de la vie* », indique le rapport.

Les laboratoires pharmaceutiques inquiets du prochain budget

BUDGET

Le jugeant stratégique, le gouvernement démissionnaire avait décidé de plafonner la mise à contribution du secteur à 1,6 milliard d'euros.

La nouvelle donne politique et le creusement du déficit de la Sécurité sociale rebattent les cartes.

Les laboratoires redoutent d'être davantage ponctionnés par l'Etat l'an prochain. *Photo Shutterstock*

Solenn Poullennec

Avec la visite par Emmanuel Macron de « l'usine du futur » de Sanofi mardi, l'industrie pharmaceutique apparaît aux petits soins. Mais les relations avec le secteur risquent de se rafraîchir rapidement à l'approche des discussions budgétaires au Parlement. Car si le gouvernement démissionnaire avait fait de la défense de l'industrie de la santé l'un de ses chevaux de bataille, les laboratoires redoutent d'être davantage mis à contribution l'an prochain par l'Etat sur fond de déficit croissant de la Sécurité sociale.

« Notre industrie est plus taxée en France que partout ailleurs. La question c'est : est-ce qu'on veut être des champions de la fiscalité ou de la santé ? », lance Thierry Hulot, le président du Leem, le principal lobby de défense du secteur.

« Clause de sauvegarde »

Au cœur des interrogations des laboratoires pharmaceutique figure – une nouvelle fois – le rendement de la « clause de sauvegarde ». Censé préserver les finances de la Sécurité sociale en cas de dérapage des coûts de remboursement des médicaments, ce système de ponction du secteur est décrié par l'industrie. Elle y voit une *« taxe systématique »* et un *« frein majeur à l'attractivité du pays pour les industriels »*.

La ponction du secteur a bondi pour passer d'un peu plus d'une centaine de millions d'euros en 2019 à plus de 1 milliard en 2022. Face à la bronca des industriels, le gouvernement d'Elisabeth Borne, avait promis de « repenser » la régulation des dépenses de médicaments. Et de plafonner la mise à contribution du secteur à 1,6 milliard d'euros en 2023 et 2024. Un *« effort tout à fait important pour soutenir notre industrie pharmaceutique »*, avait défendu le ministre en charge de l'Industrie, Roland Lescure insistant sur la dimension « stratégique » de ce secteur. Les industriels brûlent désormais de savoir ce qu'il adviendra de ce plafond. La démission du gouvernement de Gabriel Attal rebat les cartes. Et les finances de la Sécurité sociale sont au plus mal, avec un déficit attendu à plus de 16 milliards d'euros en 2024.

Rapport aux oubliettes ?

Les conclusions d'un rapport rendu à l'été 2023 à Matignon et prônant une « décroissance rapide » de la clause de sauvegarde ont de fortes chances de passer aux oubliettes. Ces dernières semaines, des voix s'élevaient au sein de l'exécutif pour ne pas laisser s'envoler le rendement de la clause de sauvegarde à quelque 2,2 milliards d'euros. La question du maintien du plafond n'avait toutefois pas été tranchée, selon nos informations. *« Notre demande c'est de rentrer dans une trajectoire de décroissance de la clause de sauvegarde, pour la ramener à 1 milliard dès 2025 et 500 millions en 2027 »*, plaide cependant toujours Thierry Hulot.

L'inquiétude est aussi palpable du côté des fabricants de génériques qui avaient obtenu un plafonnement spécifique de leur mise à contribution et alertent régulièrement sur la fragilité du secteur en France. Ces derniers mois, le projet de vente de Biogaran à un industriel étranger, désormais abandonné, n'a fait qu'aviver les inquiétudes.

« Si le plafond de la clause de sauvegarde disparaît, notre contribution va tripler pour dépasser les 320 millions d'euros, alerte Sébastien Trinquard, le directeur général du Gemme, l'organisation défendant les fabricants de génériques. *Cette contribution menace la viabilité de notre secteur »*. Le lobby en appelle à l'exonération des produits génériques, biosimilaires et hybrides de la fameuse clause, arguant *« qu'ils réalisent des économies pour l'Assurance Maladie »*. ■

Jérôme Fournel, la vigie des finances publiques devenue bras droit de Michel Barnier

POLITIQUE

Comme Gabriel Attal avant lui avec Emmanuel Moulin, le nouveau Premier ministre a choisi une figure de Bercy comme directeur de cabinet.

Renaud Honoré

Le plus court chemin pour Matignon semble désormais passer par Bercy. Après Emmanuel Moulin qui avait pris place aux côtés de Gabriel Attal, c'est une autre figure du ministère de l'Economie et des Finances, Jérôme Fournel, qui accède au poste stratégique et prestigieux de directeur de cabinet du nouveau Premier ministre Michel Barnier. Une trajectoire pas si fréquente dans l'histoire de la Ve République avant cela, preuve supplémentaire de l'importance prise par la question des finances publiques depuis quelques mois. Tout comme Emmanuel Moulin, Jérôme Fournel connaît donc les longs couloirs froids et anonymes de Bercy comme sa poche. Tamponné aux sceaux des meilleures écoles (HEC, ENA, DEA de droit public), ce fils d'avocat lyonnais de 57 ans a commencé sa carrière à la Direction générale du Budget dans les années 1990. Le début d'un parcours qui n'aura jamais dévié, sans aucun passage par le privé.

« Sa vie, c'est le service de l'Etat. Il aime l'Etat, mais l'Etat efficace », résume un ancien collègue. *« Il ne vient pas des grands corps, ce n'est pas un aristocrate de l'Etat. Il en a gravi tous les échelons »*, renchérit un macroniste de la première heure.

Un haut fonctionnaire réputé libéral

Son cursus honorum l'aura amené à varier les plaisirs, goûtant une première fois aux cabinets ministériels comme conseiller budgétaire sous des gouvernements de droite (auprès de Luc Ferry à l'Education nationale entre 2002 et 2004 puis à Matignon entre 2004 et 2007) mais prenant aussi la tête de deux très grosses administrations de Bercy, les Douanes (de 2007 à 2013) et le fisc (de 2019 à 2024).

Ce gros bosseur y aura appris à absorber le stress et à rester zen en toutes circonstances, avec une bonne dose d'humour si nécessaire. Des collègues de Bercy se souviennent l'avoir vu débarquer un été en espadrilles à motifs à ananas, offertes par sa fille, alors qu'il était devenu entre-temps directeur de cabinet de Gérald Darmanin au ministère des Comptes publics.

« Dans l'administration, on rencontre beaucoup de gens qui aiment faire des phrases. Ce n'est pas son cas, il n'est pas pédant et n'est pas obsédé par son image. Il peut même être un peu dépenaillé », s'amuse un haut fonctionnaire. Les anciens du cabinet Darmanin avaient d'ailleurs choisi une photo de Jérôme Fournel avachi sur son fauteuil comme photo de profil du groupe WhatsApp qu'ils avaient créé, clin d'œil à un chef apprécié.

Questions économiques centrales

Trente ans de vie dans l'administration marquent un homme, mais n'en gomment pas les aspérités. Jérôme Fournel est ainsi réputé plus libéral qu'un Emmanuel Moulin par exemple. Une position qui peut l'amener en privé à se montrer partisan d'une plus grande taxation des successions sur un plan théorique – même si son sens politique lui rappelle bien vite que la voie est impraticable. C'est un curieux, à l'affût intellectuellement, capable il y a quelques années de se plonger dans des ouvrages sur les cryptos pour comprendre le phénomène avant qu'il ne devienne à la mode. *« Il croit profondément dans l'économie de marché et la politique de l'offre »*, rappelle un ancien collègue. Autant dire que Jérôme Fournel s'est senti assez rapidement comme un poisson dans l'eau au sein de la Macronie. Passé dans les années 2000 par des gouvernements de droite, il revient en 2017 pour cornaquer Gérald Darmanin, qui découvrait les questions budgétaires.

Le duo fonctionnera rapidement. Ils gagneront leurs galons au sein de la Macronie à l'occasion de l'instauration du prélèvement à la source en 2019. Tous les visiteurs du soir de l'Elysée hurlent au crash annoncé, plaidant auprès d'Emmanuel Macron pour un retrait. En face, Gérald Darmanin tient bon et convainc le chef de l'Etat. *« Jérôme Fournel a pu rassurer le ministre sur le fait que l'administration en était capable »*, se souvient un témoin de l'époque. C'est un défi d'une autre ampleur qui l'attend à Matignon. Son rôle s'annonce essentiel sur les dossiers économiques, plus que jamais centraux. La séquence électorale de l'été a montré à quel point la question du pouvoir d'achat tiraillait la société française. *« Jérôme Fournel n'est pas un technocrate désincarné. Quand vous êtes à la tête de deux grosses administrations comme les Douanes ou le fisc, vous connaissez la réalité du terrain auprès de vos agents. Il sait très bien qu'il y a un vrai sujet de rémunération du travail »*, assure un grognard du premier quinquennat Macron.

> « Il ne vient pas des grands corps, ce n'est pas un aristocrate de l'Etat. Il en a gravi tous les échelons. »
>
> Un macroniste de la première heure

Contexte politique explosif

Mais c'est le budget pour l'an prochain qui devrait phagocyter son action pour les prochaines semaines. De quoi rassurer Michel Barnier : revenu dans la sphère gouvernementale après ses années au fisc, il était depuis janvier directeur de cabinet du ministre de l'Economie Bruno Le Maire. Autant dire qu'il a largement participé à la première ébauche du prochain projet de loi de finances que Gabriel Attal avait dévoilé en août.

Son expertise sur les finances publiques est bien connue. Ses années dans les arcanes de l'administration lui ont donné une connaissance très fine des politiques publiques. Quand il dirigeait le cabinet de Gérald Darmanin, Jacques Mézard, alors ministre de l'Agriculture, avait même demandé qu'il ne participe pas aux négociations budgétaires tant il était redoutable en affaires. Il faudra maintenant voir si cette expertise suffit dans un contexte politique explosif. Quand il était revenu auprès de Bruno Le Maire en janvier, Jérôme Fournel disait autour de lui : *« Il reste deux ans utile, c'est le moment »*. Les deux ans ont été raccourcis à six mois. Et à Matignon, combien de temps utile ? ■

LesEchos SUR france inter

RETROUVEZ DOMINIQUE SEUX
DANS « L'ÉDITO ÉCO »
À 7H45
DU LUNDI AU VENDREDI

A qui ont profité les JO de Paris

CONJONCTURE

Selon l'enquête de conjoncture de la Banque de France publiée mardi, l'événement sportif a bénéficié aux services marchands cet été.

Nathalie Silbert

Les Jeux Olympiques de Paris ont été salués dans le monde entier. Ils sont aussi venus à la rescousse de la croissance française. Dans sa note de conjoncture du mois d'août présentée mardi, la Banque de France a confirmé s'attendre à un surplus de croissance de l'ordre de 0,25 point au troisième trimestre lié à l'événement sportif. Ce qui devrait permettre au PIB d'augmenter de l'ordre de 0,4 % sur la période. Des prévisions en ligne avec celles présentées lundi par l'Insee.

Selon l'enquête de l'institution monétaire, ce sont les services marchands qui ont soutenu l'activité cet été. Entre juillet et septembre, ils seraient « le principal contributeur à la hausse du PIB ». En revanche, la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière et la construction serait en baisse sur la période.

L'incertitude monte dans le bâtiment

Portée par les JO et par une météo clémente s'agissant de l'hôtellerie et de la restauration, l'activité des services « a progressé sensiblement en août », à un rythme plus élevé même que ce qui était attendu par les chefs d'entreprise. Et ces derniers tablent sur une nouvelle hausse en septembre, plus modérée.

> La Banque de France s'attend à un surplus de croissance de l'ordre de 0,25 point au troisième trimestre.

Dans l'industrie, l'activité a, elle aussi, augmenté en août mais plus modérément selon la Banque de France. A 74,9 %, le taux d'utilisation des capacités de production reste sous sa moyenne de longue période. *« Et il n'y a pas d'accélération en vue »*, indique Olivier Garnier, chef économiste de l'institution. Et pour cause. Les carnets de commandes sont dégradés dans tous les secteurs de l'industrie, à l'exception notable de l'aéronautique.

Cet été, des vents porteurs ont certes soufflé sur la chimie, la pharmacie ou le bois papier, mais d'autres secteurs ont souffert tels les équipements électriques, l'aéronautique ou l'automobile. *« Les entreprises font état depuis deux mois d'un essoufflement de la demande de véhicules électriques »*, note la banque centrale.

Le bâtiment n'est pas mieux loti. L'activité a de nouveau accusé un léger repli en août, sans doute freinée en partie par les JO. Mais les chefs d'entreprise ne prévoient pas d'amélioration à court terme. Dans le secteur du gros œuvre notamment, l'indicateur d'incertitude de la Banque de France est remonté, reflet de leurs interrogations sur la situation politique actuelle et les décisions d'investissement à venir sur les marchés publics, selon Olivier Garnier. ■

Le patronat allemand tire la sonnette d'alarme sur la désindustrialisation

- D'après une étude du BCG et de l'institut IW de Cologne, 20 % de la valeur ajoutée industrielle du pays est en danger.
- Pour rester compétitive, l'industrie allemande devrait investir 1.430 milliards d'euros supplémentaires d'ici à 2030.

EUROPE

Emmanuel Grasland
— Bureau de Berlin

C'est un cri d'alarme qu'a lancé le patronat allemand, en présentant ce mardi à Berlin une étude sur les pistes de transformation de l'industrie allemande. D'après ce rapport, réalisé par le cabinet BCG et l'Institut de l'économie allemande de Cologne (IW) à la demande du patronat, environ 20 % de la valeur ajoutée industrielle du pays serait aujourd'hui en danger. *« Le risque d'une désindustrialisation liée aux départs silencieux de nombreuses ETI ne cesse d'augmenter »*, a martelé le président de la Fédération de l'industrie (BDI), Siegfried Russwurm.

Les coupables sont connus. Des prix élevés de l'énergie, un manque de main-d'œuvre qualifiée, une bureaucratie trop lourde, des impôts élevés et des décennies d'investissements au rabais plombent un secteur qui représente 20 % du PIB allemand contre 11 % aux Etats-Unis et 10 % en France. L'industrie est le joyau de l'Allemagne mais elle vit une crise structurelle. Comment assurer son avenir ?

Une somme énorme

Pour faire face à la concurrence mondiale, le pays devrait investir 1.430 milliards d'euros d'ici à 2030, répond l'étude. Une somme énorme mais pas sans précédent, affirment les auteurs. 1.400 milliards d'investissements supplémentaires d'ici à 2030, c'est à peu près 5 % du PIB allemand sur une base annuelle. Les deux tiers des dépenses devraient être fournis par les entreprises privées et les ménages. Ce qui laisserait à l'Etat la responsabilité de 460 milliards d'euros d'investissements. Un montant équivalent à 1,6 % du PIB. Pour donner une idée de l'effort, les aides publiques directes pour la reconstruction de l'Allemagne de l'Est représentaient 1 % du PIB à l'époque de la réunification.

Le défi supplémentaire, c'est qu'il faudrait conjuguer cela avec un « frein à l'endettement », inscrit dans la Constitution, qui limite les nouveaux emprunts à 0,35 % du PIB. *« Le rétablissement de notre compétitivité est la tâche la plus urgente des années à venir »*, plaide Michael Brigl, coauteur de l'étude et responsable Europe centrale du BCG.

Ne pas investir, ce serait mettre en danger des secteurs industriels très interdépendants les uns des autres, soulignent les auteurs. A elle seule, la chimie génère 53,6 milliards de valeur ajoutée dans d'autres branches industrielles. *« Du fait de cette interdépendance, la faiblesse d'une seule branche peut mettre plus rapidement en péril la création de valeur à une grande échelle »*, a expliqué Michael Hüther, directeur de l'IW et coauteur de l'étude. Pour Siegfried Russwurm, cet appel à l'investissement est en quelque sorte une déclinaison allemande du projet européen, présenté lundi par l'ancien président de la BCE, Mario Draghi.

« Un grand coup de balai »

« La microgestion politique et le manque de volonté de réforme de l'économie de marché paralysent les entreprises », a expliqué le président de la Fédération de l'industrie. *« Pour que l'Allemagne retrouve sa place dans la compétition internationale, il faut maintenant un grand coup de balai : nous devons libérer toutes les forces d'innovation et de croissance de ce pays. »* Et le dirigeant de plaider pour un *« agenda politique et industriel »* pour mener *« le plus grand effort de transformation depuis l'après-guerre »*.

L'étude estime possible de redonner à l'industrie sa compétitivité et cite 15 leviers d'actions, allant des investissements dans les infrastructures à l'augmentation du recours à la main-d'œuvre étrangère qualifiée, en passant par la lutte contre la bureaucratie. Pour les auteurs, le pays est bien placé dans les domaines comme les technologies climatiques, l'automatisation industrielle ou la santé.

Mais il y a urgence. Lundi, les constructeurs de machines, un des piliers industriels du pays, ont dit s'attendre à une baisse de production de 8 % en 2024 au lieu des 4 % anticipés jusqu'à présent. Les délocalisations sont en train de frapper à la porte. Le fabricant de tronçonneuses Stihl a mis un projet d'usine en Allemagne en veilleuse. Miele a transféré des activités en Pologne et Kärcher en Lettonie. D'après une étude de Deloitte auprès de 128 entreprises allemandes, près d'une société sur deux déclarait avoir déjà délocalisé une partie de sa production et entendait continuer à le faire. Des signaux à bas bruit, qui inquiètent le patronat allemand. ■

Michael Probst/AP/Sipa

Le site chimique de BASF à Ludwigshafen, en Allemagne. D'après une étude de Deloitte auprès de 128 entreprises allemandes, près d'une société sur deux déclare avoir déjà délocalisé une partie de sa production et entend continuer à le faire.

IG Metall veut arracher des hausses de salaire de 7 %

Les négociations salariales s'ouvrent ce mercredi dans la branche allemande de l'électrométallurgie, sur fond de crise chez Volkswagen. Les employeurs craignent pour l'avenir de l'industrie allemande.

Thibaut Madelin
— Bureau de Berlin

Pour les employeurs allemands, en proie à une conjoncture morose, cela ressemble à une provocation. Mais pour l'IG Metall, le puissant syndicat allemand, sa revendication de hausses de salaires de 7 % sur un an pour les 3,8 millions de salariés de l'électrométallurgie (qui comprend l'automobile) est *« raisonnable »*.

Les deux camps vont pouvoir tester leurs arguments ce mercredi, lorsque vont s'ouvrir dans plusieurs Länder des négociations salariales très attendues. Le contexte a rarement été aussi pesant, Volkswagen étant prêt à fermer des usines pour la première fois de son histoire pour redresser la compétitivité de sa marque phare.

Compenser l'inflation

Certes, le géant automobile allemand bénéficie d'une convention collective interne, mais celle-ci se cale en général sur celle de l'électrométallurgie. Et d'autres acteurs de l'industrie automobile, comme les équipementiers ZF ou Conti, sont en proie aux mêmes défis et réduisent amplement la voilure.

Ce n'est pas une raison pour que tout le monde se serre la ceinture, estime le syndicat, qui souligne que des clauses permettent aux entreprises les plus fragiles de déroger aux accords de branche. Pour l'IG Metall, la priorité est de compenser l'inflation, dont le taux a certes baissé à 1,9 %, mais reste une préoccupation majeure.

« Le taux d'inflation est peut-être en baisse, mais les prix en caisses restent élevés pour les gens », observe la présidente du syndicat, Christiane Benner, convaincue par ailleurs que des hausses de salaires importantes seraient de nature à booster la demande intérieure et la conjoncture allemande, au point mort.

Pas de grève avant fin octobre

Lors des dernières négociations, signées fin 2022 en pleine crise énergétique, l'IG Metall avait revendiqué des hausses de salaires de 8 % sur un an et obtenu 8,5 % sur deux ans (5,2 % en juin 2023 puis 3,3 % en mai 2024) assortie d'une « prime inflation » défiscalisée de 3.000 euros, malgré une inflation de plus de 8 %.

Pour la fédération patronale, les demandes du syndicat passent tout simplement à côté de la réalité. *« L'industrie de l'électrométallurgie est en récession »*, insiste Gesamtmetall, évoquant une baisse de la production de 7 % au premier trimestre et de 14 % par rapport à 2018, avant la crise du Covid.

Pour le patronat, c'est le « Standort Deutschland », l'Allemagne comme site d'investissement, qui est en danger. *« Il n'est pas minuit moins 5 pour l'Allemagne,* selon Stefan Wolf, le président de Gesamtmetall. *Quand on voit une entreprise ancrée dans le territoire comme Miele qui délocalise en partie, c'est pour moi minuit et quart. »*

Traditionnellement, les négociations durent plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Pendant les discussions règne ce qu'on appelle le *« devoir de paix »* sociale, autrement dit l'interdiction de faire grève. Celui-ci prend fin le 28 octobre. Après cette date, grèves et débrayages seront autorisés. ■

Royaume-Uni : les premières épreuves pour le gouvernement Starmer

EUROPE

Les premiers bras de fer commencent pour le nouveau Premier ministre britannique, qui veut garder le soutien de sa base et des milieux d'affaires.

Nicolas Madelaine
— Correspondant à Londres

Le Premier ministre britannique, Keir Starmer, a largement déjoué mardi un vote à Westminster contre la fin de l'universalité des allocations d'aides au chauffage pour les retraités. Mais la grogne soulevée par cette mesure, annoncée après son élection en juillet, s'est révélée un des premiers vrais tests de sa marge de manœuvre, et notamment du soutien de la base électorale au gouvernement travailliste.

Ce ne sera pas la seule épreuve, comme le montrent les négociations pied à pied sur la réforme du droit du travail, un grand projet de campagne que Keir Starmer est venu défendre mardi au congrès des syndicats britanniques.

A la Chambre des communes, donc, la tentative de blocage de la fin à l'universalité des aides au chauffage (200 à 300 livres par an) pour les retraités n'a recueilli que 228 votes, avec 348 contre. Environ 50 élus Labour se sont abstenus, même s'ils avaient parfois d'autres raisons d'être absents de Westminster.

Un seul député travailliste a voté contre. *« Si la chancelière de l'Echiquier, Rachel Reeves, veut prendre d'autres décisions difficiles, elle devra avoir une meilleure stratégie pour les faire accepter plus largement »*, a toutefois expliqué la politologue Jill Rutter de l'Institute for Government. Son budget, qui s'annonce sévère, sera présenté le 30 octobre.

« Aucune excuse à donner »

Ce qui était présenté comme inévitable pour commencer de combler, à hauteur de 1,5 milliard de livres, un trou de 22 milliards laissé par le précédent gouvernement dans le budget, a soulevé plus d'opposition qu'attendu à gauche, alors que l'administration Starmer n'en est qu'à ses débuts.

Le maire de Manchester, Andy Burnham, avait notamment demandé une approche plus progressive. Après des années d'austérité du gouvernement conservateur, notamment au début des années 2010, la gauche espère une autre politique. Un peu moins de deux millions de retraités seraient mis en difficulté par cette mesure, selon des associations.

> Environ 50 élus Labour se sont abstenus sur la fin à l'universalité des aides au chauffage.

Keir Starmer a expliqué à son audience du TUC qu'il *« n'avait aucune excuse à donner pour aucune des décisions que nous avons eues à prendre pour commencer le travail de changement »*. En juillet, Keir Starmer avait suspendu sept députés qui avaient voté contre sa décision de maintenir un plafonnement d'allocation familiale mis en place par les conservateurs.

Les défenseurs du Premier ministre notent que le taux de pauvreté des retraités a beaucoup baissé depuis la mise en place de cette allocation sous Tony Blair. Le gouvernement compte aussi sur le fait que la retraite d'Etat va augmenter, de 350 à 460 livres par an, selon le système d'indexation qui se basera cette année sur la hausse des salaires (4 %), plus élevée que celle des prix.

Au TUC à Brighton, la réforme des droits des salariés, présentée comme un *« New deal pour les travailleurs »* et qui est promise de son côté au Parlement pour octobre, avait déjà provoqué avant les élections l'opposition du syndicat Unite, dont le patron estimait qu'elle avait *« plus de trous qu'un fromage suisse »*. Aujourd'hui, alors que sont mises les touches finales, le gouvernement est mis sous pression pour ne pas la diluer ou la durcir, selon les syndicats ou les employeurs.

Keir Starmer a cru déceler ce mardi *« un changement d'humeur »* dans le monde des affaires en faveur d'un partenariat entre entreprises et syndicats, *« une occasion à saisir »*. Parmi les points principaux de la réforme sont évoqués la fin des restrictions au droit de grève mises en place en 2016, des droits salariaux dès le premier jour dans l'entreprise, la fin des contrats « zéro heure » c'est-à-dire sans engagement de temps, mais aussi un droit à la déconnexion.

Selon Bloomberg, un des enjeux est de savoir, pour certaines mesures, s'il s'agira de recommandations ou si elles seront inscrites dans la loi. C'est le cas notamment pour le droit à la déconnexion. ■

En Allemagne, l'immigration illégale devient un sujet politique brûlant

- A moins de deux semaines d'élections régionales, Berlin ne cesse de durcir sa politique en matière d'immigration.
- Après l'attaque de Solingen, près de la moitié des Allemands considèrent qu'il s'agit du sujet politique le plus important.

EUROPE

Emmanuel Grasland
— Bureau de Berlin

Le changement de rythme a été foudroyant. Jusqu'à présent, le gouvernement d'Olaf Scholz avait habitué les citoyens allemands à de longues semaines de négociations, avant que les trois partis de la coalition ne s'entendent sur un sujet. Et puis tout a changé.

L'immigration illégale est devenue un sujet tellement brûlant que les décisions se prennent désormais à une vitesse inhabituelle. Le 29 août, soit six jours après l'attaque au couteau à Solingen (Rhénanie-du-Nord-Westphalie), le gouvernement avait annoncé un renforcement des lois sur le port d'armes et la suppression des aides pour les demandeurs d'asile entrés dans un autre pays de l'UE avant l'Allemagne.

Dans le même temps, grâce à une médiation du Qatar, Berlin renvoyait dans leur pays 28 Afghans condamnés pour crime. Une première depuis le retour des talibans, alors que la mesure avait longtemps été considérée comme impossible. Les mesures intervenaient juste avant des élections régionales en Thuringe et en Saxe.

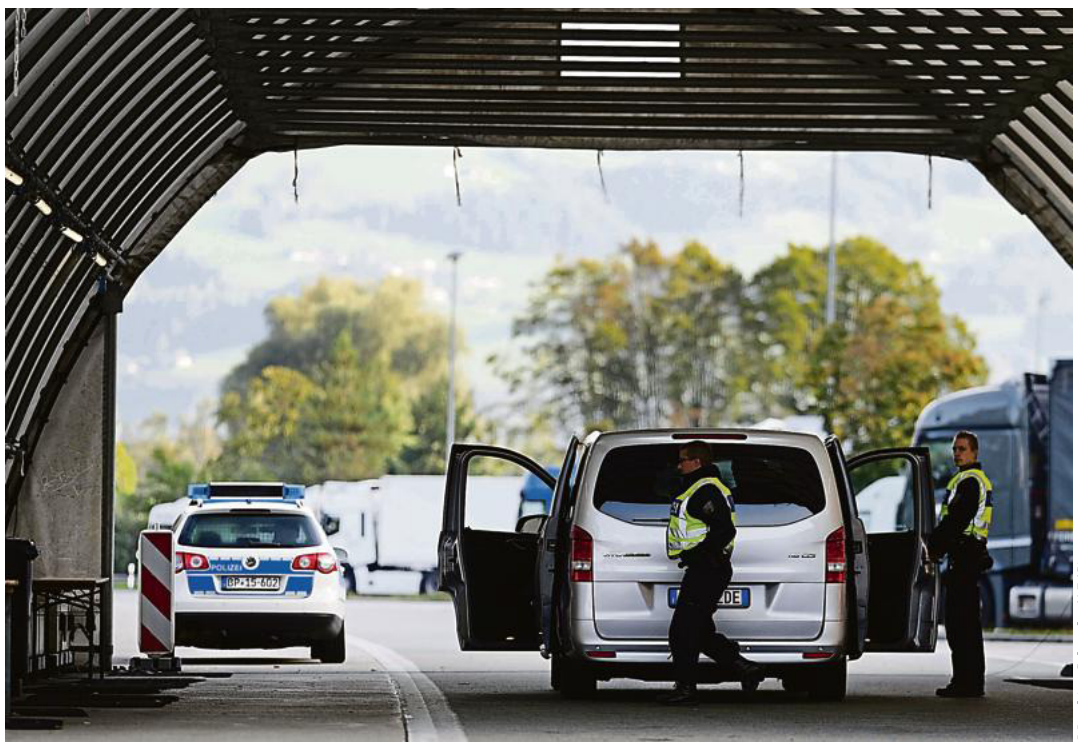

Matthias Schrader/AP/Sipa

Contrôle de police à la frontière austro-allemande, en 2023. A partir du 16 septembre, des contrôles seront établis aux frontières avec la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Belgique et le Danemark.

Lundi, c'est une généralisation des contrôles aux frontières que la ministre de l'Intérieur, Nancy Faeser, a annoncée. A partir du 16 septembre, des contrôles seront établis pendant six mois aux frontières avec la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Belgique et le Danemark.

Ils s'ajouteront à ceux en place depuis octobre 2023 aux frontières avec la Pologne, la République tchèque, l'Autriche et la Suisse. Environ 30.000 réfugiés illégaux ont été renvoyés depuis, d'après l'administration allemande. « *Le gouvernement de la coalition subit une pression croissante pour montrer qu'il peut agir sur les problèmes liés à l'immigration et aux demandes d'asile* », analyse Helena Hahn, du think tank European Policy Centre.

Mardi après-midi, une nouvelle réunion sur l'immigration illégale entre le gouvernement fédéral, les Länder et l'opposition n'a cependant débouché sur aucun résultat et les chrétiens-démocrates (CDU) ont annoncé ne plus participer à ces rencontres. Mais la pression est forte. Des élections régionales clés se tiennent dans le Brandebourg le 22 septembre. Une région symbolique, où le SPD d'Olaf Scholz est au pouvoir depuis la réunification…

Le syndicat de la police a réagi avec scepticisme

Alors que le pays a connu la semaine dernière une tentative d'attentat, menée par un Autrichien connu pour ses sympathies islamistes, les politiques sont nerveux et craignent à la fois d'autres attaques et un durcissement de l'opinion.

D'après un sondage Deutschlandtrend pour la première chaîne de télévision ARD publié la semaine dernière, 48 % des Allemands considèrent l'immigration comme le thème politique le plus important actuellement, loin devant l'économie (20 %), le climat (12 %) ou les inégalités sociales (12 %). Sur ce sujet, 77 % d'entre eux souhaitent un changement de la politique d'asile, afin que moins de personnes viennent en Allemagne.

Mais si les décisions sont très rapides, se pose tout de même la question de leur mise en œuvre. Outre-Rhin, le syndicat de la police a réagi avec scepticisme à l'annonce des contrôles aux frontières, compte tenu de la charge de travail des policiers. La faisabilité d'un renvoi des migrants illégaux fait également débat, alors que l'Autriche s'est déjà opposée à toute prise en charge. Agir vite, tout en respectant la libre circulation des biens et des personnes en Europe tient du défi. Depuis 2023, le rétablissement des contrôles dans un pays est limité à six mois, renouvelables, pour un maximum de deux ans.

Dans ce contexte, les politiques marchent sur un fil. La codirigeante du Parti social-démocrate, Saskia Esken, approuve les mesures gouvernementales, tout en jugeant important que l'« *l'Allemagne garde un visage accueillant* ».

Dans un entretien avec le quotidien « Tagesspiegel », le ministre de l'Intérieur chrétien-démocrate de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Herbert Reul, a souhaité une action « *prudente* », avec l'idée de préserver « *le magnifique acquis de l'ouverture des frontières en Europe* ». Bref, sur un sujet aussi complexe, c'est d'une grande expérience politique dont l'Allemagne va avoir besoin. ■

30.000
RÉFUGIÉS ILLÉGAUX
ont été renvoyés depuis octobre 2023, d'après l'administration allemande.

Jeudi avec Les Echos

Série Limitée
La seule marque de Luxe disponible en kiosque

Les Echos
Prenez un temps d'avance

Un « effet domino » redouté dans l'espace Schengen

Le rétablissement des contrôles aux frontières de l'Allemagne annoncé par Berlin interroge sur le fonctionnement de l'espace de libre circulation européen.

Vincent Collen

DÉCRYPTAGE

La libre circulation au sein de l'UE est-elle encore une priorité pour les Vingt-Sept ? Les dérogations se sont multipliées ces dernières années, de nombreux Etats membres rétablissant de façon plus ou moins provisoire des contrôles aux frontières intérieures de l'espace Schengen.

La dernière décision en date cause des remous, parce qu'elle est d'une ampleur sans précédent. Lundi soir, Berlin a annoncé l'instauration de contrôles à toutes ses frontières. « *La Commission européenne doit donner son autorisation à cette dérogation, mais il est rare qu'elle refuse* », explique Jérôme Vignon, spécialiste des questions migratoires à l'institut Jacques-Delors.

L'initiative allemande peut inquiéter ses voisins. Certains redoutent un « effet domino », avec un rétablissement plus ou moins généralisé des contrôles aux frontières, susceptibles de perturber la libre circulation des personnes et des marchandises en vigueur depuis 1995. L'Autriche a déjà fait savoir qu'elle n'accepterait pas les personnes refoulées d'Allemagne. Varsovie a dénoncé une décision « *inacceptable* ».

« *Par le passé, lorsque de tels contrôles aux frontières ont été réintroduits, les pays voisins affectés ont souvent répliqué en établissant eux aussi des contrôles, souvent au détriment de la liberté de circulation des personnes et des biens* », remarque Helena Hahn, du think tank European Policy Centre. L'efficacité de la décision allemande pose question. « *L'Allemagne pourra-t-elle, comme elle le veut, "renvoyer plus de migrants", alors que l'accord des pays voisins est nécessaire et que certains, comme l'Autriche, ont déjà dit qu'ils n'accepteraient pas de transferts ?* » s'interroge-t-elle.

Le retour au chaos de 2020 et 2021 est dans tous les esprits. La période de Covid avait été marquée par des décisions non concertées des Etats membres, justifiées à l'époque par une volonté de contrôler la propagation de la pandémie. Quelques années auparavant, c'est la lutte contre le terrorisme qui avait justifié la multiplication des contrôles. La France les avait rétablis à la frontière belge notamment. Au moment de la crise syrienne au début des années 2010, ils avaient été instaurés aux frontières avec l'Espagne et l'Italie.

> L'Autriche a déjà fait savoir qu'elle n'accepterait pas les personnes refoulées d'Allemagne.

En 2023, les institutions européennes ont « *remis de l'ordre* », poursuit Jérôme Vignon, sous l'impulsion de la France qui occupait alors la présidence tournante de l'UE. « *Désormais, les dérogations aux règles de Schengen doivent avoir un terme précis, et toute prolongation doit être justifiée* », explique l'expert. Le rétablissement des contrôles est limité à six mois, renouvelables, pour un maximum de deux ans. Cette réforme est allée de pair avec un renforcement des contrôles aux frontières extérieures de l'UE.

La Commission a annoncé mardi qu'elle allait « *évaluer* » les mesures annoncées par Berlin, rappelant que le rétablissement des contrôles devait être « *nécessaire et proportionné* », en réponse à « *une menace sérieuse* ». Les décisions de cette nature « *doivent rester strictement exceptionnelles* », a expliqué un porte-parole lors d'un point presse.

Nouvelle provocation de Viktor Orban

Cela n'empêche pas les arrangements de se multiplier. En début d'année, l'Italie, la Croatie et la Slovénie ont étendu leur accord de coopération pour contrôler les frontières avec les pays des Balkans. « *Le système actuel de l'espace Schengen ne fonctionne pas* », avait alors estimé le ministre de l'Intérieur italien.

En mai dernier, la Slovénie a annoncé qu'elle prolongeait pour six mois ses contrôles aux frontières avec la Hongrie et la Croatie, justifiés, selon Ljubljana, par la menace terroriste. Rien qu'en 2024, toute une série de pays ont instauré ou prolongé des mesures de contrôle : Autriche, Danemark, France, Italie, Slovaquie, Suède…

Quant à la Hongrie de Viktor Orban, elle a une fois de plus choisi la provocation dans sa confrontation avec Bruxelles sur les questions migratoires. Le Premier ministre a menacé d'envoyer les demandeurs d'asile arrivant en Hongrie… à Bruxelles. Le ministre de l'Intérieur hongrois a même présenté à la presse, lundi, les autocars qui seront affrétés pour l'opération selon lui. La Belgique a vivement protesté. Les menaces de Viktor Orban sont « *évidemment inacceptables* » et « *en infraction totale avec la législation de l'Union* », a réagi de son côté la Commission mardi. ■

Ursula von der Leyen diffère la présentation de sa nouvelle équipe

La formation de son second collège tourne au casse-tête pour la présidente de la Commission, réélue à ce poste le 18 juillet. *Photo Chine Nouvelle/Sipa*

EUROPE

Dans l'attente d'un vote du Parlement slovène, la présidente de la Commission prévoit désormais de présenter son nouveau collège le 17 septembre.

Karl De Meyer
— Bureau de Bruxelles

Ursula von der Leyen doit différer d'une semaine la présentation de son nouveau collège. La présidente de la Commission, reconduite en juillet pour un second mandat de cinq ans, devait rencontrer mercredi 11 septembre les chefs des groupes politiques du Parlement européen pour leur présenter la composition de son équipe de 26 commissaires.

Mais voilà, la Slovénie ayant tout récemment changé de candidat pour l'exécutif européen, au profit d'une femme, Marta Kos, le Parlement slovène n'a pas encore officiellement entériné ce choix. Il serait hasardeux pour Ursula von der Leyen d'inclure la diplomate dans son casting sans certitude. Sa réunion avec les présidents des groupes parlementaires est donc reportée au mardi 17 septembre, à Strasbourg, où le Parlement se réunira en plénière. La formation de son second collège tourne au casse-tête pour la présidente de la Commission. Alors qu'elle avait demandé à chaque Etat membre de proposer un ticket avec un homme et une femme, pour lui permettre de bâtir une équipe paritaire, les capitales ont ignoré sa demande – à l'exception de Sofia.

Après avoir auditionné les deux candidats bulgares, Ursula von der Leyen a sans surprise retenu l'ancienne ministre des Affaires étrangères Ekaterina Zaharieva, et peut donc afficher 10 femmes dans son équipe, contre 16 hommes.

Déception socialiste

Si, comme on peut l'anticiper, le Parlement européen rejette en octobre le candidat hongrois, trop proche de Viktor Orban et de Moscou, et si Budapest propose en second choix une femme, le ratio s'améliorera certes à 11 contre 15. Mais ce serait moins bien qu'en 2019. Ce recul passe mal dans les milieux européens.

Ce n'est pas le seul déséquilibre : les socialistes, qui forment le deuxième groupe politique du Parlement, ne seraient représentés que par quatre commissaires. C'est le reflet de la carte politique actuelle de l'UE, où peu d'Etats membres sont dirigés par un socialiste – et Olaf Scholz a accepté de reconduire la conservatrice Ursula von der Leyen. Mais, mardi 10 septembre, le parti socialiste européen a manifesté sa mauvaise humeur dans un communiqué légèrement comminatoire. Il y déplore que sa tête de liste aux élections européennes, Nicolas Schmit, n'ait pas été choisi comme commissaire par le Luxembourg, comme l'aurait voulu une règle non écrite. Les socialistes expriment aussi leur inquiétude de voir émerger *« une Commission qui ne reflète pas de manière adéquate les valeurs européennes et les priorités progressistes »*.

Conservateurs au taquet

Il se dit que les conservateurs du Parti populaire européen (PPE, premier groupe du Parlement, de loin) cherchent à priver la candidate socialiste espagnole, Teresa Ribera, du super-portefeuille de la transition énergétique qu'elle lorgne (c'est son domaine d'expertise). Ils n'auraient aucune envie de voir une grande défenseure de la protection du climat mettre en place de manière zélée le Pacte vert adopté dans la dernière législature.

Le PPE, en force au Parlement, le sera aussi à la Commission, avec 13 commissaires, sans compter la présidente. La moitié du collège, donc. *« On voit bien, dès maintenant, que le PPE sera dominant. Voyez, ils ont déjà nommé leur rapporteur pour les négociations sur le cadre financier pluriannuel post-2027, ils sont au taquet »*, note une source de la Commission.

Autre sujet qui déplaît non seulement aux socialistes, mais aussi aux centristes de Renew : la possible attribution d'un poste de vice-président exécutif au candidat italien, Raffaele Fitto, affilé au parti eurosceptique ECR de Giorgia Meloni. Il serait de surcroît chargé de dossiers aussi stratégiques que la politique de cohésion, les affaires économiques et le plan de relance post-Covid. Valérie Hayer, présidente du groupe libéral Renew Europe, a déjà dit tout le mal qu'elle pense d'une telle option, dans l'émission « La faute à l'Europe » : *« Cela signifierait qu'Ursula von der Leyen place un commissaire d'extrême droite, qui n'a même pas soutenu sa candidature à la réélection, parmi les grands noms de la Commission européenne »*.

D'après les rumeurs et les organigrammes qui circulent à Bruxelles, il y aurait quatre autres vice-présidents exécutifs : le Letton Valdis Dombrovskis (Elargissement, Ukraine ?), le Slovaque Maros Sefcovic (Administration et simplification ?), Teresa Ribera (Transition verte et numérique ?), et le Français Thierry Breton (Industrie et autonomie stratégique ?).

Tout ceci peut évoluer d'ici à la semaine prochaine. Les auditions des candidats par les commissions parlementaires compétentes devraient avoir lieu à la mi-octobre. Sachant que le Parlement en rejette toujours quelques-uns, la prochaine Commission entrera probablement en fonction le 1er décembre, et non le 1er novembre. ■

Présidentielle américaine : l'industrie des cryptos montre ses muscles

ÉTATS-UNIS

L'écosystème des cryptomonnaies a levé plus de 200 millions de dollars pour peser sur les élections de 2024.

Bastien Bouchaud
— Bureau de New York

L'effort financier est sans précédent. L'industrie des cryptomonnaies a réuni plus de 200 millions de dollars pour influencer les élections américaines de 2024 à travers Fairshake PAC. Aucun autre secteur économique ou profession n'a réuni de telles sommes cette année. Parmi les groupes constitués pour lever des fonds pour les candidats, seul le super PAC de Donald Trump, Make America Great Again Inc., a récolté davantage au cours de la campagne, selon la fondation OpenSecrets.

Tout le gratin de l'écosystème crypto américain a contribué. Coinbase, la plateforme d'échanges de cryptos cotée au Nasdaq, a donné plus de 45 millions de dollars, tout comme Ripple, qui gère la cryptomonnaie du même nom. Andreessen Horowitz, la société de capital-développement qui a beaucoup investi dans le secteur, a reversé 44 millions.

Les frères Winklevoss ont contribué à hauteur de 5 millions de dollars via leur société de gestion. Même Cathie Wood, la gérante star de la tech, a donné un peu plus de 150.000 dollars à travers sa société de gestion, Ark Investment Management. *« L'argent fait bouger les lignes »*, avait déclaré Brian Armstrong, le patron de Coinbase, au site de média Axios en septembre dernier après avoir donné personnellement 1 million de dollars à Fairshake. *« Pour le meilleur comme pour le pire, c'est ainsi que notre système fonctionne »*, avait-il noté. Mais plutôt que de se ranger derrière l'un des deux candidats à la présidentielle, l'industrie a choisi de se concentrer sur les législatives, apportant son soutien à des candidats pro-cryptos et dépensant des millions pour faire tomber les élus perçus comme les plus hostiles, peu importe leur parti.

Cette stratégie a déjà porté ses fruits durant les primaires. Fairshake a dépensé plus de 10 millions de dollars en Californie pour s'assurer que Katie Porter ne soit pas la candidate des démocrates au Sénat. Elle a été éliminée à l'issue des primaires.

> L'industrie a choisi de se concentrer sur les législatives, apportant son soutien à des candidats pro-cryptos et dépensant des millions pour faire tomber les élus les plus hostiles.

Le groupe a également contribué à faire battre les représentants démocrates Cori Bush et Jamaal Bowman lors de leurs primaires respectives. Il soutient par ailleurs des candidats républicains, à l'instar de Patrick McHenry, le patron de la puissante commission des services financiers à la Chambre des représentants. Mais aussi des démocrates comme Don Davis en Caroline du Nord. La capacité du secteur à exercer son influence sur les politiciens alarme les associations de défense des consommateurs. *« Le secteur des cryptomonnaies n'est pas la première industrie à chercher à influencer notre démocratie en cherchant à convertir ses ressources financières en pouvoir politique, mais l'ampleur de ses dépenses et sa stratégie de refus de tout soutien partisan sont inhabituelles »*, note Rick Claypool de l'ONG Public Citizen, qui y voit une menace pour la démocratie américaine. L'existence d'un « trésor de guerre massif », prêt à être mis à contribution contre tout élu trop hostile au secteur, *« a déjà changé la dynamique électorale au Congrès »*, regrette-t-il, et pourrait bien donner des idées à d'autres à l'avenir.

Jouer sur tous les tableaux n'est toutefois pas sans risque. Les républicains ont mal digéré le soutien de Fairshake aux candidats démocrates au Sénat en Arizona et au Michigan. Dans le même temps, Fairshake a indiqué se préparer à dépenser 12 millions de dollars pour faire battre le sénateur démocrate de l'Ohio, Sherrod Brown, qui s'est montré critique vis-à-vis du secteur. Une décision qui a poussé l'un des donanteurs du groupe, l'investisseur Ron Conway, plus proche des démocrates, à prendre ses distances avec l'organisation, a rapporté Politico.

Chris Larsen, le cofondateur de Ripple, a récemment signé une lettre de soutien à Kamala Harris. D'autres figures des cryptos ont pris fait et cause pour Donald Trump. Marc Andreessen et Ben Horowitz ont déjà annoncé leur soutien, tout comme les frères Winklevoss. Les jumeaux ont chacun donné plus de 1 million de dollars pour financer la campagne du candidat républicain. ■

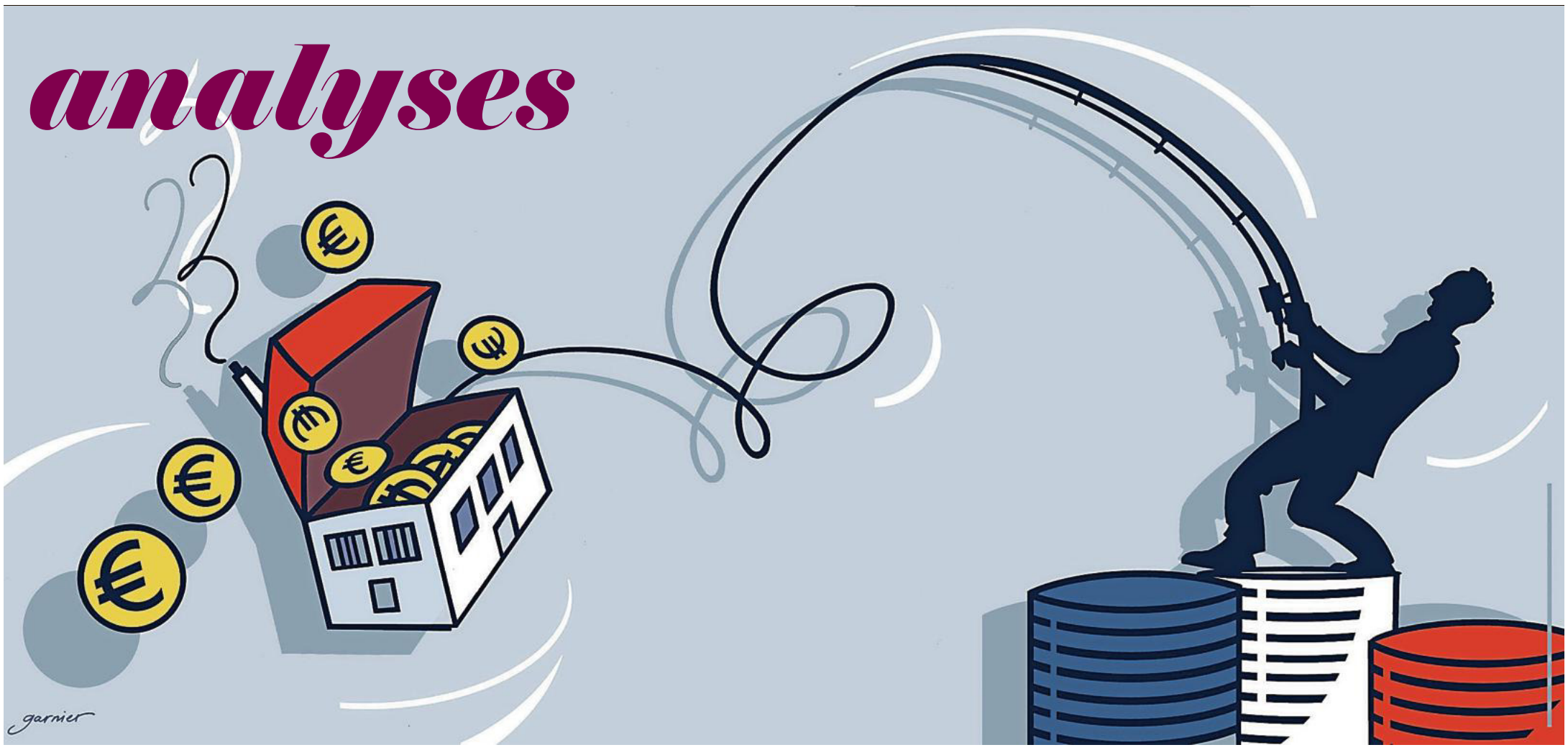

Pascal Garnier pour « Les Echos »

L'avenir radieux de la taxe foncière

Avec la disparition de la taxe d'habitation, les propriétaires se retrouvent dans un tête-à-tête fiscal avec les communes. Une situation qui risque de leur coûter très cher.

François Vidal

L'immobilier est une véritable mine d'or pour l'Etat et les collectivités locales. Au total, ce ne sont pas moins d'une quarantaine d'impôts et de taxes en tous genres qui sont prélevés sur la pierre pour une collecte annuelle de 90 milliards d'euros.

Une véritable manne, dont les communes sont les grandes bénéficiaires et dont une catégorie de contribuables est en train de devenir le principal, si ce n'est l'unique, contributeur : les propriétaires.

L'arrivée dans les boîtes aux lettres ces jours-ci des avis de taxe foncière en apporte une nouvelle preuve. Cette année encore, la facture de cet impôt payé chaque automne par les possesseurs d'appartements ou de maisons va enfler. Pas de manière uniforme sur tout le territoire, puisque les maires peuvent en moduler le taux, mais sans coup férir ou presque.

En moyenne, elle augmentera de 4 % au minimum cette année, après avoir grimpé de près de 5 % en 2022 et de plus de 9 % l'an dernier. Sur la décennie écoulée, censée être celle de la stabilité fiscale dans le pays, sa hausse cumulée aura atteint 30 %. Résultat : la taxe foncière rapporte aujourd'hui une quarantaine de milliards, soit l'équivalent de la moitié des recettes de l'impôt sur le revenu. Et aucune pause n'est en vue, bien au contraire, pour deux raisons.

La première est liée à une réforme votée en 2020, dont l'objectif louable est de corriger une véritable anomalie. Il s'agit de remettre à niveau la valeur locative théorique des habitations, le principal déterminant de la taxe foncière sur lequel s'applique le taux décidé par chaque commune. Une opération qui n'a pas été effectuée depuis un demi-siècle !

Chaque année, l'évolution de cette valeur est bien indexée sur l'inflation – ce qui explique d'ailleurs une bonne partie de la hausse de 2023 dans le sillage de la flambée des prix –, mais elle ne reflète plus la réalité du marché locatif, qui a progressé beaucoup plus vite depuis les années 1970.

Cette actualisation prévue en 2028 se traduira à coup sûr par un fort rebond de la taxe foncière pour une partie des propriétaires. Les possesseurs de logements anciens en ville, dont la valeur est très décotée, devraient être les plus pénalisés. Les appartements et maisons datant d'avant 1920 pourraient même subir des révisions supérieures à 20 % de leur valeur locative. De quoi inquiéter tout particulièrement les bataillons de propriétaires parisiens et des plus grandes métropoles.

> Si les propriétaires sont condamnés à devenir les dindons de la farce de la fiscalité locale, c'est surtout pour des raisons liées à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Si les propriétaires sont condamnés à devenir les dindons de la farce de la fiscalité locale, c'est aussi et peut-être surtout pour des raisons liées à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Historiquement, locataires et propriétaires se partageaient l'essentiel de la pression fiscale immobilière par le biais de la taxe d'habitation payée par les premiers et la taxe foncière à la charge des seconds. Mais avec la quasi-disparition de la taxe d'habitation, l'une des promesses phares de la campagne présidentielle 2017 du candidat Macron, les possesseurs d'appartements et de maisons se retrouvent seuls ou presque face aux collectivités locales. Un tête-à-tête qui risque de leur coûter très cher.

La réforme Macron ne s'est pourtant pas faite au détriment des collectivités locales. L'Etat leur a octroyé des recettes équivalentes à celles que leur versaient les locataires (23 milliards d'euros) et tout aussi dynamiques dans le temps. Mais il a mécaniquement réduit le champ des impôts à la main des élus locaux, ceux sur lesquels ils peuvent agir à leur guise. Cette part se limite désormais à 40 % de leurs revenus fiscaux et se concentre pour l'essentiel sur les taxes foncières et les impôts de production payés par les entreprises, sachant que ces derniers ont baissé dans le cadre de la politique de l'offre.

Un piège parfait

Dans ces conditions, les propriétaires se retrouvent pris au piège. Face à des communes, dont les besoins de financement ne cessent de progresser – leurs dépenses de fonctionnement ont encore augmenté de 7 % sur les sept premiers mois de l'année –, ils apparaissent comme des victimes désignées, à la fois captives et a priori solvables. Par conséquent, un nombre croissant de villes majorent leur taux de taxe foncière pour boucler leur budget.

Plus d'un quart des agglomérations de plus de 100.000 habitants ont encore opté pour cette solution cette année. Dans certaines communes aux finances dégradées, comme Paris, la progression est tellement forte qu'elle a effacé le bénéfice pour les contribuables propriétaires de la disparition de la taxe d'habitation… A cela s'ajoute dorénavant la faculté donnée aux communes où il est difficile de se loger de surtaxer les propriétaires de résidences secondaires présents sur leur territoire. Une pratique en plein essor.

On peut évidemment trouver cela normal. Après tout, les ménages propriétaires ne sont pas les contribuables les plus modestes. Mais dans un pays où l'on déplore une crise historique de la construction, alors même que le stock de logements existant est de l'avis général insuffisant, il y a quelque chose de paradoxal à pénaliser les propriétaires. ■

LA **CHRONIQUE** *d'*Alain Trannoy

Budget : la bataille de la TVA

La discussion autour du budget promet d'être animée. Résumons les positions en présence avant la négociation. Les Républicains ne veulent pas d'augmentation des impôts et veulent diminuer les dépenses publiques. Hors Covid-19, celles-ci sont restées stables en proportion du PIB avec Emmanuel Macron qui a réduit les impôts.

La baisse de la TVA au moins sur les produits énergétiques est l'une des mesures emblématiques du RN. Michel Barnier, dont les convictions climatiques sont anciennes, devrait en toute logique s'y opposer. La gauche veut plus de dépenses pour les services publics financées par une augmentation des impôts sur les plus riches.

Avec un déficit de 5,6 % annoncé pour 2024, la position médiane serait de réduire un peu les dépenses publiques et d'augmenter un peu les impôts. Pourquoi un peu ? L'expérience d'une forte augmentation d'impôts de 60 milliards d'euros en 2012 et 2013 a asphyxié la croissance française dans les années 2012-2015.

Le tabou de l'impôt

Une stagnation des dépenses de l'Etat en valeur et un alourdissement des impôts de 10 milliards d'euros à périmètre constant permettraient de casser la trajectoire explosive du déficit. Cette consolidation budgétaire aura toutefois un effet récessif, mais sera compensée par la baisse des taux à laquelle la BCE va procéder dans l'année qui vient.

L'augmentation des impôts est taboue sur certains bancs de l'hémicycle. Rappelons tout de même qu'en 2023, le poids des impôts n'a jamais été aussi faible depuis la grande crise financière. Ils ont représenté 43 % du PIB en retrait de 2 points par rapport à 2017, c'est une des raisons du creusement du déficit. Les 50 milliards d'euros de baisse d'impôts accordées depuis 2017 jouent évidemment un rôle mais ce n'est pas le seul.

Hausse des exportations

La croissance n'a pas été au rendez-vous en raison du choc d'inflation et de la politique monétaire de la BCE, mais la France s'en tire honorablement. Les nouveaux comptes de l'Insee en base 2020 indiquent bien que la croissance en 2023 comme en 2024 reste sur une trajectoire dépassant 1 %.

En revanche, le contenu de la croissance a changé depuis dix-huit mois. Contrairement à la tendance historique, la demande interne n'a pas été son moteur. La France depuis deux ans rétablit peu à peu sa position extérieure, ce qui se traduit par une croissance plus élevée des exportations que des importations, avec une conséquence directe sur les recettes fiscales.

C'est le pays importateur qui perçoit la TVA sur les produits importés. Ainsi, quand la France rééquilibre peu à peu sa balance commerciale, elle perd des recettes de TVA d'où une élasticité très basse des recettes fiscales à la croissance, 0,4 en 2023.

> La première tâche de Michel Barnier est de rétablir la confiance surtout et avant tout des ménages et des entreprises françaises pour qu'ils retrouvent le chemin de la consommation et de l'investissement.

Là réside un des enjeux majeurs du rétablissement de nos comptes publics. Les Français ne consomment pas et l'investissement des entreprises est en panne. Le taux d'épargne s'établit à un niveau singulièrement élevé, les investisseurs sont dans une position attentiste, tétanisés par l'incertitude.

La première tâche de Michel Barnier est de rétablir la confiance non seulement de la part des souscripteurs de la dette française et de la Commission européenne, mais surtout et avant tout des ménages et des entreprises françaises pour qu'ils retrouvent le chemin de la consommation et de l'investissement.

C'est ainsi que les recettes de TVA retrouveront du dynamisme indispensable au retour à l'équilibre des comptes publics. Et pour le reste, arrêtons d'écouter les prophètes de malheur. La dette publique représente 110 % du PIB, mais un montant sept fois inférieur à la richesse nette de la France.

Alain Trannoy est professeur à l'Ecole d'économie d'Aix-Marseille.

analyses

Immobilier : il est temps de construire

La construction de logements n'est pas la solution unique à la crise du logement, mais c'est la seule qui peut la résoudre. N'inversons pas la cause et les conséquences.

LA **CHRONIQUE** *de* **Robin Rivaton**

Un spectre hante l'Occident : le spectre du Yimbyisme. Yimby pour « Yes in my backyard », l'antithèse du Nimby « Not in my backyard », mouvement d'opposition à la construction de logements et autres infrastructures. Après trente ans de sous-production de logements dans les centres urbains, la crise du logement est devenue un sujet tellement explosif qu'elle a (enfin) envahi les agendas politiques.

En l'espace de quelques mois, les annonces les plus ambitieuses en matière d'augmentation de la production de logements se sont succédé. Les travaillistes britanniques ont fait du logement un de leurs chevaux de bataille de la campagne législative victorieuse de juin dernier promettant 1,5 million de logements en plus. Un groupe de parlementaires Yimby a même émergé.

Aux Etats-Unis, les stratèges du Parti démocrate essaient également d'en faire un enjeu de l'élection à venir. Kamala Harris a annoncé un effort de construction additionnel de 3 millions de logements sur le prochain mandat présidentiel. Le choix du gouverneur du Minnesota, Tim Walz, comme colistier est révélateur. Celui-ci a largement soutenu l'assouplissement du code de l'urbanisme de la capitale de son Etat, Minneapolis, où les maisons individuelles peuvent être transformées en petits immeubles.

« Choc de l'offre »

A la convention démocrate, le très modéré Barack Obama a sonné la charge contre les codes de l'urbanisme interdisant la densification. En juillet, c'est le monde du logement européen qui a écarquillé les yeux. Ursula von der Leyen, fraîchement réélue présidente de la Commission européenne, a fait du logement un des enjeux prioritaires de son second mandat, pilier de l'accord électoral obtenu avec les socialistes.

Il n'est pas illogique que les partis de gauche soient à la manœuvre sur cette question tant leur électorat est plus concerné par la crise du logement. Mais ils ne sont pas les seuls. Le ministre du Logement néo-zélandais de centre droit a promis en juin de « noyer » les villes du pays sous des logements supplémentaires, tandis qu'au Canada c'est le Parti conservateur de Pierre Poilievre qui pousse un plan visant à n'accorder des aides fédérales qu'aux communes augmentant notoirement leur effort de construction.

En France, le sujet du logement progresse lentement. Il faut reconnaître que notre pays était l'un de ceux qui ont le plus construit parmi les pays développés. Mais la crise y prospère désormais. Après des années de déni, le logement avait eu enfin droit de cité dans le discours de politique générale de Gabriel Attal. Toutefois le « choc de l'offre », avec 30.000 logements supplémentaires en trois ans à un moment où les logements mis en chantier ont reculé de 430.000 à 270.000, semblait bien timide.

Plus de logements neufs signifie des prix du foncier plus bas, des loyers plus bas, des passoires énergétiques vides.

Michel Barnier a pris, dans le passé, des positions favorables à la construction. C'est tant mieux, car la loi est d'airain. La construction de logements n'est pas la solution unique à la crise du logement, mais elle est la seule qui peut la résoudre. N'inversons pas la cause et les conséquences. Plus de logements neufs signifie des prix du foncier plus bas, des loyers plus bas, des passoires énergétiques vides.

La question est désormais, partout, de passer des promesses aux adresses. Le goulet d'étranglement se situe au niveau de la procédure d'urbanisme. Nous vivons à l'heure des réseaux sociaux et de la micro-démocratie à l'échelle locale. La capacité à contester un projet n'a jamais été aussi élevée. Les élus ne font que refléter les préférences de leurs électeurs.

D'où l'intérêt croissant pour les régimes d'autorisation automatique du Royaume-Uni à la Californie. En France, revisiter la procédure d'urbanisme et déployer un outil informatique d'analyse automatique est sans nul doute la mesure avec le coût le plus faible pour les finances publiques et l'effet le plus puissant pour le pays.

Robin Rivaton est directeur général de Stonal et membre du conseil scientifique de la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol).

LE LIVRE DU JOUR

Comment se réconcilier

LE PROPOS La société est « en miettes », la France « archipelisée », la politique désagrégée, la ville fracturée… comment retrouver les liens de la réconciliation ? Comment retrouver un collectif, le compromis, en fin de compte la démocratie et la République ? A voir l'actualité, ses violences, ses haines, sa radicalisation, chacun conviendra que rien n'est plus urgent.

L'INTÉRÊT Robert Zarader, fondateur de l'agence Bona fidé, et ses auteurs savent qu'il n'y a pas de réponse facile ni de sauveur divin. Il n'a que le débat, la réflexion, la nuance et la modestie qu'il faut remettre en lieu et place de nos oppositions. Ils s'y essaient dans un abécédaire, pas loin du bréviaire, qui nous fait voyager des « gilets jaunes », aux ZAD, du 49.3 à Parcoursup avec une règle, l'humour, et une méthode, la reconnaissance, comme le demande François Hollande, qui préface l'ouvrage. Cette méthode se dessine de A à Z : reconnaître la vérité, ce qui n'est pas rien à l'ère de la post-vérité ; reconnaître la démocratie représentative comme ce qui reste de mieux ; reconnaître que les Français en ont assez de la radicalité stérile ; reconnaître que le « je » narcissique est « embarqué » (Pascal) avec les autres. Reconnaître enfin, comme les Jeux Olympiques l'ont démontré, que le centre de la France se situe place de la Concorde. —***Eric Le Boucher***

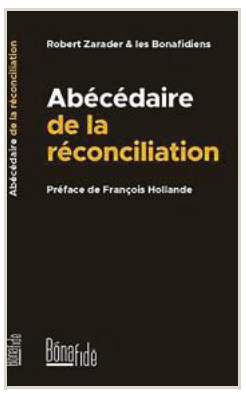

Abécédaire de la réconciliation
de Robert Zarader et les bonafidiens. Bona fidé Editions, 168 pages, 12 euros.

Bridgeman Images

Politique, entreprises, syndicats : Montesquieu, le retour !

Nous devons partout mettre ou remettre en fonction un dualisme qui oblige à la discussion collective et interdire les souverainetés personnelles.

LA **CHRONIQUE** *de* **Jean Peyrelevade**

Montesquieu nous a apporté l'idée fondamentale de la nécessaire séparation des pouvoirs dans une démocratie : pouvoir législatif, pouvoir exécutif, pouvoir judiciaire. L'évolution progressive de la vie politique française vers un présidentialisme de plus en plus verticalisé, dont Emmanuel Macron porte une large responsabilité, contraire à ces enseignements est fort inquiétante.

Le mal est profond. La séparation des pouvoirs est depuis longtemps remise en cause en ce qui concerne la justice. Parmi nos dirigeants politiques, on entend de plus en plus de voix s'élever contre le « gouvernement des juges ». Ce signal est révélateur.

Les élites qui dirigent notre pays, quel que soit leur champ d'activité, politique, économique ou même social, ont tendance à refuser tout partage du pouvoir. Montesquieu avait pourtant souligné : « *Tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser* » et « *Il ne faut pas être au-dessus des hommes, il faut être avec eux* ». En d'autres termes, le « pouvoir doit arrêter le pouvoir », non seulement par séparation mais au sein même de chaque filière concernée.

Changer la Constitution

Nous devons partout mettre ou remettre en fonction un dualisme qui oblige à la discussion collective et interdire les souverainetés personnelles : un homme qui, à la tête d'une structure complexe, croit pouvoir décider seul de toute question est condamné à l'impuissance ou à l'échec.

Le dualisme doit donc être réinstallé, et d'abord dans l'exécutif. La Constitution de la Ve République, d'inspiration monarchique, comme l'affirme le général de Gaulle dans ses Mémoires, organisait cependant un dualisme de pouvoir entre le président et le Premier ministre. « *Le président nomme le Premier ministre* » (article 8). Mais (article 20) « *le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation* » et (article 21) « *le Premier ministre dirige l'action du gouvernement* ». Ces deux derniers articles, à l'évidence, ne sont plus respectés puisque Nicolas Sarkozy puis Emmanuel Macron se sont emparés de la totalité du pouvoir exécutif. Or (article 5) « *le président de la République veille au respect de la Constitution* ». Que faire, dès lors, si lui-même ne la respecte pas ?

La réponse est de pure logique : pour rétablir un dualisme de pouvoirs au sein de l'exécutif, il faut changer la Constitution. Il suffit de confier au Parlement le soin de désigner le Premier ministre pour, simultanément, redonner de la vigueur à un pouvoir législatif aujourd'hui réduit à peu de chose. Bien entendu, ce retour à un parlementarisme plus affirmé implique le choix d'un système électoral à la proportionnelle qui favorise l'apparition de vraies coalitions ainsi que la dissolution automatique de l'Assemblée dès que le gouvernement est mis en minorité, comme l'avait suggéré Pierre Mendès France.

Un homme qui, à la tête d'une structure complexe, croit pouvoir décider seul de toute question est condamné à l'impuissance ou à l'échec.

Les autres attributions du président de la République étant par ailleurs maintenues et la durée de son mandat déconnectée de celle des députés, ce système aurait pour simple conséquence d'officialiser un rééquilibrage entre pouvoir législatif et pouvoir exécutif et, au sein de ce dernier, d'organiser un dualisme structurel, comme une sorte de cohabitation permanente entre président et Premier ministre.

Le dualisme doit aussi apparaître dans les champs économiques et sociaux. Ni les actionnaires (« le législatif ») ni « l'exécutif », à savoir le PDG, cette invention très française qui nous fut léguée par Vichy, ne peuvent, chacun dans leur domaine, décider de tout.

La défense de l'intérêt social de l'entreprise, la prise en compte de ses externalités, positives ou négatives sur l'ensemble des parties prenantes et notamment des effets sur l'environnement dépassent, et de loin, leurs seuls intérêts personnels.

Il est plus que temps de créer entre les deux une sorte de double dualisme en mettant en place une structure intermédiaire, largement indépendante, qui soit le véritable garant de l'intérêt social. Dans toutes les entreprises de taille significative, l'organisation de la gouvernance par séparation entre conseil de surveillance (le garant) et directoire (l'exécutif) serait bienvenue. Elle est obligatoire dans tous les pays d'Europe du Nord qui, économiquement et socialement, se portent mieux que nous. Qu'attendons-nous pour faire de même ?

Relation capital-travail

De même, le management ne doit pas dominer ses salariés, mais les convaincre et les entraîner derrière lui. Ici encore, une autre anomalie française laisse rêveur. Le conseil social et économique (CSE), composé de représentants élus du personnel mais sans pouvoir réel, est présidé par le chef d'entreprise. Ce dernier se fait de plus en plus souvent remplacer par son DRH, ce qui montre un relatif désintérêt de sa part. Pourquoi ne pas en confier la présidence à un salarié élu ? Ce geste, fortement symbolique, serait la première marque d'un dualisme nouveau dans la relation capital-travail.

On pourrait bien entendu aller beaucoup loin pour essayer, peu à peu, de faire disparaître un conflit idéologique fondamental qui mine notre économie et notre société.

D'une part, la généralisation de l'actionnariat salarié ferait vraiment participer le personnel qui le désirerait à la création de valeur de l'entreprise (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui). D'autre part, le dualisme devrait aussi être introduit dans les organisations syndicales. Puisque le CSE est le résultat d'élections qui sont ouvertes à la totalité du personnel, pourquoi ne pas lui reconnaître un pouvoir de négociation dont il est aujourd'hui privé au profit de représentants syndicaux désignés par leurs centrales respectives et souvent divisés ?

Après tout, étendre modestement le champ de la démocratie aurait quelques avantages dans une société partout très verticalisée. Toutes ces mesures sont simples dans leur principe et ne coûtent rien. Je suis convaincu que cette extension systématique du dualisme améliorerait grandement la cohésion d'une société aujourd'hui fracturée.

Jean Peyrelevade est économiste.

opinions

Publiez vos contributions sur le Cercle des Echos : lesechos.fr/idees-debats/cercle

LE **POINT DE VUE**

de **Bernard Attali**

Ce que l'immigration peut nous apporter

Les émeutes de cet été en Grande-Bretagne doivent nous mettre en alerte. En France comme dans toute l'Europe, le débat sur l'immigration est dans l'impasse. Les forces de droite se concentrent sur le contrôle aux frontières, autrement dit sur le volet défensif, voire répressif, et celles de gauche sur des positions irréalistes. Peu de politiques prennent le problème à l'endroit, c'est-à-dire en repensant les conditions d'intégration des populations immigrées.

Commençons par le commencement, à savoir par la démographie. Les dernières publications à l'occasion de la Journée mondiale de la population, en juillet, montre en moyenne globale une baisse générale de la fécondité : de 3,3 à 2,25 enfants par femme de 1990 à 2023.

Le phénomène est considérable et ses conséquences méritent d'être examinées par grandes zones : dans un pays sur cinq, essentiellement au sein du monde développé, les taux sont très faibles, tandis que la fécondité reste élevée dans plus de 27 pays, essentiellement en Afrique. Dans presque tous les pays d'Europe, l'excédent des naissances sur les décès n'est plus qu'un souvenir.

Combiné aux chiffres du vieillissement, le constat s'impose : dans les pays développés, l'immigration dépassera l'accroissement naturel de la population. Faut-il le redouter comme le font les esprits chagrins ? Pas nécessairement !

L'Europe au premier chef aura besoin de l'immigration pour assurer un minimum de croissance économique. En effet, le vieillissement déclenche l'appauvrissement, il diminue la population en âge de travailler, il affecte la productivité, il augmente l'inflation, il déséquilibre les finances publiques et fragilise les modèles de protection sociale. La France est, de ce point de vue, en première ligne puisqu'elle n'a jamais fait aussi peu d'enfants depuis la dernière guerre.

Ce seul constat devrait guider un changement de paradigme dans la politique à conduire. Il nous faut travailler à la hausse des taux d'emploi, à un effort massif d'innovation, à une politique familiale plus active. Et à une politique d'immigration sélective et ouverte.

> Dans les pays développés, l'immigration dépassera l'accroissement naturel de la population.
>
> Faut-il le redouter comme le font les esprits chagrins ? Pas nécessairement !

Cela suppose des remises en cause profondes, à commencer dans les esprits. Un seul exemple : on sait peu que 32 % des immigrés en France ont un niveau d'éducation supérieur à bac +3 alors que les Français à ce niveau ne sont que 19 %. En clair, l'immigration contribue d'ores et déjà à améliorer le niveau de qualification du pays.

En outre, l'immigration est, à moyen terme, un des moyens de combler l'inégal développement entre pays et continents. Les flux financiers envoyés par les migrants vers les pays pauvres sont plus élevés que l'aide au développement ou les investissements étrangers !

L'immigration est donc non seulement inévitable, mais nécessaire. Et si l'on veut qu'elle ne fasse pas l'objet d'un rejet global une politique volontaire d'intégration doit être menée dans tous les domaines, social, éducatif, culturel…

Nous devons tout faire pour lutter contre les réflexes de rejet. Comment oublier ce qu'on lisait dans « Le Figaro » quand Paul Valéry plaida pour qu'on ne permette pas à Einstein d'enseigner au Collège de France : *« Le Collège n'a pas été créé pour hospitaliser tous les Israélites qui, se croyant persécutés, se targuent d'une science inaccessible au reste des mortels. »* C'était en 1933 et le savant partit en Amérique ! Une politique globale d'assimilation reste à inventer. En tant qu'ancien responsable de la politique d'aménagement du territoire, je me suis souvent demandé pourquoi la répartition territoriale des populations immigrées n'a jamais fait l'objet d'une action coordonnée entre l'Etat et les collectivités locales. J'ai le souvenir qu'à ses grandes heures, la Datar a résolu des problèmes tout aussi difficiles. Encore faut-il ne pas avoir peur d'affirmer ce que nous sommes et refuser le communautarisme, islamiste ou autre. C'est en restant dignes de nos valeurs que naîtra un authentique désir d'intégration.

Bernard Attali est conseiller maître honoraire à la Cour des comptes et ancien délégué à l'aménagement du territoire.

LE **POINT DE VUE**

de **Sébastien Rouichi-Gallot**

Climat : de nouveaux indicateurs concrets pour alerter le public

La Terre se dirige vers un réchauffement de 5 °C, bien au-delà de la limite de +2 °C fixée par l'accord de Paris. Cette seconde limite, déjà brièvement atteinte, révèle une erreur de communication.

Une augmentation de 2 °C reste relativement acceptable dans beaucoup d'imaginaires. Mais ce chiffre cache en réalité bien des disparités puisqu'il s'agit d'une température moyenne sur la planète, et correspond donc à des variations très importantes au sein d'un même hémisphère.

Cette tendance générale appelée climat se diffère grandement de la météorologie, impliquant des mesures éphémères. Mais comment espérer que des citoyens encore peu avertis saisissent la différence entre climat et météorologie ?

Le seuil de +2 °C a été établi dès les années 1970 par l'économiste William Nordhaus, de Yale, qui avait déjà souligné qu'une telle augmentation dépasserait les limites de l'expérience humaine. Ce chiffre est devenu un repère à la fois politique et scientifique. Pourtant, chaque fraction de degré nous rapproche de l'inconnu.

Si ce seuil ne suscite pas de crainte, c'est peut-être parce qu'il a été mal choisi pour sensibiliser le grand public, même s'il fait consensus parmi les décideurs et les scientifiques. Le GIEC avertit qu'une hausse de 2 °C pourrait provoquer des conditions météorologiques extrêmes.

L'accent mis sur le seuil de 2 °C est une erreur de communication. Il est crucial de renouveler le discours sur le réchauffement climatique en utilisant des indicateurs plus parlants. Réduire le dérèglement climatique à une simple augmentation de la température mondiale est insuffisant.

> Ces 2 degrés pourraient signifier des étés à plus de 50 °C à Lille dès 2040, l'arrivée de moustiques porteurs de maladies en Europe, et des centaines de millions de réfugiés climatiques.

En réalité, ces 2 degrés pourraient signifier des étés à plus de 50 °C à Lille dès 2040, l'arrivée de moustiques porteurs de maladies en Europe, et des centaines de millions de réfugiés climatiques. Si nous restons sur la trajectoire actuelle, un réchauffement de 5 °C nous ramènerait à la différence de température entre aujourd'hui et la dernière ère glaciaire.

Dans l'histoire humaine, seules deux crises ont menacé notre survie de manière irréversible : un hiver nucléaire pendant la guerre froide et le dérèglement climatique. Nous craignons les bombes nucléaires mais ignorons les « bombes climatiques » comme la fonte du permafrost, pouvant libérer d'énormes quantités de méthane, un gaz à effet de serre extrêmement puissant. Si ces boucles de rétroaction s'enclenchent, nous perdrons tout contrôle sur le climat, compromettant la survie de l'humanité.

La science doit présenter les faits. Mais pour susciter une prise de conscience générale, la société civile, économique et politique doit adopter une communication plus claire. La mobilisation nécessaire à la protection de notre planète dépendra de la force de ce récit. Nous nous souvenons tous du bulletin météo d'août 2050 présenté par Evelyne Dhéliat sur TF1, un exemple marquant de l'efficacité des prévisions météorologiques.

Certes, établir un tel indicateur à l'échelle globale est un défi, car les conditions varient d'une région à l'autre. Cependant, une communication internationale qui prenne en compte les réalités locales serait cruciale.

Pour sensibiliser davantage à la gravité de la situation, des indicateurs concrets comme la fonte du permafrost, l'assèchement de la Méditerranée ou la disparition des coraux tropicaux seraient bien plus parlants qu'un simple chiffre.

Sébastien Rouichi-Gallot est entrepreneur et communicant.

Dessin Maïlys Glaize pour « Les Echos »

Pierre Gleizes/RÉA

Défense des lieux-dits

LIBRE **PROPOS** *par* **Gaspard Koenig**

Jusqu'à cet été, j'habitais le Bois de M***, niché au bout d'un chemin de terre. Un nom simple, charmant et on ne peut mieux approprié à son emplacement : un bois. A mon retour de vacances, j'ai eu la surprise de recevoir un courrier officiel m'informant que, suite à une délibération du conseil municipal, mon adresse était désormais 3 route de C*** (C*** étant une métropole régionale, située à plus de cinquante kilomètres). Comme un écolier puni, je suis censé recopier de nombreuses fois cette adresse en la signalant auprès de tous les organismes publics, une tâche herculéenne qui générera sans nul doute son lot de bugs informatiques et de méli-mélo bureaucratique.

Tronçonneuse onomastique

Je ne suis pas le seul à avoir été ainsi rebaptisé. Les hameaux et lieux-dits, si nombreux dans cette région d'habitat dispersé, sont tous passés à la tronçonneuse onomastique de la République. Les Brésillonnière, Paillerie, Briconnière, Mesnil, Hamel, Epierrière, Faudrie, Bagottière, Jonquet, Belletières, Coudray, Bardoulières, Méheudin et autres Choperie ont été impitoyablement numérotés et souvent renommés, conformément à la loi 3DS qui se voulait, l'ironie est belle, une loi de décentralisation. On trouve désormais au détour d'une route cantonale un numéro 2386 ou, à l'angle d'une grange désaffectée, un 99 ter. Le bocage normand est devenu Los Angeles, au mépris de son histoire comme de la volonté de ses habitants.

Car un lieu-dit, c'est d'abord un lieu qui est dit. Une merveille d'ordre linguistique spontané, imposé par personne et accepté par tous. Au fil des siècles, des pratiques, des légendes, a émergé un nom coutumier, d'autant plus poétique qu'il n'a pas été pensé comme tel et désigne une réalité souvent triviale. Les anciens savent que le Coudray abritait autrefois un verger, la Paillerie un grenier à paille, et que le Jonquet jouxtait une zone humide où poussaient les joncs. Les nouveaux venus l'apprennent vite, tant une adresse suscite naturellement la curiosité. S'approprier un nom séculaire revient à reconnaître que le lieu s'impose à nous. C'est le début de l'intégration dans un environnement naturel et une tradition locale.

La grossière standardisation de la loi 3DS fait voler en éclats ce lien ténu au passé qui doit guider l'avenir. Elle achève l'œuvre rationalisatrice de plusieurs siècles de jacobinisme qui ont brisé les frontières naturelles, extirpé les patois, ridiculisé les folklores, nivelé les cultures, arasé les spécificités. Nos habitats sont devenus des numéros et nos vies des variables sur le grand tableur Excel des gestionnaires (en l'occurrence, la « BAN », Base adresse nationale). De cette dé-territorialisation à marche forcée, mot d'ordre des philosophes postmodernes comme des technocrates contemporains, ne peuvent naître que des formes politiques brutales.

Actes d'autoritarisme

Naturellement, le législateur a affiché les meilleures intentions du monde, correspondant à un besoin réel des communes : à l'heure du GPS, les services d'urgence comme les livreurs doivent pouvoir se rendre aisément sur place, sans perdre du temps à identifier « la maison aux volets bleus derrière le grand hêtre ». Rien de plus compréhensible. Mais la nécessaire modernisation aurait parfaitement pu épouser la logique inverse et forcer les GPS à intégrer la toponymie existante (notons que certaines communes plus rusées ont associé les habitants à cet exercice et veillé, par exemple, à copier le nom des nouvelles rues sur ceux des anciens lieux-dits).

Nos politiques publiques, petites et grandes, sont aujourd'hui aveuglément utilitaristes, incapables de prendre en compte des évidences anthropologiques non réductibles à des data. Et la technologie qui les fonde est devenue notre lit de Procuste. Ce brigand mythologique coupait les membres de ses invités les plus grands et étirait ceux des plus petits afin de les mettre à la taille de son lit. De même, nous émondons nos existences pour faciliter le travail d'EDF et d'Amazon. Nous hésitons à être nous-mêmes de peur d'être rejetés par l'algorithme. Ce serait bien plutôt à la technologie, comme elle en a le pouvoir, de s'adapter à la singularité de nos modes de vie, et au pouvoir politique d'en préserver la diversité.

Il est aisé pour les élites urbaines de mépriser de tels sujets. Evidemment que je peux m'accommoder de ma nouvelle adresse. Evidemment que personne n'aura l'énergie de se mobiliser contre une mesure aussi bénigne. Mais à chaque fois que je vois ce numéro 3, je me sens dépossédé. Et j'entends monter autour de moi dans le bocage, grondant comme un mauvais vent d'hiver, le ressentiment contre ces actes d'autoritarisme d'apparence anodine qui s'accumulent et qui privent peu à peu les citoyens de leur dignité. Gare à l'ondée !

Gaspard Koenig est philosophe.

Suivez toute l'actualité photo sur notre compte Instagram @lesechosphotos

cinéma

COMÉDIE // Le réalisateur de « Batman » et d'« Ed Wood » déterre un vieux héros de ses débuts. Un film horrifique inégal mais soulevé par des bouffées de poésie et des mises en scène grandioses.

Quand Tim Burton renvoie la sauce au scarabée

Adrien Gombeaud

En 1988, Tim Burton a 30 ans. Réalisateur du délirant « Pee-Wee », il traîne derrière lui une enfance introvertie dans une banlieue de Californie et des souvenirs d'ennuis, perdus entre de vieux films d'horreur et des dessins animés. « Beetlejuice », son second long-métrage, est un mélange d'épouvante kitch et de comédie délirante. Avec ses cheveux en pétard et son regard décavé, son antihéros, le dénommé « jus de scarabée », tient de l'autoportrait, façon Dorian Gray. Trente-six ans plus tard, Burton le ramène à la surface avec « Beetlejuice Beetlejuice ».

A la fin de « Beetlejuice », nous avions quitté Lydia Deetz adolescente. Elle est devenue une vedette de télé, spécialisée dans les shows occultes à base de maisons hantées et esprits malins. Mère, puis veuve, Lydia reste obsédée par le monstrueux mort-vivant Beetlejuice qui l'avait autrefois forcé à l'épouser. Et voilà qu'un enterrement oblige Lydia à retourner dans la ville de Winter River. Elle s'y rend accompagnée de sa fille, Astrid. Celle-ci, par un concours de circonstances, va se retrouver précipitée au royaume des morts. Beetlejuice, fidèle au poste, voit là une excellente occasion de reconquérir Lydia. Mais lui-même est poursuivi par son ex-femme, une sorcière italienne prénommée Delores.

C'est à ce nouveau personnage que Burton offrira la plus grandiose séquence de son nouveau film. Dans un hangar s'étalent des membres épars, bouts de visage, cuisses, torse, bras… soudain, une main isolée se saisit d'une agrafeuse pour recoller les morceaux au tempo disco de « Tragedy » des Bee Gees : « *Je devrais te prendre dans mes bras, t'aimer, t'aimer…* » Sur l'envolée de violons et guitares électriques prend forme Monica Bellucci, la spectaculaire comédienne qui partage désormais la vie du metteur en scène.

Voilà la plus belle et la plus folle déclaration d'un cinéaste à une actrice que l'on ait vue au cinéma depuis longtemps ! Le visage recousu de cette fiancée de Frankenstein revisitée reflète la possibilité d'une seconde jeunesse et l'inspiration retrouvée par l'amour, au-delà de la mort. Car « Beetlejuice Beetlejuice », variation funky sur le mythe d'Orphée, ne fera que tanguer entre la mort et l'amour, ces deux piliers qui encadrent la grande aventure de la vie.

FILM AMÉRICAIN
Beetlejuice Beetlejuice
de Tim Burton. Avec Michael Keaton, Winona Ryder, Jenna Ortega. 1 h 44.

Rayures et moisissures

La difficulté d'une suite ne consiste pas tant à s'élever à hauteur du premier volet qu'à surpasser son souvenir. Cette cuvée 2024 n'a certainement plus le punch d'anciens Burton, tels que « Mars Attacks ! » (1996) ou « Sleepy Hollow » (1999). Néanmoins, son art a pris d'autres teintes et d'autres émotions. Puisque le purgatoire reste immuablement un labyrinthe de guichets et d'employés blasés. Puisque Michael Keaton retrouve intact le costard rayé et les moisissures du zombie cradingue et rigolo. Alors la poésie du temps perdu est à chercher du côté de Winona Ryder.

Idole d'une autre époque de Hollywood, perdue pour le cinéma américain, Winona a gardé du premier volet sa jolie fêlure, ce regard noir apeuré ou traversé de courage lorsqu'on s'en prend à son enfant. A travers Lydia, Tim Burton raconte qu'il est resté, lui aussi, quelque part, un gosse de Burbank. Bien sûr, il est aussi devenu un cinéaste à la carrière pavée d'honneurs. Mais l'auteur d'« Edward aux mains d'argent » semble aujourd'hui nous confier qu'il a beaucoup vieilli… et assez peu changé. Comme Beetlejuice, et comme nous tous. ■

Trente-six ans après le premier volet, Michael Keaton retrouve la dégaine décavée de Beetlejuice. *Photo Courtesy Of Warner Bros. Pictures*

Claire Burger à la frontière du désir

Une histoire sentimentale tumultueuse entre deux jeunes filles, l'une est allemande et l'autre française. L'un des plus beaux films de la rentrée.

Contrairement à ce que prétend un cliché tenace, le cinéma français ne se contente pas de raconter des histoires parisiennes destinées à un public de Parisiens (comprendre : des snobs indécrottables). Après « La Prisonnière de Bordeaux » de Patricia Mazuy fin août et « A son image » de Thierry de Peretti la semaine dernière, une troisième fiction inscrit sa dramaturgie loin de la capitale.

Dans « Langue étrangère », Claire Burger, native de Forbach, en Moselle, plante sa caméra des deux côtés de la frontière franco-allemande et met en scène les relations fiévreuses et sensuelles entre une adolescente strasbourgeoise, Fanny, et une jeune Allemande : Lena. La première débarque à Leipzig pour un séjour linguistique et rencontre d'abord la mère de sa correspondante, dont l'exubérance dissimule un profond mal-être. Quant à Lena, dans un premier temps, elle ignore Fanny, préfère fréquenter ses amis allemands et s'adonner à son activisme politique. La jeune Française, fascinée, est prête à tout pour la séduire, même à s'inventer une fausse biographie et un « background » idéologique susceptible de susciter son intérêt. Bientôt, les héroïnes, attirées par leurs fragilités respectives, apprennent à se (re)connaître et entretiennent des relations complices, voire amoureuses.

FILM FRANÇAIS
Langue étrangère
de Claire Burger. Avec Lilith Grasmug, Josefa Heinsius, Chiara Mastroianni. 1 h 45.

Croire en l'Europe

Le film sur l'adolescence est un genre plébiscité par les réalisateurs de l'Hexagone, mais il est rare qu'ils fassent preuve de justesse dans leur évocation de l'« âge des possibles ». Cinéaste délicate et profonde, Claire Burger nous avait déjà séduits avec « Party Girl », portrait bouillonnant d'une entraîneuse sexagénaire coréalisé avec Marie Amachoukeli et Samuel Theis, et « C'est ça l'amour », histoire déchirante d'un père (Bouli Lanners) élevant seul ses deux filles adolescentes. Elle accomplit une magistrale passe de trois avec « Langue étrangère », fiction émouvante sur les désirs capricieux, les familles désaccordées et l'engagement d'une génération angoissée par son présent et son avenir.

Construit en deux parties, la première à Leipzig, la seconde à Strasbourg, le film, non content d'échapper aux clichés qui encombrent si souvent les fictions sur les émois adolescents, évoque, sans didactisme, les préjugés qui entachent parfois les relations entre la France et l'Allemagne. Ce beau film intimiste, à sa manière farouchement personnelle, honore aussi une certaine idée de la construction européenne. — ***O. D. B.***

Dessin Mailys Glaize pour « Les Echos »

Faites entrer les accusés !

LA **CHRONIQUE** d'**Olivier De Bruyn**

Le triomphe du remarquable « Anatomie d'une chute », de Justine Triet, et les tentatives récentes de Cédric Kahn (« Le Procès Goldman ») ou d'Alice Diop (« Saint Omer ») ont éveillé des vocations. Les cinéastes français zooment désormais régulièrement sur les tribunaux et racontent des histoires de procès où la justice semble parfois désemparée face à des cas épineux. Preuve de cette fascination : cette semaine, deux films mettent en scène des avocats habités par leur mission et des accusés pour le moins inclassables. Dans « Le Fil », Daniel Auteuil s'intéresse au cas de Jean Monier, un avocat chevronné qui, après avoir involontairement contribué à la libération d'un tueur récidiviste, s'est juré de ne plus jamais prendre en charge des affaires criminelles. Mais Monier (Auteuil) replonge quand il rencontre Nicolas Milik (Grégory Gadebois), un homme mystérieux, accusé du meurtre de son épouse. L'avocat, convaincu de l'innocence de son client, met tout en œuvre pour que le jury partage son intime conviction. Il n'est pas au bout de ses surprises. Et nous non plus. Sagement mis en scène, « Le Fil », lointainement inspiré par des faits réels, mérite d'être découvert pour la prestation impeccable de ses deux acteurs et pour l'habileté de son scénario, riche en rebondissements dérangeants jusqu'aux derniers plans.

Si le pedigree psychologique et moral de l'accusé du « Fil » explique en grande partie la réussite du film de Daniel Auteuil, le héros du « Procès du chien », lui, ne ressemble à aucun autre. Dans sa première fiction en tant que réalisatrice, la comédienne Laetitia Dosch opte pour la fantaisie radicale en mettant en scène et en incarnant une avocate abonnée aux affaires minables. Cette dernière est sollicitée par un client irascible qui lui demande d'empêcher l'euthanasie de son chien, le dénommé Cosmos, coupable d'avoir violemment mordu une femme. Obstinée, l'avocate parvient à obtenir les statuts de « personne » et de « justiciable » pour Cosmos et l'animal se retrouve ainsi au tribunal face à des magistrats éberlués. Avec son argument farfelu, la cinéaste signe une farce surréaliste où les acteurs un rien… cabotin (François Damiens, Jean-Pascal Zadi) ne lésinent pas sur les effets de manche pour donner la réplique au sympathique quadrupède. Même si Laetitia Dosch s'abîme dans les répétitions et les surenchères, son « Procès du chien » qui, en creux, s'interroge sur la place des animaux domestiques dans notre société, peut s'enorgueillir de faire partie des films judiciaires les plus singuliers de l'histoire du cinéma.

« Le Fil », de Daniel Auteuil. 1 h 55.
« Le Procès du chien », de Laetitia Dosch. 1 h 27.

A voir aussi

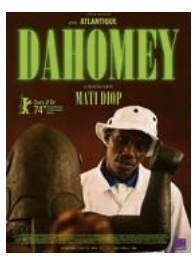

DOCUMENTAIRE FRANCO-BÉNINOIS
Dahomey
de Mati Diop. 1 h 08.

Paris, 2021. Dans les galeries du Quai Branly, on ferme des caisses. Une soixantaine d'œuvres, pillées par la France coloniale, s'apprête à retourner au Bénin. La réalisatrice d'« Atlantique », Mati Diop, va filmer ce voyage. Ours d'or au festival de Berlin, « Dahomey » n'est pas un documentaire au sens strict du terme. Le film est en effet bercé par la voix de Ghezo, seigneur du royaume perdu Dahomey figuré par la plus monumentale des sculptures restituées. Le procédé, d'abord impressionnant, finit par lasser, tout comme les sous-titres en écriture inclusive. Cependant, la mise en scène, son art de capter les visages, les rues et rivages, exerce un envoûtement incontestable, dans un climat troublant où le réel se mêle au merveilleux. Leçon d'histoire, manifeste politique, « Dahomey » grave un moment carrefour dans le destin de l'Afrique, lors d'une intense séquence de débat entre étudiants. Soudain, à l'écran, se mêlent le passé lointain, le présent immédiat et l'avenir proche d'un continent. — ***A. G.***

enquête

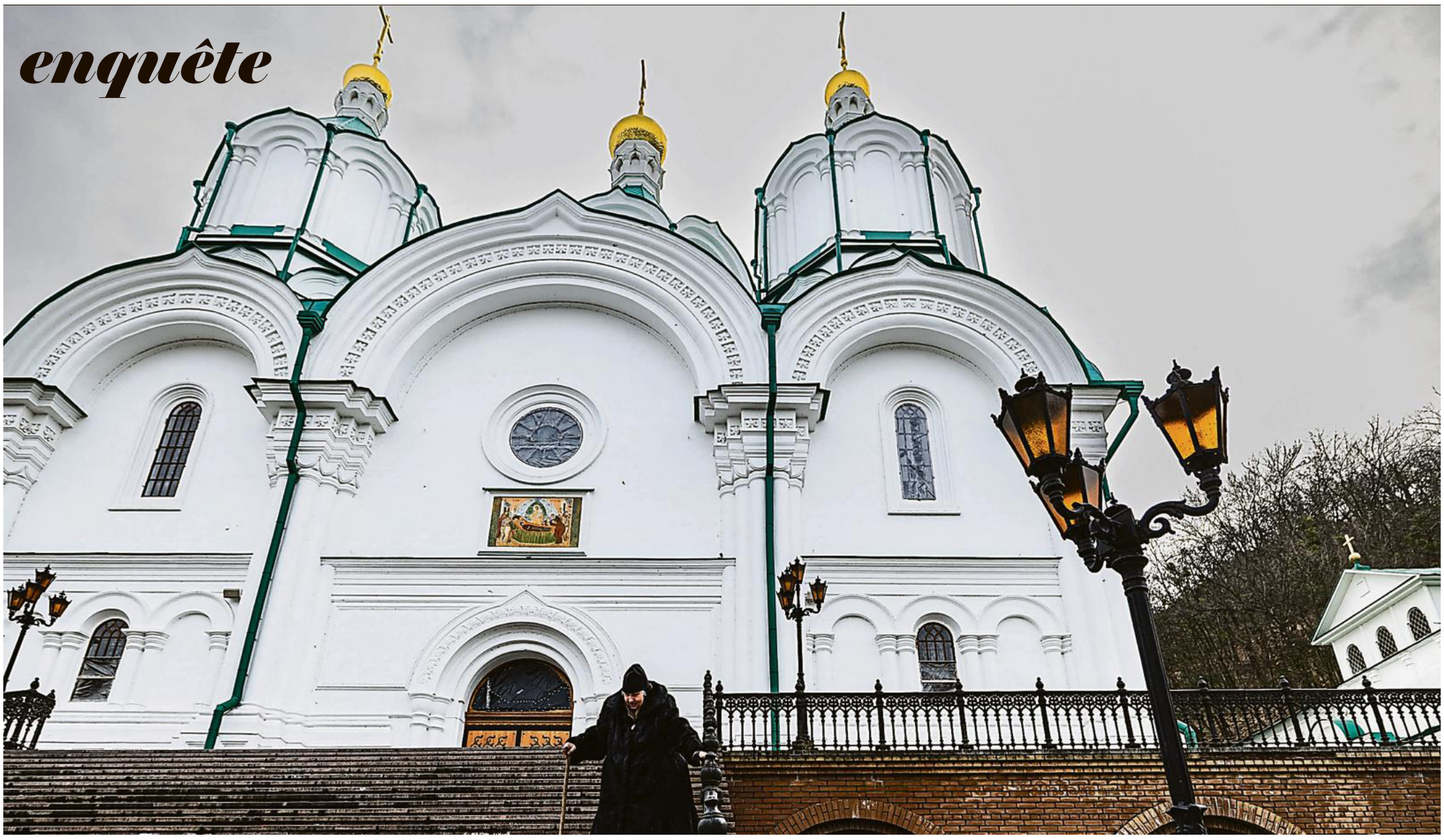

Le monastère de Sviatohirsk dans la région de Donetsk, le 25 décembre 2022. *Photo Sameer Al-Doumy/AFP*

Pourquoi Kiev a décidé de mettre au ban l'Eglise orthodoxe ukrainienne

RELIGION // Dénoncée par la Russie et le Vatican, la récente interdiction de l'Eglise orthodoxe ukrainienne liée au patriarcat de Moscou participerait, selon Kiev, de l'« indépendance spirituelle » du pays. Malgré ses proclamations, elle est soupçonnée de continuer à entretenir des liens avec le régime russe.

Guillaume Ptak
— Correspondant en Ukraine

Les orthodoxes ukrainiens font aujourd'hui un pas pour se libérer des démons de Moscou » : c'est par ces mots que le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, a célébré la signature, le 24 août dernier, d'une loi qui interdit les activités d'« organisations religieuses affiliées à des pays hostiles à l'Ukraine » – comprendre : la Russie. Coïncidant avec les célébrations du Jour de l'indépendance, la fête nationale ukrainienne célébrée chaque 24 août, le texte ouvre implicitement la voie à l'interdiction de l'église orthodoxe d'Ukraine, auparavant désignée par l'acronyme UPC-MP, accusée de maintenir des liens avec Moscou en dépit du conflit qui oppose le pays à la Russie depuis le 24 février 2022.

Canoniquement soumises au patriarcat de Moscou, les autorités ecclésiastiques de l'UPC-MP ont pourtant officiellement proclamé leur indépendance totale vis-à-vis de Moscou à l'issue d'un synode extraordinaire qui s'est tenu le 27 mai 2022. Elles avaient à l'époque cité, entre autres raisons, les prises de position répétées du patriarche Cyrille, le chef de l'Eglise orthodoxe russe, en faveur de l'invasion. Mais, l'« *indépendance* » revendiquée au cours de ce synode n'existe pas dans le droit canonique orthodoxe et le patriarcat moscovite estime que l'Eglise orthodoxe ukrainienne lui est toujours rattachée.

Un pays en majorité chrétien orthodoxe

En majorité chrétienne orthodoxe, la population ukrainienne était historiquement répartie entre trois églises différentes : l'Eglise orthodoxe ukrainienne-patriarcat de Kiev, l'église orthodoxe autocéphale ukrainienne (UAOC) et l'église orthodoxe ukrainienne rattachée au patriarcat de Moscou (UPC-MP). Forte de 12.000 paroisses, cette dernière a longtemps dominé la vie religieuse de l'Ukraine et prétendait représenter, avant 2019, jusqu'à 75 % de la population ukrainienne. En décembre 2018, les représentants des deux églises orthodoxes indépendantes ainsi que certaines paroisses dépendant du patriarcat de Moscou ont fusionné au sein de ce qui s'appelle désormais l'« Eglise orthodoxe d'Ukraine ».

La déclaration d'indépendance de l'UPC-MP dans la foulée de l'invasion russe n'a pas suffi à convaincre la société ukrainienne qui, dans l'ensemble, la considère toujours comme un relais de la propagande du Kremlin. Selon une enquête réalisée en avril dernier par l'Institut international de sociologie de Kiev (KIIS), 82 % des Ukrainiens disaient ainsi ne « *pas faire confiance* » à l'UPC-MP, et 83 % estimaient que l'Etat ukrainien devait intervenir dans les activités de l'église. Allant plus loin, 63 % d'entre eux se prononçaient même en faveur d'une interdiction pure et simple de l'église. La rupture apparente avec Moscou n'a pas non plus suffi à endiguer l'exode de ses fidèles vers les autres branches de l'église orthodoxe en Ukraine, un processus déjà à l'œuvre depuis plusieurs années. Toujours selon les chiffres de l'Institut de sociologie de Kiev, seulement 4 % des Ukrainiens disaient ainsi appartenir au patriarcat de Moscou en juillet 2022, contre 18 % en juin 2021.

> L'« indépendance » revendiquée n'existe pas dans le droit canonique orthodoxe et le patriarcat moscovite estime que l'Eglise orthodoxe ukrainienne lui est toujours rattachée.

Les tensions entre l'Eglise orthodoxe ukrainienne et le gouvernement ne datent pas d'hier. En janvier 2023 déjà, les autorités ukrainiennes avaient décidé de résilier le bail de l'UPC-MP pour plusieurs des édifices situés sur le territoire de la laure des Grottes de Kiev, un monastère de plus de 25 hectares et l'un des lieux les plus sacrés de l'orthodoxie. Les 500 personnes y résidant, dont 200 moines historiquement affiliés au patriarcat de Moscou, avaient été sommées de quitter les lieux. Quelques mois auparavant, les services de sécurité ukrainiens (SBU) y avaient effectué une perquisition, au cours de laquelle ils affirmaient avoir trouvé des passeports russes, de l'argent liquide et de la littérature pro-russe.

En avril 2023, nous nous étions rendus au monastère de Sviatohirsk, lui aussi rattaché au patriarcat de Moscou. Au cours des premiers mois de la guerre, l'armée ukrainienne et les moines avaient conclu un accord selon lequel les Ukrainiens ne prendraient pas position dans l'enceinte même du monastère, situé dans l'oblast de Donetsk, malgré la présence de forces russes sur la rive opposée du fleuve séparant l'édifice de la ville de Sviatohirsk. Cet accord a permis à des centaines de personnes de trouver refuge au sein du monastère, et à celui-ci d'être relativement épargné par les bombardements ayant dévasté la région.

Accusations de persécutions religieuses

Rencontré sur place, le prêtre Conan, lui-même originaire de Sibérie, avait alors esquivé le sujet du conflit avec le gouvernement de Kiev : « *Nous avons vu ce qui se passe à la laure de Kyiv Pechersk,* avait-il cependant confirmé aux "Echos", au cours d'une déambulation entre les parterres de fleurs, les cratères d'obus et les impacts de shrapnels. *Ce qui se passe là-bas n'a aucun sens. Pour l'instant, la situation est calme* [à Sviatohirsk], *mais nous verrons ce qui va se passer.* »

Elaboré dès janvier 2023, le projet de loi voté au cœur de l'été constitue, selon les autorités ukrainiennes, une étape supplémentaire vers l'« *indépendance spirituelle du pays* », que Volodymyr Zelensky a appelé de ses vœux dès décembre 2022. Votée par 265 députés sur 450, et avec seulement 29 votes contre, la loi a été signée seulement quatre jours plus tard par le président ukrainien. Sa promulgation a été promptement dénoncée par le patriarche de Moscou, qui a accusé le gouvernement ukrainien de « *persécution religieuse* » et « *appelé à l'aide* » la communauté internationale.

Ancien informateur du KGB et soutien indéfectible de Vladimir Poutine, le patriarche Cyrille a pris position à plusieurs reprises en faveur de la guerre, la présentant comme une « *croisade chrétienne* » contre un Occident « *dégénéré* ». Des déclarations répétées, qui feraient partie d'une stratégie du pouvoir russe visant à légitimer spirituellement l'invasion de l'Ukraine auprès de sa population. Dans un récent article publié dans le « Journal of Church and State » de l'université d'Oxford, Zacarias Negron, chercheur à l'université Vanderbilt, estime ainsi que « *l'Etat* [russe] *s'est tourné vers le patriarche Cyrille et l'Eglise orthodoxe russe pour rassembler une série de justifications juridico-religieuses pour la guerre en Ukraine* ».

Une Eglise et un Etat « intrinsèquement liés »

Rencontré dans le temple (protestant) de la Bonne Nouvelle, à Sloviansk en mai dernier, Maksym, un aumônier militaire ukrainien, estime pour sa part que l'Eglise orthodoxe russe et l'Etat russe sont intrinsèquement liés, et se renforcent mutuellement. « *Si vous regardez comment est construit le pouvoir russe moderne, le FSB* [les services de sécurité russes] *est au premier rang, et l'église orthodoxe au deuxième,* explique, entre deux gorgées de café, le jeune homme de 26 ans. *L'Eglise orthodoxe russe n'est pas une institution religieuse, c'est un bras du pouvoir russe.* »

Les services de sécurité ukrainiens (SBU) soupçonnent un certain nombre de paroisses historiquement rattachées au patriarcat de Moscou de continuer à constituer une « cinquième colonne » moscovite, diffusant de la propagande pro-russe et collaborant dans les territoires occupés avec les autorités russes. Selon le SBU, des poursuites judiciaires auraient déjà été engagées à l'encontre d'une centaine d'ecclésiastiques et de fidèles rattachés au patriarcat de Moscou pour des faits supposés de trahison et de collaboration avec les forces d'occupation, ou encore de trafic d'armes. Ces procédures auraient, selon le média ukrainien Liga.net, déjà abouti à 26 condamnations au 20 août dernier.

> « L'Eglise orthodoxe russe n'est pas une institution religieuse, c'est un bras du pouvoir russe. »
>
> **MAKSYM**
> Aumônier militaire ukrainien

L'ONG ukrainienne Chesno, connue et reconnue pour son travail d'analyse et son évaluation des élus ainsi que pour ses efforts pour éduquer la population ukrainienne au fonctionnement des institutions politiques, a, depuis le début de l'invasion russe, créé un « *registre des traîtres* » à l'Ukraine. Celui-ci recense « *les politiciens, médias, juges, forces de l'ordre, prêtres et célébrités* » qui menacent la souveraineté du pays et a pour objectif, in fine, à ce que les personnes recensées soient traduites en justice ou ne soient pas élues au parlement ou dans les gouvernements locaux. Sur les quarante-et-une figures religieuses qui figurent sur ce « *registre des traîtres* », quarante sont rattachées à l'UPC-MP, seize d'entre elles étant visées par des procédures judiciaires et vingt-et-une étant sanctionnées ou ayant été privées de leur citoyenneté pour leur soutien à l'invasion russe de l'Ukraine.

Protestations à l'étranger

A plusieurs reprises, des prêtres de l'UPC-MP ont refusé d'officier lors d'enterrements de soldats ukrainiens tombés au combat, suscitant la colère de la population ukrainienne. Toujours selon les services de sécurité ukrainiens, en février 2022, au début de l'offensive russe, alors que des combats avaient lieu près de la ville de Prylouky, dans la région de Tchernihiv, au moins huit soldats russes blessés auraient été découverts dans le monastère de Goustynia.

Hors de l'Ukraine, la nouvelle de l'adoption de cette loi a été cependant condamnée par plusieurs institutions, dont le Vatican. « *Les églises ne doivent pas être touchées* », a ainsi déclaré le pape François à la fin de la prière hebdomadaire de l'angélus, le 25 août dernier. « *Je continue à suivre avec douleur les combats en Ukraine et dans la Fédération de Russie. Et en pensant aux lois récemment adoptées en Ukraine, je crains pour la liberté de ceux qui prient.* » Le Conseil œcuménique des Eglises, une organisation internationale, s'est déclaré de son côté « *profondément alarmé par le risque d'une punition collective injuste de toute une communauté religieuse* ».

En contradiction avec les déclarations du pape, le chef de l'épiscopat ukrainien s'est dit, lui, favorable à l'adoption de ce nouveau projet de loi : « *Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pendant cette guerre pour empêcher l'agresseur de violer la paix religieuse et l'harmonie entre les églises d'Ukraine* », a déclaré Sviatoslav Chevtchouk, le chef de l'Eglise gréco-catholique d'Ukraine, qui représenterait près de 8 % de la population ukrainienne. ■

« Souvenirs de vacances » par Sabrina Chess pour « Les Echos »

L'ÉDITORIAL
DES « ÉCHOS »

Gafa : carton rouge

Ce n'est pas parce qu'on est riche que la vie est forcément simple. Les milliards de bénéfices et les valorisations boursières stratosphériques d'Apple, Google, Facebook, Nvidia et autres géants du numérique ne doivent pas nous faire oublier qu'en dépit de leur incroyable puissance et de leur époustouflante réussite, ces poids lourds ne sont pas dispensés de respecter les règles d'un paysage réglementaire et judiciaire de plus en plus complexe et menaçant.

Les Gafa se faisaient taper sur les doigts. On leur tape désormais sur la tête, on menace de les couper en morceaux ou de jeter leurs dirigeants en prison. Apple va devoir rembourser 13 milliards d'euros à l'Irlande. L'Europe impose une amende de 2,4 milliards à un Google poursuivi par l'antitrust américain. Le patron de Telegram risque de passer plusieurs années entre quatre murs…

Trente ans après le début de la révolution Internet, les start-up de la première vague sont devenues grandes et bien des acteurs du digital ont atteint taille critique et dimension mondiale. Ils pouvaient passer sous les radars, ils sont aujourd'hui terriblement visibles et surveillés dans leurs moindres faits et gestes. En parallèle, la régulation, qui a longtemps accusé un train de retard sur des groupes qui se sont développés sur de nouveaux marchés, a fini par se doter d'outils pour mieux encadrer des entreprises qui ne peuvent plus profiter d'un flou bénéficiant aux défricheurs de la première heure. Les règles du jeu 2.0 ont été définies, une jurisprudence commence à se mettre en place et le nœud coulant de la régulation se resserre lentement mais sûrement.

Par **David Barroux**

Le nœud coulant de la régulation se resserre lentement mais sûrement.

La naïveté des juges et des politiques a en grande partie vécu et ceux qui dominent et rythment notre vie digitale sont prévenus : leurs abus de position dominante ou leurs petits arrangements avec les règles de la concurrence seront de moins en moins tolérés. Mais le poids de ces champions est tel et les barrières à l'entrée qu'ils ont su ériger si hautes que dans la plupart des cas les sanctions qui les frappent risquent de leur faire mal sans véritablement les fragiliser.

Pour l'Europe qui n'a pas réussi à faire émerger ses champions du numérique la leçon est cruelle. Nous avons le pouvoir de sanctionner et de nous faire un peu plus respecter, mais les places autour de la table de poker numérique sont occupées par des Américains et des Chinois. Nous ne serons au mieux que les arbitres distribuant des cartons rouges dans un match dominé par d'autres.

Lire nos informations
Pages 20-21

Les Echos
« Start-up »
Le point quotidien dédié à l'économie des start-up : levée de fonds, dirigeants, tendances…

lesechos.fr/newsletters

DERNIÈRE **HEURE**

Botulisme : cinq personnes en réanimation

SANTÉ – Cinq personnes sont en réanimation au centre hospitalier de Tours pour une suspicion de botulisme après avoir ingéré des conserves de pesto à l'ail des ours, a annoncé mardi le préfet d'Indre-et-Loire, estimant que *« 600 bocaux »* étaient recherchés à travers la France. Le botulisme est une affection neurologique rare et grave, mortelle dans 5 à 10 % des cas, provoquée par une toxine très puissante produite par une bactérie qui se développe notamment dans les aliments mal conservés.

Mont Blanc : quatre alpinistes « morts d'épuisement »

MONTAGNE – Nouveau drame en montagne après une série noire cet été : quatre alpinistes coréens et italiens, piégés par le mauvais temps près du sommet du mont Blanc, ont été retrouvés morts mardi, au quatrième jour de leur disparition. Les quatre hommes sont *« morts d'épuisement »*, a annoncé à l'AFP la préfecture de Haute-Savoie. Les corps ont été découverts *« à 100-200 mètres du sommet »*, ont précisé les secouristes du peloton de gendarmerie de haute montagne de Chamonix.

Nouvelles sanctions contre l'Iran

RUSSIE – Les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne vont prendre de nouvelles sanctions contre l'Iran, visant notamment le transport aérien. Ils accusent Téhéran d'avoir livré des missiles balistiques à Moscou pour frapper l'Ukraine. *« La Russie a reçu des livraisons de ces missiles balistiques et les utilisera probablement dans les semaines à venir en Ukraine contre les Ukrainiens »*, a déclaré le secrétaire d'Etat américain Antony Blinken, lors d'une conférence de presse avec le Britannique David Lammy.

Quarante morts dans un raid israélien

GAZA – Quarante personnes ont été tuées dans la bande de Gaza lors d'une frappe israélienne sur une zone humanitaire. L'armée israélienne affirme y avoir visé un *« centre de commandement »* du Hamas, au douzième mois de la guerre. Selon elle, des *« terroristes du Hamas qui opéraient dans un centre de commandement dans la zone humanitaire »* ont été ciblés et des chefs militaires du Hamas figurent parmi les morts, dont trois présentés comme *« directement impliqués dans l'exécution du massacre du 7 octobre »*.

LA PHOTO **DU JOUR**

PREMIÈRE SORTIE SPATIALE PRIVÉE Un milliardaire, un pilote et deux employées de SpaceX ont décollé mardi de Floride pour une mission ambitieuse qui doit marquer une nouvelle étape dans l'exploration commerciale de l'espace, avec la première sortie spatiale privée de l'histoire. Une fusée Falcon 9 a décollé au petit matin depuis le Centre spatial Kennedy, en Floride, propulsant en orbite la capsule Dragon qui accueille les passagers de cette mission, baptisée « Polaris Dawn ». L'un des principaux objectifs est de tester les toutes premières combinaisons de l'entreprise destinées au vide spatial, blanches et au look futuriste, lors d'une brève sortie à l'extérieur de la capsule. *Photo Chandan Khanna/AFP*

LA **MÉTÉO**

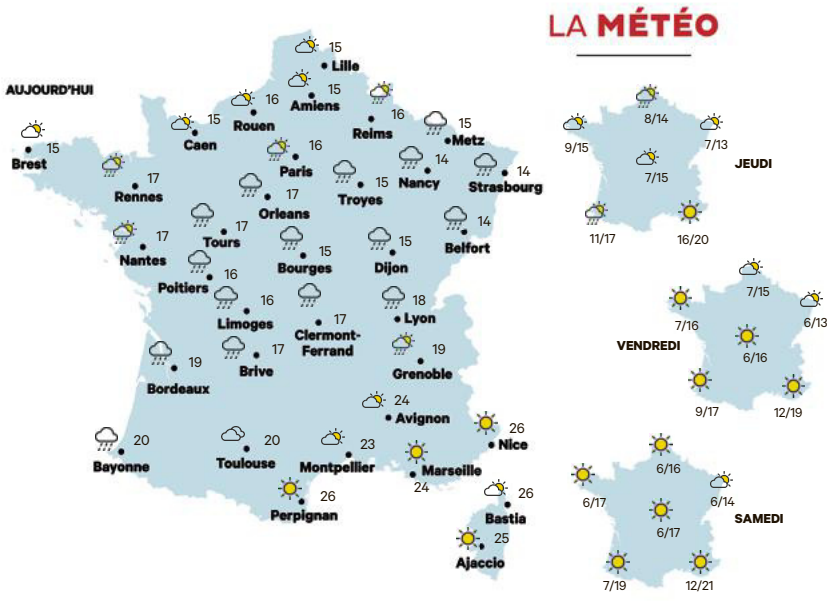

AILLEURS	CE JOUR	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
AMSTERDAM	11/13	9/13	10/15	9/17	11/19
ATHÈNES	21/28	22/29	21/30	23/29	19/26
BERLIN	14/17	9/15	8/15	11/16	11/17
BRUXELLES	11/15	8/13	8/14	7/16	7/18
DUBAI	28/40	28/42	28/39	27/38	28/37
FRANCFORT	13/16	8/15	6/15	8/15	7/17
HONGKONG	26/33	26/32	26/31	25/33	26/32
ISTANBUL	23/27	21/26	20/29	22/30	20/22
LONDRES	8/14	7/13	5/15	6/17	10/18
MADRID	16/28	14/26	13/25	12/27	12/29
MILAN	18/25	18/23	11/19	12/21	10/23
MOSCOU	15/25	15/24	18/27	14/25	13/27
NEW YORK	15/25	16/25	17/26	18/28	19/27
RIO DE JANEIRO	21/36	20/36	22/36	22/34	20/30
SAN FRANCISCO	13/24	12/24	12/24	12/22	12/20
SHANGHAI	27/31	27/31	27/33	26/32	27/30
SINGAPOUR	26/31	26/31	26/30	26/31	26/31
SYDNEY	10/21	11/25	14/16	10/17	7/20
TOKYO	26/34	26/33	26/33	26/30	25/33
TORONTO	12/23	14/26	15/26	16/26	16/26
ZURICH	11/15	8/13	5/11	5/12	4/14

avec la chaîne météo **LA MEILLEURE INFO MÉTÉO** TV Web Appli

LES MÉDAILLES SONT INDIVIDUELLES, LES MÉRITES SONT COLLECTIFS.

Un immense MERCI aux 252 athlètes que nous soutenons, aux 136 parmi eux qui se sont qualifiés et aux 45 qui ont été médaillés. Tous ont brillé par leurs performances !

Un immense MERCI à nos milliers de collaborateurs engagés dans la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, nous avons partagé la magie des Jeux dans tous les territoires. Vous êtes formidables !

Un immense MERCI à toutes celles et ceux qui, après le rendez-vous de Paris 2024, permettront au Groupe BPCE, 2e acteur bancaire en France, de réaliser son ambition d'être la banque du sport.

PARIS 2024

GROUPE BPCE

PARTENAIRE PREMIUM

PARIS 2024

BANQUE POPULAIRE

CAISSE D'EPARGNE

casden BANQUE POPULAIRE

CREDIT COOPERATIF

oney

BANQUE PALATINE

NATIXIS CORPORATE AND INVESTMENT BANKING

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

BPCE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 197 856 880 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. RCS Paris n° 493 455 042.

Les Echos Entreprises & Marchés

CAC 40	DOW JONES	EURO/DOLLAR	ONCE D'OR	PÉTROLE (BRENT)
7.407,55 points	40.612,38 points	1,1018 $	2.506,3 $	69,13 $
-0,2385 %	-0,532 %	-0,188 %	0,264 %	-3,8659 %

Mercredi 11 septembre 2024
www.lesechos.fr

DEVISES | EUR/GBP 0,8442 | EUR/JPY 157,25 | EUR/CHF 0,934 | GBP/USD 1,3059 | USD/JPY 142,302 | USD/CHF 0,8459 TAUX | €STER 3,663 | EURIBOR 3 MOIS 3,462 | OAT 10 ANS 2,8439 | T-BONDS 10 ANS 3,7194

Nestlé : 2 millions d'euros pour clore l'affaire des eaux minérales

AGROALIMENTAIRE

Marie-Josée Cougard

La Justice a tranché. Le parquet d'Epinal dans les Vosges a mis un terme aux enquêtes et aux plaintes déposées contre Nestlé Waters par Foodwatch pour tromperie du consommateur et par des associations de défense de l'environnement pour forages illégaux destinés à produire de l'eau sous les marques Hépar, Vittel et Contrex.

La division eaux du géant suisse qui a utilisé des filtres qui n'étaient pas autorisés par la réglementation devra s'acquitter d'une amende de 2 millions d'euros dans un délai de trois mois, après avoir conclu une convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) avec le parquet d'Epinal. Elle devra également « *renaturer l'environnement de deux cours d'eau, le Petit Vair et le Vair, affluents de la Meuse, et restaurer les zones humides sur le territoire de Vittel et de Contrexeville. Cet engagement de long terme sera supervisé par l'Office français de la biodiversité. Nestlé Waters y investira 1,1 million d'euros* », a indiqué l'entreprise.

La CJIP explique qu'« *aux termes des enquêtes menées* », les forages exploités dans le bassin des Vosges ont été régularisés en 2019, qu'« *aucun préjudice à la santé publique n'est à déplorer, que les traitements réalisés sur les eaux captées n'ont en rien altéré la composition minérale des eaux commercialisées* ».

Pol Emile/Sipa

Pour ne pas avoir à commercialiser des eaux impures tout en respectant la réglementation, Nestlé a été contraint de baisser sa production.

Des suites...

Les associations à l'origine des plaintes contre Nestlé Waters, Foodwatch, VNE et Eau88 ont été invitées à chiffrer leur préjudice. Foodwatch, qui s'y est refusée, se réserve le droit de « *donner une suite à cette affaire* », même s'il n'est pas possible de contester une CJIP. Ce type de dispositif transactionnel éteint toute action légale contre Nestlé à Epinal.

« *L'organisation de défense des consommateurs est déterminée à ne rien lâcher. Plus de 16.000 personnes ont signé la pétition de Foodwatch demandant que les entreprises impliquées rendent des comptes. Foodwatch utilisera tous les moyens légaux pour briser le climat d'impunité* », précise l'association.

Les associations de défense de l'environnement, en revanche, ont accepté de chiffrer le préjudice lié aux infractions au Code de l'environnement, comme proposé par le parquet d'Epinal. Elles percevront un total de 516.800 euros à ce titre.

« *C'est une potion amère qu'on avale. L'outil est loin d'être parfait, mais permet en termes d'environnement d'avoir une réponse plus rapide* », a déclaré François Zind, l'avocat de Eau88, tandis qu'un autre avocat du collectif Eau88, Bernard Schmitt a jugé « *la disposition scélérate. Elle permet aux gens qui ont de l'argent d'échapper à un jugement et à un casier judiciaire* ».

Cette CJIP est « *la plus importante en matière environnementale signée à ce jour en France* », selon le parquet. Le parquet d'Epinal note que Nestlé Waters a mis fin aux irrégularités constatées et a cessé les traitements de l'eau non autorisés et a « *pleinement coopéré* » avec les autorités judiciaires et administratives, et ajoute qu'il n'y a eu aucune conséquence sur la santé publique. Pour ne pas avoir à commercialiser des eaux impures tout en respectant la réglementation, Nestlé a cependant été contraint de baisser sa production.

« *Compte tenu de ces éléments et de la connexité entre les deux procédures* », le procureur d'Epinal explique avoir proposé la conclusion d'une CJIP qui « *permet, tout en sanctionnant les non-conformités constatées, de privilégier la régularisation la plus rapide de la situation, la réparation de l'impact écologique et l'indemnisation de plusieurs parties* ». ■

Corsair lève des fonds et trouve un nouvel actionnaire de référence

TRANSPORT AÉRIEN Corsair a peut-être trouvé son sauveur en la personne d'Abbas Jaber, PDG du groupe agro-industriel Advens-Geocoton. Cet entrepreneur français issu de la diaspora libanaise du Sénégal, qui a fait fortune dans le négoce du coton entre l'Afrique de l'Ouest et la France, est en passe de devenir le principal actionnaire de Corsair, avec 40 % du capital. De quoi permettre de boucler enfin une indispensable levée de fonds, préalable à la validation de son plan de restructuration par la Commission européenne. // PAGE 18

Avec l'iPhone 16, le match de l'IA dans les smartphones est lancé

TÉLÉPHONIE Alors que le marché des smartphones reprend des couleurs, Apple répond à ses rivaux Samsung ou Google, qui avaient déjà dégainé leur propre modèle, avec le lancement du nouvel iPhone 16, enrichi à l'intelligence artificielle. Pour tous les fabricants, l'enjeu est de transformer le smartphone en « AI phone ». Et de profiter d'un nouveau cycle de hausse des ventes sur le marché du mobile. Le géant chinois Huawei a dévoilé de son côté un nouveau modèle qui se plie en trois, une première dans le secteur. // PAGE 22

LES ENTREPRISES CITÉES

Advens-Geocoton 18
Allianz France 26
Allocab 19
Apollo 28
Apple 20, 22, 32
ASML 20
BMW 19
Capgemini 32
Ciergerie Notre Dame de France 25
Corsair 18
Dassault Systèmes 32
D'Ieteren 32
EasyJet 18
Ernest Turc 24
Europe Snacks 25
Google 20, 22
Green Gen Technologies 25
Groupama 26
Huawei 22
Kazatomprom 28
Lancey Energy Storage 23
Lehmann 25
Microsoft 20
Mitsubishi Heavy Industries 18
Nvidia 20
One Rock Capital Partners 25
OpenAI 22
QBE 26
Renault 19, 32
Samsung 22
Sanofi 16
Stellantis 32
STMicroelectronics 32
Swiss Re 26
Tepco 18
Tesla 19
TotalEnergies 32

AVIS **FINANCIER**
Damartex 27

Football : Vincent Labrune réélu président de la LFP

SPORT

Enrique Moreira

Sans surprise. C'est bien Vincent Labrune, grand favori de l'élection à la présidence de la LFP, qui a été désigné par les membres de son conseil d'administration pour prendre les rênes de l'instance jusqu'en 2028. Le président sortant, âgé de 53 ans, ex-dirigeant de l'Olympique de Marseille et apprécié des patrons de clubs, l'a emporté avec 14 voix sur 17. Son adversaire, Cyril Linette, ancien patron du service des sports de Canal+, du journal « L'Equipe » et du PMU, a obtenu 2 voix. Il y a eu un vote blanc.

« *Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale élit Vincent Labrune président de la LFP au premier tour (85,67 %)* », a officialisé la LFP sur son compte X. Une large victoire donc pour un candidat sortant promis au départ à une réélection sans concurrence.

Mais la ministre démissionnaire des Sports, Amélie Oudéa-Castéra, avait demandé à l'Union des acteurs du football (UAF) de revoir sa position et d'accorder à Cyril Linette son indispensable parrainage pour qu'il puisse briguer la présidence de la LFP. La nécessité de cette intervention avait mis en lumière des soucis de gouvernance et accentué un peu plus un climat déjà délétère à cause de la baisse des revenus liés aux droits télés.

Après avoir promis d'obtenir 1 milliard d'euros par saison, et vu l'appel d'offres échouer, la LFP a dû ravaler ses ambitions et vendre les matches de Ligue 1 pour un total annuel de 500 millions environ à DAZN et beIN Sports. Une baisse conséquente par rapport aux 624 millions négociés lors du précédent cycle et une catastrophe pour les finances des clubs.

Elu une première fois en 2020, à la surprise générale, face à Michel Denisot, Vincent Labrune a consacré l'intégralité de son premier mandat à tenter de régler l'inextricable dossier de l'attribution des droits TV du foot français dans un contexte tendu avec Canal+, son diffuseur historique. Le choix de DAZN a été vivement critiqué : abonnement trop cher, risque de piratage et de désintérêt des supporters.

Il n'empêche, les présidents de clubs ont toujours validé ces choix. Les défenseurs de Vincent Labrune rappellent que, au cours de son mandat, les droits télé internationaux ont augmenté et qu'un partenariat de « naming » de la Ligue 1 avec McDonald's a permis d'apporter 90 millions d'euros, soit le double du précédent contrat avec UberEat. ■

Nouvelles spéculations sur un appétit de Covéa pour SCOR

ASSURANCE

Amélie Laurin, *avec* ***A. D.***

En plein rendez-vous annuel des assureurs et réassureurs mondiaux à Monaco, une rumeur de rachat a fait bondir le cours de SCOR de 6,31 % mardi, à la Bourse de Paris. Mais elle est à prendre avec précaution, compte tenu du passif entre les sociétés citées.

L'assureur mutualiste Covéa (MMA, MAAF, GMF) a « *engagé des discussions* » avec le réassureur français en vue d'en prendre le contrôle, après sa tentative ratée de 2018, a affirmé Insurance Insider. Selon le média, plusieurs options seraient sur la table, dont une acquisition complète de SCOR par Covéa, ou bien une participation significative sur le modèle du mutualiste Talanx qui contrôle Hannover Re. « *Aucune discussion M&A* [de fusion-acquisition, NDLR] *avec Covéa n'a eu lieu de quelque façon que ce soit* », a réagi SCOR.

Covéa ne fait pas de commentaires, mais une source proche « *dément* » toute volonté de monter au capital de SCOR. « *Il n'y a aucune discussion, aucune approche, aucune réflexion* », affirme-t-elle. Covéa, qui a déboursé plus de 9 milliards de dollars pour racheter le réassureur PartnerRe en 2022, ne contrôle plus que 3,7 % de SCOR. L'an dernier, le réassureur a en effet exercé, partiellement, une option d'achat sur ses propres actions détenues par le mutualiste.

> « Aucune discussion M&A avec Covéa n'a eu lieu de quelque façon que ce soit. »
> **SCOR**

Après l'échec de son offensive sur le réassureur, l'armistice signé en 2021 interdit à Covéa de se renforcer au capital de SCOR jusqu'en 2028 et offre à SCOR une option d'achat sur ses titres jusqu'en 2026, à 28 euros par action.

Mardi, SCOR a clôturé à 19,88 euros et son cours reste en repli de 25,40 % depuis le début de l'année. Les investisseurs restent inquiets de la qualité des activités du groupe, après la fin de règne difficile de Denis Kessler. Décédé en juin 2023, il fut l'homme fort de SCOR pendant plus de vingt ans et son meilleur rempart anti-OPA.

Le nouveau directeur général, Thierry Léger, a commencé un grand nettoyage de la division de réassurance vie et santé, qui s'est soldé par une perte de 1l2 millions d'euros à fin juin. Ces difficultés sont aussi au cœur d'une procédure croisée d'arbitrage entre Covéa et SCOR, révélée par « Les Echos ». Tous deux s'opposent sur la valorisation d'une partie du portefeuille vie de SCOR, racheté par Covéa pour 1 milliard d'euros en 2021, dans le cadre de l'accord de paix.

Le mutualiste pourrait-il être tenté de profiter des difficultés de SCOR pour remettre à plat tout le pacte, y compris l'interdiction d'acheter des actions Covéa ? Les deux sujets sont distincts et la situation chez SCOR est actuellement « *trop dégradée* » pour susciter l'intérêt, répondent trois sources proches de Covéa. ■

Vaccins : Sanofi inaugure en France « l'usine du futur » à 500 millions

● Le président de la République s'est rendu mardi sur le site du groupe à Neuville-sur-Saône (Rhône-Alpes) pour l'inauguration d'une « nouvelle unité de production révolutionnaire », assure le géant pharmaceutique.
● Cette usine doit lui permettre de fabriquer jusqu'à 4 vaccins ou biomédicaments simultanément.

SANTÉ

Enrique Moreira

Le site, inauguré mardi par Emmanuel Macron au côté du directeur général de Sanofi, Paul Hudson, devrait être opérationnel fin 2025. *Photo AFP*

Une *« première mondiale »* vaut bien une visite présidentielle. Surtout lorsqu'elle est 100 % française. Emmanuel Macron a visité mardi dans l'après-midi le site de Neuville-sur-Saône, près de Lyon, pour inaugurer *« l'usine du futur »* de Sanofi.

Cette *« nouvelle unité de production révolutionnaire »*, selon les termes du géant pharmaceutique français, doit lui permettre de produire dans le même bâtiment des vaccins et des biomédicaments innovants grâce à un processus modulable et entièrement digitalisé. Fruit d'un investissement de Sanofi et de l'Etat de 490 millions d'euros, annoncé en juin 2020, cette nouvelle technologie a été *« entièrement imaginée par les équipes industrielles »* du groupe français. Le projet prévoit la création de 200 nouveaux emplois à forte valeur ajoutée, indique la présidence de la République dans un communiqué. Le site devrait être opérationnel fin 2025. Ce après *« qualification des installations et validation des procédés de fabrication »* par les autorités sanitaires, précise Sanofi dans son communiqué.

Le site *« présente la particularité de s'adapter pour fabriquer jusqu'à 4 vaccins ou biomédicaments simultanément »*. Une prouesse quand on sait les craintes que suscite la juxtaposition de matières biologiques et d'éléments chimiques destinés à un vaccin plus traditionnel. Les risques de contamination des secondes par les premières sont la hantise des manufacturiers. *« C'est là tout le concept développé par les équipes de Sanofi qui ont travaillé avec toutes les autorités de santé, présentes toutes ensemble lors de chaque réunion de chaque étape »*, indique une source proche du dossier.

Deux enjeux cruciaux

Grâce à des parois gonflables et étanches, des plaques déplaçables pour installer un matériel volontairement à usage unique, l'usine de 24.000 m² peut s'adapter en quelques jours afin de créer différentes chaînes de production pour différentes plateformes technologiques. Elle peut ainsi s'adapter très rapidement à des vaccins viraux vivants atténués, des vaccins à protéine recombinante ou encore à ARN messager. Ainsi qu'à des traitements issus de biotechnologies, comme les enzymes ou les anticorps monoclonaux. Là où il faut des mois, voire des années, pour nettoyer et transformer les usines classiques.

Cette technologie permettra à Sanofi de répondre à deux enjeux cruciaux auxquels font face tous les industriels du médicament : pouvoir répondre plus facilement à l'évolution de la demande, en cas de pandémie, par exemple. Cette usine doit ainsi assurer la *« souveraineté sanitaire »* de la France, indique à l'AFP l'Elysée. Le deuxième enjeu est de minimiser les risques liés au développement d'un nouveau médicament. *« Lorsqu'on a un candidat vaccin ou biomédicament en développement, on ne va pas attendre d'avoir l'autorisation de mise sur le marché pour lancer la construction d'une usine qui prend beaucoup de temps*, indique-t-on dans l'entourage de la direction de Sanofi. *Mais si le candidat échoue dans la dernière ligne droite, on se retrouve avec un bâtiment qui ne sert à rien. »*

Ambition en immunologie

Cette usine répond aussi à un objectif propre à Sanofi : devenir le leader mondial en immunologie, *« en visant des maladies comme l'asthme, la sclérose en plaques, le diabète de type 1 ou encore la bronchite chronique »*. Une visée ambitieuse même pour le sixième groupe pharmaceutique au monde, avec 43,07 milliards de chiffre d'affaires, figurant dans le peloton de tête des fabricants de vaccins. Et pour cause, en pleine pandémie, Sanofi n'avait pas su prendre le virage de l'ARN-messager, faute de l'avoir assez anticipée. Le géant français s'est rattrapé depuis. Notamment en multipliant les investissements dans ses différents outils de productions. Le Beyfortus, premier traitement préventif contre la bronchiolite du nourrisson lancé en septembre 2023, fait aussi figure de locomotive. En l'espace d'un trimestre, cet anticorps monoclonal a rapporté 547 millions d'euros. De sorte que sa division vaccin affiche 7,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2023, en hausse de 8 % sur un an.

Enfin pour nourrir son ambition en immunologie, le groupe mise sur sa R&D pour laquelle il va investir *« 700 millions d'euros supplémentaires par an, au cours des deux prochaines années »*. Sanofi affirme par ailleurs avoir un *« solide portefeuille avec un nombre record de 12 blockbusters potentiels en cours d'étude clinique »*. Encore faut-il mener tous ces traitements au bout du long processus de validation. ■

7,5
MILLIARDS D'EUROS
Le chiffre d'affaires de la division vaccins de Sanofi en 2023 (+8 %).

Dépakine : nouveau revers en justice

Le groupe Sanofi a été de nouveau condamné à indemniser une patiente pour défaut d'information au sujet de la Dépakine, médicament à l'origine de nombreuses malformations fœtales, et maintien en circulation d'un produit défectueux en connaissance de cause, selon un jugement consulté mardi par l'AFP. La plaignante, Marine Martin, est une figure emblématique des actions en justice contre Sanofi dans ce dossier. Le traitement, un antiépileptique, est prescrit depuis plusieurs décennies, y compris à des femmes enceintes. Dans le cas présent, la justice a estimé que Sanofi portait une responsabilité dans les problèmes de santé de ses deux enfants, et a condamné le groupe français à verser au total près de 300.000 euros à la famille. Interrogé par l'AFP, Sanofi a, lui, réitéré sa position. Le groupe estime avoir assez tôt demandé aux autorités sanitaires françaises de modifier la notice du médicament, et leur renvoie la responsabilité de ne pas avoir donné suite à cette requête.

Comment l'industrie travaille les jeunes au corps pour les séduire

La présence du chef de l'Etat mardi soir au lancement de Worldskills, équivalent des JO des métiers, témoigne de l'importance du défi que représente la pénurie de main-d'œuvre pour la France. En particulier pour son industrie.

Ninon Renaud

C'est une bonne semaine pour la réindustrialisation : l'inauguration en présence d'Emmanuel Macron de l'usine ultra-innovante de Sanofi mardi en Rhône-Alpes en est le point d'orgue, mais le directeur général de Bpifrance, Nicolas Dufourcq, en aura aussi inauguré deux autres. A Trets, dans les Bouches-du-Rhône, il a célébré mardi matin la mise en route de la première usine du fabricant de smarts-circuits EYCO. Il inaugure aussi ce mercredi à Mably, dans la Loire, celle de MGA MedTech, qui conçoit et réalise des machines sur mesure et des équipements clés en main pour l'industrie des technologies médicales.

Pour que ce mouvement de renaissance industrielle soit durable, un obstacle de taille devra néanmoins être levé : celui des compétences. Chaque année, 140.000 emplois sont en effet proposés par l'industrie sur le marché du travail, mais 60.000 – soit plus de 40 % de ces postes – ne trouvent pas preneurs, selon l'opérateur de compétences interindustriel OPCO 2i qui regroupe 29 branches de l'industrie.

La situation ne peut que se dégrader avec le départ en retraite des baby-boomers. Selon le ministre démissionnaire de l'Industrie, Roland Lescure, il faudra d'ici à dix ans 1,3 million de personnes supplémentaires pour répondre aux ambitions de réindustrialisation.

Surfer sur l'effet Jeux Olympiques

En s'invitant mardi soir tous les deux à l'inauguration de la compétition internationale Worldskills à Lyon, équivalent des Olympiades des métiers qui se dérouleront jusqu'au 15 septembre et où l'industrie compte un tiers des 59 emplois représentés, le chef de l'Etat et le patron du bras armé de la réindustrialisation française illustrent l'importance de renforcer l'attractivité du secteur.

Une vingtaine de jeunes champions de l'Hexagone sur près de 470 apprentis inscrits pour l'industrie tenteront de se démarquer au travers d'épreuves techniques et de faire rêver les quelque 125.000 visiteurs scolaires attendus sur place.

« On espère surfer sur l'effet des JO, ces Olympiades sont idéales pour donner à voir l'excellence de nos jeunes déjà investis dans l'industrie », se réjouit Stéphanie Lagalle-Baranès, directrice générale d'OPCO 2i. Longtemps mal aimée, l'industrie a déjà remonté une partie de la pente : son image a progressé de 16 points entre 2019 et 2024 selon l'institut Ipsos, 63 % des personnes interrogées ayant désormais une vision positive.

« Le secteur n'est plus le dernier, et c'est celui qui remonte le plus », se félicite Pascal Le Guyader, président d'OPCO 2i. Mais il reste beaucoup moins sexy que la cuisine, portée par des émissions comme « Top Chef », ou même l'agriculture qui a aussi sa téléréalité avec « L'Amour est dans le pré ».

« Je rêve d'une téléréalité pour l'industrie », confirme Stéphanie Lagalle-Baranès, directrice générale d'OPCO 2i. En attendant, l'opérateur de compétences s'est associé avec Bpifrance pour lancer mercredi place Bellecour, à Lyon, un *« Tour de France de nos industries »* qui commencera par une visite à Worldskills.

Un bus aux couleurs de la French Fab

L'objectif est de faire vivre aux lycéens et collégiens la réalité d'un secteur très divers en les emmenant visiter des usines grâce à un bus bleu aux couleurs de la French Fab de Bpifrance. Le véhicule sillonnera ainsi la France au travers de douze étapes jusqu'au 5 décembre. Visites guidées des entreprises, questions à leurs employés et dirigeants, ateliers… collégiens et lycées auront le droit à une immersion dans l'univers industriel durant une journée.

« Les jeunes ont souvent une image limitée, pour travailler dans l'industrie du médicament, il ne faut pas forcément avoir suivi une formation de médecin ou de pharmacien. Il faut aussi déconstruire les préjugés sur les conditions de travail en donnant des informations factuelles, comme le niveau de salaire qui est globalement meilleur que dans les services », explique Pascal Le Guyader. ■

Les prix de l'immobilier se mettent à stagner en Ile-de-France

IMMOBILIER

Malgré des volumes de ventes toujours en chute libre, les prix des maisons et appartements anciens en région parisienne semblent avoir atteint leur point bas, selon les Notaires du Grand Paris.

Dans un contexte de baisse des taux d'intérêt, ces derniers se montrent désormais optimistes sur un redémarrage du marché.

Elsa Dicharry

Le marché de l'immobilier résidentiel en Ile-de-France est resté « figé » au deuxième trimestre 2024, selon les Notaires du Grand Paris. Avec des ventes de logements anciens en recul de 18 % par rapport au deuxième trimestre 2023 et de 38 % par rapport à la même période de 2022, à 105.690 sur un an. La baisse atteint même respectivement 21 % et 44 % pour les maisons.

Pourtant, résume Elodie Frémont, présidente de leur commission des statistiques immobilières, *« nous avons des raisons d'être un peu plus optimistes pour 2025 ou même pour la fin de cette année »*. L'experte se demande même si, pour les candidats à l'acquisition, jusqu'à présent dans *« une phase de scepticisme »*, ce n'est pas le moment d'acheter.

Moins d'exigences pour les crédits

Et pour cause : les taux d'intérêt d'emprunt immobilier ont baissé, à 3,39 % en juillet contre 3,62 % en décembre 2023, selon la Banque de France et devraient poursuivre leur décrue. Les banquiers se montrent un peu plus allants pour octroyer des crédits. *« Ils demandent moins d'apport personnel, et nous avons même vu revenir les crédits-relais* [octroyés dans le cas d'une double opération d'achat-revente, NDLR], *qu'on ne voyait plus depuis un moment »*, poursuit-elle.

Les JO, qui ont pu entraîner le report de certains projets, sont terminés et ont même redoré l'image de Paris aux yeux de potentiels acheteurs étrangers. Et la nomination d'un Premier ministre laisse espérer une stabilisation sur le plan politique, après une période d'incertitude préjudiciable aux projets immobiliers. Le phénomène est très récent mais, *« depuis la rentrée, les agents immobiliers nous disent avoir de plus en plus de demandes de visites et de plus en plus de demandes d'estimations »*, indique-t-elle encore.

Surtout, si le nombre de transactions continue de reculer (même si le mouvement décélère), les prix, eux, semblent se stabiliser. Ceci alors qu'ils étaient en baisse depuis environ deux ans. *« Ce sont les acquéreurs qui ont le marché en mains, mais s'ils espéraient une baisse importante des prix* [à la hauteur de la réduction du volume des ventes, NDLR*], cela n'arrivera pas »*, résume Elodie Frémont.

Forts écarts de prix à Paris

Selon les avant-contrats signés par les notaires, les prix à Paris devraient s'établir d'ici à octobre à 9.460 euros du mètre carré (-4,5 % sur un an), après 9.450 euros à fin juin (-6,7 % sur un an). Sachant qu'un pic de 10.860 euros/m² avait été atteint en novembre 2022. *« Au deuxième trimestre, l'arrondissement le moins cher était le 19e, à 7.540 euros du mètre carré et celui le plus cher le 6e, à 13.910 euros du mètre carré. Il n'y a jamais eu un tel différentiel »*, remarque par ailleurs Charles Flobert, notaire à Saint-Maur-des-Fossés.

Toujours d'après les données des promesses de vente, la baisse annuelle des prix des appartements franciliens serait de son côté ramenée, d'ici à octobre, à 4,3 % contre 6,7 % à fin juin, à 6.140 euros/m² en moyenne. Elle passerait de 8 % à 6 % pour les maisons, à 328.100 euros en moyenne – les Hauts-de-Seine restant de loin le département le plus cher. ■

> « Nous avons des raisons d'être un peu plus optimistes pour 2025 ou même pour la fin de cette année. »
> **ÉLODIE FRÉMONT**
> Présidente de la commission statistiques immobilières des Notaires du Grand Paris

Les prix des logements en Ile-de-France devraient rester sur un plateau

Appartements anciens

Prix de vente au m² en euros et variation annuelle en %

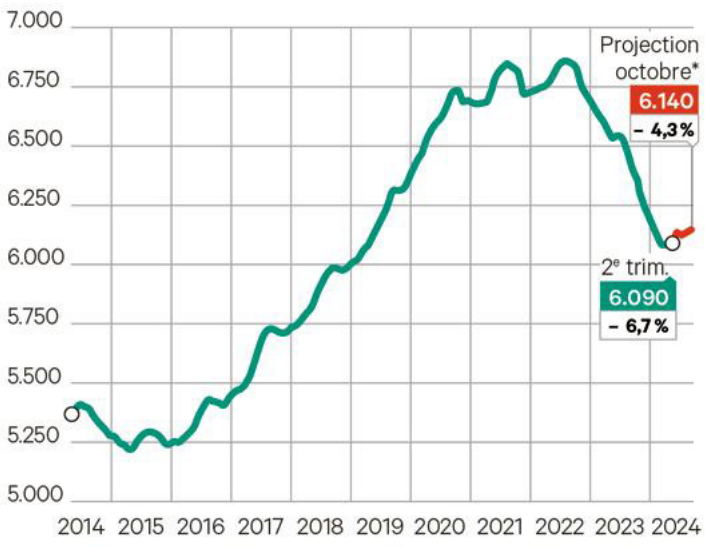

Maisons anciennes

Prix de vente en euros et variation annuelle en %

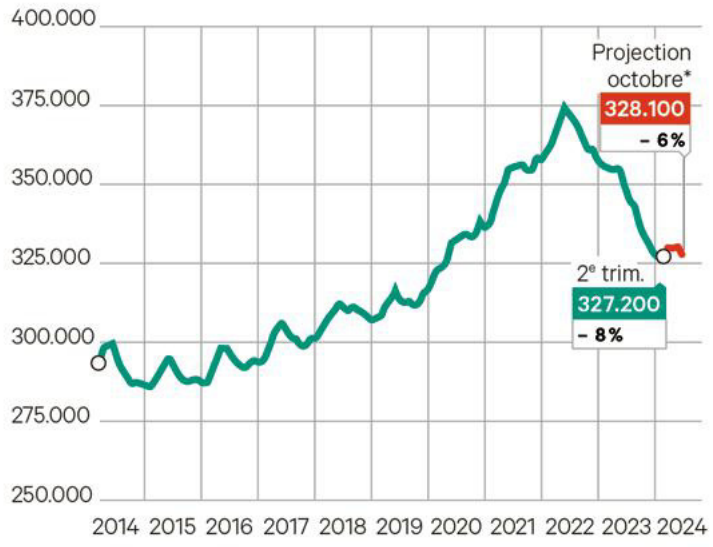

* PROJECTION A PARTIR DES PROMESSES DE VENTE

«LES ÉCHOS» / SOURCE : ADSN-BIEN - NOTAIRES DU GRAND PARIS

Un recul des ventes plus important pour les maisons

Stars de l'immobilier post-Covid, les pavillons de la région parisienne attirent désormais moins les acheteurs. Au deuxième trimestre 2024, les ventes de maisons anciennes en Ile-de-France ont reculé de 21 % par rapport au 2e trimestre 2023 et de 44 % par rapport à la même période en 2022, selon les Notaires du Grand Paris. « Du jamais vu depuis plus de vingt-cinq ans, avec seulement 28.000 ventes de maisons sur les douze derniers mois et des prix en recul annuel de 8 % », indiquent-ils. « En petite couronne, sur un marché il est vrai très étroit, les ventes de maisons anciennes ont pratiquement été divisées par deux en deux ans », poursuivent les notaires (-49 %). Le recul est particulièrement marqué dans le Val-de-Marne (-53 % au deuxième trimestre 2024 par rapport au deuxième trimestre 2022), devant la Seine-Saint-Denis (-48 %) et les Hauts-de-Seine (-45 %).

à suivre

Volkswagen résilie son accord sur la garantie de l'emploi

AUTOMOBILE Volkswagen, qui prépare un plan d'économies sans précédent, a officialisé mardi la résiliation de l'accord sur la garantie de l'emploi en vigueur depuis trente ans en Allemagne, première étape de négociations qui s'annoncent houleuses avec les représentants du personnel. Le premier constructeur européen avait provoqué une onde de choc début septembre en annonçant la fin anticipée de cette garantie qui date de 1994, et dont la version actuelle courait jusqu'en 2029. *« L'entreprise se voit contrainte à cette décision en raison des défis économiques actuels »*, indique le groupe allemand dans une note interne. Cette résiliation au 31 décembre ouvre la voie à de possibles licenciements à partir du 30 juin 2025.

Little Stories : RCS 378 899 363 - Matt Blease

Travailler à l'Apec, ça ne rend pas le café meilleur mais ça permet d'échanger autour de nouvelles idées.

Rejoignez nos équipes.

Ensemble, faisons bouger les lignes du monde du travail et de l'emploi cadre.
Chaque jour, nous nous mobilisons pour donner de l'élan à l'avenir des cadres ou futurs cadres, et aider les entreprises dans leur développement.

apec.fr

L'avenir est un métier d'avenir.

apec

EasyJet annonce la fermeture surprise de sa base de Toulouse

AÉRIEN

Face au déclin du trafic sur les grandes liaisons intérieures françaises, easyJet a décidé de fermer sa base de Toulouse fin mars 2025.

Les 125 salariés se verront proposer des offres de reclassement sur les six autres bases françaises.

C'est un coup de tonnerre dans le ciel de Toulouse. Après douze ans de présence, easyJet a l'intention de fermer sa base permanente à l'aéroport de Toulouse-Blagnac. L'annonce a été faite mardi lors d'un comité social et économique consacré à la « réorganisation » de la structure d'easyJet en France. La fermeture de la base de Toulouse, qui compte 125 salariés et deux avions à demeure, devrait intervenir à l'issue de la saison d'hiver, fin mars.

EasyJet prend soin de préciser que cette fermeture n'entraînera pas celle de toutes les lignes opérées sur Toulouse, au nombre d'une vingtaine actuellement et qui totalisaient près de 2 millions de passagers en 2023. Un certain nombre de dessertes seront préservées, dont probablement la desserte de Paris-Orly, en passe d'être abandonnée par Air France. Cependant, l'absence d'avion et d'équipage basés entraînera nécessairement une suppression des vols au départ de Toulouse en tout début et fin de journée.

Pas de départ contraint

EasyJet souligne également que cette fermeture devrait pouvoir s'opérer sans départ contraint et sans réduction de l'offre au niveau français. Les 125 salariés basés à Toulouse se verront proposer un transfert sur l'une des six autres bases d'easyJet en France. Quant aux deux appareils basés à Toulouse, ils seront réaffectés à une autre base française.

Le plan de réorganisation prévoit aussi le transfert d'un avion de Roissy à Orly et un plan de départs volontaires pour le personnel de cabine de trois des bases françaises d'easyJet.

Au regard des quelque 1.800 salariés d'easyJet en France et des quelque 250 lignes opérées par la compagnie au départ des aéroports français, pour plus de 20 millions de passagers en 2023, cette restructuration n'a donc rien de catastrophique. Elle confirme néanmoins le déclin relatif du trafic aérien sur les grandes lignes intérieures entre Paris et les métropoles régionales, déjà illustré par la décision d'Air France de fermer ses lignes « navette » au départ d'Orly d'ici à l'été 2026, où elle sera partiellement remplacée par Transavia.

Comme d'autres grandes métropoles régionales, Toulouse n'a pas retrouvé son niveau de trafic d'avant-Covid, du fait notamment d'une baisse marquée des déplacements professionnels, sous l'effet conjugué des politiques environnementales des entreprises, de la concurrence du TGV, de la réduction des coûts et du développement de la visioconférence. Début 2024, le trafic domestique n'était revenu qu'à 70 % du niveau de 2019.

Développement du trafic international

Cependant, ce déclin des grandes « radiales » est plus que compensé, au niveau national, par le développement du trafic intra-européen et transméditerranéen. C'est également le cas pour Toulouse, où le trafic international, en hausse de 27 % en 2023, a dépassé le domestique. Et c'est également vrai pour easyJet, qui a ouvert 36 nouvelles lignes en France cette année et qui prévoit de poursuivre sa croissance en France, avec 5 % d'offre supplémentaire, cet hiver.

> Un certain nombre de dessertes seront préservées, dont probablement celle de Paris-Orly, en passe d'être abandonnée par Air France.

Par ailleurs, les arbitrages entre les bases européennes ne se limitent évidemment pas au seul marché français. Outre la fermeture de Toulouse, easyJet a également annoncé la fermeture prochaine de sa base de Venise, dans l'idée de mieux utiliser ses avions ailleurs en Italie. La compagnie espère en effet récupérer des créneaux horaires à l'aéroport de Milan-Linate et à Rome-Fiumicino, dans le cadre des concessions prévues par Lufthansa pour le rachat d'ITA Airways.

— ***B. T.***

Corsair compte sur un nouvel actionnaire de référence

AÉRIEN

Le PDG du groupe agro-industriel Advens-Geocoton, Abbas Jaber, devrait devenir le nouvel actionnaire de référence de Corsair, avec 40 % du capital, si Bruxelles finit par valider le plan de restructuration de la compagnie.

Bruno Trévidic

Sopa Images/Sipa

Les Airbus A330 de Corsair desservent surtout les Antilles, La Réunion et l'Afrique de l'Ouest.

Corsair a peut-être trouvé son sauveur en la personne d'Abbas Jaber, PDG du groupe agro-industriel Advens-Geocoton. Cet entrepreneur français issu de la diaspora libanaise du Sénégal, qui a fait fortune dans le négoce du coton entre l'Afrique de l'Ouest et la France, est en passe de devenir le principal actionnaire de Corsair, avec 40 % du capital.

De quoi permettre à la compagnie de boucler enfin une indispensable levée de fonds, préalable à la validation de son plan de restructuration par la Commission européenne, dont le PDG de Corsair, Pascal de Izaguirre, espère obtenir le feu vert *« avant la fin de l'année »*.

L'arrivée d'Abbas Jaber permet de compenser, à l'euro, la décision de la République du Congo de ne pas participer à la recapitalisation de Corsair. L'entrepreneur prévoit en effet d'investir la même somme que celle prévue initialement par le Congo, soit 15 millions d'euros. Ils viendront compléter les 12 millions d'euros versés par le bloc d'actionnaires actuels, détenteurs de 52 % du capital, et les 3 millions promis par le conseil régional de la Guadeloupe, pour 8 % du capital. Soit 30 millions d'euros au total, conformément à l'objectif du plan de restructuration.

« L'arrivée d'Abbas Jaber ne doit rien à la providence, souligne Pascal de Izaguirre, le PDG de Corsair. *Il faisait partie des actionnaires du premier tour de table de 2020 et il figurait même au conseil de surveillance. Il connaît donc bien la compagnie et sa décision est une marque de confiance »*, précise-t-il. Accessoirement, le fait que le futur actionnaire de référence soit un entrepreneur français et non l'Etat congolais devrait également faciliter les choses.

Doutes de la Commission

La finalisation de cet investissement de 15 millions d'euros reste toutefois suspendue à la validation par la Commission européenne du plan de restructuration de Corsair, qui passe par l'abandon par l'Etat français du remboursement de dettes et de crédits d'impôts consentis durant le Covid, pour un montant total de 97,5 millions d'euros. Ce qui est assimilable à une nouvelle aide d'Etat nécessitant le feu vert de Bruxelles.

Or jusqu'à présent, les différentes versions du plan de restructuration de Corsair défendu par les autorités françaises depuis septembre 2023, n'ont pas rencontré l'assentiment de Bruxelles. En avril dernier, la Commission a même publiquement fait part de ses *« doutes »* sur sa conformité avec les règles de concurrence, ainsi que sur sa capacité à restaurer la capacité de Corsair, demandant aux autorités françaises et à la compagnie de revoir la copie.

Cependant, l'arrivée d'Abbas Jaber permettrait à Corsair de satisfaire la première des exigences de Bruxelles. A savoir un apport de fonds privés important, susceptible d'équilibrer les aides publiques. En avril dernier, la Commission soulignait que certaines annonces antérieures *« ne se sont pas matérialisées »*.

Bruxelles jugeait également les montants annoncés insuffisants au regard des 332,5 millions d'euros de pertes nettes subies par Corsair de 2020 à 2023, dont 36,7 millions pour son dernier exercice 2022-2023, clos fin septembre.

« L'effort privé ne se limitera pas à ces 30 millions », assure le PDG de Corsair, qui prévoit également des efforts complémentaires de l'entreprise. Le chiffre d'affaires s'est déjà fortement redressé, passant de 271 millions en 2020 à 642 millions l'an dernier. Et selon son PDG, Corsair sera de retour *« aux bénéfices ou à l'équilibre »* en 2024, à l'issue de l'exercice en cours.

Redéploiement en Afrique

Une fois recapitalisée et délestée du fardeau de sa dette, grâce à l'abandon des créances de l'Etat, la compagnie pourra repartir sur des bases saines et même attirer de nouveaux actionnaires, assure le patron de Corsair. Et ce, tout en restant essentiellement focalisé sur la desserte des DROM (départements et régions d'outre-mer), même si Corsair ne s'interdit pas quelques développements en Afrique de l'Ouest, souligne-t-il, en réponse à d'autres interrogations de Bruxelles concernant sa stratégie.

Dans ses notifications, la Commission s'interrogeait en effet sur l'augmentation de l'offre de Corsair sur ses dessertes africaines (Abidjan, Bamako, Cotonou) en contradiction, selon elle, avec l'argument principal avancé par Paris pour justifier les aides d'Etat à Corsair, qui est de préserver la desserte des départements d'outre-mer et l'emploi local. *« L'Afrique ne représente que 18 % de notre chiffre d'affaires, contre 70 % pour les DROM »*, souligne Pascal de Izaguirre. *Même si nous avons encore quelques marges de croissance en Afrique, les DROM resteront prédominants dans notre activité »*.

Le PDG de Corsair promet également de répondre, d'ici à la fin de l'année, aux autres demandes de Bruxelles, concernant le gel de l'offre de Corsair et la cession de créneaux à Orly.

Des créneaux à lâcher à Orly

Le feu vert de Bruxelles était conditionné au gel de l'offre et de la flotte de Corsair à neuf appareils (des Airbus A330), ainsi qu'à l'abandon de créneaux horaires à Orly à de nouveaux entrants. Or son plan de restructuration modifié prévoit de passer à dix Airbus A330 et aucun plan de cession de « slots » à Orly n'a encore été présenté.

« Neuf ou dix avions, ça doit être discuté, explique le patron de Corsair. *Même chose concernant les abandons de "slots". Mais c'est tout à fait normal,* poursuit-il. *Dans le processus, on commence par répondre aux demandes d'informations et de clarification de la Commission et ce n'est qu'après qu'on aborde les discussions sur ce qu'on appelle les "remedies"* [les contreparties, NDLR]. *On ne commence pas en annonçant ce qu'on est prêt à abandonner ou à faire comme sacrifices. C'est à Bruxelles d'exprimer ses desiderata, même si l'on sait bien que toute décision concernant des aides d'Etat est toujours assortie de conditions sur la capacité offerte et les slots. C'est une discussion que nous allons avoir maintenant avec Bruxelles. »* ■

Fukushima : Tepco tente d'extraire du combustible fondu

ÉNERGIE

Treize ans après la catastrophe de 2011, l'électricien japonais et son partenaire MHI ont commencé à déployer, mardi, un robot télescopique chargé de récupérer du corium hautement radioactif.

Yann Rousseau
— Correspondant à Tokyo

Treize ans après la destruction de la centrale Fukushima Daiichi en mars 2011, le groupe Tepco a annoncé, mardi, qu'il venait d'enclencher la périlleuse récupération du combustible fondu, bloqué au fond de trois réacteurs du site. *« A 07 h 20 (heure japonaise), l'opération pilote d'extraction a commencé »*, a révélé Tokyo Electric Power Company (Tepco) dans un communiqué.

Après avoir suspendu un premier essai en août, les équipes de l'électricien et de l'industriel Mitsubishi Heavy Industries (MHI) ont commencé à déployer, depuis l'extérieur du bâtiment du réacteur numéro 2, le long robot télescopique qui doit atteindre progressivement l'intérieur de l'enceinte de confinement et gratter, dans sa partie basse, quelques grammes du corium hautement radioactif, composé de combustible nucléaire et de matériaux fondus issus des structures du cœur du réacteur.

Echantillon de 3 grammes

Les ingénieurs espèrent remonter, dans les deux prochaines semaines, trois grammes de ce « magma » pour l'analyser dans un laboratoire d'une préfecture voisine et préparer des travaux à plus grande échelle.

Dans les heures qui avaient suivi la catastrophe de 2011, qui avaient vu le site frappé par un séisme de magnitude 9 et un tsunami, les combustibles des cœurs de trois réacteurs de la centrale avaient fondu, à la suite de l'arrêt des procédures de refroidissement du site. Au total, Tepco va devoir récupérer et traiter 880 tonnes de ce combustible fondu qui a coulé au fond ou sous les cuves des tranches 1, 2 et 3.

Ne pouvant s'appuyer sur des équipes humaines, qui seraient tuées par la radioactivité en quelques minutes, l'électricien tente, depuis des années, de concevoir, avec les industriels japonais tels que MHI, Toshiba ou encore Hitachi, des engins télécommandés capables d'aller examiner ce corium, dont une partie est immergée, et d'ensuite l'extraire. Aucun groupe n'a encore réussi cette opération à une telle échelle dans le monde.

150
MILLIARDS D'EUROS
Le coût estimé du démantellement des réacteurs de Fukushima-Daiichi.

Selon Tepco, l'appareil déployé est composé de tubes de 1,5 mètre de long pour des diamètres allant de 16 cm à 20 cm, qui vont être déployés de manière télescopique, à la manière d'une canne à pêche, pour pénétrer le bâtiment et atteindre l'enceinte de confinement. Le petit robot d'extraction, équipé d'une pince, y sera ensuite introduit, le long d'un rail motorisé et articulé, pour atteindre le combustible fondu.

Le groupe affirme avoir installé une « vanne d'isolation » au point de pénétration dans l'enceinte de confinement afin d'empêcher des matières radioactives de s'échapper du cœur du réacteur.

Une quarantaine d'années

Tepco espère que l'analyse des débris va lui permettre d'accélérer ses travaux de démantèlement de la centrale, qui ont déjà pris plusieurs années de retard. Initialement, le groupe avait espéré débuter cette extraction dès 2021 mais les ingénieurs ont peiné à développer des robots capables d'évoluer et de travailler dans cet environnement hostile, extrêmement radioactif.

L'ensemble du démantèlement des différents réacteurs de Fukushima-Daiichi devrait durer au total une quarantaine d'années et coûter près de 150 milliards d'euros. ■

Renault veut mettre le turbo pour développer ses voitures

AUTOMOBILE

Le constructeur tricolore a lancé un programme pour faire aussi bien, voire mieux, que ses concurrents chinois.

Objectif pour Renault : parvenir à des délais inférieurs à deux ans entre la conception et la production d'un véhicule.

Lionel Steinmann

Renault a décidé de faire de la vitesse sa marque de fabrique. Non pas celle qui s'affiche au compteur quand on écrase l'accélérateur, mais la rapidité avec laquelle le constructeur veut être capable de sortir de nouveaux modèles.

En novembre dernier, le patron du groupe Luca de Meo avait placé la barre très haut en déclarant, lors de la journée analystes d'Ampere, la filiale spécialisée dans les voitures électriques, que la future Twingo à batterie serait développée en deux ans. Il veut désormais aller encore plus vite. Selon nos informations, le constructeur s'est fixé l'objectif de réduire à 100 semaines seulement, soit 23 mois, le délai entre le « concept freeze » (le moment où le concept du véhicule est figé) et le début de la production.

Baptisé en interne « Leap 100 », ce programme fait partie d'un plan plus général baptisé « Speed of Lightness » (la vitesse de la légèreté), évoqué pour la première fois fin juillet par Luca de Meo. Objectif annoncé par le dirigeant sur LinkedIn : « *doubler le rythme d'exécution des principaux processus de l'entreprise* ».

Réduire les délais pour baisser les coûts

La nécessité de mettre le turbo pour développer la future Twingo peut s'expliquer. Comprimer le planning est indispensable pour parvenir à un prix d'appel de 20.000 euros pour la petite citadine. Il s'agit également d'arriver dès 2026 sur un marché où la concurrence s'annonce vive. Pour tenir les délais, le constructeur a d'ailleurs sous-traité le développement de ce modèle à une société d'ingénierie chinoise.

Renault entend toutefois faire de cette célérité la future norme. Le plan prévoit également d'appliquer cette cible de 100 semaines de développement à tous les futurs modèles, pas seulement ceux qui rouleront à batterie. La quatrième génération de la Dacia Sandero, qui sera proposée aussi bien en hybride qu'en électrique et qui était jusqu'ici attendue en 2028, pourrait inaugurer ce nouveau programme.

L'objectif est extrêmement ambitieux. Comme tous les constructeurs historiques, Renault est engoncé dans une organisation assez lourde, un travers qu'un demi-siècle de gestion directe par l'Etat (jusqu'en 1996) n'a pas arrangé. La précédente génération de modèles (Renault Captur, Megane E-Tech…) a nécessité quatre ans de mise au point. Sous la pression de la concurrence chinoise, le développement de la nouvelle R5 a été ramené à trois ans. Il s'agit désormais de faire aussi bien, voire mieux, que les jeunes pousses chinoises capables de sortir une nouvelle voiture en deux ans. A titre de comparaison, Volkswagen s'est fixé comme objectif de passer de 50 à 36 mois d'ici à 2028.

Un chantier à poursuivre

« *100 semaines, c'est une cible à atteindre en moyenne,* précise une source interne. *Cela peut être légèrement plus élevé pour le premier modèle d'une famille de véhicules, et un peu plus faible pour ceux qui suivent.* »

Gilles le Borgne, qui a quitté cet été la direction de l'ingénierie de Renault, a déjà largement commencé le chantier. Celui qui était le numéro deux officieux du groupe a travaillé notamment sur la réduction du nombre de pièces pour un véhicule (–43 % en cinq ans) et des réutilisations plus fréquentes d'une voiture à l'autre. La mise en place de jumeaux numériques pour les véhicules en développement accélère également la circulation de l'information entre les équipes.

Il reste néanmoins beaucoup de travail, notamment dans les relations avec les fournisseurs, aujourd'hui désignés après définition d'un cahier des charges et lancement d'un appel d'offres qui peut durer plusieurs mois. Choisir des partenaires très tôt, comme le font les constructeurs chinois, pourrait faire gagner jusqu'à 16 semaines, estimait Gilles Le Borgne au printemps. Son successeur, Philippe Krief, qui cumule ses fonctions avec la direction de la marque Alpine, sera chargé de mener le plan à son terme.

Pour l'ingénierie du constructeur, Leap 100 implique de remettre en cause des processus de développement qui semblaient jusque-là intangibles. Avec le risque que la « légèreté » recherchée se traduise dans les effectifs. La négociation sur le prochain accord de Gestion de l'emploi et des parcours professionnels (GEPP), qui doit s'ouvrir cet automne, précisera rapidement les intentions de la direction sur ce sujet. ■

De la Megane E-Tech à la R5, les délais de développement ont déjà été réduits d'un an. *Photo Laurent Grandguillot/RÉA*

Un problème de qualité et la Chine font tanguer BMW

AUTOMOBILE

Un rappel de 1,5 millions de véhicules et la demande atone en Chine vont peser sur la rentabilité du constructeur bavarois.

Thibaut Madelin
—Bureau de Berlin

Dans l'industrie automobile allemande, les mauvaises nouvelles s'accumulent. Une semaine après le tabou brisé par Volkswagen, qui envisage de fermer des usines et de procéder à des licenciements secs outre-Rhin, BMW a vu, mardi, son cours de Bourse chuter de plus de 11 % après avoir annoncé un rappel de 1,5 million de véhicules à la suite de systèmes de freinage défectueux. Son fournisseur Continental a cédé plus de 10 %.

Le rappel représente environ la moitié de la production annuelle du constructeur haut de gamme. Il intervient quelques semaines après une opération de dimension comparable en Chine et un rappel de 720.000 véhicules imposé par les autorités aux Etats-Unis. La mesure devrait coûter plusieurs centaines de millions d'euros au troisième trimestre, a précisé le groupe, qui a aussitôt corrigé ses objectifs financiers.

Un malheur n'arrivant jamais seul, BMW a aussi fait état difficultés persistantes en Chine – comme ses rivaux allemands Audi, Porsche ou Mercedes. « *Parallèlement à cet effet, la demande toujours atone en Chine affecte les volumes de ventes,* a-t-il déclaré dans un communiqué. *Malgré les mesures de relance du gouvernement, la confiance des consommateurs reste faible.* »

Le marché chinois, qui a longtemps été la vache à lait des constructeurs allemands, menace de devenir leur talon d'Achille. Affectés notamment par la crise immobilière, les acheteurs ne se ruent plus chez les concessionnaires, mais quand ils le font – surtout pour acheter des voitures électriques –, ils privilégient désormais les marques chinoises et non plus le made in Germany.

Pour BMW, le résultat est amer : la production de 2024 ne devrait plus être en « légère hausse », mais en « légère baisse » par rapport au niveau record de 2,56 millions d'unités atteint en 2023. La marge opérationnelle ne devrait plus atteindre 8 à 10 % mais 6 à 7 %. Enfin, le bénéfice avant impôt du groupe ne va pas diminuer « légèrement » mais « significativement », par rapport aux 18,5 milliards d'euros de l'an dernier.

Si BMW n'a pas cité le nom du fournisseur des systèmes de freinage intégrés (IBS) défectueux, Continental a reconnu sa responsabilité. Selon l'équipementier, toutefois, « *seulement une petite partie* » des modèles concernés doit vraiment faire l'objet d'un rappel. Le groupe, qui prépare la scission historique de son activité automobile, a prévu de son côté des provisions de plusieurs dizaines de millions d'euros.

Relations glaciales avec Continental

Faisant état d'un composant électronique dont la fonctionnalité peut être altérée, le fournisseur automobile a estimé que, même dans les cas de déficience les plus clairs, « *les performances de freinage sont bien supérieures aux normes légales requises et le freinage peut toujours être effectué* ». Un argument qui pèsera dans l'hypothèse où BMW devait réclamer des dommages, ce qu'il n'exclut pas.

Depuis 2019, le groupe a dû augmenter ses provisions pour garanties de 4 milliards d'euros.

Ce nouvel épisode ne devrait pas aider les relations déjà apparemment glaciales entre ces deux géants de l'industrie allemande. Selon le journal « Handelsblatt », en effet, le directeur des achats de BMW, Joachim Post, avait déjà suspendu les nouvelles affaires avec Continental en mars. Un coup dur pour l'équipementier étant donné le poids du constructeur bavarois…

Il faut dire que les problèmes de qualité de BMW commencent à lui coûter cher, pas seulement en termes de réputation. Depuis 2019, le groupe a dû augmenter ses provisions pour garanties de 4 milliards d'euros, tandis que son rival Mercedes-Benz a pu réduire ses coûts de 2 milliards sur la même période, et enregistrer de meilleures marges, rappelle le quotidien économique. ■

Taxis, VTC : Allocab passe commande chez Tesla

AUTOMOBILE

La plateforme française a trouvé des investisseurs pour acheter 550 véhicules chez Tesla, puis près de 2.000 SUV, à terme, pour la France entière.

Sans exclusivité d'usage de la part d'Allocab, qui travaille aussi bien avec des taxis qu'avec des VTC.

Denis Fainsilber

La plateforme de transport à la demande Allocab, créée dès 2011, sans avoir l'envergure de G7 ou d'Uber sur le marché français, tente une percée avec un modèle original : concilier les deux mondes, a priori conflictuels, des taxis et des VTC. Et mettre à la disposition des chauffeurs des deux corporations des véhicules 100 % électriques, avec un package commun « clés en mains ».

Allocab vient ainsi de recevoir une injection de 26,5 millions d'euros de cash, dont 25 millions de NEoT Green Mobility et 1,5 million d'euros supplémentaires de Bpifrance.

De quoi financer dans un premier temps un parc de 550 Tesla Model Y, des SUV qui seront commandés à l'usine allemande du groupe américain, destinés à Paris et l'Ile-de-France. En attendant une flotte estimée au total à 2.000 véhicules électriques à terme, dans le reste de l'Hexagone, ce qui supposera une levée de fonds supplémentaire.

Autre originalité, les chauffeurs qui auront acquis par ce biais un SUV en location pourront travailler indifféremment avec ce véhicule pour toutes les plateformes de réservation présentes sur le marché français, dont Uber ou G7.

Pas une simple remise sur les voitures

« *Aujourd'hui, les deux corporations ont trouvé leur place* », estime Yanis Kiansky, le PDG d'Allocab, dont la société travaille davantage avec des grands comptes, par exemple Booking.com, qu'avec de simples particuliers.

Celui-ci pense atteindre dans trois ans la barre des 100 millions d'euros de chiffre d'affaires, tiré des commissions sur les courses. Et confirme que les récents Jeux Olympiques n'ont pas été l'eldorado espéré en termes de demande.

Pour faciliter le passage à l'électrique et le verdissement du parc, il ne s'agit pas ici de proposer aux chauffeurs une simple remise sur le prix catalogue du véhicule. La plateforme propose à ces derniers son nouveau produit Vao (pour « Vous allez où ? »). NEoT Green Mobility, fonds d'investissement centré sur la transition énergétique, est soutenu par la Banque des territoires, Mirova, Alba Infra Partners et EDF Pulse Ventures.

100
MILLIONS D'EUROS
Le chiffre d'affaires, tiré des commissions sur les courses, que vise Allocab d'ici à trois ans.

« *Grâce à ce financement, Allocab lance Vao Car, une solution tout-en-un offrant aux chauffeurs la possibilité de louer une Tesla Model Y, avec assurances, maintenance et extension de garantie pour la batterie incluse, jusqu'à 300.000 km* », détaille Allocab. Selon les calculs maison, la promesse faite aux chauffeurs est sonnante et trébuchante : « *Réaliser jusqu'à 600 euros d'économies par mois sur l'essence et la maintenance par rapport à un véhicule thermique* », explique la plateforme.

Valeur de revente des Tesla

De quoi tourner la page et se diversifier, loin de l'époque où la SNCF était entrée au capital de la jeune société en 2016, au nom du développement des services de mobilité « porte-à-porte », sous la marque iDCab, avant d'en sortir trois ans plus tard.

Le pari économique est-il plus risqué qu'il n'en a l'air ? « *Il y a un risque potentiel sur les flottes de Tesla. La marque casse les prix depuis plusieurs mois, ce qui fait chuter in fine les valeurs de revente des véhicules, tandis que les loueurs ont dû déprécier les valeurs de leurs stocks* », confie un connaisseur du secteur automobile. Et si l'entretien est moins coûteux que sur une voiture thermique, les pièces de carrosserie peuvent, elles, coûter très cher en cas d'accident.

Selon le patron d'Allocab néanmoins, les prix Argus de ce modèle ont atteint à présent un plancher et ne devraient plus descendre, permettant aux chauffeurs intéressés de conserver leur véhicule après location. ■

Avantages fiscaux : Apple contraint de restituer 13 milliards à l'Irlande

● La Cour de justice de l'Union européenne a donné raison mardi à la Commission européenne qui avait condamné Apple à rembourser 13 milliards d'euros d'impôts impayés à l'Irlande en 2016.
● Le jugement met un terme au litige.

Le cas Apple est le plus emblématique dans le long combat inédit de Margrethe Vestager pour l'équité fiscale. *Photo Matthias Schrader/AP/Sipa*

LÉGISLATION

Fabienne Schmitt
— Bureau de Bruxelles

C'est une lourde défaite pour Apple et une superbe victoire pour Margrethe Vestager, la vice-présidente de la Commission européenne chargée de la concurrence, qui va bientôt quitter ses fonctions, après dix ans de service. Mardi, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) lui a offert un beau cadeau de départ en lui donnant raison quand, en 2016, elle avait enjoint à Apple de rembourser 13 milliards à l'Irlande, estimant que la firme à la pomme avait bénéficié d'aides fiscales illégales.

Un jugement définitif qui met fin à ce feuilleton. A l'époque, l'affaire avait fait grand bruit, les Etats-Unis avaient averti l'Europe qu'elle risquait de *« saper les investissements étrangers »* et le PDG d'Apple, Tim Cook, avait qualifié la décision de l'UE de *« connerie politique totale »*.

Aide illégale

Dans un jugement tout aussi tonitruant, le Tribunal de l'UE avait ensuite « cassé », en 2020, cette décision de la Commission, l'estimant entachée d'erreurs. Or, pour la CJUE, c'est bien le Tribunal qui s'est trompé, pas la Commission : l'Irlande a bel et bien *« accordé à Apple une aide illégale que cet Etat est tenu de récupérer »*, juge-t-elle dans son arrêt rendu mardi.

En cause, des avantages fiscaux indus perçus par Apple via deux mécanismes de rescrits fiscaux accordés par l'Irlande pour y doper l'emploi. L'affaire portait sur des licences de propriété intellectuelle détenues par deux filiales irlandaises du fabricant de l'iPhone et les bénéfices correspondants qui auraient dû leur être attribués.

« Aujourd'hui marque un pas en avant », a triomphé Margrethe Vestager, la larme à l'œil. *« Il n'est pas possible que certains Etats membres autorisent des accords spéciaux pour attirer certaines entreprises en proposant des taux d'imposition des sociétés effectivement bas, alors que dans d'autres pays, toutes les entreprises paient leurs impôts »*, a-t-elle notamment commenté.

Des changements majeurs

« Nous sommes déçus par la décision prise aujourd'hui, car le Tribunal a déjà examiné les faits et a catégoriquement annulé cette affaire », a réagi le géant américain, accusant la Commission de *« modifier rétroactivement les règles »* et d'ignorer *« comme l'exige le droit fiscal international »* que les revenus d'Apple sont *« déjà soumis à l'impôt aux Etats-Unis »*.

Dans la lutte sans merci que la Danoise a mené contre les avantages fiscaux accordés par des pays de l'UE aux multinationales, le cas Apple est sans doute le plus emblématique tant par les sommes inédites en jeu, que par les répercussions qu'il a eues. Si elle a essuyé des revers judiciaires – notamment contre Engie et Amazon –, son action s'est traduite par des changements législatifs et comportementaux majeurs, poussant des Etats membres (Irlande, Pays-Bas, Luxembourg) à revoir leurs pratiques fiscales controversées avec les multinationales.

L'affaire Apple est même en partie à l'origine de la réforme fiscale américaine de 2017 qui fiscalise à taux réduit les revenus que les géants américains génèrent hors des Etats-Unis, qu'ils les rapatrient ou pas. Nombre de directives visant à lutter contre l'évasion fiscale, en favorisant la coopération fiscale et la transparence sur le Vieux Continent, ont vu le jour. Même si deux lois européennes, l'une sur les prix de transferts et l'autre sur le recours à des sociétés écrans, font encore l'objet de blocages de la part des Vingt-Sept…

Coût élevé pour les citoyens

Pour autant, les pratiques de *« planification fiscale agressive »* sont encore bien présentes. *« En 2022, les bénéfices mondiaux des multinationales s'élevaient à environ 16.000 milliards de dollars américains. 2.800 milliards de dollars de ces bénéfices ont été réalisés en dehors de leur siège social. Et environ la moitié de cette somme a été transférée vers des pays à faible fiscalité – y compris des pays de l'UE. Le coût est élevé pour les citoyens européens »*, a ainsi regretté Margrethe Vestager.

« C'est un encouragement à faire plus », a-t-elle encore estimé. Sans doute, un clin d'œil pour le ou la futur(e) commissaire qui récupérera son portefeuille, à l'automne, à la Commission européenne…

Lire l'éditorial de David Barroux page 13 **et « Crible »** page 32

La justice européenne confirme l'amende de 2,4 milliards d'euros pour Google Shopping

Google a perdu, devant la Cour de justice de l'UE, sa tentative d'annuler une amende record de 2,4 milliards imposée par Bruxelles pour pratiques anticoncurrentielles sur le marché des comparateurs de prix.

Google devra bien payer une amende de 2,4 milliards à la justice européenne pour des pratiques anticoncurrentielles sur le marché des comparateurs de prix. Mardi, la Cour de justice de l'UE (CJUE) a donné raison à la Commission européenne qui lui avait imposé en 2017 cette amende, alors record.

Dans son jugement définitif, la Cour confirme en tout point que le groupe a bien abusé de sa position dominante afin d'écraser les services commerciaux concurrents. En cause, le fait que Google favorisait, dans ses résultats de recherche généraux, son service de comparaison de prix, Google Shopping, par rapport à ceux de ses rivaux. Après sa condamnation, le géant de Mountain View avait été contraint de modifier sa manière d'afficher les résultats de recherche d'achats pour aider ses concurrents à récupérer une partie de l'espace publicitaire sur les pages de recherche.

Pour Margrethe Vestager, qui s'apprête à quitter ses fonctions de vice-présidente de la Commission européenne après dix ans de service, le jugement arrive à point nommé. Il tombe, en plus, le même jour qu'une autre victoire pour elle au sujet d'Apple et ses 13 milliards d'euros d'avantages fiscaux indus.

Une affaire « symbolique »

C'est surtout le tout premier cas antitrust européen intenté par une autorité de concurrence contre un géant du numérique, à l'heure où on les considérait d'abord comme des innovateurs porteurs de changements positifs. *« Cette affaire était symbolique car elle démontrait que même les entreprises technologiques les plus puissantes pouvaient être tenues pour responsables de pratiques anticoncurrentielles,* a souligné Margrethe Vestager. *Personne n'est au-dessus des lois. »*

Cette première attaque du régulateur européen contre Google a été suivie par une série d'autres qui portent le montant total des sanctions envers le groupe californien à plus de 8 milliards d'euros. En 2018, Google a ainsi dû s'acquitter d'une nouvelle amende record de 4,3 milliards pour avoir abusé de la position dominante de son système d'exploitation Android pour téléphones mobiles. L'année suivante, il a fait un chèque de 1,49 milliard pour abus de position dominante de sa régie publicitaire AdSense.

> « Même les entreprises technologiques les plus puissantes [peuvent] être tenues pour responsables de pratiques anticoncurrentielles. […] Personne n'est au-dessus des lois. »
>
> **MARGRETHE VESTAGER**
> Vice-présidente de la Commission européenne

Et les « corrections disciplinaires » ne sont sans doute pas finies pour Google en Europe, où le groupe fait l'objet d'une enquête approfondie dans le cadre de la nouvelle loi sur les marchés numériques (appelée DMA à Bruxelles).

Surtout, une autre affaire bruxelloise devrait faire du bruit dans quelques mois : celle de la plainte déposée par la Commission contre des « pratiques abusives » en matière de publicité en ligne, première source de revenus de Google. Margrethe Vestager a déjà prévenu qu'elle pourrait imposer la dissolution des activités de l'entreprise dans ce domaine, même si elle ne sera plus en fonction pour le faire. La même menace est justement brandie par le ministère américain de la Justice. L'agenda judiciaire du géant du Web promet d'être chargé. — ***F. Sc.***

Face aux géants de la tech, le de Draghi pour limiter la rég

Alors que l'Europe multiplie les sanctions contre les Gafa, l'ancien banquier central invite à limiter l'excès de régulation dans l'UE pour favoriser la consolidation et l'émergence de champions européens de la tech.

ANALYSE

Romain Gueugneau

Evidemment, le timing est le fruit du hasard. Mais la concordance des annonces n'en reste pas moins savoureuse. Mardi, la Cour de justice européenne a confirmé l'amende de 2,4 milliards infligée à Google pour abus de position dominante sur son service de comparaison Google Shopping ; elle a aussi contraint Apple à rembourser 13 milliards d'euros d'impôts impayés à l'Irlande.

Ces deux sanctions, qui concernent deux géants américains de la tech sur des dossiers vieux de sept et huit ans, interviennent au lendemain de la présentation du rapport de Mario Draghi sur la compétitivité de l'UE, dans lequel l'ancien patron de la Banque centrale européenne s'inquiète du retard de l'Europe dans la tech et l'absence de véritables leaders dans le domaine capables de rivaliser avec les Gafam.

En cause notamment : l'excès de régulation et de lois en tous genres. *« La position réglementaire de l'UE à l'égard des entreprises technologiques entrave l'innovation »*, considère l'ex-Premier ministre italien, qui alerte même contre la mort lente des petites entreprises dans le secteur à cause des multiples législations.

Selon des données du cabinet IDC, l'Union européenne pesait seulement 18 % du marché mondial des technologies de l'information et de la communication (ICT), contre 38 % pour les Etats-Unis et 11 % pour la Chine. Le plus gros acteur de la tech européenne, ASML, qui fournit les grands fabricants mondiaux de semi-conducteurs, pèse 270 milliards d'euros en Bourse. Soit dix fois moins que les stars de la tech Nvidia, Apple et Microsoft (dont les activités sont évidemment bien plus larges).

Pour faire émerger de nouveaux géants européens dans différents domaines de la tech et stimuler l'innovation, « Super Mario » plaide pour un changement radical d'approche à Bruxelles. Finie l'analyse des marchés sous le seul prisme de la concurrence, l'ancien banquier d'affaires plaide désormais pour davantage de consolidation au sein de l'Union, avec la prise en compte des bénéfices en termes d'investissement et d'innovation lors des opérations de fusion.

« Transformer les règles »

Mario Draghi cite notamment l'exemple des télécoms. *« Faciliter les rapprochements dans le secteur des télécoms est nécessaire afin de fournir de meilleurs taux d'investissement dans la connectivité »*, peut-on lire dans le rapport publié lundi. De quoi faire plaisir aux grands opérateurs, qui plaident depuis plus de dix ans pour une consolidation du marché, alors qu'ils peinent à atteindre la taille

Le marché publicitaire français est au beau fixe, porté par l'Euro et les JO

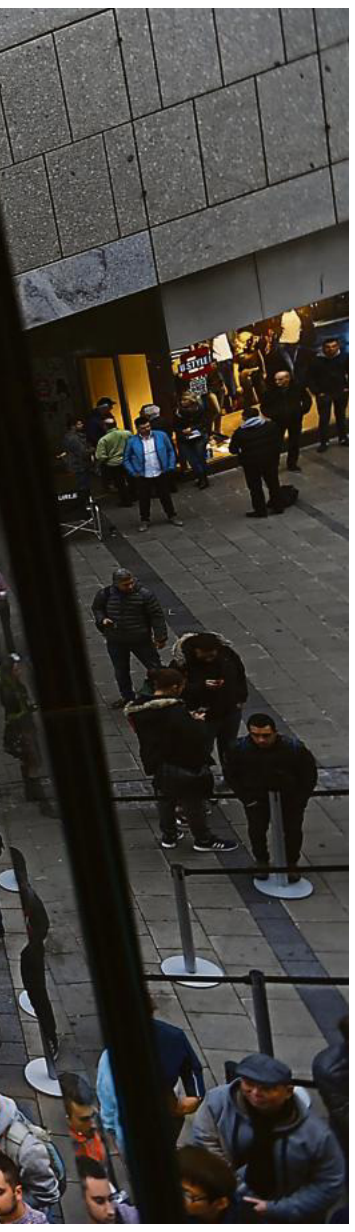

plaidoyer lementation

critique pour investir durablement dans toute l'Union. Environ 200 milliards doivent être investis d'ici à 2030 pour la construction des réseaux à très haut débit.

« Draghi a bien identifié les problèmes de déficit d'échelle dans les télécoms, de politique concurrentielle dépassée, ou encore les déséquilibres persistants dans les écosystèmes digitaux comme les raisons principales du déclassement de l'Europe. Charge maintenant à la Commission de transformer les règles », a réagi le responsable des affaires publiques de Vodafone, Joakim Reiter.

Bruxelles a entamé depuis début 2024 une réflexion pour faire évoluer le cadre réglementaire, sous la houlette des commissaires Thierry Breton (Marché intérieur) et Margrethe Vestager (Concurrence), visant *« la création d'un véritable marché numérique européen »*. En février, la Commission a autorisé le rapprochement entre les activités espagnoles d'Orange et de MasMovil.

« Nous avons besoin d'une harmonisation des règles entre l'Europe et les Etats-Unis, sur la concurrence, les investissements, mais aussi d'un rattrapage en termes de capacités des entreprises à rebondir. Cela passe par un moindre coût de l'échec et une réforme profonde des politiques de l'emploi, sur des modèles européens qui ont fait leur preuve », considère Yann Coatanlem, président du think tank Club Praxis, qui a été auditionné pour la préparation du rapport. Sans quoi il sera difficile d'attirer de nouveaux investisseurs pour développer le secteur, estime cet ancien banquier. ■

PUBLICITÉ

Au premier semestre, le secteur a accéléré de 9,3 %, sur un an, selon le Baromètre unifié du marché publicitaire dressé par Kantar, l'Irep, France Pub.

L'essor concerne aussi les médias historiques.

Nicolas Richaud

Une forme olympique. Lors du premier semestre, le marché français de la publicité a accéléré de 9,3 %, sur un an, à 8,44 milliards d'euros de recettes publicitaires nettes – c'est-à-dire après déduction des remises professionnelles –, selon le Baromètre unifié du marché publicitaire (BUMP) dressé par l'Irep, Kantar et France Pub. Une performance qui tranche avec le surplace (+0,2 %) enregistré l'an dernier à la même époque. *« Les années sportives sont toujours bénéfiques pour le marché publicitaire et 2024 n'y fait pas exception »*, souligne Zaïa Ferhaoui, responsable marketing et data chez Kantar Media, qui pointe un impact positif des JO dès le premier semestre grâce à un *« effet d'anticipation »* de nombreux annonceurs liés à l'événement.

Entre janvier et juin, la pression publicitaire, terme utilisé par Kantar Media pour qualifier les investissements bruts valorisés sur la base des plaquettes tarifaires des régies et ne tenant pas compte des remises, s'est accrue de 9 % sur un an. *« Et il n'y a pas eu un transfert mais un surinvestissement »*, expose Zaïa Ferhaoui. Ce qui s'est notamment traduit par le redémarrage *« des campagnes institutionnelles d'image »*, précise Xavier Guillon, directeur général de France Pub ; ces investissements renforçant la notoriété des marques avaient été relégués au second plan ces derniers mois, au profit de dépenses publicitaires plus à même de générer du revenu à court terme.

Redécollage de la télévision

Dans le détail, le numérique a été, comme à l'accoutumée, le moteur de la croissance globale du marché publicitaire tricolore sur le semestre, grimpant de 14 % par rapport au premier semestre 2023, à plus de 5 milliards. Mais cette fois, le segment des médias historiques n'a pas été en reste avec un rebond de 6,1 %, contre une baisse de –4,2 % lors des six premiers mois de l'année 2023.

Le numérique a été le moteur de la croissance globale du marché publicitaire.

Une jolie performance qui se traduit par des fortunes diverses en fonction des médias. Lourdement touchée par la pandémie, la publicité extérieure (affichage, mobilier urbain, transport) a, pour la première fois, redépassé (+4 %) son activité économique pré-Covid sur un semestre grâce à un essor de 10 % lors du premier semestre, à 617 millions d'euros. Ce qui représente quasiment le niveau cumulé de la presse quotidienne et magazine.

Après plusieurs semestres consécutifs en recul, la télévision a, elle, redécollé de 8,3 %, à 1,72 milliard d'euros de recettes publicitaires nettes. Soit un niveau supérieur à son activité pré-Covid (+0,6 % par rapport au premier semestre 2019). Le petit écran a particulièrement profité de l'Euro 2024 avec des recettes brutes en hausse de 38 % par rapport à la précédente édition, à près de 146 millions d'euros. Même constat avec les JO puisque celles-ci se montent à 130,8 millions, contre 17,3 millions il y a trois ans à Tokyo.

Des perspectives globales revues à la hausse

Autre média dans le vert : la radio qui fait une *« progression constante et continue »*, note Christine Robert, directrice déléguée de l'Irep. Entre janvier et juin, celle-ci a enregistré une croissance de 2,9 %, sur un an, à 275 millions. A l'inverse, la presse a, elle, légèrement reculé sur la période (–1 %), à 631 millions d'euros, contre une baisse de –3,4 % l'an passé sur la même période. De son côté, le cinéma a, lui, réenclenché la marche arrière (–2,8 %), après une forte hausse de près de 21 % entre janvier et juin 2023. La presse et le grand écran demeurent très éloignés de leurs niveaux pré-Covid avec un retard respectif de 19 % et de 24,9 % sur cinq ans.

Sur l'ensemble de l'année, les cinq médias historiques devraient enregistrer une croissance de 4 % des dépenses publicitaires nettes, prédisent désormais l'Irep, Kantar et France Pub – contre une contraction de –0,7 % en 2023 –, et une prévision de +0,9 % en début d'année pour 2024. Une hausse plus forte qu'attendu due tout particulièrement aux JO. Ce qui a amené les trois instituts à revoir leurs perspectives globales à la hausse pour l'exercice 2024. Désormais, ces derniers estiment que le marché français global de la communication et de la publicité au sens large (englobant les médias historiques, numériques ainsi que les annuaires, les foires, les expositions, etc.) va frôler les 36 milliards d'euros de dépenses publicitaires nettes. Un record. ■

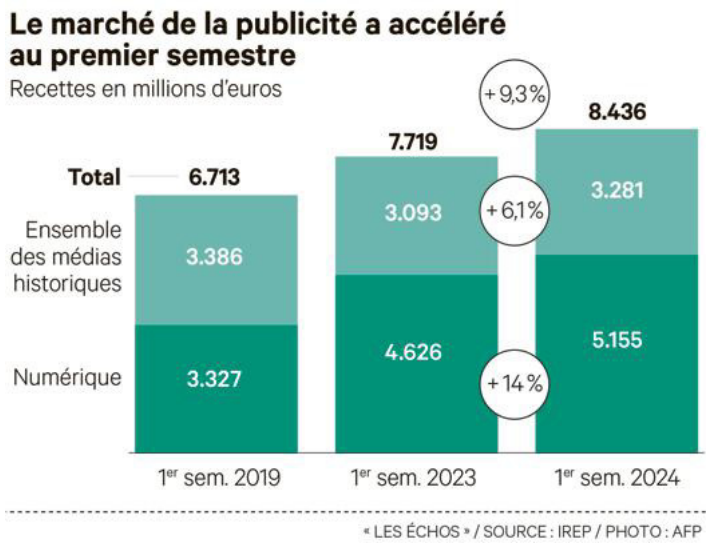

« LES ÉCHOS » / SOURCE : IREP / PHOTO : AFP

Apple, Samsung, Google : le match de l'IA dans les smartphones est lancé

● Alors que le marché reprend des couleurs, Apple répond à ses rivaux avec un nouvel iPhone enrichi à l'IA.
● Pour tous, l'enjeu est d'évoluer vers l'« AI phone » et de profiter d'un cycle de hausse des ventes.

L'IA d'Apple présente dans les iPhone 16 et 16 Plus promet notamment d'améliorer l'assistant vocal Siri.

Nic Coury/AFP

TÉLÉPHONIE

Florian Dèbes

De la parole aux actes, Apple n'aura laissé filer que le temps d'un été. Critiquée pour être resté quasi-muette l'an dernier, quand le phénomène ChatGPT bouleversait la tech mondiale, l'entreprise de Cupertino vient de présenter de nouveaux iPhone dopés avec cette fameuse intelligence artificielle générative.

Commercialisés en septembre, ils s'enrichiront au fil des mois et des mises à jour avec de multiples fonctionnalités, déjà esquissées en juin lors d'une prise de parole du PDG, Tim Cook, sur le sujet. Baptisée « Apple Intelligence », l'IA d'Apple promet d'améliorer l'assistant Siri, via lequel il sera possible de rechercher un e-mail ou une photo. Pour les messages, Apple Intelligence proposera de réécrire les textes sur différents tons, voire d'inventer ses emojis. A noter, la date de disponibilité de ces services en Europe n'est pas connue en raison, dit Apple, d'*« incertitudes réglementaires »*.

Mais le temps a jusqu'ici joué pour ses principaux rivaux. En matière d'IA, Google n'a pas attendu pour intégrer ses propres modèles d'IA générative aux dernières versions de son système d'exploitation Android. Concrètement, les propriétaires de smartphone Android (toutes les marques sauf Apple et Huawei) peuvent désormais entourer du bout des doigts les détails d'une image puis lancer une recherche visuelle. Les adeptes des smartphones Pixel de l'entreprise de Mountain View, eux, profitent carrément du chatbot Gemini en permanence au fond de leur poche. Encore distribués de façon très hétérogène selon les pays, les Google Pixel ne constituent toutefois pas la menace principale pour l'iPhone 16.

Exploitant à plein le système Android tout en ajoutant quelques fonctionnalités maison (notamment la traduction instantanée des appels), le numéro un mondial Samsung a fait de son Galaxy S24 un succès. Commercialisé depuis début 2024, ce modèle s'est mieux vendu que le précédent au premier semestre, avec une croissance à deux chiffres par rapport au S23.

Protection des données

Pour se distinguer, Apple compte sur son image de marque et sa réputation en matière de protection des données personnelles. Autant que possible, l'IA générative d'Apple fonctionnera en local directement sur l'iPhone, se passant ainsi de tout échange de données vers l'extérieur. Pour les recherches plus complexes, un partenariat avec OpenAI doit aussi garantir le secret des requêtes. A l'inverse, l'IA d'Android s'appuie davantage sur le Web et les serveurs de Google.

Pour les fabricants, l'enjeu est de transformer leurs « vieux » smartphones en « AI phone » au moment où le marché reprend des couleurs. Mature depuis plusieurs années, il a enregistré 6,5 % de croissance au deuxième trimestre selon le cabinet IDC, après deux années de disette. Dans ce paysage, le segment de smartphones dopés à l'IA va, lui, bondir de 244 % d'après leurs estimations. Il représentera déjà 19 % des volumes expédiés cette année.

Pour Apple, qui a montré des signes de faiblesses ces derniers mois, l'IA générative est très attendue. Le moment est particulièrement propice selon les analystes de Webdush, alors que 300 millions de clients n'ont pas changé d'iPhone depuis quatre ans et seraient donc mûrs pour renouveler leur appareil. *« Ce lancement peut être le plus réussi de l'histoire d'Apple »*, écrivent-ils, en considérant l'IA comme le moteur de cette renaissance. Avec ses prix haut de gamme (de 969 à 1.979 euros selon les configurations), Apple s'inscrit comme à son habitude au-dessus de ses rivaux directs, mais n'a pour l'instant pas à se soucier des acteurs de milieu de gamme. Cela ne durera peut-être pas. IDC estime à 2026 l'arrivée de smartphones enrichis à l'IA entre 500 et 1.000 euros. Le cabinet parie sur la vente de 912 millions d'« AI phones » en 2028. Soit la quasi totalité du marché. ■

En Chine, Huawei dévoile le premier téléphone pliable en trois

Au lendemain de la présentation de l'iPhone, le géant chinois a présenté le Mate XT Tri Fold, un produit « trois-en-un » qui, une fois déplié, se mue en tablette.

Raphaël Balenieri
— Correspondant à Shanghai

Smartphones, écouteurs connectés, tablette : voilà plusieurs années que Gem, un jeune Chinois de 26 ans qui se fait appeler ainsi en anglais, ne jure que par Huawei pour tous ses produits high-tech. Pas question pour lui de revenir aux iPhone d'Apple. *« Les iPhone ne changent pas suffisamment d'année en année. Je n'aime pas Tim Cook, c'est un simple entrepreneur, là où Steve Jobs était un vrai créateur de la tech »*, explique le jeune homme dans l'énorme magasin amiral de Huawei situé rue de Nankin, la grande artère commerçante et piétonne de Shanghai.

Alors, quand il a appris que Huawei allait lancer mardi le Mate XT Tri Fold, le premier smartphone qui se plie en trois, Gem n'a pas hésité. Comme presque 3 millions de Chinois, il s'est préenregistré sur les plateformes de Huawei afin de pouvoir l'acheter à partir du 20 septembre, lorsqu'il sera disponible. *« J'ai beaucoup d'attentes pour ce téléphone, qui pourra aussi me servir de tablette ! »* dit Gem, qui utilise déjà au quotidien deux smartphones siglés Huawei.

Le géant des télécoms a fait sensation en Chine avec son nouveau smartphone, qui se veut une vitrine de son savoir-faire technologique, au moment où les Etats-Unis continuent de mener la guerre contre la tech chinoise. Dans un pied de nez assez savoureux, le lancement du Mate XT Tri Fold a eu lieu au lendemain de la présentation des nouveaux iPhone 16, lundi, en Californie.

Une « nouvelle ère »

Mais tandis qu'Apple a misé sur l'IA, Huawei veut se distinguer sur le hardware avec cet appareil qui se plie en trois verticalement, comme un accordéon ou un paravent. Sur Weibo, le Twitter chinois, le Mate XT était l'un des sujets les plus commentés mardi. *« Cela fait cinq ans que nous nous battons pour ce produit. Nous avons transformé la science-fiction en réalité et lancé une nouvelle ère pour les smartphones pliables »*, a lancé Richard Yu, le patron de l'activité grand public de Huawei, depuis le fief historique de Shenzhen dans le sud de la Chine.

Le design est en tout cas radicalement nouveau. Lorsqu'il est plié, le Mate XT a l'apparence d'un smartphone classique. Mais une fois déplié, l'appareil devient une tablette, avec un écran de 26 centimètres pour seulement 4 millimètres d'épaisseur. De quoi en faire, selon Huawei, le smartphone *« le plus grand et le plus fin au monde »*. Puis la tablette devient un ordinateur portable grâce au clavier (pliable lui aussi) qui se « clipse » sur l'écran. Un produit « trois-en-un » qui a un prix : entre 20.000 et 24.000 yuans selon les versions (soit entre 2.500 et 3.000 euros), faisant du Mate XT Tri Fold l'un des smartphones les plus chers jamais conçus par Huawei.

La communication a été digne de celle d'un produit de luxe, avec des spots publicitaires où l'on voit Andy Lau et Yang Mi, deux stars du cinéma hongkongais et chinois, mais aussi l'ex-joueur de ping-pong Xu Xin, vanter les qualités du nouveau smartphone.

Succès des marques locales

A de tels prix, le Mate XT a vocation à rester un produit de niche, au moment où la consommation des ménages chinois faiblit sur fond de ralentissement économique. Huawei n'a d'ailleurs donné aucun objectif mardi. Pour autant, le groupe croit en sa bonne étoile. Le marché chinois du smartphone progresse à nouveau depuis trois trimestres consécutifs, selon IDC. Et les pliables constituent le segment le plus dynamique, avec presque 50 % de croissance au premier trimestre, selon Canalys.

Huawei met en scène sa montée en gamme face à Apple qui perd du terrain en Chine.

Surtout, Huawei n'a cessé de gagner du terrain, porté par ses innovations et le soutien des consommateurs chinois qui se tournent de plus en plus vers les marques locales. En un an, sa part de marché en Chine, tous modèles confondus, est passée de 13 % à 18 % au deuxième trimestre, ce qui fait de lui le numéro deux local (derrière Vivo), selon IDC.

Pour la première fois depuis quatre ans, les cinq plus gros vendeurs de smartphones en Chine sont tous chinois. Apple est tombé au sixième rang, avec 14 % du marché contre 16 % l'an dernier, selon Canalys. Dans ce contexte, le Mate XT de Huawei a d'autant plus des airs de revanche. *« Nous avons été numéro un mondial, mais après quatre salves de sanctions, nous sommes tombés au fond du trou. Voilà où nous sommes aujourd'hui »*, a lancé Richard Yu en référence aux sanctions américaines qui l'ont coupé de ses fournisseurs américains et qui ont fait fondre sa part de marché en Europe. ■

CONFÉRENCE

Les temps forts
de la Gestion de Patrimoine
RENNES

19 SEPT 2024

Pierre MATOULET
Ingénieur Patrimonial, Groupe Le Conservateur

Thibaut COSSENET
Directeur de l'Offre Épargne et Patrimoniale, Groupe Le Conservateur

Débat animé par Marie-Christine Sonkin,
Rédactrice en chef Patrimoine, Les Echos

Inscription | https://bit.ly/lc_rennes_pub

LE CONSERVATEUR EXPERT EN GESTION D'AVENIR DEPUIS 1844 Les Echos

Les quatre nouvelles tendances de l'actionnariat salarié

ECOSYSTÈME

Selon une nouvelle étude menée par la plateforme Equify, les start-up françaises ont de plus en plus recours aux actions gratuites et aux décotes des BSPCE, sorte de stock-options.

Charlie Perreau

Plus de 95 % des répondants à l'étude d'Equify ont déjà mis en place un dispositif d'actionnariat salarié ou envisagent de le faire. *Photo iStock*

La French Tech grandit et ses problématiques se multiplient. Parmi elles, les questions RH, qui ne cessent d'évoluer ; avec un terme qui continue de passionner l'écosystème : l'actionnariat salarié. D'après une étude d'Equify en partenariat avec FLIT Network (French Lawyers inTech) et Fed Légal & AndCo, la part du capital dédié aux salariés a explosé ces trois dernières années. Plus de 95 % des répondants ont déjà mis en place un dispositif d'actionnariat salarié ou envisagent de le faire.

Plus de deux start-up sur trois ont mis en place de l'actionnariat salarié en *« priorité pour fidéliser leurs employés dans une optique de limiter le turnover et 58 % pour motiver leurs salariés et ainsi favoriser leur performance opérationnelle »*, indiquent les auteurs de l'étude. Mais derrière cet engouement, qui n'a fait que s'accentuer en raison de la maturité de l'écosystème, se cachent de nouvelles tendances.

❶ LE RECOURS AUX ACTIONS GRATUITES

Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) restent toujours très populaires dans la French Tech. Ces titres, créés il y a plus de vingt ans, permettent d'acheter des actions de la société plus tard mais au tarif du jour d'attribution. Parmi les conditions, il faut que la start-up ait moins de quinze ans. Au-delà, elle ne peut plus en proposer. C'est pourquoi de plus en plus de « vieilles » start-up de la French Tech proposent des actions gratuites à une partie ou tout leur effectif.

Depuis 2021, BlaBlaCar offre des actions gratuites à tous ses salariés sous réserve d'avoir un minimum de deux ans d'ancienneté. *« Les start-up adaptent leurs actions gratuites pour se rapprocher des pratiques des BSPCE, notamment sur le vesting »*, explique Alexandre Léger, cofondateur d'Equify, plateforme de gestion de l'actionnariat salarié. Le vesting, sorte de calendrier qui permet de déterminer le rythme auquel les titres sont définitivement acquis par les salariés, est habituellement de quatre ans.

❷ LA PRATIQUE DES DÉCOTES DE BSPCE

La baisse des valorisations opérée depuis plus de deux ans dans la French Tech n'enchante pas les salariés arrivés en 2021-2022 et ayant des BSPCE. La raison ? S'ils cèdent leurs titres aujourd'hui, ils ne feront pas de gain. Face à cette situation, de plus en plus de start-up pratiquent une décote sur les BSPCE. *« Il y a deux ans, personne ne faisait de décote alors qu'aujourd'hui on est plutôt sur une boîte sur quatre »*, fait remarquer Alexandre Léger.

Si cette pratique est autorisée par la loi de finances 2020, elle commence seulement à être acceptée par les avocats ou autres conseils fiscaux. Ces décotes (entre 20 et 30 %) sont encore loin de celles pratiquées par les pays anglo-saxons (70-90 %) mais elles pourraient bien évoluer dans les mois à venir grâce notamment à une réforme du Bofip (Bulletin officiel des finances publiques) datant de début 2024.

Les start-up françaises peuvent appliquer une double décote sur les BSPCE : une décote d'illiquidité et une décote liée aux différentiels de droits entre les actions ordinaires (données aux fondateurs et salariés) et les actions de préférence (données aux investisseurs). Ces dernières permettent aux derniers investisseurs rentrés de récupérer au moins une fois leur mise en cas de sortie. D'après l'étude d'Equify, 40 % des répondants prévoient une décote par rapport à la valeur de préférence. Autre pratique qui va se développer dans cette lignée : l'annulation des anciens plans de BSPCE, suivie d'une réattribution de nouveaux titres pour tenir compte de la nouvelle valorisation de la start-up.

❸ DES CONTRÔLES ACCRUS

Les start-up renforcent leur niveau de contrôle sur les opérations de secondaire. Depuis trois ans, plusieurs places de marché proposent à n'importe quel salarié détenteur de BSPCE de revendre ses titres à des investisseurs particuliers. Ce qui n'enchante pas forcément les fondateurs qui n'ont plus la main sur leur table de capitalisation. Surtout, certains peuvent mettre en vente des titres à des prix exorbitants. *« J'ai en tête un cas d'une grosse start-up. Un salarié un peu mercenaire a exercé ses BSPCE avec un mécanisme d'enchères et a vendu pour quatre fois le prix de la dernière levée de fonds. Quelques mois après, cette start-up a été reprise au tribunal de commerce pour rien »*, raconte Alexandre Léger. Pour encadrer ce marché secondaire, des sociétés instaurent désormais systématiquement des engagements contractuels via un pacte d'actionnaire. *« Certaines intègrent des clauses statutaires pour interdire de vendre sur ces plateformes et d'autres requièrent une autorisation »*, explique Alexandre Léger.

❹ DES PERSONNES DÉDIÉES À CES SUJETS D'ACTIONNARIAT

L'étude d'Equity pointe aussi une tendance croissante *« à la professionnalisation des plans d'actionnariat salarié avec la montée en puissance des C & B manager (compensation & benefits) en interne »*. Cette situation est observée particulièrement chez les start-up les plus matures qui ont un effectif assez important comme Ledger ou Doctolib. Ces profils, qui ne se cantonnent pas qu'au sujet de l'actionnariat, définissent les règles d'attribution des BSPCE et des programmes cadrés. Un groupe WhatsApp de C & B manager existe même au sein de la French Tech. Les start-up les plus jeunes font, quant à elles, appel à des conseils externes. ■

Les assurtechs attirent de nouveau les investisseurs

ASSURTECH

Le spécialiste de l'assurance affinitaire Neat vient de boucler une levée de fonds de 50 millions d'euros.

Toutes les start-up ne sont pas égales quand il s'agit de financement. Surtout depuis que l'argent ne coule plus à flots en raison de la baisse des taux. Alors que les jeunes pousses spécialisées dans l'IA et les greentechs – sociétés qui œuvrent pour la transition énergétique – font partie des chouchous des investisseurs, les assurtechs n'avaient plus trop la cote depuis début 2022.

Un désamour également dû aux déboires de certaines sociétés emblématiques du secteur, à l'image de Luko, qui a été repris au tribunal par Allianz. *« Cela a dégradé l'image du secteur et diminué les chances de relever des fonds pour ces boîtes »*, confiait à l'époque un des investisseurs d'une start-up de l'assurance BtoC.

Mais depuis plusieurs mois, la situation change. A commencer par Neat, jeune société qui développe de l'assurance affinitaire pour des commerçants, qui vient de boucler une levée de fonds de 50 millions d'euros (60 % d'equity et 40 de dette) auprès du fonds britannique Hedosophia, ETFS, Athletico Ventures et de ses actionnaires historiques (Founders Future, Mundi Venture, NewAlpha...).

Les deux fondateurs assurent qu'ils n'avaient pas besoin de lever, mais que de multiples facteurs ont poussé les investisseurs à mettre au pot. A commencer par l'atteinte de rentabilité, seulement deux ans après sa création. *« Dès le début, on ne voulait pas vivre grâce aux levées de fonds. On a beaucoup fait attention aux dépenses pour ne pas faire des choses futiles. Et on a décidé de ne pas donner d'argent à Google et Meta »*, raconte Maximilien Dauzet, cofondateur de la start-up, en référence aux fortes dépenses d'acquisition digitale réalisée par les néoassureurs.

Neat a aussi développé un modèle de distribution différent des Luko, Leocare et consorts. Il vend ses produits d'assurance (voyage, garanties à vie, protection des biens électroniques, vélo, etc.) via les marchands (Afflelou, Sport 2000, 3 Suisses, Pierre & Vacances, etc.), ce qui réduit drastiquement ses coûts d'acquisitions.

« Entre 2019 et 2022, deux tiers des financements allaient dans les start-up ayant un agrément d'assureur [Alan par exemple, NDLR] *et celles qui faisaient de la distribution directe comme Luko et consorts. Au premier semestre 2024, on est à moins d'un tiers »*, souligne Florian Graillot, fondateur d'Astorya, un fonds de capital-risque spécialisé dans l'assurtech.

Les concurrents de Neat, comme Estaly et Evy, ont également convaincu les investisseurs en levant respectivement 3,6 et 6,5 millions d'euros en amorçage.

La cible privilégiée des TPE-PME

Face au modèle très consommateur de cash des assurances pour le grand public, les investisseurs se rabattent aussi depuis plusieurs mois sur les assurtechs s'adressant aux TPE-PME.

Deux anciens du fonds Partech, Côme Dartiguenave et Tom Le Bras, ont par exemple créé Orus pour permettre aux entreprises de souscrire à un contrat en quelques minutes. Fin 2023, elle a levé 11 millions d'euros portant son financement total à 16 millions en moins de deux ans. Son concurrent Easyblue a, de son côté, été racheté par le groupe Prévoir.

D'autres start-up se sont spécialisées sur certains risques, comme la cyberassurance à l'image de Stoik et Dattak. Seules 3 % des PME françaises sont assurées contre le risque cyber, contre 98 % des grands groupes, selon une étude de l'Association pour le management des risques et des assurances de l'entreprise (Amrae).

Autre nouveau dada des investisseurs, qu'ils soient spécialisés ou généralistes : les logiciels taillés pour les assureurs.

Selon nos informations, Akur8, plateforme de tarification pour les assureurs, est en discussion pour lever des dizaines de millions d'euros avec plusieurs investisseurs dont le britannique OnePeak. — *C. Pe.*

Radiateurs connectés : le grenoblois Lancey Energy Storage en redressement judiciaire

CLEANTECH

Après une levée de fonds infructueuse, la start-up a été placée en redressement judiciaire en juin.

Florian Espalieu
— Correspondant à Grenoble

« Nous ne sommes pourtant pas si loin de la rentabilité », plaide Raphaël Meyer, président de Lancey Energy Storage, start-up grenobloise d'une trentaine de salariés qui conçoit et commercialise des radiateurs connectés. *« En 2023, nous avons réalisé plus de 3 millions d'euros de chiffre d'affaires, avec de la marge brute quand nous étions à 800.000 sans marge en 2022. »* Fondée en 2016 à Grenoble, sa société est néanmoins en redressement judiciaire depuis le mois de juin. Les potentiels repreneurs et investisseurs ont jusqu'au 30 septembre pour déposer leur offre. *« Nous avons des discussions sérieuses avec une dizaine d'interlocuteurs, que nous connaissions pour moitié, certains étant déjà nos partenaires ou fournisseurs*, assure-t-il en restant confiant sur l'issue. *A ce stade, tout le monde serait repris, ce qui est mon objectif premier. »*

Son second but étant de conserver la technologie Lancey : des radiateurs résistifs équipés de batteries, pouvant stocker l'énergie issue du renouvelable – notamment des panneaux photovoltaïques – et pilotées par des algorithmes capables de gérer la consommation en heures creuses ou pleines, voire de réinjecter de l'électricité dans le réseau. Un système protégé par 12 familles de brevet et assemblé en France.

Les marchés visés sont ceux des professionnels (bailleurs sociaux, résidences estudiantines, petits bureaux, hôtellerie de montagne, etc.) et des particuliers. La promesse pour les utilisateurs ? Une réduction de la facture électrique de moitié, soit un retour sur investissement en cinq ans, moyennant un achat autour des 3.000 euros l'unité.

3.000
EUROS
Le prix d'un radiateur connecté développé par Lancey Energy Storage.

La jeune pousse a levé 15 millions d'euros depuis sa création, mais n'a pu faire aboutir son dernier tour de table du printemps dernier, ce qui l'a conduit à la cessation de paiement. *« En 2023, la conjecture pour les levées de fonds était trop difficile et nous avons cramé notre trésorerie dans la constitution de stocks, d'autant plus que les coûts de production augmentaient de 35 % »*, analyse aujourd'hui le dirigeant.

Avec le recul, il perçoit cette question du prix de revient comme un *« signal faible »* qui aurait dû alerter : *« Deux ou trois ans en arrière, nous aurions dû redévelopper nos produits avec des éléments existants sur étagère et non faits en interne. Ce qui nous aurait permis de ne nous "cornériser" en nous coupant les marchés de distribution. »*

« Les licornes comme seul modèle »

Raphaël Meyer pointe aussi des facteurs plus exogènes : *« L'écosystème des levées de fonds est très bon sur l'amorçage, mais s'essouffle très tôt et il y a ensuite un vide complet pour financer l'activité. Finalement, l'effet de nouveauté permet d'être plus tolérant avec un projet en création que pour une vieille start-up comme la nôtre. »* Et tandis que l'échec semble selon lui *« mieux toléré »* outre-Atlantique, *« l'écosystème français a plus tendance à s'enferrer, avec pour seul scénario celui des licornes »*. Un biais qu'il attribue notamment au mode de financement des projets : *« Afin de récolter du cash, il est tentant de gonfler la quantité de tâches à réaliser en interne, en construisant un cahier des charges qui va ensuite nous contraindre avec des règles arbitraires. Avec à la clé, une dispersion et une perte de la logique commerciale. »*

Le trentenaire se veut toutefois philosophe : *« Si le redressement judiciaire est une forme de sanction et n'est pas marrant, il ne faut pas rester comme un lapin dans les phares. Car ce n'est en aucun cas la fin. »* Et de citer l'un de ses modèles, l'entrepreneur allemand Christoph Ostermann : en 2019, celui-ci a revendu à Shell pour près de 500 millions d'euros les parts de Sonnen, une start-up qu'il avait cofondée en 2008. Une septième tentative, après six échecs. ■

La fleur française rêve de retrouver un peu de sa splendeur passée

- Marginalisée par la mondialisation, la fleur tricolore bataille pour reconstruire une filière.
- Elle mise notamment sur les circuits courts et sur un changement des comportements d'achat.

HORTICULTURE

Emmanuel Guimard
— Correspondant à Nantes

« L'émotion d'offrir un bouquet disparaît quand on sait que ces fleurs ont parcouru 12.000 kilomètres. » C'est ainsi que l'angevin Matthieu Velé, PDG d'Ernest Turc, spécialiste des bulbes et graines de fleurs, évoque l'absurdité de la mondialisation et sa mainmise sur le commerce des fleurs coupées. L'histoire de la fleur française est, de ce fait, celle d'un long déclin remontant aux années 1970. Mais la filière fleurs coupées tricolore, réunie ce mercredi à Angers dans le cadre du Salon du végétal, garde l'espoir de regagner une partie du terrain perdu. *« La France était encore un fleuron de la fleur coupée à l'aube des années 1980 »*, rappelle Catherine Muller, présidente de l'interprofession Valhor : *« Il nous faut reconstruire cette filière. »*

On part de loin. Quatre-vingt-cinq pourcents des volumes vendus en France, proviennent par avion de pays tropicaux comme la Colombie, l'Equateur ou le Kenya. La plupart transitent par les Pays-Bas avant d'atterrir sur les étals des fleuristes français. Un comble pour un produit ultra-frais. *« Une aberration écologique »*, peut-on lire dans l'étude de sectorielle réalisée en 2023 par l'organisme Excellence végétale et l'Institut agro Rennes-Angers.

Or, le poids économique de la fleur coupée n'est pas neutre. Il représente 26 % des importations de l'horticulture ornementale française, structurellement déficitaire, lesquelles atteignaient 1 milliard d'euros en 2022. La fleur coupée compte pour la moitié du chiffre d'affaires des fleuristes, soit près de 850 millions d'euros.

Paca et Pays de la Loire

« Il s'agit de relocaliser une partie de la production en France sur des bassins géographiques où ces productions ont des chances d'être compétitives », expose Sylvie Robert, déléguée générale d'Excellence végétale, association qui défend les labels et signes de qualités de la filière, dont Fleurs de France. Les grandes régions de culture étant Paca et les Pays de la Loire. *« Pour cela, il faut recréer des réseaux, coordonner les acteurs »*, ajoute la responsable. Ce travail de filière s'appuie en partie sur le Collectif de la fleur française, fondé en 2017 et qui revendique 650 exploitants, grossistes et commerçants.

Excellence végétale estime à 500 le nombre de fermes florales restantes en France. *« Elles étaient dix fois plus nombreuses il y a trente ans »*, estime Sylvie Robert, qui constate notamment *« l'absence de producteurs de feuillage significatifs »*, tandis que la production de roses est devenue confidentielle. La responsable estime toutefois que cet effectif pourrait remonter à 800, voire 1.000 producteurs, la crise du Covid ayant fait naître des vocations qu'il convient d'accompagner. *« La fleur coupée française a des atouts comme sa diversité variétale, son bilan carbone, sa dimension environnementale, le respect de l'eau et… ses parfums »*, considère Catherine Muller. Toutefois, si on la compare aux Pays-Bas, la filière française est atomisée, limitée en capacités et peu organisée, notamment en matière logistique.

La moitié des floriculteurs travaillent sur moins d'1,1 hectare et seuls 5 % dépassent les 2 millions d'euros de chiffre d'affaires. On distingue cependant quelques acteurs plus significatifs, comme le sarthois Bigot Fleurs, spécialiste de la tulipe, de la pivoine et du muguet, avec 25 millions d'euros de chiffre d'affaires et 200 salariés. Cette PME, fondée il y a trois générations, est passé en 2021 aux mains du britannique Flamingo. Fournisseur de la grande distribution, Bigot Fleurs a récemment lancé Les Fleurs de Nicolas, pour la livraison aux particuliers.

« Le plus aberrant dans ce marché, c'est que le lien entre les fermes florales et les fleuristes était rompu », explique Hortense Harang, créatrice de Fleurs d'ici, plateforme de mise en relation destinée aux producteurs français dont l'activité BtoB (livraison aux hôtels, entreprises, etc.) vient d'être reprise par le francilien Les Fermes de Gally. De fait, les grandes chaînes de fleuristes demeurent *« peu sensibles »* à l'approvisionnement en fleurs françaises, préférant les plateformes d'achat liées aux Pays-Bas. *« Les critères prix et volume disponible sont généralement priorisés par rapport à l'origine du produit »*, souligne l'étude d'Excellence végétale. Quant aux consommateurs, s'ils sont regardants sur l'origine, la saisonnalité et les labels de leur alimentation, *« ce n'est pas encore vraiment le cas pour les fleurs coupées »*, constate l'étude, l'étiquetage lacunaire ne permettant pas une information satisfaisante.

> « Nombreux sont les consommateurs qui n'ont aucune idée de la saisonnalité des fleurs. »
> **HORTENSE HARANG,** Créatrice de Fleurs d'ici

« Il y a un travail d'éducation à faire. Nombreux sont les consommateurs qui n'ont aucune idée de la saisonnalité des fleurs », éclaire Hortense Harang, évoquant cependant l'avancée du « slow flower », notion qui promeut des produits locaux et de saison. *« On constate chez les consommateurs une distance entre l'intention et la réalité des achats »*, nuance Manuel Rucar, du cabinet spécialisé Chlorosphère. Dans le Morbihan, Les Bottes d'Anémone figurent parmi les rares « fleuristes écoresponsables ». Tiphaine Turluche, qui a fondé l'entreprise en 2020, énonce les principes stricts *« de vendre uniquement des fleurs françaises, de saison et issues de fermes florales n'ayant pas recours au forçage végétal, comme l'éclairage artificiel ou le chauffage »*.

La petite entreprise, qui s'en tient aussi au « zéro déchet », parvient à acheter ses fleurs dans un rayon de 150 km autour de son atelier, les producteurs du Var venant en renfort l'hiver. Cette exigence rencontre son public puisque Les Bottes d'Anémone prévoient une croissance de 50 % cette année, à 150.000 euros de chiffre d'affaires, la clientèle d'entreprises étant très motrice. *« Elle a triplé cette année »*, mentionne Tiphaine Turluche, qui voit là un effet bénéfique des stratégies RSE (responsabilité sociale et environnementale des entreprises) et le signe que les comportements peuvent changer. ■

La fleur coupée compte pour la moitié du chiffre d'affaires des fleuristes, soit près de 850 millions d'euros. *Photo Fleurs Bigot*

Ernest Turc, l'ultime créateur tricolore de bulbes à fleurs

La société angevine mise sur l'innovation variétale et la proximité pour défendre son rang dans le bulbe et les graines florales dans un marché mondialisé.

Chenonceaux, Giverny, Chaumont-sur-Loire… Les dahlias et autres fleurs nées chez Ernest Turc ornent des jardins les plus prestigieux. Cette société implantée à Loire-Authion (Maine-et-Loire), près d'Angers, est elle-même un élément du patrimoine floral français puisqu'elle est l'ultime producteur de bulbes de fleurs dans l'Hexagone, une activité happée par la concurrence internationale, néerlandaise notamment. *« Cela tient à la résilience familiale et à la volonté d'être proche du client final »*, soutient Matthieu Velé, qui, en 2022, après une carrière dans l'industrie, a repris l'entreprise fondée cinq générations plus tôt par son aïeul Ernest Turc.

Ernest Turc, qui produit aussi des graines potagères et de fleurs, soit 500 variétés au total, a récemment relocalisé en France, en l'occurrence sur son domaine de Plomeur, dans le Finistère, la culture de bulbes de jonquille ou de narcisse, une production qui avait quitté la France, principalement pour l'Angleterre, il y a une quinzaine d'années. L'ambition est d'atteindre une production d'un million de ces bulbes d'ici trois ans, et de 4 millions dans les années qui suivront. La PME pèse 10 millions d'euros de chiffres d'affaires, dont 65 % en fleurs, avec jusqu'à 85 salariés en haute saison. Elle cultive des dahlias mais aussi des agapanthes, des Iris, des jacinthes, des cannas, avec une part croissante de bio, sur 300 ha en Anjou et en Bretagne.

10
MILLIONS D'EUROS
Le chiffre d'affaires d'Ernest Turc.

« Slow flower »

Les jardineries, magasins de bricolage et alimentaires représentant 80 % des ventes de la PME, qui fournit en outre des collectivités, les paysagistes et le grand public par le biais de son site Web. *« On se positionne sur le "do-it-yourself", ou l'émotion de couper soi-même dans son jardin les fleurs que l'on veut offrir. C'est assez puissant »*, expose le dirigeant, militant du « slow flower », concept né des marchés de producteurs californiens et leurs bouquets de saison. L'entrepreneur s'étonne de l'information lacunaire sur l'origine des fleurs dans les magasins, là où elle est quasiment systématique dans l'alimentation. *« Mais on assiste à une prise de conscience montante de clients qui veulent savoir d'où viennent leurs fleurs,* observe Matthieu Velé. *Ce ne sera pas un phénomène majoritaire mais il devrait augmenter, comme ce fut le cas pour le bio il y a trente ans. »*

Ernest Turc, qui dispose de son propre laboratoire in vitro d'innovation variétale, voit dans la création florale un enjeu environnemental plus global, bien qu'encore sous-estimé. *« On essaie de travailler sur la fonction mellifère des fleurs, permettant aux abeilles et aux papillons de prospérer,* expose l'horticulteur. *Car sans pollinisateurs c'est aussi la production de légumes qui est menacée. »* — ***E. Gui.***

La pivoine, nouvel or vert du Var

Le département le plus fleuri de France a bien failli faner à cause de la concurrence internationale. Il se refait une beauté avec le bulbe printanier le plus précoce.

Paul Molga
— Correspondant à Marseille

Elles sont moins nombreuses mais de meilleure qualité. Ces dix dernières années, le volume de fleurs produites dans le Var a baissé de 28 %, toutefois leur prix s'est envolé de 92 % en moyenne, selon le bilan réalisé au printemps par le président sortant de la société d'intérêt collectif agricole (Sica) du Marché aux Fleurs d'Hyères, Michel Gueirard.

Ancien producteur lui-même, il avait vu s'effondrer le terroir avec une chute de près de moitié du chiffre d'affaires des horticulteurs, confrontés à la concurrence internationale à l'aube du millénaire. Depuis, la coopérative a repris des couleurs et retrouvé son rang parmi les plus importantes places de marché aux fleurs en Europe avec un chiffre d'affaires en hausse de 38 %, à 37 millions pour 40 personnes. L'an passé, près de 60 millions de tiges sont passées par ses ventes au cadran.

Tenue en vase garantie

Pour revenir dans la course, le carreau varois a misé sur la qualité de ses productions locales en se spécialisant notamment dans la pivoine, une espèce très à l'aise sous le climat méditerranéen. *« C'est la rose du futur »*, juge le fils de l'ancien président de la Sica, Florent Gueirard, qui leur consacre ses 3 hectares de terre à Carqueiranne. Il n'est pas le seul : le pompon coloré est désormais la première fleur du marché d'Hyères, avec 12,2 millions de tiges commercialisées l'an passé, devant l'anémone star (8,3 millions), la renoncule (6,2) et la rose (4,3), déchue. *« Les cultures de pivoines couvrent à présent 140 ha alors qu'elles étaient quasiment inexistantes il y a quinze ans. A l'époque, le Var comptait 120 producteurs de rose. Ils ne sont plus que 5 aujourd'hui contre 180 exploitants de pivoines »*, détaille Gilles Rus, directeur du développement de la Sica.

Ce qui fait le succès local de ce bulbe, originaire de Chine, est sa précocité. Dès le mois d'avril, les champs varois explosent de ses couleurs vives, bien avant les récoltes hollandaises et italiennes. Au sortir de l'hiver, la fleur est vendue presque trois fois plus cher qu'au cœur de la saison, à 70 % à l'export (Etats-Unis, Pays-Bas et Angleterre notamment). Un label, Hortisud, garantie sa qualité après des contrôles réguliers auxquels se soumettent les trois quarts des exploitants. *« Les fleurs doivent s'ouvrir correctement et tenir une semaine en vase »*, dit Marc Long, le nouveau président de la Sica, qui consacre 4 personnes à ces audits. Du label dépend le prix de vente, qui peut monter à 4,5 euros la tige.

Le succès du terroir est tel que l'offre pourrait bientôt manquer, faute de terres et de professionnels, âgés. Le département abrite l'essentiel de la production tricolore de fleurs coupées, avec plus de 450 entreprises, plutôt de petite taille, qui font vivre 3.700 personnes sur le territoire. Environ 300 acheteurs, grossistes, expéditeurs et fleuristes, s'approvisionnent sur le marché cinq jours par semaine, à raison de 3.000 transactions par heure, qui s'accroissent saisons après saisons. Pour reconquérir du foncier agricole, la Chambre d'agriculture du Var a dressé un inventaire des serres inoccupées ou susceptibles de le devenir. Il révèle un potentiel de 106 ha en friche pour l'installation de producteurs. ■

Green Gen révolutionne le monde du vin avec ses flacons en carton et en lin

INNOVATEURS

Léa Delpont
— Correspondante à Bordeaux

James de Roany a exporté des millions de bouteilles de champagne Moët & Chandon puis de vins de Provence quand il était directeur des châteaux Galoupet et Beaulieu. Mais l'ex-président de la commission vins des conseillers du commerce extérieur entre 2008 et 2013 a des remords sur son bilan carbone… La bouteille – vide – représente à elle seule 21 % des émissions de gaz à effet de serre de la filière viticole, et près de 50 % avec son bouchon et son transport, selon les calculs du Comité interprofessionnel des vins de Bordeaux.

C'est pourquoi ce Franco-Britannique a imaginé une bouteille en carton de 130 g (trois à dix fois moins qu'en verre). Il préside et a cofondé en 2018 Green Gen Technologies, incubé par La Maison des Startups – LVMH (propriétaire des « Echos ») à Station F à Paris, qui démarre en octobre, dans son usine de Bergerac (Dordogne), la production de cet objet bas carbone 100 % recyclable.

La Green Gen Bottle Carton se compose d'une outre souple en plastique EVOH (éthylène-alcool vinylique) de 75 cl fabriquée par Smurfit Kappa, le champion du cubitainer Bag-in-Box, et d'un tube en carton surmonté d'un chapeau rigide en polyéthylène pour accueillir une capsule à vis ou un bouchon. « *Le contenant convient à des vins de consommation rapide, mais 80 % des bouteilles sont bues dans l'année* », précise-t-il. L'entreprise, qui emploie 14 personnes – dont 9 en production –, prévoit 3,4 millions de chiffre d'affaires en 2025 grâce à des lettres d'engagement qui couvrent déjà 65 % des objectifs, avec 2,8 millions d'exemplaires réservés, autour de 0,80 euro l'unité.

Green Gen s'est fait doubler l'an dernier par la bouteille en carton britannique Frugal Pack, testée par les châteaux La France et Malijay. Mais la solution de James de Roany a l'avantage d'être compatible avec n'importe quelle ligne d'embouteillage, là où sa concurrente requiert une chaîne de conditionnement spécifique. « *J'ai déjà des demandes en Australie et en Californie* », affirme-t-il.

Recherche 1 million

Mais plutôt que de faire voyager des bouteilles vides, il ambitionne d'installer des petites unités de production dans les grands vignobles et même « *à l'entrée des lignes d'embouteillage, comme chez Perrier* ». La société, qui a levé 3 millions d'euros auprès de 27 business angels, cherche 1 million supplémentaire pour avancer dans le process de robotisation qui lui permettra de dupliquer l'usine de Bergerac.

L'entreprise, titulaire de six brevets, a conçu une deuxième bouteille « *révolutionnaire* » : un flacon de 85 g seulement en fibre de lin et résine biosourcée. Ce matériau composite plus proche du contenant traditionnel, première piste de Green Gen pour remplacer le verre, aura demandé « *six ans de développement pour s'adapter à la réglementation mouvante sur le recyclage* », justifie le président.

Plus chère (2 euros pièce), la bouteille en lin et son empreinte carbone réduite de 50 % ont déjà décroché des marchés en Irlande et en Corée du Sud. Les premiers exemplaires français seront vendus en exclusivité cet automne par Maison Wessman chez Super U. Cent cinquante mille bouteilles sont réservées en 2025 pour des spiritueux, tels l'armagnac Castarède et le cognac A. de Fussigny. ■

Il a dit

Studio Ze

« J'ai déjà des demandes en Australie et en Californie. »

JAMES DE ROANY
Cofondateur et président de Green Gen Technologies

Philippe Bertheau

L'entreprise, qui comptait 350 salariés dans deux usines, en emploie désormais 2.200 dans sept unités de production en Europe.

Europe Snacks passe sous pavillon américain

PAYS DE LA LOIRE

En une décennie, l'ETI vendéenne spécialisée dans les produits apéritifs salés a presque décuplé sa taille en rachetant des sociétés européennes.

Elle passe sous l'égide de One Rock Capital Partners.

Emmanuel Guimard
— Correspondant à Nantes

Tuiles, crackers, chips… A l'heure de l'apéritif, on a de fortes chances de tomber sur un produit d'Europe Snacks, l'un des leaders européens du snack sous marques de distributeurs (MDD) et de plus en plus en sous-traitance pour les grandes marques du marché. C'est désormais sous l'égide de One Rock Capital Partners que cette entreprise vendéenne poursuivra son essor. Le fonds new-yorkais reprend – pour un montant non précisé – la participation de Seven2 (ex-Apax Partners), actionnaire majoritaire depuis 2013. Crédit Mutuel Equity et la Société Générale, minoritaires, quittent aussi la table.

Le nouvel actionnaire entend prolonger la stratégie d'expansion internationale d'Europe Snacks, par croissance externe avec, en particulier, des vues sur l'Europe de l'Est, l'Allemagne et l'Italie. En dix ans, la PME vendéenne a déjà changé d'échelle avec trois acquisitions clés, celle du britannique Kolak Snack Foods en 2016, suivie de l'espagnol Ibersnacks deux ans plus tard, puis celle de Burts, un spécialiste anglais de la chips en 2023. Europe Snacks a ainsi gagné une dimension internationale, 75 % de ses ventes s'effectuant hors de France, contre 3 % dix ans plus tôt. Le chiffre d'affaires est passé de 80 millions d'euros en 2013, à près de 700 millions cette année, les ventes ayant doublé au cours des quatre dernières années. « *Nous pourrions atteindre le milliard d'euros dans les trois ou quatre ans uniquement par croissance organique* », prédit Etienne Lecomte, PDG d'Europe Snacks depuis 2020, qui reste aux commandes.

Cent quarante recettes

Europe Snacks, qui comptait 350 salariés dans deux usines, en emploie désormais 2.200 dans sept unités de production en Europe, pour une production passée de 20.000 à 160.000 tonnes pour quelque 140 recettes. Un investissement industriel constant a accompagné cette courbe, 60 millions d'euros ayant été engagés en 2023 et 2024 pour ajouter deux lignes de production en France (où 200 recrutements auront lieu cette année) et ouvrir une nouvelle usine en Espagne. L'effort a aussi été porté sur la R&D vers des produits affichant un meilleur Nutriscore et des emballages recyclables. Trente millions seront encore engagés pour atteindre l'objectif « zéro carbone » en 2030.

« *La croissance externe a permis d'atteindre une taille critique permettant d'avoir toute l'expertise, l'accès aux bonnes ressources et le niveau de prix et de service déterminant dans cette industrie* », mentionne Bruno Candelier, associé chez Seven2. Cette dimension européenne a notamment permis d'atténuer les difficultés d'approvisionnement en matières premières après le début de la guerre en Ukraine. Bruno Candelier estime que le marché du snack salé européen dépasse 20 milliards d'euros, avec une croissance de 5 % par an. Et selon l'investisseur, « *les MDD ont une dynamique plus forte du fait de leur prix et d'un niveau de qualité comparable aux produits à marques* ». ■

Le spécialiste des verres à vins Lehmann accélère à l'international

GRAND EST

Après Dubaï cette année, le verrier, basé à Reims, va ouvrir plusieurs filiales dans le monde en 2025.

Juliette Poulain
— Correspondante à Amiens

Lehmann, le verrier haut de gamme installé à Reims depuis trente ans, accélère son projet de développement à l'international. Il a ouvert cette année sa première filiale étrangère à Dubaï. Et déploiera à partir de 2025 d'autres filiales au Brésil, en Chine et aux Etats-Unis. Le fabricant de verres pour le champagne, les vins et les spiritueux compte aussi développer sa présence commerciale en Europe, où il a ouvert des bureaux à Vérone, en Italie, au printemps dernier. D'autres bureaux seront installés à Bruxelles et à Londres à partir de 2025.

Cette stratégie doit permettre à l'entreprise, dont le chiffre d'affaires est prévu à 36 millions d'euros en 2024 (avec 90 salariés), de soutenir sa croissance face à ses concurrents, comme le géant autrichien Riedel. « *Notre stratégie de conquête est basée sur le déploiement de nos futures filiales afin de pouvoir contrôler à 100 % notre chaîne de valeur et d'assurer une livraison en moins de 72 heures pour toutes commandes passées supérieures à 500 dollars. Aujourd'hui, nos activités à l'export représentent entre 20 % et 30 % de notre chiffre d'affaires. Dans les années à venir, l'export pourrait bien représenter 50 % de notre activité* », détaille Matthieu Marquis-Bouatta, le directeur général de Lehmann.

Lehmann, qui fabrique ses verres en Slovaquie, veut rénover son deuxième site de production, dans la Marne.

Cette année, le verrier s'apprête à atteindre les 12 millions de verres commercialisés. A partir de l'an prochain, Lehmann, qui fabrique ses verres dans une usine en Slovaquie, veut rénover son deuxième site de production situé à Orbais-l'Abbaye, dans la Marne. Entièrement consacré à la décoration de verre, ce site deviendra une usine pilote pour que Lehmann construise ensuite des usines de décoration auprès de chacune de ses filiales à l'international. D'après le dirigeant, l'investissement pour la rénovation du site d'Orbais-l'Abbaye devrait tourner autour de 3 millions d'euros. Le calendrier précis des travaux n'a pas encore été communiqué.

Depuis la fin de la crise du Covid, Lehmann a diversifié sa production de verres pour anticiper le ralentissement du marché du champagne et son impact sur le marché du verre. Il y a trois ans, les verres à champagne représentaient 70 % de l'activité du groupe, contre 40 % aujourd'hui. Le reste est désormais dédié aux verres pour les vins, les spiritueux et les bières.

En France, Lehmann a axé sa stratégie commerciale sur les cafés, les hôtels et les restaurants. « *Nous accompagnons près de 250 tables étoilées ainsi que de nombreux producteurs et détaillants* », souligne Matthieu Marquis-Bouatta. Le verrier veut désormais renforcer sa présence auprès des particuliers. A partir d'octobre, il proposera des visites guidées et des dégustations dans sa boutique à Reims et ouvrira une nouvelle boutique à Paris. ■

La Ciergerie Notre Dame de France reprend en main une partie de sa production

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La PME du Puy-en-Velay vient d'installer un atelier lui permettant de produire en interne des bougies de neuvaine, qui se consument en neuf jours, un produit qu'elle est la seule à fabriquer en France.

Françoise Sigot
— Correspondante à Lyon

Voyant la courbe de ses ventes de bougies de neuvaine (qui se consument en neuf jours) « *afficher une progression à deux chiffres depuis plusieurs années* », Brendan Leroy a décidé l'an dernier de produire en interne ces bougies de 500 grammes. Il les achetait jusque-là en Europe de l'Est pour les revendre en France. « *Nous avons construit un nouveau bâtiment de stockage, ce qui a permis de libérer de la place pour installer une ligne de fabrication* », explique le directeur général de la Ciergerie Notre Dame de France, installée au Puy-en-Velay, en Haute-Loire.

L'entreprise est désormais la seule des trois ciergeries française à réaliser ce type de bougies en France. Un investissement de 2,5 millions d'euros. Avec un peu plus de 700.000 exemplaires vendus cette année, ce produit représente une toute petite part des 7 millions d'euros de chiffre d'affaires réalisés sur le dernier exercice, bouclé fin juin. Mais il est le seul dont les ventes progressent, alors que la demande des autres modèles a tendance à se contracter.

Diversification

Pour maintenir ses parts de marché, la PME de 45 salariés, aux 10 millions de bougies vendues par an, cherche à se diversifier. « *Le marché de la bougie religieuse, qui est très corrélé au tourisme et peu à la pratique du culte, est en toute petite croissance et les habitudes évoluent. Aujourd'hui, le prix prévaut, mais l'affect est important pour des produits fabriqués en France* », analyse Brendan Leroy. Avec le rapatriement des bougies de neuvaine, la quasi-totalité des produits vendus par la ciergerie est donc fabriquée sur place.

L'entreprise a par ailleurs lancé en 2021 une gamme de grosses bougies pour lutter contre le gel dans les vignes et les vergers. Un relais de croissance opportun, mais erratique. « *L'an dernier, la vente de bougies auprès des vignerons et des arboriculteurs a représenté 15 % de notre chiffre d'affaires. Cette année, quasiment rien* », observe le dirigeant.

Désormais, c'est vers l'export, où la Ciergerie Notre Dame de France n'est pas présente, que regarde Brendan Leroy. Il garde également un œil sur le marché des bougies de décoration, mais le grand nombre d'intervenants sur ce segment le fait hésiter à franchir le pas. En attendant, il met les bouchées doubles sur les bougies de neuvaine. « *Il nous faut d'abord franchir les 2 millions d'unités vendues pour rentabiliser nos derniers investissements. Ensuite, nous verrons.* » ■

2,5

MILLIONS D'EUROS
L'investissement de l'entreprise dans une ligne de fabrication.

Réassurance : « Swiss Re doit raccourcir la distance qui le sépare du numéro un Munich Re »

● Promu début juillet directeur général de Swiss Re, Andreas Berger, un ancien d'Allianz né au Rwanda et francophone, veut conforter le redressement financier du deuxième réassureur mondial.
● A l'occasion du rendez-vous annuel des « assureurs des assureurs » à Monaco, il livre aux « Echos » ses priorités.

Propos recueillis par
Amélie Laurin
— Envoyée spéciale à Monaco

La tâche s'annonce ardue pour Andreas Berger. Promu début juillet directeur général de Swiss Re, cet Allemand de 58 ans, né au Rwanda et francophone, veut conforter le redressement financier du deuxième réassureur mondial, dont le résultat net a atteint 2,1 milliards de dollars à fin juin, en hausse de 17 % sur un an. Ancien patron de la division d'assurance des grands risques d'entreprises de Swiss Re, après douze années chez Allianz, il veut regagner la confiance des investisseurs, alors que l'écart financier et boursier s'est creusé avec le numéro un Munich Re.

Pourquoi le conseil d'administration de Swiss Re a-t-il choisi un assureur de métier, et non un réassureur, pour succéder à l'ancien directeur général Christian Mumenthaler ?
Christian Mumenthaler a dirigé Swiss Re pendant huit ans. A un moment, il y a toujours une relève de la garde. Je faisais partie du comité exécutif du groupe depuis cinq ans et demi et prenais déjà part à toutes les discussions. A côté des deux piliers de Swiss Re, la réassurance dommages-responsabilité et la réassurance vie-santé, j'étais responsable de Corporate Solutions, la branche d'assurance industrielle, que nous avons modernisée sous ma direction.

Corporate Solutions est relativement petit en termes de primes, mais sa contribution au résultat net est élevée. C'est aussi un pilote pour le groupe, en termes d'outils technologiques et de gestion des données.

Swiss Re, qui pèse 39 milliards d'euros en Bourse, s'est fait distancer ces dernières années par le numéro un Munich Re (64 milliards). Le numéro trois, Hannover Re (30 milliards), gagne du terrain. Comptez-vous rattraper ce retard ?
Notre devoir, c'est de raccourcir la distance qui nous sépare du numéro un en améliorant notre performance vis-à-vis de nos clients, nos employés et nos actionnaires. Nous voulons que les investisseurs aient confiance en Swiss Re. Pour cela, nos résultats financiers doivent atterrir au niveau promis, ou même le dépasser. Et cela, d'une façon cohérente et régulière.

Pourquoi vos résultats sont-ils irréguliers ?
Nos résultats avaient une volatilité élevée car nous n'avions pas la même philosophie que nos concurrents, surtout les germaniques. Les réserves sur nos portefeuilles étaient estimées au plus juste, alors que les Allemands positionnent leurs réserves en haut de la fourchette des pertes potentielles. Nous étions donc plus exposés à des coûts élevés en cas de sinistre majeur, ce que les analystes et investisseurs n'apprécient pas. Nous avons adopté la norme IFRS début 2024 [à la place de la comptabilité US GAAP, NDLR]. Cela nous permet désormais d'être beaucoup plus comparables à nos concurrents et d'introduire une nouvelle philosophie de réserves, beaucoup plus prudente et conservatrice.

Vous avez augmenté vos réserves en responsabilité civile de 2,65 milliards d'euros en 2023 et au premier semestre 2024, en raison de l'« inflation sociale » du coût des procès aux Etats-Unis. Allez-vous continuer, sur ce marché ou sur d'autres ?
Nous continuons à analyser la situation et nos positions, comme on le fait de façon régulière. Nous verrons si de nouveaux ajustements sont nécessaires.

Voulez-vous aussi combler l'écart en termes de valeur boursière ?
Notre coût du capital est élevé, supérieur de 1 à 1,5 point de pourcentage à celui de nos concurrents allemands. C'est significatif. Si on continue à publier des résultats réguliers, il doit normalement baisser et nous pensons que ce sera accueilli favorablement par nos actionnaires.

Allez-vous présenter bientôt un nouveau plan stratégique ?
Le premier but pour cette année est d'arriver à notre objectif de 3,6 milliards de dollars de résultat net. Et deuxièmement, d'augmenter notre résilience. En parallèle, nous préparons notre futur plan, baptisé « Next », mais il n'y a pas encore de calendrier fixe. Nous communiquerons plus en détail quand nous serons prêts.

Au-delà des chiffres, souhaitez-vous modifier la culture d'entreprise de Swiss Re ?
Notre démarche doit être beaucoup plus commerciale, comme chez Corporate Solutions, en utilisant les ressources intellectuelles de Swiss Re d'une façon plus efficace et orientée vers le marché, afin d'améliorer la souscription. Nous avons une équipe d'environ 400 personnes qui travaillent dans le domaine de la recherche et développement chez Swiss Re.

Je souhaite développer notre recherche et mettre le Swiss Re Institute, reconnu dans le monde entier pour ses études « Sigma », davantage au service de nos clients (assureurs, entreprises et entités publiques) pour les aider à améliorer leur propre résilience, avant même de transférer leurs risques. C'est d'autant plus important que le point d'attachement [seuil d'intervention] de l'assurance et de la réassurance a augmenté ces dernières années, sur le marché des catastrophes naturelles et de la responsabilité civile.

Swiss Re

« Le premier but pour cette année est d'arriver à notre objectif de 3,6 milliards de dollars de résultat net. Et deuxièmement, d'augmenter notre résilience. »

Qu'allez-vous changer dans l'organisation du groupe ?
Nous avons déjà restructuré la réassurance l'année dernière, en enlevant plusieurs couches de management pour raccourcir les processus de décision et donner plus de pouvoir de décision aux équipes locales, au plus près des clients. Nous allons nous concentrer sur nos trois activités cœur.

Thierry Léger, nouveau patron du réassureur français SCOR, veut lui aussi supprimer des strates de management intermédiaire. A-t-il copié son ancienne maison Swiss Re ?
Je ne vais pas commenter ce que fait SCOR.

Vous avez décidé d'arrêter les frais avec votre assurtech iptiQ, en perte. Est-ce la fin de vos ambitions dans la fintech ?
iptiQ est constitué de différentes composantes et nous recherchons la meilleure solution pour chacune d'entre elles. Nous ne voulons pas faire de l'assurtech pour faire de l'assurtech, mais nous continuerons à investir dans les données et la technologie pour nos activités cœur. Nous le faisons déjà beaucoup dans nos départements Reinsurance Solutions, Réassurance vie et santé et chez Corporate Solutions.

Envisagez-vous de nouvelles acquisitions ?
Nous avons une stratégie d'acquisitions ciblées, comme Fathom récemment [un spécialiste du risque inondations, NDLR], mais pas d'acquisitions transformantes. ■

ANDREAS BERGER
Directeur général de Swiss Re

« Nous voulons que les investisseurs aient confiance en Swiss Re. Pour cela, nos résultats financiers doivent atterrir au niveau promis, ou même le dépasser », souligne le patron du réassureur suisse.

Nouvelle-Calédonie : la facture des émeutes s'alourdit pour les assureurs

Allianz, premier assureur de l'archipel, chiffre entre 1 et 1,5 milliard d'euros le coût des révoltes de ces derniers mois pour la profession.

Près de quatre mois après le début des émeutes en Nouvelle-Calédonie, contre le projet de réforme du corps électoral finalement suspendu, le calme n'est toujours pas revenu dans l'archipel d'Océanie, au bord de l'effondrement économique.

Cette situation instable rend difficile, pour les assureurs, un chiffrage précis des dégâts causés par les éruptions de violence. Mais un consensus se dessine au sein de la profession, réunie ces jours-ci à Monaco pour les rencontres annuelles de la réassurance, c'est-à-dire l'assurance des assureurs.

Points de vue divergents

Alors que des acteurs du secteur évoquaient encore en juillet une facture autour de 1 milliard d'euros, *« les pertes assurées des émeutes en Nouvelle-Calédonie devraient se situer entre 1 et 1,5 milliard d'euros »*, déclare aux « Echos » Allianz France. *« Mais la situation sur place n'est toujours pas stabilisée »*, ajoute le premier assureur local, qui revendique 28 % de parts de marché dans l'archipel, et plus encore auprès de la clientèle des entreprises, la première touchée par les incendies, pillages et autres atteintes aux biens.

Pour autant, la fédération France Assureurs *« confirme l'estimation de 1 milliard d'euros »* et affirme aujourd'hui que *« les chiffres ne bougent plus depuis plusieurs semaines »*. Le lobby était jusqu'à présent resté muet sur la Nouvelle-Calédonie, alors qu'il avait rapidement donné un premier montant pour les émeutes de l'été 2023 consécutives à la mort du jeune Nahel, révisé ensuite à deux reprises.

La fédération a préféré rester discrète, en pleine crise politique en France et pour ne pas stigmatiser ses membres implantés dans l'archipel, estiment plusieurs sources. Officiellement, elle souhaitait laisser la main au Cosoda, le comité des assureurs locaux, qui sont toutefois tous membres de grands groupes français ou internationaux.

A Monaco, certains professionnels préfèrent eux aussi s'en tenir, par prudence, à 1 milliard d'euros, quand d'autres évoquent désormais jusqu'à 2 milliards d'euros. Beaucoup s'attendent aussi à une réévaluation des pertes économiques totales (assurées et non-assurées), jusqu'à présent chiffrées à 2,2 milliards d'euros par le gouvernement local.

A l'échelle individuelle, *« ces événements devraient coûter environ 200 millions d'euros à Allianz, après réassurance »*, précise Allianz France, dont la maison mère allemande n'avait pas donné de montant précis dans ses résultats semestriels. La facture brute, c'est-à-dire avant prise en charge partielle des réassureurs, pourrait être au moins deux fois supérieure, possiblement entre 400 et 500 millions d'euros, estiment certaines sources.

200
MILLIONS D'EUROS NETS
Le coût des émeutes pour Allianz, après réassurance.

Le numéro deux du marché local, l'australien QBE, avait livré dès juin une estimation nette, donc après réassurance, de 175 à 225 millions de dollars (159 à 204 millions d'euros). Le numéro trois, Groupama, ne communique pas pour le moment. Generali maintient son chiffrage de 50 millions d'euros brut, et AXA évoque, de son côté, un impact non significatif. Enfin, Helvetia vient d'annoncer une perte nette de 15 millions de francs suisses (16 millions d'euros).

Responsabilité de l'Etat

La facture sera affinée, au fur et à mesure des remontées des experts mandatés par les compagnies. Quoi qu'il en soit, les montants des pertes assurées sont déjà colossaux au regard des 250 millions d'euros de primes annuelles collectées par les assureurs locaux en assurance dommages. *« Nous allons continuer à assurer nos clients calédoniens,* affirme Allianz France. *Mais avec désormais une exclusion systématique du risque émeutes pour les entreprises »*. La compagnie *« assignera l'Etat qui est garant de la sécurité et de l'ordre civil, lorsque cela sera pertinent »*. Dans le passé, les assureurs français ont rarement obtenu gain de cause en pareil cas. — ***A. L.***

Les arnaques au faux conseiller bancaire inquiètent les autorités

● Malgré une croissance des flux, le montant total de la fraude se stabilise.
● Les opérations par carte bancaire restent néanmoins largement sujettes à des procédés de fraude par manipulation, souligne le rapport annuel de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.

FRAUDE

Tifenn Clinkemaillié

Dans les paiements, la fraude globale se stabilise. Mais les pratiques d'usurpation d'identité et de manipulation psychologique des consommateurs continuent d'inquiéter les autorités. « *La fraude par manipulation se développe et contourne tout ce que nous avons mis en place ces dernières années pour la contrer* », a alerté Julien Lasalle, chef du service de la surveillance des moyens de paiement scripturaux de la Banque de France, lors de la présentation du rapport annuel de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.

Les opérations par carte bancaire – dont les taux de fraude se stabilisent à un niveau « *historiquement bas* » – y sont particulièrement exposées, notamment lorsqu'elles sont réalisées à distance, par exemple sur Internet.

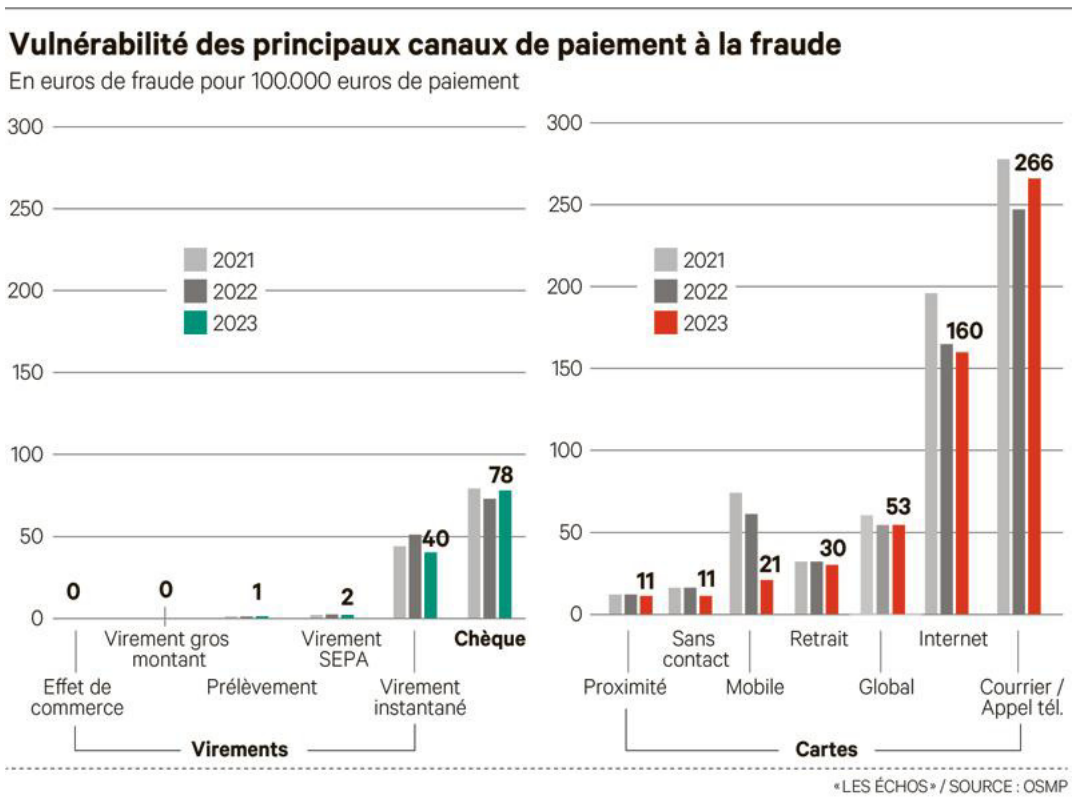

Succès de l'authentification

Dans le détail, le canal des paiements par carte sur Internet reste effectivement l'un des plus vulnérables, et représente 71 % de la valeur totale de fraude. Le niveau de fraude y est aussi élevé, à 160 euros, pour 100.000 euros de paiement. A titre de comparaison, ce montant atteint 21 euros pour 100.000 euros sur le paiement mobile, et 30 euros pour 100.000 euros de retrait.

Point positif toutefois, ce taux de fraude poursuit sa baisse (–3 %). Il atteint 0,160 % en 2023, un plus bas historique, contre 0,165 % l'année précédente. Principale explication à cette évolution positive : la mise en place progressive de l'authentification forte à double facteur. Et sur ces transactions sécurisées, le travail des autorités publiques, banques et opérateurs de téléphonie se poursuit. Début octobre 2024, les opérateurs devront notamment mettre en place un mécanisme d'authentification des numéros dans le but de bloquer tous les appels non conformes. L'ambition, à terme, est de mettre fin à l'usurpation frauduleuse de lignes téléphoniques des banques notamment.

Appels frauduleux

La vigilance reste néanmoins de mise, au regard des nombreuses techniques de contournement mises en place par les escrocs. Ces derniers n'hésitent plus à téléphoner directement à leurs victimes en se faisant passer pour un conseiller bancaire. Objectif : leur soutirer leur numéro de carte, ou leur code. Et malgré les appels à la prudence régulièrement lancés par les autorités publiques et les banques, ils parviennent parfois à leurs fins. Notamment car ces opérations ne sont pas soumises à une authentification forte.

Alors qu'il était en baisse constante depuis 2019, le taux de fraude sur les paiements à distance hors Internet, soit les paiements émis par courrier ou par appel, progresse de nouveau. Il atteint désormais 0,266 % contre 0,247 % en 2022. Si ces opérations représentent moins de 2 % des paiements par carte, le montant de la fraude qui leur est associé (36 millions d'euros) compense néanmoins la baisse de la fraude sur le chèque (32 millions).

> « La fraude par manipulation contourne tout ce que nous avons mis en place pour la contrer. »
> **JULIEN LASALLE**
> Chef de service à la Banque de France

Pour lutter contre ce phénomène, l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement a notamment adopté un plan d'actions visant à « *restreindre ces usages aux seuls cas légitimes sûrs et sans alternative* ». Les plafonds d'acception de ces flux sont aussi contrôlés : de 500 euros par carte et par commerçant, ils ont vocation à être abaissés à 250 puis 100 euros dans les prochains mois. ■

Le financement des entreprises marque le pas

CRÉDIT

La croissance des financements accordés aux entreprises « ralentit légèrement » en juillet, selon la Banque de France.

Après une timide reprise au premier semestre, un nouveau coup de frein. En juillet, la croissance des financements aux entreprises a « *légèrement ralenti* », selon des chiffres publiés mardi par la Banque de France. Elle atteint 2,2 % sur un an, après 2,6 % en juin. Des PME aux grands groupes, toutes les entreprises sont concernées.

Dans le détail, les encours de crédits progressent seulement de 1 % pour les PME (et les entreprises de taille indéterminée), après 1,4 % en juin. Pour les ETI, la hausse atteint 1,6 %, contre 2,6 % en juin. Les grandes entreprises enregistrent, elles, une croissance très modérée, à 0,3 %, après 0,9 % le mois précédent. Une dynamique « *notamment due au désendettement d'un grand groupe* », précise la Banque de France.

Dynamisme dans le conseil

A l'origine de cette moins bonne performance au mois de juillet : « *une moindre progression des financements sous forme de titres de dette* », à 3 % après 3,7 % en juin, mais aussi des crédits bancaires (+1,8 %, après +2 %). Après des années de croissance de plus de 5 %, le rythme de progression du mois de juillet est, certes, faible. Il s'inscrit néanmoins au-dessus des niveaux enregistrés sur les premiers mois de l'année. En mai, la progression sur un an était ainsi plus mesurée, à 1,8 %, après 1,6 % en avril.

« *La croissance de l'encours des crédits mobilisés est toujours très différenciée selon les secteurs économiques* », note, par ailleurs, la Banque de France. Elle reste ainsi forte pour le conseil et le service aux entreprises (+9,4 %) ou le transport et l'entreposage (+7,2 %). Elle poursuit en revanche sa contraction pour les activités industrielles (–4,4 %), le commerce (–3,2 %) et le secteur de l'hébergement-restauration (–1,7 %).

Au global, les entreprises ont notamment pu profiter d'une baisse des coûts du crédit, qui s'est poursuivie au mois de juillet. Le coût global des financements atteint ainsi 4,27 % en juillet, après 4,37 % en juin, à la faveur d'une « *diminution du coût des nouvelles émissions de titres de dette* ».

Faiblesse de la demande et coût du crédit

Mais si « *l'accès au crédit d'investissement s'est légèrement assoupli en début d'année* », selon Bpifrance, les perspectives restent dégradées pour le reste de l'année. Le coût du crédit élevé, devenu un vrai sujet d'inquiétude pour les chefs d'entreprise avec la remontée des taux, devrait continuer de peser.

A ce phénomène s'ajoutera la « *faiblesse de la demande* », prévient la banque publique d'investissement, dans son enquête de conjoncture semestrielle, publiée mi-juillet. Un phénomène aussi visible au niveau européen. Dans sa dernière enquête trimestrielle, la Banque centrale européenne souligne que « *la part des entreprises demandant des prêts bancaires s'est stabilisée à un niveau bas* ».

Le deuxième moteur des banques, celui du crédit aux entreprises, peine donc à reprendre de la vitesse. Elles peuvent néanmoins compter sur la reprise progressive de la production de crédits aux particuliers.

En juillet, elles ont décaissé en net 1,3 milliard d'euros de prêts… soit 4,4 milliards d'euros de plus qu'en mars dernier, lorsque l'activité avait atteint un point bas.

— ***T. C.***

Le paiement instantané, une menace pour la carte bancaire ?

L'essor du paiement instantané de compte à compte devrait avoir un effet majeur sur la croissance des transactions par carte bancaire, selon un rapport publié mardi.

La carte bancaire est-elle vouée à disparaître ? Si ce moyen de paiement a encore de beaux jours devant lui, son hégémonie pourrait en tout cas être remise en cause par l'essor du paiement instantané de compte à compte, selon le dernier rapport mondial sur les paiements du Capgemini Research Institute, publié mardi.

Au niveau mondial, la popularité croissante de ces solutions de paiement « *pourrait réduire de 15 à 25 % la croissance à venir des volumes de transactions par carte* », selon l'étude. En Europe, la chute les transactions par carte pourrait même atteindre 37 % d'ici à 2027, avancent les auteurs.

Dans le même temps, les transactions digitales dans leur ensemble (carte bancaire, wallet, paiement de compte à compte…) devraient continuer de progresser, et passer de 1.650 milliards en 2024 à 2.838 milliards en 2028. La perte de terrain serait donc réelle pour la carte bancaire. En plus d'être immédiates, les transactions de paiement instantané de compte à compte ont l'avantage d'être moins chères, pour les commerçants notamment. Elles ne transitent effectivement plus par les réseaux de carte, comme Mastercard ou Visa, accusés d'imposer des tarifs de plus en plus élevés.

Régulation favorable

En Europe, si leur succès est pour le moment modéré (16 % du volume des transactions dématérialisées), la régulation leur est favorable. L'essor de l'open-banking, qui a contraint les banques à partager leurs données bancaires avec des acteurs tiers, a notamment permis de remettre au goût du jour cette méthode de paiement, qui consiste à déplacer de l'argent directement d'un compte à l'autre.

De nombreuses fintechs comme GoCardless, Fintecture ou Tink (Visa) ont émergé et mis au point des technologies permettant aux entreprises et particuliers d'ordonner une opération par virement, en cliquant par exemple simplement sur un lien. Et Bruxelles espère voir émerger de nouvelles solutions avec l'essor de l'open finance, qui devrait permettre à des acteurs d'accéder à l'ensemble des données financières, comme les informations d'épargne, de crédit ou d'assurance-vie. Dans le même temps, l'Union européenne souhaite favoriser l'essor du virement instantané en le rendant obligatoirement gratuit, dès l'année prochaine. Une option jusqu'à présent largement proposée de manière payante par les banques.

Nouveaux acteurs

Combinés, ces deux éléments devraient être à l'origine d'une « *transition colossale dans le monde du paiement* », selon Elias Ghanem, responsable mondial du Capgemini Research Institute pour les services financiers. Pourtant, seules 5 % des banques se disent prêtes à accélérer dans le paiement instantané, selon l'étude. « *Ne pas entrer de plain-pied dans cette révolution du paiement, c'est laisser la porte ouverte aux nouveaux acteurs, qui, eux, vont s'engouffrer dans la brèche* », prévient le porte-parole de Capgemini. Certains s'y préparent donc. En Europe, 14 grandes banques se sont ainsi réunies pour lancer prochainement Wero, un portefeuille numérique basé sur le paiement de compte à compte. L'une des clés de son succès dépendra de son adoption, ou non, par le grand public.

Les réseaux de carte traditionnels ne comptent pas, non plus, se laisser distancer. Visa a ainsi annoncé jeudi 5 septembre son intention de lancer un service consacré aux paiements de compte à compte (A2A) en Europe l'année prochaine. — ***T. C.***

damartex GROUP

Résultats de l'exercice 2023-2024

Au terme du chapitre 1 de son plan stratégique, Damartex accroît sa profitabilité opérationnelle

Données consolidées à fin juin (en millions d'euros)	30/06/23 Publié	30/06/23 Retraité*	30/06/24 Publié	Variations juin 24 vs juin 23
Chiffre d'affaires	**650,4**	**587,5**	**529,2**	**-9,9%**
EBITDA opérationnel	(0,9)	4,4	9,6	+120,7%
EBITDA (inclus norme IFRS 16)	17,4	22,6	28,5	
Résultat opérationnel courant	**(17,3)**	**(10,6)**	**(1,5)**	
Éléments opérationnels non courants	0,5	0,5	(22,2)	
Dépréciations d'actifs	(13,5)	(13,5)	(6,5)	
Résultat financier	(2,6)	(2,0)	(8,6)	
Impôts sur les bénéfices	0,3	0,2	4,5	
Résultat net des activités poursuivies	**(32,6)**	**(25,3)**	**(34,2)**	
Résultat net des activités abandonnées	0	(7,3)	(1,8)	
Résultat net	**(32,6)**	**(32,6)**	**(36,0)**	
Capex	**14,8**	**13,6**	**10,7**	
Excédent financier net	**(81,9)**	**(81,9)**	**(104,7)**	

** Les comptes 2022/23 ont été retraités à la suite de la vente des activités de Afibel.*

PERFORMANCE PAR PÔLE

Damartex conclut l'exercice 2023/24 avec un chiffre d'affaires à 529,2 M€, en retrait par rapport à l'exercice précédent (-9,9% à taux de change réels, -10,2% à taux de change constants). Cette évolution reflète une activité impactée par des vents contraires (instabilité macroéconomique et contraction de la consommation), mais également des investissements commerciaux davantage ciblés.

Le chiffre d'affaires du pôle **"Fashion"** s'établit à 396,2 M€ sur l'exercice 2023/2024, en retrait de -9,0% à taux de change réels. Si la marque Damart affiche un chiffre d'affaires en recul, reflet de l'évolution de son modèle d'affaires (baisse de la vente par correspondance, croissance des market places et du digital), l'enseigne Xandres continue de démontrer son potentiel avec des performances toujours au rendez-vous (+6,8%). L'Ebitda du pôle "Fashion" s'établit à 8,1 M€, traduisant les solides fondamentaux de Damart et les bonnes performances de Xandres.

Le pôle **"Home & Lifestyle"** enregistre un chiffre d'affaires à 99,2 M€, en recul de -10,6% à taux de change réels. Le Groupe a fortement restructuré le business model du pôle pour faire face aux enjeux d'un marché globalement dégradé et aux évolutions du secteur. L'Ebitda s'est ainsi amélioré de plus de 8 M€ par rapport à l'an dernier pour terminer à -0,4 M€.

Le pôle **"Healthcare"** affiche un chiffre d'affaires à 33,7 M€, en baisse de -17,9% à taux de change réels. Santéol et MSanté affichent de belles performances, en phase avec les ambitions. En revanche, les ventes par catalogues d'accessoires de maintien à domicile de la marque Almadia ont sous-performé. A ce titre, le Groupe étudie le projet d'arrêt de ce canal et une réorganisation de l'enseigne pour concentrer ses efforts sur les canaux pharmacies et points services. L'Ebitda du pôle "Healthcare" s'établit à 1,9 M€, négativement impacté à hauteur de 2,7 M€ par l'activité de vente par correspondance de la marque Almadia. MSanté et Santéol sont quant à elles en progression en taux et en volume.

RÉSULTATS FINANCIERS

L'**Ebitda opérationnel** de Damartex ressort **en amélioration à 9,6 M€**, contre 4,4 M€ l'an dernier, reflet de l'ajustement de ses activités et du pilotage fin de ses coûts vers plus de profitabilité.

Le Groupe a en effet mis en œuvre des décisions opérationnelles et des mesures de flexibilisation des coûts qui portent d'ores et déjà leurs fruits.

Damartex clôture l'exercice 2023/24 avec un **résultat net à -36,0 M€**, impacté majoritairement par des évènements non récurrents que sont les opérations de cession d'Afibel et les restructurations engagées au sein du Groupe ainsi que par les coûts d'intérêts liés au financement finalisé en août 2023.

SITUATION FINANCIÈRE

La **situation financière nette s'établit à -104,7 M€** à fin juin 2024 (contre -81,9 M€ à fin juin 2023), compte tenu de la hausse du coût de financement, des opérations exceptionnelles susmentionnées et du maintien des investissements nécessaires à la transformation du Groupe.

Le **besoin en fonds de roulement s'établit à 24,8 M€** à fin juin 2024, en forte amélioration par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat, fruit des efforts engagés par les équipes, reflète l'agilité du Groupe notamment pour la forte diminution de 25 M€ des stocks.

DIVIDENDE

En raison d'un environnement de marché encore difficile, le Directoire ne proposera pas de distribution de dividende lors de l'Assemblée Générale prévue le 21 novembre 2024.

PERSPECTIVES

DARE ACT IMPACT 2026

Toujours pleinement engagé vers son ambition d'être une référence européenne de la Silver Economy, Damartex engage le chapitre 2 de son plan stratégique DARE.ACT.IMPACT 2026, structuré autour de quatre grands axes complémentaires.

- *Delivering Financial Performance* : L'exercice 2023/2024 a été consacré à la mise en œuvre d'un grand nombre d'actions de restructuration dans le but d'améliorer la rentabilité opérationnelle de chacun des pôles. L'ambition pour 2024/2025 est de tirer tous les bénéfices de ces restructurations et d'accélérer l'évolution des business model.
- *Innovative Brand Experience* : Axe prioritaire sur l'exercice 2024/2025. Sur ses trois pôles, le Groupe va concentrer ses investissements sur le développement de l'image et de l'influence de ses marques pour créer une expérience clients-patients résolument innovante.
- *Change Our World* : Conscient de son rôle sociétal, Damartex accélère sa dynamique actuelle pour atteindre l'ambition de diminution de l'empreinte carbone de 25% en 2026.
- *Shared Leadership* : L'année 2023/2024 a permis de poser les bases d'un leadership différent, axé sur l'autonomie et la responsabilité partagée. L'ambition pour 2024/2025 est de continuer le déploiement de ce leadership innovant pour permettre à Damartex une plus grande capacité d'adaptation.

"Un an après le démarrage de son nouveau plan stratégique, le groupe Damartex a su acter des choix opérationnels/structurels et poser les bases de sa transformation durable, axée vers un retour à la profitabilité. Forts des apprentissages de l'exercice, nous abordons avec confiance et détermination le second chapitre dédié au développement pérenne de nos activités" déclare Patrick Seghin, CEO du groupe Damartex.

PROFIL

Le Groupe Damartex, l'un des principaux distributeurs européens pour senior, a l'ambition de devenir le leader européen de la Silver Economy. Il regroupe trois pôles :

- *"Fashion" : Damart, Xandres*
- *"Home & Lifestyle" : 3 Pagen, Vitrine Magique, Coopers of Stortford*
- *"Healthcare" : Almadia, Santéol, MSanté*

Le Groupe est présent principalement en Europe, notamment en France, en Grande Bretagne, en Belgique et en Allemagne.
www.damartex.com

CONTACTS

Damartex : *Anne-Sylvie Hubert - Tél. : 03 20 99 44 00 ahubert@damartex.com*

Shan : *Alexandre Daudin - Tél. : 06 34 92 46 15 alexandre.daudin@shan.fr*
Aliénor Kuentz - Tél. : 06 28 81 30 83 alienor.kuentz@shan.fr

CALENDRIER

- *Réunion d'information financière annuelle : 11 septembre 2024*
- *Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2024/2025 : 17 octobre 2024*

Le Kazakhstan alerte sur sa difficulté à livrer de l'uranium

MÉTAUX

Le premier producteur mondial de métal fissile peine à exporter de l'uranium vers l'Europe et les Etats-Unis, en raison des sanctions contre la Russie.

Etienne Goetz

Au Kazakhstan, le patron de Kazatomprom, la compagnie d'Etat, a mis en garde les Occidentaux sur la difficulté qu'il rencontre pour leur livrer de l'uranium en raison de la guerre en Ukraine. Selon Meirzhan Yussupov, à la tête du géant kazakh, le conflit et notamment les sanctions contre Moscou ont créé des obstacles, car l'une des principales routes pour l'exportation passe par la Russie.

« *Il est beaucoup plus facile pour nous de vendre la majeure partie, si ce n'est la totalité, de notre production à nos partenaires asiatiques* – je ne citerai pas de pays en particulier… – q*ui peuvent absorber presque toute notre production* », a déclaré le dirigeant au « Financial Times » mardi. « *C'est beaucoup plus simple, mais nous ne voulons pas mettre tous nos œufs dans le même panier* », a-t-il précisé dans les colonnes du quotidien britannique.

40 % de l'uranium mondial

Le Kazakhstan produit plus de 40 % de l'uranium dans le monde et souhaite conserver une base de clients diversifiée, incluant l'Europe et les Etats-Unis, et pas seulement son partenaire historique, la Russie, ou encore la Chine. Or, à cause des sanctions, la route d'exportation la plus simple et la moins chère, celle qui passe par le port de Saint-Pétersbourg, n'est plus praticable.

Le Kazakhstan a certes cherché à construire une nouvelle route, via la mer Caspienne, la Géorgie et la mer Noire, mais toute la région reste sous l'influence de Moscou, ce qui constitue une source d'inquiétudes pour les opérateurs de centrales nucléaires en Occident.

Ces derniers sont d'autant plus inquiets qu'Astana est sous la pression de Moscou et de Pékin pour limiter ses interactions avec les Européens et les Américains, notamment depuis le retrait des troupes américaines d'Afghanistan en 2021. Enfin, la Russie et la Chine ont lancé de vastes programmes de construction de réacteurs, faisant d'elles d'importants clients.

Révision des objectifs de production

Kazatomprom est par ailleurs directement lié à la Russie, puisque Moscou détient une participation dans 5 des 14 gisements exploités par le groupe étatique. A ce titre, le russe Rosatom reçoit 20 % de la production du géant kazakh.

L'alerte intervient quelques semaines après que Kazatomprom a revu à la baisse ses prévisions de production. Fin août, la société d'Etat, cotée à Londres et Astana, annonçait qu'elle ne produirait que 25.000 à 26.500 tonnes d'uranium en 2025, contre plus de 30.000 tonnes dans une précédente estimation.

Le groupe évoque entre autres des difficultés dans la construction d'une mine et le manque d'acide sulfurique, un ingrédient indispensable pour extraire le métal dans le pays. Au Kazakhstan, l'extraction de l'uranium se fait de manière « non conventionnelle » : l'acide est directement injecté dans le sous-sol, il passe au travers du gisement où il dissout l'uranium, et il est récupéré plus loin par un autre puits. La solution est ensuite traitée et purifiée jusqu'à obtenir une poudre jaune, appelée aussi « Yellow Cake ». Cette poudre est encore enrichie pour devenir du combustible de centrales nucléaires. ■

en bref

La coopérative bancaire La Nef s'affranchit du Crédit Coopératif

BANQUE La coopérative bancaire La Nef, jusqu'alors adossée au Crédit Coopératif (membre du groupe BPCE), a annoncé sa prise d'indépendance à l'issue d'une levée de fonds de 25 millions d'euros. « *Après des années d'efforts et une campagne de levée de fonds citoyenne incroyable, La Nef n'est plus adossée à une autre banque de la place* », indique-t-elle dans un communiqué. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et la Banque centrale européenne (BCE) ont donné un avis favorable après presque deux ans d'évaluation, souligne le communiqué. La Nef est une coopérative bancaire fondée en 1988 appartenant à ses sociétaires. Au 30 juin, plus de 87.000 clients lui avaient confié un total de 1,07 milliard d'euros d'épargne.

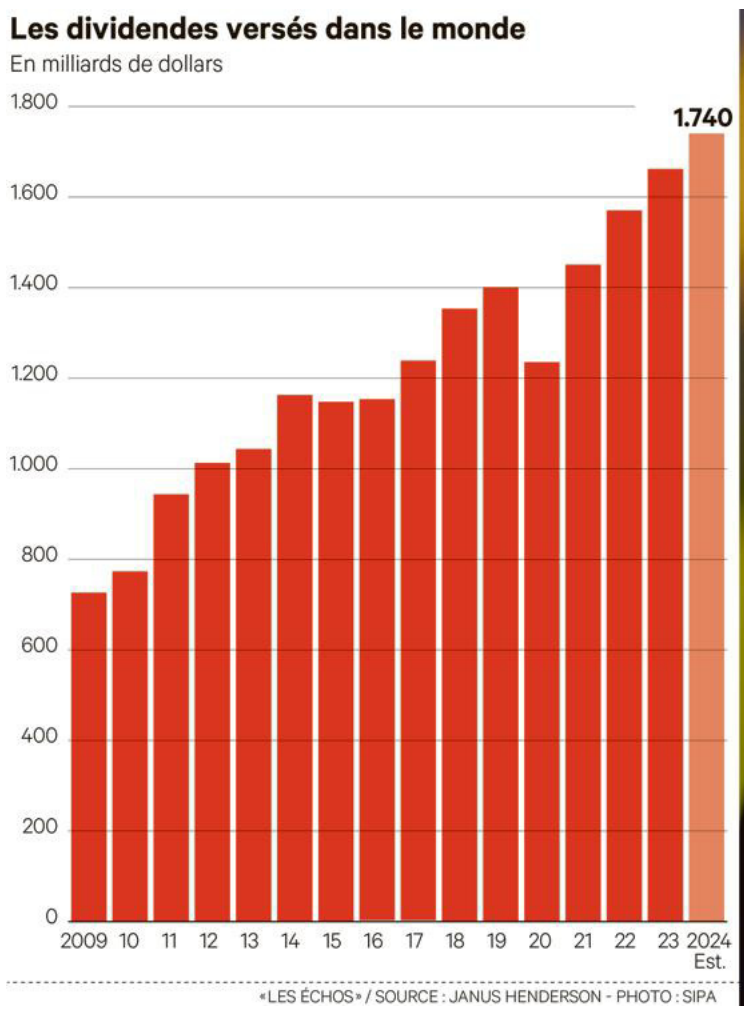

Alphabet, maison mère de Google, a versé son premier dividende au deuxième trimestre.

Les dividendes partis pour battre de nouveaux records

BOURSE

Les entreprises mondiales ont versé plus de 600 milliards de dollars de dividendes à leurs actionnaires au deuxième trimestre 2024.

Sur l'année, les montants distribués devraient dépasser 1.700 milliards de dollars.

Florian Maussion

Le deuxième trimestre a été radieux pour les actionnaires. Selon un rapport publié mardi par Janus Henderson, les dividendes mondiaux ont atteint un montant record pour la période : 606,1 milliards de dollars, en hausse de 5,8 % sur un an (+8,2 % hors effets de change).

Après ce deuxième trimestre historique, le gérant anglo-américain a revu à la hausse ses prévisions de dividendes pour 2024. Ils devraient désormais s'établir à 1.740 milliards de dollars. Un chiffre 4,7 % au-dessus de celui de 2023 et qui serait synonyme de nouveau record annuel.

Toyota a été le principal contributeur de la croissance enregistrée au deuxième trimestre. Le géant japonais de l'automobile a profité de la faiblesse du yen pour enregistrer des bénéfices record sur la période et a augmenté ses dividendes en conséquence (+27,4 % sur un an au deuxième trimestre, selon le bilan publié début août).

Dopée par deux Gafam

La tech américaine a, elle aussi, grandement participé. Maisons mères de Facebook et Google, Meta et Alphabet ont effectué cette année leurs premiers versements aux actionnaires. Les deux membres des Gafam devraient, à eux seuls, doper la hausse globale de 1,1 point de pourcentage en 2024, précise le rapport. Cette progression des dividendes n'en a pas moins été globale, puisqu'elle a concerné 92 % des entreprises mondiales au deuxième trimestre.

« *Les économies du monde entier ont généralement bien supporté le fardeau des taux d'intérêt plus élevés.* […] *Les entreprises ont fait preuve de résilience et, dans la plupart des secteurs, continuent d'investir pour assurer leur croissance future* », a déclaré Jane Shoemake, de Janus Henderson, citée dans un communiqué.

La France en tête des contributions européennes

L'Europe, traditionnellement généreuse en termes de dividendes – la plupart sont distribués au deuxième trimestre –, s'est une nouvelle fois distinguée. Les entreprises du Vieux Continent – hors Royaume-Uni – ont versé un montant record de 204,6 milliards de dollars à leurs actionnaires, soit une hausse de 7,7 % sur un an. Le secteur bancaire, qui a profité des taux d'intérêt élevés, explique plus de la moitié de cette croissance.

En tête des contributions européennes, la France a vu 94 % de ses entreprises augmenter ou maintenir leurs dividendes pour atteindre un total inédit de 58,6 milliards de dollars (54,3 milliards d'euros), soit +6,8 % par rapport au deuxième trimestre 2023. AXA et BNP Paribas en ont été les principaux contributeurs et ont compensé la baisse de 47 % du montant versé par Société Générale.

L'Italie, la Suisse et l'Espagne ont, elles aussi, enregistré de nouveaux records. L'Allemagne se distingue comme le mauvais élève. Les dividendes des entreprises outre-Rhin ont diminué de 1,2 %, à 47,2 milliards d'euros, dans un contexte de ralentissement économique marqué. Une baisse essentiellement provoquée par la réduction de 95 % du montant versé par le géant de la chimie Bayer, engagé dans un plan de réduction de sa dette. La baisse de ses dividendes lui a permis d'économiser 2,5 milliards d'euros. ■

Apollo s'allie à State Street pour lancer un ETF sur de la dette privée

FONDS

Le fonds coté combinera des actifs de dette liquide avec une poche de crédit privé.

Une façon de démocratiser l'accès au non-coté.

Caroline Mignon

La démocratisation de la dette privée est en marche. Le géant américain du capital-investissement Apollo vient de mettre au point avec State Street son tout premier ETF (exchange-traded fund ou fonds coté). Il combinera à la fois de la dette dite « liquide » (des obligations d'entreprises cotées et échangées sur les marchés) et du crédit dit « privé » (traduction de « private » en anglais, en référence à l'univers du non-coté).

Les ETF sont des paniers d'actions ou d'obligations très liquides, achetés ou vendus de façon fluide à tout moment sur le marché par les investisseurs. L'introduction d'une part de dette privée, par nature illiquide, introduit le risque de ne pas pouvoir honorer les demandes de rachat des investisseurs. C'est pourquoi la réglementation américaine autorise en général les fonds ouverts à détenir au maximum 15 % d'actifs illiquides.

Une longueur d'avance

Le gendarme boursier américain, la Securities and Exchange Commission (SEC), doit encore donner son accord au fonds enregistré sous le nom de « SPDR SSGA Apollo IG Public & Private Credit ETF ». Les documents déposés auprès de la SEC indiquent qu'au moins 80 % des encours du fonds seront investis en titres de bonne qualité (investment grade, c'est-à-dire notés, au pire, triple B –). Ces derniers pourront être cotés ou non. 20 % maximum des encours seraient alloués à de la dette high yield, de moins bonne qualité.

En s'alliant avec Apollo, State Street a pris une longueur d'avance sur ses concurrents. D'autres grands noms de la gestion d'actifs, comme le géant BlackRock, numéro un mondial du secteur, ou Invesco, n'ont pas caché ces derniers temps leur souhait de démocratiser l'accès des investisseurs au non-coté. Plus risqués et plus illiquides, ces actifs sont aussi souvent plus rémunérateurs.

Seuil de tolérance

En mai dernier, le patron d'Apollo, Marc Rowan, avait fait savoir qu'il cherchait à vendre de la dette privée, jusqu'ici largement réservée aux institutionnels (fonds de pension, compagnies d'assurances) et aux grandes fortunes, à une clientèle de particuliers. « *Nous pensons que les investisseurs vont de plus en plus ajouter des stratégies de crédit privé ou de capital-investissement dans leurs portefeuilles* », a-t-il déclaré dans un communiqué.

Plus risqués et plus illiquides, ces actifs sont aussi souvent plus rémunérateurs.

Apollo n'a pas prévu de se limiter au marché du crédit privé – estimé à 40.000 milliards de dollars, il est essentiellement constitué de titres de qualité « investment grade ». Il s'intéresse également aux prêts directs (essentiellement des prêts à effet de levier), à la dette hypothécaire, à l'immobilier commercial, aux prêts aux entreprises ainsi qu'aux financements automobiles, ferroviaires et aériens, par exemple. Le groupe travaille aussi ces derniers temps à rendre le crédit privé plus liquide, avec la mise en place d'une table de négociation pour l'achat et la vente des prêts de bonne qualité. ■

Les banques centrales de la zone euro vont accumuler les pertes jusqu'en 2028

BANQUE CENTRALE

La BCE et les banques centrales nationales afficheront 80 milliards de pertes cette année, selon Fitch.

80 milliards supplémentaires devraient s'ajouter sur la période 2025-2028.

Guillaume Benoit

C'est une nouvelle année dans le rouge qui attend l'Eurosystème. Après avoir affiché plus de 70 milliards d'euros de pertes l'an dernier, la Banque centrale européenne et les banques centrales nationales de la zone euro vont cette année présenter un trou de 80 milliards en 2024. Et 80 autres milliards devraient s'ajouter à ces pertes entre 2025 et 2028.

Ce n'est pas une surprise, même si le chiffre est impressionnant. Cette contreperformance est la conséquence directe des politiques monétaires de ces dix dernières années. Pour lutter contre l'inflation, la BCE a monté fortement et rapidement ses taux directeurs, qui ont pris 4,5 points de pourcentage entre juillet 2022 et septembre 2023. Or, ces derniers fixent le loyer auquel les banques centrales de la zone euro rémunèrent les différents dépôts réalisés auprès d'elles par les banques commerciales.

130 milliards d'euros d'intérêts

Et ces dépôts ont fortement grossi depuis 2015, sous l'effet des actions de l'institution de Francfort. Il s'agit principalement de ses programmes d'achats d'actifs (« quantitative easing » ou QE) destinés à combattre la déflation et à soutenir l'économie pendant la crise du Covid. Ces injections massives d'argent dans le système financier ont fait grimper la liquidité excédentaire des banques, évaluée actuellement à 3.000 milliards d'euros.

Rien que l'an dernier, les intérêts payés par les banques centrales aux banques commerciales ont avoisiné les 130 milliards d'euros, selon les calculs de Fitch Ratings. Les instituts monétaires avaient alors limité la casse, grâce à des coussins de sécurité mis en place lorsque les revenus des obligations de leurs portefeuilles et l'application aux banques de taux négatifs avaient fait croître leurs revenus.

0,3 % du PIB

La Banque de France avait ainsi publié un exercice 2023 à l'équilibre, en puisant plus de 12 milliards d'euros dans ses réserves. Tout comme la Bundesbank allemande ou la Banque des Pays-Bas. Mais désormais, ces précieuses ressources ont atteint des niveaux très faibles ou nuls, et les banques centrales vont donc devoir supporter près de 80 milliards d'euros de pertes. Les analystes de Fitch estiment que les pertes de la Bundesbank et de la Banque de France pourraient représenter 0,3 % de leur PIB respectif entre 2024 et 2028, date à laquelle les équilibres devraient se rétablir si la politique monétaire évolue comme prévu. D'ailleurs, la situation a commencé à s'améliorer très légèrement.

La BCE a commencé à réduire son bilan, en arrêtant de réinvestir une part croissante des montants issus du remboursement des obligations de ses portefeuilles. Elle a aussi poussé les banques à rembourser les prêts très avantageux qu'elle leur avait consentis pour soutenir l'économie durant la crise du Covid. Cela a contribué à diminuer une partie de la liquidité excédentaire qu'elle rémunère. Elle a aussi débuté un cycle de baisse de ses taux, de 25 points de base en juin, et, a priori un nouveau quart de point jeudi. Deux desserrements supplémentaires sont attendus par les marchés d'ici à la fin de l'année. Ce qui devrait contribuer à alléger la facture pour l'Eurosystème.

Stocks d'or

En attendant, la situation n'est pas dramatique pour les banques centrales concernées. Comme aime à le rappeler François Villeroy de Galhau, le gouverneur de la Banque de France, leur rôle n'est pas de faire des profits, mais d'assurer leur mission de stabilité monétaire, même si cela a un prix. Elles peuvent en outre, pour la plupart, compter sur des ressources comptables pour « porter » ces pertes sur leur bilan en attendant un retour aux bénéfices qui permettra de les apurer. C'est notamment le cas des gains non réalisés sur leurs stocks d'or, grâce à la hausse des cours. « *Nous estimons que l'Eurosystème dans son ensemble devrait conserver des fonds propres nets positifs et reporter les pertes* », écrivent les analystes de Fitch.

Ces derniers estiment donc « *peu probable que les gouvernements aient à recapitaliser* [leur banque centrale] ». Mais la situation ne sera pas indolore pour autant. Les Etats s'étaient accoutumés à percevoir une grande part des bénéfices de leur banque centrale chaque année. Un complément budgétaire bienvenu, dont ils devront se passer encore un certain temps. ■

Les pertes des banques centrales de la zone euro

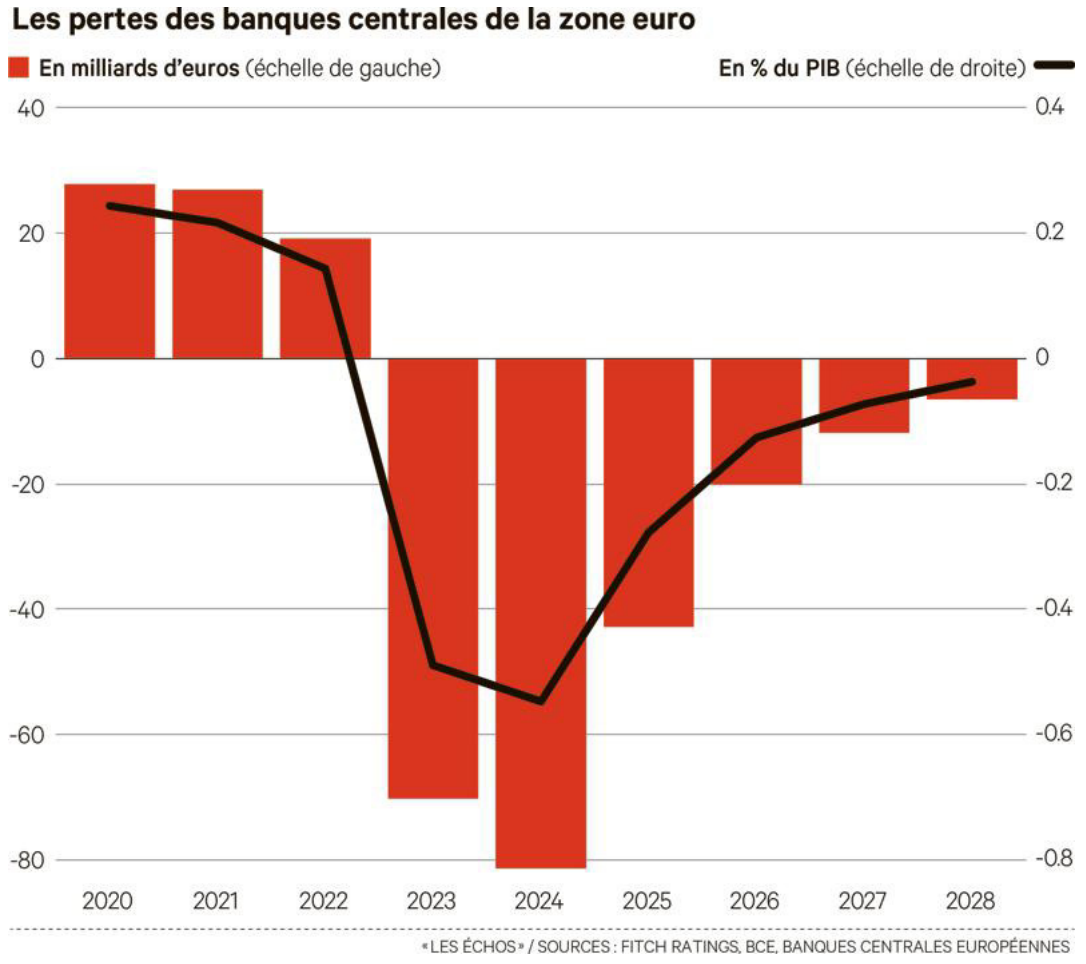

« LES ÉCHOS » / SOURCES : FITCH RATINGS, BCE, BANQUES CENTRALES EUROPÉENNES

en bref

Adil Benyache/Sipa

L'Agence France Trésor va renouveler ses partenaires bancaires

DETTE L'Agence France Trésor (AFT), l'organisme de Bercy chargé de placer la dette de l'Etat sur les marchés, a lancé mardi la procédure de sélection des spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) pour les années 2025-2027. Il s'agit des banques qui accompagnent l'AFT pour l'ensemble de ses activités sur les marchés financiers (émission et gestion de la dette, conseils...) Elles achètent notamment des obligations lors des adjudications (enchères) de l'AFT, pour les conserver ou les replacer auprès de leurs clients. A l'heure actuelle, le groupe de SVT compte quinze établissements bancaires, français et étrangers.

annonces judiciaires & légales

Région îledeFrance

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à la révision de la Charte du Parc naturel régional du Vexin français en vue du renouvellement de classement de son territoire en « Parc naturel régional »

Par arrêté N°2024-227 du 31 Juillet 2024, une enquête publique de 47 jours est prescrite **du lundi 30 septembre au vendredi 15 novembre 2024 inclus** relative à la révision de la Charte du Parc naturel régional du Vexin français et les pièces listées à l'article 3 de l'arrêté précité.

Le projet de Charte a pour objet de déterminer pour le territoire du Parc naturel régional, et ce pour une durée de 15 ans, les orientations de sa protection, de sa mise en valeur et de son développement ainsi que les mesures permettant de les mettre en œuvre. Il traduit la volonté des partenaires de travailler collectivement pour assurer une gestion cohérente, durable et concertée du développement de leur territoire.

Le conseil régional d'Île-de-France est responsable de la procédure de création et de révision des Chartes des Parcs naturels régionaux. Conformément à l'article L. 333-3 I dernier alinéa du Code de l'environnement, le conseil régional d'Île-de-France a choisi de déléguer la mise en œuvre de la procédure d'enquête publique au Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vexin français via une convention de partenariat et de délégation et notamment de lui confier l'organisation de l'enquête publique.

Cette enquête se déroule sur le territoire du Parc naturel régional du Vexin français.

Le siège de l'enquête est fixé à la Maison du Parc naturel régional du Vexin français - 95450 THEMERICOURT

La Commission d'enquête, désignée par la Présidente du Tribunal administratif de Montreuil, est composée ainsi qu'il suit :

Présidente : Mme Annie LE FEUVRE, Juriste ER

Membres titulaires :

M. Claude ANDRY, directeur d'usine, ER

Mme Anaïs SOKIL, directrice d'études dans le domaine de l'environnement

Membre suppléant :

Mme Annie POIRET, commissaire des armées, ER.

Pendant toute la durée de l'enquête, ce dossier est consultable :

• Dans les mairies et lieux ci-dessous aux jours et heures habituels d'ouverture au public

Département du 95 :

Mairie d'Ambleville
Rue de la Mairie
95710 Ambleville

Mairie annexe d'Auvers-sur-Oise
14 rue du Pois
95430 Auvers-sur-Oise

Foyer polyvalent de Boissy-l'Aillerie
rue de la République
95650 Boissy-l'Aillerie

Mairie de Champagne-sur-Oise
8 Place du Général de Gaulle
95660 Champagne-sur-Oise

Mairie de Chaussy
Place Charles de Gaulle
95710 Chaussy

Mairie de Commeny
Grande rue
95450 Commeny

Mairie de Cormeilles-en-Vexin
49 rue Curie
95830 Cormeilles-en-Vexin

Mairie d'Ennery
Place Rendu
95300 Ennery

Mairie d'Epiais-Rhus
22 rue Saint Didier
95810 Epiais-Rhus

Mairie de Guiry-en-Vexin
20 rue Saint-Nicolas
95450 Guiry-en-Vexin

Mairie d'Haravilliers
28 rue de la Mairie
95640 Haravilliers

Mairie de la Roche-Guyon
8 rue du Général Leclerc
95780 La Roche-Guyon

Mairie de Longuesse
14 Grande rue
95450 Longuesse

Mairie de Magny-en-Vexin
20 rue de Crosne
95420 Magny-en-Vexin

Mairie de Marines
Place du Maréchal Leclerc
95640 Marines

Maison France Services - Bureau de Poste de Nesles-la-Vallée
12 Boulevard Pasteur
95690 Nesles-la-Vallée

Mairie de Saint-Clair-sur-Epte
5 Place Rollon
95770 Saint-Clair-sur-Epte

Mairie de Santeuil
Place du Général Leclerc
95640 Santeuil

Mairie d'Us
Rue Neuve
95450 Us

Mairie de Théméricourt / Maison du Parc
Rue Achim d'Abos
95450 Théméricourt

Mairie de Vallangoujard
19 rue de Marines
95810 Vallangoujard

Mairie de Vétheuil
Place de la Mairie
95510 Vétheuil

Mairie de Villers-en-Arthies
Route de Vétheuil
95510 Villers-en-Arthies

Département du 78 :

Mairie d'Evecquemont
32 rue Adhémar
78740 Evecquemont

Mairie de Follainville-Dennemont
2 Place de la Mairie
78520 Follainville-Dennemont

Mairie de Freneuse
89 rue Charles de Gaulle
78840 Freneuse

Mairie de Gargenville
17 avenue Melle Dosne
78440 Gargenville

Mairie de Lainville-en-Vexin
2 rue de la Mairie
78440 Lainville-en-Vexin

Mairie de Limetz-Villez
11 rue de la Mairie
78270 Limetz-Villez

Mairie de Moisson
Route de Lavacourt
78270 Moisson

Mairie de Oinville-sur-Montcient
29 rue de Gournay
78250 Oinville-sur-Montcient

Mairie de Vaux-sur-Seine
218 rue du Général de Gaulle
78740 Vaux-sur-Seine

Département du 93 :

Conseil Régional d'Île-de-France
2 rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen-sur-Seine

• Sur le site internet ***https://www.registre-numerique.fr/revision-charte-pnr-vexin***, sur le site Internet de la Région Ile-de-France : ***https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/enquete-publique-parc-naturel-regional-du-vexin*** et sur le site du Parc naturel régional du Vexin français : ***http://www.pnr-vexin-francais.fr/fr/revision-charte/enquete-publique***.

• Au siège de l'enquête publique à la Maison du Parc naturel régional du Vexin français, 95450 Théméricourt, où seront mis à disposition du public : un dossier d'enquête publique et un registre d'enquête en version papier, sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, ainsi qu'un poste informatique permettant l'accès au dossier d'enquête en version numérique et au registre dématérialisé.

Le dossier d'enquête publique est communicable aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête en s'adressant au Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vexin français - Maison du Parc, 95450 Théméricourt.

Pendant toute la durée de l'enquête, toutes observations et propositions du public pourront être déposées par l'un des moyens suivants :

- Par internet, sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet à l'adresse ***https://www.registre-numerique.fr/revision-charte-pnr-vexin*** ;

- Par écrit, sur les registres d'enquête papiers à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par les membres de la commission d'enquête et accessibles dans les lieux indiqués ci-dessus ;

- Par courriel à l'adresse électronique suivante ***revision-charte-pnr-vexin@mail.registre-numerique.fr***

- Par courrier adressé à « Madame la Présidente de la Commission d'enquête du projet de Charte révisée du Parc naturel régional du Vexin français », à la Maison du Parc, 95450 Théméricourt.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale sont consultables au siège de l'enquête : Maison du Parc naturel régional du Vexin français, 95450 Théméricourt.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé : ***https://www.registre-numerique.fr/revision-charte-pnr-vexin***

Un membre de la Commission d'enquête se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes (aux adresses des lieux de consultation précitées) afin de recevoir ses observations et propositions écrites et orales :

Département du 95 :

Mairie annexe d'Auvers-sur-Oise
Vendredi 18 octobre 2024 14h/17h

Foyer polyvalent de Boissy-l'Aillerie
Lundi 14 octobre 2024 14h/17h

Mairie de Champagne-sur-Oise
Samedi 12 octobre 2024 9h/12h

Mairie de Chaussy
Mardi 5 novembre 2024 9h/12h

Mairie de Cormeilles-en-Vexin
Jeudi 24 octobre 2024 15h30/18h

Mairie d'Haravilliers
Vendredi 4 octobre 2024 14h/17h

Mairie de la Roche-Guyon
Jeudi 10 octobre 2024 14h30/17h30

Mairie de Magny-en-Vexin
Jeudi 3 octobre 2024 14h30/17h30

Mairie de Marines
Mardi 29 octobre 2024 15h/17h

Mairie de Saint-Clair-sur-Epte
Vendredi 11 octobre 2024 15h/18h

Maison du Parc Accueil au musée du Vexin français - Théméricourt
Vendredi 15 novembre 2024 14h30/17h30

Mairie de Vallangoujard
Jeudi 17 octobre 2024 9h/12h

Mairie de Vétheuil
Jeudi 14 novembre 2024 15h/18h

Département du 78 :

Mairie de Freneuse
Mercredi 16 octobre 2024 14h/17h

Mairie de Gargenville
Mercredi 9 octobre 2024 9h/12h

Mairie de Lainville-en-Vexin
Jeudi 7 novembre 2024 16h30/19h30

Mairie de Oinville-sur-Montcient
Samedi 5 octobre 2024 9h/12h

Mairie de Vaux-sur-Seine
Mardi 12 novembre 2024 14h30/17h30

A l'expiration du délai de l'enquête fixé à l'article 1 de l'arrêté précité, les registres d'enquête sont transmis sans délai par l'autorité organisatrice à la Présidente de la Commission d'enquête, et sont clos par elle.

Dès réception des registres et des documents annexés, la Commission d'enquête communique, dans la huitaine, un procès-verbal de synthèse à la Présidente de la Région Ile-de-France (Direction de l'Agriculture, de la ruralité et de la forêt, service ruralité et bioéconomie), qui dispose d'un délai de 15 jours pour produire un mémoire en réponse.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, la Commission d'enquête transmet son rapport et ses conclusions motivées, accompagnés des registres et des pièces annexées, à la Présidente de la Région Ile-de-France (Direction de l'Agriculture, de la ruralité et de la forêt, service ruralité et bioéconomie), et en transmet simultanément une copie à la Présidente du Tribunal Administratif de Montreuil.

La Présidente de la Région Ile-de-France adresse, dès réception, copie du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête dans chaque lieu de permanence précité, ainsi qu'en préfecture de chaque département de la région, pour y être tenus à disposition du public pendant au moins un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront également consultables par le public sur le site internet du conseil régional d'Île-de-France, pendant le même délai d'un an ainsi que sur le site : ***https://www.registre-numerique.fr/revision-charte-pnr-vexin***

EP 24-397 / contact@publilegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.
Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.
Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

euronext

SÉANCE DU 10 - 09 - 2024
CAC 40 : 7407,55 (-0,24 %) NEXT 20 : 10969,09 (-0,38 %)
CAC LARGE 60 : 7982,07 (-0,25 %)
CAC ALL-TRADABLE : 5493,41 (-0,27 %)
DATE DE PROROGATION : 25 SEPTEMBRE

A : Indicateur acompte, solde ou total du dividende. **BPA** : Bénfice par action. **PER** : Price Earning Ratio. Les plus hauts et plus bas ajustés sont sur l'année civile. Les valeurs classées par ordre alphabétique sont regroupées en trois classes de capitalisation signalées par les lettres **A** pour les capitalisations supérieures à 1 milliard d'euros, **B** pour les capitalisations comprises entre 1 milliard d'euros et 150 millions d'euros et **C** pour les capitalisations inférieures à 150 millions d'euros. ■ : Valeurs de l'indice CACNext20. ◆ : Valeurs de l'indice CACLarge60. ▲ : Valeurs de l'indice CACMid60. △ : Valeurs de l'indice CACSmall. Les bénéfices par action : source FacSet JCF Estimates.

CAC 40

VALEURS MNÉMO / INFO / OST ISIN / DEVISE / DATE DÉTACH. / DIV		OUV VOL. NB TITRES	CLOT + HAUT + BAS	% VEIL % MOIS % 52 S.	% AN + HAUT AN + BAS AN	BPA PER RDT
ACCOR (AC) ◆ FR0000120404 05/06/24 1,18	A	38,26 541524 243.622.860	**37,75** 38,57 37,62	**- 1,44** +11,62 + 11,89	**+ 9,1** 43,74 31,73	 3,13
AIR LIQUIDE (AI) ◆ FR0000120073 20/05/24 3,2	A	165,5 668526 578.180.359	**168,98** 169,86 165,4	**+ 1,67** + 3,29 + 12,33	**+ 5,54** 179,473 150,618	 1,89
AIRBUS GROUP (AIR) ◆ NL0000235190 16/04/24 2,38	A	129,7 948445 792.283.683	**130,44** 131,32 129,32	**+ 0,52** - 2,92 - 3,69	**- 6,68** 172,78 126,66	3,4 38,42 2,15
ARCELORMITTAL (MT) ◆ LU1598757687 16/05/24 0,2	A	19,91 2599582 852.809.772	**19,7** 20,1 19,645	**- 2,19** - 1,94 - 18,61	**- 23,27** 26,95 18,435	
AXA (CS) ◆ FR0000120628 30/04/24 1,98	A	34,8 4349278 2.200.704.700	**34,96** 35,34 34,73	**+ 0,14** + 7,24 + 26,19	**+ 18,55** 35,34 29,04	 5,66
BNP PARIBAS (BNP) ◆ FR0000131104 21/05/24 4,6	A	62,51 1531845 1.130.810.671	**62,18** 63,22 61,95	**- 0,62** + 4,95 + 6,42	**- 0,66** 73,08 53,08	 7,4
BOUYGUES (EN) ◆ FR0000120503 30/04/24 1,9	A	32,08 796909 379.243.267	**31,64** 32,43 31,64	**- 1,59** + 1,12 - 0,38	**- 7,27** 38,26 29,82	 6,01
CAP-GEMINI (CAP) ◆ FR0000125338 29/05/24 3,4	A	187,3 422809 172.608.113	**190** 194,05 186,35	**+ 5,29** + 7,8 + 11,57	**+ 0,66** 227,4 170,15	 1,79
CARREFOUR (CA) ◆ FR0000120172 28/05/24 0,87	A	14,97 2099448 677.969.188	**15,055** 15,165 14,97	**+ 0,57** + 9,25 - 11,36	**- 9,12** 16,92 13,14	 5,78
CREDIT AGRICOLE (ACA) ◆ FR0000045072 29/05/24 1,05	A	14,28 4001832 3.041.031.027	**14,16** 14,415 14,115	**- 0,81** + 7,84 + 26,9	**+ 10,18** 15,925 12,118	 7,42
DANONE (BN) ◆ FR0000120644 03/05/24 2,1	A	65,6 981567 679.553.991	**66,08** 66,34 65,46	**+ 0,52** + 9,95 + 23,35	**+ 12,61** 66,34 56,14	 3,18
DASSAULT SYSTEMES (DSY) ◆ FR0014003TT8 27/05/24 0,23	A	34,23 1175017 1.336.449.712	**34,64** 34,92 34,19	**+ 1,79** + 3,28 - 4,97	**- 21,69** 48,875 32,25	 0,66
EDENRED (EDEN) ◆ FR0010908533 10/06/24 1,1	A	37,89 238311 249.588.059	**37,95** 38,56 37,85	**- 0,11** + 5,48 - 35,06	**- 29,9** 58,76 34,7	 2,9
ENGIE (ENGI) ◆ FR0010208488 02/05/24 1,43	A	15,93 4712128 2.435.285.011	**15,965** 16,12 15,9	**- 0,09** + 4,62 + 7,67	**+ 0,3** 16,64 13,07	1,21 13,24 8,96
ESSILORLUXOTTICA (EL) ◆ FR0000121667 06/05/24 3,95	A	210,5 389811 457.318.291	**210,3** 210,5 208,1	**- 0,57** + 0,86 + 21,32	**+ 15,8** 219 172,82	 1,88
EUROFINS SCIENT. (ERF) FR0014000MR3 03/07/24 0,43	A	52,8 301608 192.981.183	**53** 53,86 52,56	 + 0,3 - 2,18	**- 10,14** 62,1 39,47	 0,94
HERMES INTL (RMS) ◆ FR0000052292 02/05/24 21,5	A	1901 57943 105.569.412	**1896** 1929 1890,5	**- 0,45** - 5,95 + 2,52	**- 1,19** 2436 1788,8	 1,13
KERING (KER) ◆ FR0000121485 02/05/24 9,5	A	229,7 300897 123.420.778	**229,3** 231,7 225,9	**- 0,43** - 9,92 - 51,18	**- 42,53** 438,6 225,9	 4,14
L.V.M.H. (MC) ◆ FR0000121014 23/04/24 7,5	A	614 324128 500.141.700	**612,4** 620,8 610,6	**- 0,62** - 3,71 - 17,24	**- 16,52** 886,4 608,5	 1,23
LEGRAND (LR) ◆ FR0010307819 31/05/24 2,09	A	98,06 368313 262.245.733	**97,82** 98,72 97,54	**- 0,53** + 4,96 + 7,78	**+ 3,95** 104,9 88,44	 2,14
L'ORÉAL (OR) ◆ FR0000120321 26/04/24 6,6	A	382,25 384642 534.955.898	**376,55** 385,1 376,55	**- 1,83** - 1,62 - 6,85	**- 16,44** 461,85 374	 1,75
MICHELIN (ML) FR001400AJ45 22/05/24 1,35	A	35,72 1622163 714.958.226	**35,47** 36,02 35,33	**- 0,48** + 3,71 + 20,16	**+ 9,27** 38,52 30,06	 3,81
ORANGE (ORA) ◆ FR0000133308 04/06/24 0,42	A	10,695 4069161 2.660.056.599	**10,775** 10,785 10,69	**+ 0,23** + 6,26 - 0,18	**+ 4,57** 11,37 9,192	 3,9
PERNOD-RICARD (RI) ◆ FR0000120693 17/07/24 2,35	A	124,3 565480 253.328.748	**124,8** 125,85 123,25	**+ 0,4** + 2,13 - 28,48	**- 21,88** 164,55 119,95	 1,88
PUBLICIS GROUPE (PUB) ◆ FR0000130577 01/07/24 3,4	A	95,46 287496 268.723.468	**94,8** 96,34 94,62	**- 0,9** + 4,24 + 29,19	**+ 12,86** 108,4 83,16	 3,37
RENAULT (RNO) ◆ FR0000131906 22/05/24 1,85	A	39,71 1914342 295.722.284	**38,5** 39,8 37,18	**- 3,1** - 5,03 + 6,99	**+ 4,32** 54,54 33,265	 4,81
SAFRAN (SAF) ◆ FR0000073272 28/05/24 2,2	A	194 541180 427.260.541	**196,15** 196,15 193,45	**+ 1,08** + 1,87 + 32,05	**+ 23,01** 218,9 156,68	 1,12
SAINT-GOBAIN (SGO) ◆ FR0000125007 10/06/24 2,1	A	76,8 979339 504.005.802	**77,38** 78,26 76,66	**+ 0,7** + 4,77 + 34,88	**+ 16,08** 82,76 61,27	 2,71
SANOFI (SAN) ◆ FR0000120578 13/05/24 3,76	A	105,5 1275397 1.268.607.152	**105,58** 105,86 104,92	**- 0,17** + 9,69 + 5,22	**+ 17,62** 106,14 84,93	 3,56
SCHNEIDER ELECTRIC (SU) ◆ FR0000121972 28/05/24 3,5	A	219,3 499232 575.627.026	**219,9** 221,3 218,45	**+ 0,27** + 4,49 + 39,96	**+ 20,97** 239 171,1	 1,59
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (GLE) ◆ FR0000130809 27/05/24 0,9	A	22,025 2544712 812.035.548	**21,805** 22,21 21,66	**- 1,11** + 6,73 - 13,75	**- 9,24** 27,95 19,37	 4,13
STELLANTIS NV (STLAP) NL00150001Q9 22/04/24 1,32	A	14,02 3842216 3.023.129.879	**13,678** 14,164 13,38	**- 3,02** - 2,79 - 19,49	**- 35,31** 27,345 13,38	 11,33
STMICROELETRONICS (STMPA) ◆ NL0000226223 24/06/24 0,08	A	26,105 2810594 911.281.920	**25,195** 26,16 25,065	**- 3,47** - 5,72 - 39,11	**- 44,31** 45,815 25,065	0,23 110,87 0,36
TELEPERFORMANCE (RCF) ◆ FR0000051807 28/05/24 3,85	A	99,06 192695 60.738.823	**96,86** 99,9 96,26	**- 2,06** - 4,62 - 23,61	**- 26,65** 153,8 80,76	 3,98
THALES (HO) ◆ FR0000121329 21/05/24 2,6	A	145 115654 210.210.140	**146,15** 146,75 144	**+ 0,72** - 0,81 + 5,37	**+ 9,11** 174,5 131,45	 1,78
TOTALENERGIES (TTE) ◆ FR0000120271 19/06/24 0,79	A	60,8 3670909 2.397.679.661	**59,87** 61,21 59,48	**- 1,79** - 2,41 - 0,84	**- 2,81** 70,11 57,45	 1,32
UNIBAIL-R/WFD (URW) FR0013326246 14/05/24 2,5	A	75,3 323200 139.364.104	**76,52** 77,28 74,96	**+ 1,7** +14,21 + 58,76	**+ 14,35** 82,16 63,96	 3,27
VEOLIA ENV. (VIE) ◆ FR0000124141 08/05/24 1,25	A	29,82 1377850 726.148.514	**29,51** 30,01 29,5	**- 0,97** + 6,15 + 2,64	**+ 3,33** 31,6 26,47	 4,24
VINCI (DG) ◆ FR0000125486 23/04/24 3,45	A	109,55 686498 588.519.218	**109,85** 111,1 109,5	**+ 0,05** + 6,19 + 6,69	**- 3,39** 120,62 97,44	 3,14
VIVENDI (VIV) ◆ FR0000127771 30/04/24 0,25	A	10,075 971410 1.029.918.125	**9,982** 10,11 9,916	**- 1,02** + 5,67 + 21,82	**+ 3,16** 11,17 9,026	 2,51

SRD

VALEURS FRANÇAISES

VALEURS MNÉMO / INFO / OST ISIN / DATE DÉTACH. COUPON / DIV		OUV VOL. NB TITRES	CLOT + HAUT + BAS	% VEIL % MOIS % 52 S.	% AN + HAUT AN + BAS AN	BPA PER RDT
AB SCIENCE (AB) △ FR0010557264	B	0,99 4793 52.375.019	**0,998** 1 0,99	**+ 0,81** + 3,63 - 67,12	**- 71,93** 4,465 0,88	
ABC ARBITRAGE (ABCA) △ FR0004040608 23/04/24 0,1	B	4,37 46573 59.608.879	**4,34** 4,425 4,33	**- 0,46** + 4,08 - 28,03	**- 9,68** 4,87 3,58	
ABIVAX (ABVX) △ FR0012333284	B	10,84 7573 63.276.925	**10,74** 11 10,68	**- 1,29** + 1,9 - 36,82	**+ 9,37** 15,42 9,35	
ABIONYX PHARMA SA (ABNX) △ FR0012616852	B	1,32 112429 34.931.012	**1,32** 1,41 1,32	**- 2,22** + 10	**+ 2,48** 1,482 0,91	
ADOCIA (ADOC) △ FR0011184241	B	5,82 70556 15.043.513	**5,7** 5,82 5,5	**- 2,06** - 0,52 - 46,93	**- 50,61** 12,4 5,11	
AÉROPORTS DE PARIS (ADP) ◆ FR0010340141 10/06/24 3,82	A	117,4 53937 98.960.602	**117** 119,1 116,9	**- 0,51** + 3,72 + 0,52	**- 0,17** 133,2 109,6	 3,27
AIR FRANCE-KLM (AF) ■ FR001400J770	A	8,048 911778 262.769.869	**8,174** 8,218 8,03	**+ 1,41** + 6,27 - 37,89	**- 39,86** 13,828 7,412	
AKWEL (AKW) △ FR0000053027 03/06/24 0,3	B	10,04 2609 26.741.040	**10,04** 10,24 10	**- 0,2** - 7,04 - 33,51	**- 37,87** 17,44 9,83	 2,99
AYVENS (AYV) ▲ FR0013258662 31/05/24 0,47	A	6,3 401455 816.960.428	**6,03** 6,335 6,03	**- 4,82** + 2,2 - 34,85	**- 6,44** 7,51 5,11	 7,79
ALPES (CIE DES) (CDA) △ FR0000053324 20/03/24 0,91	B	13,7 32559 50.622.242	**13,68** 13,72 13,52	**+ 0,44** + 5,39 + 7,55	**- 3,12** 16,28 12,32	 5,85
ALTAREA (ALTA) ▲ FR0000033219 11/06/24 8	A	104,6 2593 21.894.605	**105,8** 106 103,8	**+ 1,54** + 6,87 + 15,25	**+ 32,25** 111,8 66,8	
ALSTOM (ALO) ■◆ FR0010220475 17/07/23 0,25	A	16,8 1824651 461.509.585	**16,28** 16,925 16,185	**- 4,82** - 4,63 - 31,34	**+ 33,66** 19,88 10,66	
ALTAREIT (AREIT) FR0000039216	B	450 1 1.750.487	**450** 450 450	 - 18,18	 480 440	
ALTEN (ATE) ▲ FR0000071946 24/06/24 1,5	A	92,2 45427 35.209.501	**93,35** 95,1 92,2	**+ 1,19** - 3,31 - 31,21	**- 30,65** 146,9 90	 1,61
AMUNDI (AMUN) ▲ **EX-DS 15/03/17** FR0004125920 03/06/24 4,1	A	66,75 72092 204.647.634	**66,1** 67,15 66,1	**- 1,05** + 3,85 + 24,37	**+ 7,31** 72,35 58,75	 6,2
ANTIN INFRA PARTNERS (ANTIN) ▲ FR0014005AL0 17/06/24 0,39	A	11,66 14127 179.193.288	**11,4** 11,66 11,4	**- 2,56** -10,52 - 13,18	**- 17,27** 17,28 10,1	 3,42
ARAMIS (ARAMI) FR0014003U94	A	5,39 14996 82.856.671	**5,39** 5,4 5,34	**+ 0,94** + 5,69 + 47,67	**+ 23,91** 5,53 3,3	
ARGAN (ARG) FR0010481960 27/03/24 3,15	A	76,6 6300 25.402.673	**76,9** 77,3 76,5	**+ 0,39** + 2,4 + 4,2	**- 9,74** 86,1 70,7	
ARKEMA (AKE) ■◆ FR0010313833 17/05/24 3,5	A	79,5 129069 75.043.514	**78,5** 79,8 78,05	**- 1,88** - 0,7 - 15,88	**- 23,79** 104,4 76,7	 4,46
ARTMARKET.COM (PRC) △ FR0000074783	C	4,41 956 6.651.515	**4,46** 4,46 4,34	 - 1,76 - 31,6	**- 12,03** 6,15 4,11	
ASSYSTEM (ASY) **OPA 24/11/17** FR0000074148 10/07/24 5,5	B	50 7877 15.668.216	**49,8** 50,2 49,7	**- 0,3** + 3,64 + 11,91	**+ 0,61** 61,2 44,45	 11,04
ATOS SE (ATO) FR0000051732 14/05/21 0,9	A	0,699 1116133 112.136.778	**0,67** 0,699 0,662	**- 4,17** -22,94 - 91,08	**- 90,49** 7,83 0,637	
AUBAY (AUB) △ FR0000063737 17/05/24 0,7	C	36,05 3551 13.064.446	**36** 36,95 35,95	 + 1,69 - 11,76	**- 13,57** 47,35 33,9	 1,94
AVENIR TELECOM (AVT) FR001400CFI7	C	0,091 87113	**0,091** 0,092 0,089	**+ 0,11** + 5,56 - 49,33	**- 20,51** 0,198 0,074	
AXWAY SOFTWARE (AXW) △ FR0011040500 05/06/23 0,4	B	22,9 801 29.746.194	**22,7** 22,9 22,6	**- 0,87** + 7,58 - 5,02	**- 14,02** 30,9 20	
BAINS MER MONACO (BAIN) MC0000031187 10/10/23 1,2	B	107 1087 24.516.661	**112** 112 107	**+ 2,75** + 9,8 + 3,7	**+ 9,8** 112 93,4	 1,07
BALYO (BALYO) △ FR0013258399	C	0,532 36092 34.356.767	**0,562** 0,562 0,495	**- 4,1** - 3,1 - 33,02	**- 32,21** 0,839 0,441	
BASTIDE LE CONFORT (BLC) △ FR0000035370 07/01/22 0,27	C	20,65 2705 7.358.328	**20,8** 21,15 20,6	**+ 0,73** + 4,94 - 18,59	**- 22,39** 28 13,8	
BELIEVE (BLV) ▲ FR0014003FE9	A	14,8 265 100.708.785	**15,08** 15,08 14,8	**+ 1,89** + 6,2 + 73,93	**+ 43,62** 16,92 8,79	
BÉNÉTEAU (BEN) ▲ FR0000035164 12/06/24 0,73	B	8,16 110303 82.789.840	**8,08** 8,28 8,07	**- 0,98** - 9,72 - 41,62	**- 35,26** 14,38 7,95	 9,04
BIC (BB) ▲ FR0000120966 10/06/24 2,85	A	62,9 26314 42.270.689	**61,6** 63 61,4	**- 1,6** + 6,21 + 2,16	**- 1,99** 71,5 50,6	 4,63
BIGBEN INT. (BIG) △ FR0000074072 27/07/22 0,3	C	2,175 15540 18.538.970	**2,15** 2,195 2,13	**- 1,15** - 1,6 - 48	**- 37,86** 3,88 2,09	
BIOMÉRIEUX (BIM) ▲ FR0013280286 07/06/24 0,85	A	109,8 109717 118.361.220	**110,2** 110,5 109,4	**- 0,09** +13,26 + 19,68	**+ 9,54** 111,5 88,25	 0,77
BOIRON (BOI) △ FR0000061129 03/06/24 1,35	A	31,8 360 17.545.408	**31,95** 32 31,8	**- 0,16** + 4,58 - 40,28	**- 20,56** 42,8 29,3	 4,23
BOLLORÉ (BOL) ▲ FR0000039299 03/09/24 0,02	A	5,665 699119 2.852.174.816	**5,635** 5,73 5,585	**- 0,97** - 3,68 + 7,54	**- 0,35** 6,425 5,28	 0,36
BONDUELLE (BON) △ FR0000063935 02/01/24 0,25	B	6,49 33507 32.630.114	**6,55** 6,55 6,36	**+ 0,77** - 5,89 - 38,9	**- 40,13** 10,94 6	 3,82
BUREAU VERITAS (BVI) ■◆ FR0006174348 02/07/24 0,83	A	29,16 978883 453.871.520	**29,14** 29,48 29	**+ 0,07** + 3,7 + 18,89	**+ 27,42** 29,94 22,52	 2,85
CARMILA (CARM) △ FR0010828137 29/04/24 1,2	C	17,2 105061 142.441.073	**17,48** 17,68 17,16	**+ 2,46** + 6,85 + 20,89	**+ 12,2** 18 14,72	
CASINO GUICHARD (CO) FR001400OKR3	A	3,301 218745 395.740.444	**3,19** 3,353 3,162	**- 4,88** - 6,11 - 98,49	**- 95,93** 80 2,71	
CATANA GROUP (CATG) △ FR0010193052 05/03/24 0,15	C	4,98 11683 30.706.178	**4,98** 5,01 4,96	 + 3,21 - 27,83	**- 12,94** 5,92 4,085	 3,01
CEGEDIM (CGM) FR0000053506 29/06/22 0,5	B	12,7 12858 14.097.155	**12,75** 12,75 12,6	**+ 1,19** + 3,66 - 37,04	**- 28,61** 18,8 11,3	
CHARGEURS (CRI) △ FR0000130692 02/05/23 0,54	C	11,9 10247 24.862.314	**11,8** 12,08 11,74	**- 1,5** +14,56 + 27,02	**+ 1,03** 13,3 9,14	
CHRISTIAN DIOR (CDI) **EX D OP 08/06/17** FR0000130403 23/04/24 7,5	A	579 4273 180.507.516	**569,5** 581,5 568,5	**- 1,9** - 3,39 - 20,24	**- 19,51** 832,5 568,5	 1,32
CLARANOVA SE (CLA) △ FR0013426004	B	1,434 33563 57.206.910	**1,412** 1,448 1,41	**- 1,53** - 5,49 - 16,15	**- 33,55** 3,05 1,37	
CLARIANE (CLARI) ▲ FR0010386334 21/06/23 0,25	A	1,698 578764 355.980.761	**1,66** 1,737 1,66	**- 3,15** -11,94 - 72,26	**- 30,95** 5,45 1,321	
COFACE (COFA) ▲ FR0010667147 22/05/24 1,3	A	14,47 96352 150.179.792	**14,46** 14,62 14,39	**- 0,07** + 5,62 + 16,71	**+ 22,13** 15,95 11,53	 8,99
COVIVIO (COV) ▲ FR0000064578 19/04/24 3,3	A	53,5 111604 111.623.468	**53,9** 54,3 53,2	**+ 0,37** +12,81 + 21,4	**+ 10,72** 54,3 39,54	
DASSAULT AV. (AM) FR0014004L86 20/05/24 3,37	A	188,2 21516 78.595.561	**189,9** 190,2 187,8	**+ 0,74** - 0,31 + 4,57	**+ 5,97** 212,4 160,9	 1,78
DASSAULT SYSTEMES (DSY) ◆ FR0014003TT8 27/05/24 0,23	A	34,23 1175017 1.336.449.712	**34,64** 34,92 34,19	**+ 1,79** + 3,28 - 4,97	**- 21,69** 48,875 32,25	 0,66
DBV TECHNOLOGIES (DBV) △ FR0010417345	B	0,765 22705 96.498.927	**0,77** 0,771 0,765	**- 0,39** - 8,55 - 74,5	**- 58,36** 1,896 0,758	
DEEZER SA (DEEZR) FR001400AYG6	2	1,8 2205 117.785.607	**1,795** 1,8 1,78	**+ 0,28** + 1,99 - 18,78	**- 15,53** 2,4 1,64	
DERICHEBOURG (DBG) △ FR0000053381 14/02/24 0,16	B	4,956 88839 159.397.489	**5,025** 5,085 4,95	**+ 1,47** +11,17 + 3,4	**- 1,08** 5,295 3,858	 3,18
DMS (DGM) △ FR0012202497	C	0,934 5589 16.120.556	**0,956** 0,964 0,934	**- 0,83** - 0,62 - 19,66	**- 15,77** 1,37 0,884	
EDENRED (EDEN) ◆ FR0010908533 10/06/24 1,1	A	37,89 238311 249.588.059	**37,95** 38,56 37,85	**- 0,11** + 5,48 - 35,06	**- 29,9** 58,76 34,7	 2,9
EIFFAGE (FGR) ■◆ FR0000130452 20/05/24 4,1	A	95,8 114995 98.000.000	**95,58** 97,1 95,44	**- 0,52** + 5,52 + 5,15	**- 1,48** 107,75 84,56	 4,29
EKINOPS (EKI) △ FR0011466069	B	3,53 43783 26.994.049	**3,82** 3,82 3,49	**+ 12,02** + 9,46 - 47,74	**- 34,81** 5,94 2,82	
ELIOR (ELIOR) ▲ FR0011950732 07/04/20 0,29	B	3,496 995645 253.611.809	**3,558** 3,696 3,47	**+ 1,89** +15,15 + 72,22	**+ 21,35** 3,98 2,136	
ELIS (ELIS) ▲ FR0012435121 27/05/24 0,43	A	18,5 633179 235.567.817	**18,25** 18,7 18,16	**- 1,67** -13,01 + 8,83	**- 3,39** 23,58 18,08	 2,36
EMEIS (EMEIS) ▲ FR001400NLM4	A	7,35 143283 161.091.884	**7,182** 7,422 7,182	**- 2,6** -26,56 - 91,95	**- 57,22** 17,979 7	
ERAMET (ERA) ▲ FR0000131757 04/06/24 1,5	B	60,75 50632 28.755.047	**60,35** 62,25 59,95	**- 1,23** -12,22 - 13,1	**- 15,59** 114,5 58,5	 2,49
ESSO (ES) △ FR0000120669 08/07/24 15	C	126,8 6465 12.854.578	**125,4** 128,4 124	**- 1,1** - 6,14 +116,96	**+128,62** 205 48,98	 11,96
EURAZEO (RF) ▲ FR0000121121 14/05/24 2,42	A	70,05 48924 76.081.874	**70,05** 71,05 69,8	**- 0,43** + 4,24 + 25,88	**- 2,51** 86,75 63,95	 3,46
EUTELSAT COM. (ETL) ▲ FR0010221234 17/11/22 0,93	A	4,224 135900 475.178.378	**4,13** 4,262 4,13	**- 2,78** - 0,19 - 28,92	**- 2,82** 4,96 3,382	
EXAIL TECHNOLOGIES (EXA) △ FR0000062671 23/06/21 0,32	B	17,94 7251 17.424.747	**18,2** 18,24 17,92	**+ 2,13** + 7,44 - 6,95	**- 5,7** 24,6 15,7	
EXCLUSIVE NETWORKS (EXN) FR0014005DA7 05/07/22 0,2	A	23,45 91111 91.670.286	**23,45** 23,55 23,45	 + 2,4 + 26,21	**+ 20,75** 23,7 16,9	
EXOSENS PROM (EXENS) FR001400Q9V2	A	21,25 36225 50.782.552	**20,995** 21,495 20,655	**- 1,2** + 6,4 + 4,98	**+ 4,98** 24,945 18,86	
FDJ (FDJ) ▲ FR0013451333 03/05/24 1,78	A	38,2 108785 185.270.000	**38,16** 38,46 38,02	**- 0,37** + 8,47 + 17,71	**+ 16,2** 39,46 30,7	 4,67
PHAXIAM TX (PHXM) FR0011471135	C	1,688 990 60.751.054	**1,682** 1,688 1,654	**- 0,36** - 9,08 - 58,72	**- 63,43** 4,7 1,64	
FNAC DARTY (FNAC) ▲ FR0011476928 03/07/24 0,45	A	27,6 12146 27.778.578	**27,25** 27,8 27,15	**- 1,63** + 3,61 + 2,52	**- 0,91** 35,95 23,1	 1,65
FONCIÈRE LYONNAISE (FLY) FR0000033409 18/04/24 2,4	A	66,4 31 42.950.800	**66,8** 67 66	 + 4,7 + 2,45	**- 0,3** 72 62	
FORVIA (FRVIA) ■◆ FR0000121147 04/06/24 0,5	A	8,894 1491335 197.089.340	**8,592** 8,932 8,46	**- 3,81** - 6,14 - 54,64	**- 57,92** 21,17 8,46	 5,82
GECINA (GFC) ■◆ FR0010040865 02/07/24 2,65	A	104,6 150614 76.670.861	**105,1** 105,7 104,2	**+ 0,29** +12,17 + 7,46	**- 4,54** 111,1 85,15	
GENFIT (GNFT) ▲ FR0004163111	B	3,81 75035 49.939.043	**3,78** 3,84 3,745	**- 0,4** + 2,16 + 0,53	**+ 6,78** 5,79 3,025	
GENSIGHT (SIGHT) △ FR0013183985	B	0,37 85740 105.756.154	**0,361** 0,385 0,36	**- 4,63** +16,67 - 13,13	**- 21,63** 0,598 0,282	
GERARD PERRIER (PERR) FR0000061459 10/06/24 2,3	B	87,6 163 3.973.148	**87** 87,6 87	**- 0,69** - 5,43 - 17,14	**- 12,83** 102 86	 2,64
GETLINK (GET) ■◆ FR0010533075 30/05/24 0,55	A	16,045 548507 550.000.000	**16,12** 16,255 16	**+ 0,16** + 1,32 + 5,12	**- 2,69** 16,89 14,915	 3,41

SRD Suite

VALEURS FRANÇAISES

VALEURS MNÉMO / INFO / OST ISIN / DEVISE / DATE DÉTACH. / DIV		OUV VOL. NB TITRES	CLOT + HAUT + BAS	% VEIL % MOIS % 52 S.	% AN + HAUT AN + BAS AN	BPA PER RDT
GL EVENTS (GLO) △ FR0000066672 02/07/24 0,7	B	18,7 27474 29.982.787	**18,9** 19,3 18,64	**+ 1,5** + 0,96 + 10,4	**- 3,67** 23,55 16,2	 3,7
GRAINES VOLTZ (GRVO) FR0000065971 29/03/22 2	C	22 895 1.480.265	**22,3** 22,4 21,6	**+ 1,36** - 4,29 - 36,29	**- 23,63** 30,6 20,8	
GROUPE CRIT (CEN) △ FR0000036675 03/07/24 1	B	60,8 49 11.250.000	**60,8** 60,8 60,6	 - 2,88 - 14,85	**- 22,65** 79,6 59,8	 1,65
GTT (GTT) ■▲ FR0011726835 18/06/24 2,51	A	122,2 98041 37.078.357	**120,4** 122,2 120,3	**- 1,47** - 4,6 + 0,67	**+ 0,42** 151,1 117,3	 2,09
GUERBET (GBT) △ FR0000032526 01/07/24 0,5	B	33,15 4717 12.641.115	**33,45** 33,45 33,05	**+ 0,45** - 0,59 + 63,97	**+ 71,54** 40,25 17,02	 1,5
GUILLEMOT (GUI) △ FR0000066722 07/06/23 0,25	C	5,36 6094 15.087.480	**5,12** 5,4 5,12	**- 4,48** - 6,23 - 23,92	**- 24,59** 7,48 4,405	
ICADE (ICAD) ▲ FR0000035081 02/07/24 2,42	A	22,76 147680 76.234.545	**23,6** 23,6 22,74	**+ 3,42** +14,34 - 30,09	**- 33,6** 35,9 19,36	
ID LOGISTIC (IDL) FR0010929125	A	397 5117 6.173.328	**375,5** 397,5 372,5	**- 2,72** -12,67 + 47,54	**+ 22,71** 466 298	
IMERYS (NK) ▲ FR0000120859 21/05/24 1,35	A	29,32 36141 84.940.955	**29,32** 29,62 29,24	**+ 0,27** + 0,34 - 2,01	**+ 2,95** 38,5 24,96	 4,6
INFOTEL (INF) △ FR0000071797 29/05/24 2	C	37,3 946 6.934.791	**37,1** 37,5 37	**- 0,54** + 4,8 - 28,93	**- 30** 53,6 33,7	 5,39
INNATE PHARMA (IPH) △ FR0010331421	B	2,19 32577 80.967.407	**2,175** 2,19 2,15	**- 0,23** + 9,85 - 25,51	**- 16,98** 2,8 1,862	
INTERPARFUMS (ITP) ▲ FR0004024222 26/04/24 1,15	A	43,2 135303 83.035.884	**40,8** 44,3 39,75	**- 6,42** -10,03 - 17,35	**- 10,95** 50,182 37,7	 2,82
INVENTIVA (IVA) △ FR0013233012	B	2,06 6106 52.477.188	**2,1** 2,1 2,06	**+ 1,94** - 2,78 - 38,05	**- 48,72** 4,44 2,04	
IPSEN (IPN) ▲ FR0010259150 30/05/24 1,2	A	109,6 68369 83.814.526	**106,8** 109,6 106,6	**- 2,91** + 3,59 - 10,48	**- 1,02** 126,7 99,7	 1,12
IPSOS (IPS) ▲ FR0000073298 01/07/24 1,65	A	53,1 25891 43.203.225	**53,65** 53,65 53,1	**+ 0,85** - 3,85 + 13,76	**- 5,46** 68,2 52,5	 3,08
JACQUET METALS (JCQ) △ FR0000033904 03/07/24 0,2	B	14,48 43402 22.016.467	**14,68** 14,9 14,34	**+ 0,82** - 1,74 - 16,69	**- 25,1** 20 14,34	 1,36
JCDECAUX (DEC) ▲ FR0000077919 21/05/19 0,58	A	18,78 65925 213.161.658	**18,7** 18,95 18,61	**+ 0,16** + 3,37 + 15,65	**+ 2,75** 22,36 16,65	
KAUFMAN & BROAD (KOF) △ FR0004007813 09/05/24 2,4	B	32,45 15012 19.862.022	**32,2** 33,15 32,2	**- 1,98** + 7,33 + 18,38	**+ 6,98** 34,4 25,45	 7,45
KLEPIERRE (LI) ■◆ FR0000121964 09/07/24 0,9	A	27,8 653335 286.861.172	**28,36** 28,46 27,78	**+ 1,65** + 7,26 + 16,61	**+ 14,91** 28,46 22,69	
LAGARDÈRE (MMB) ▲ FR0000130213 26/04/24 0,65	A	22,55 2424 141.133.286	**22,55** 22,65 22,35	**- 0,22** + 2,27 + 3,44	**+ 22,69** 23 17,8	 2,88
LDC (LOUP) FR0013204336 27/08/24 3,6	A	145 1018 17.635.433	**139** 145 139	**- 3,47** + 11,2	**- 0,71** 159 125	 2,59
LNA SANTÉ (LNA) △ FR0004170017 08/07/24 0,6	B	24 228 10.709.416	**24** 24 23,85	**+ 0,21** - 1,23 - 15,19	**+ 19,4** 28,4 18,14	 2,5
LECTRA (LSS) △ FR0000065484 30/04/24 0,36	B	28 9555 37.832.965	**28,3** 28,5 28	 + 9,06 - 2,08	**- 9,44** 35,2 24,3	 1,27
LHYFE (LHYFE) FR0014009YQ1	B	3,9 5943 47.943.848	**3,885** 3,9 3,8	**+ 1,84** - 2,63 - 35,25	**- 22,92** 5,49 3,445	
LINEDATA SERVICES (LIN) △ FR0004156297 08/07/24 1,75	B	66 25 4.960.807	**68,2** 68,8 66	**+ 3,33** - 4,48 + 35,86	**+ 22,66** 81,6 55,6	 2,57
LISI (FII) △ FR0000050353 30/04/24 0,31	A	28,05 9188 46.538.313	**28,45** 28,5 28,05	**+ 1,61** + 9,85 + 29,91	**+ 20,55** 29,3 20,85	 1,09
LUMIBIRD (LBIRD) △ FR0000038242	C	10 2130 22.466.882	**9,98** 10 9,82	**- 0,2** + 0,6 - 32,48	**- 18,06** 15,48 9,5	
M6-MÉTROPOLE TV (MMT) ▲ FR0000053225 30/04/24 1,25	A	12,24 29946 126.414.248	**12,16** 12,26 12,14	**- 0,82** + 3,4 - 2,72	**- 6,03** 14,96 11,48	 10,28
MAISONS DU MONDE (MDM) △ FR0013153541 03/07/24 0,06	B	3,59 44444 39.189.288	**3,57** 3,64 3,54	 + 1,71 - 57,53	**- 37,04** 5,73 3,26	 1,68
MANITOU (MTU) △ FR0000038606 17/06/24 1,35	B	16,84 14149 39.668.399	**16,5** 16,84 16,46	**- 1,79** -15,82 - 33,2	**- 28,88** 29 16,46	 8,18
MAUREL ET PROM (MAU) △ FR0000051070 03/07/24 0,3	B	4,86 156993 201.261.570	**4,798** 4,92 4,774	**- 2,44** - 9,21 + 1,65	**- 21,22** 6,865 4,7	 6,25
MEDINCELL (MEDCL) FR0004065605	B	16,72 152902 29.103.380	**16,3** 16,78 16,04	**- 2,98** + 3,16 +122,07	**+126,39** 19 6,91	
MERCIALYS (MERY) ▲ FR0010241638 29/04/24 0,99	B	12 326091 93.886.501	**12,36** 12,43 12	**+ 3** + 4,92 + 40,45	**+ 24,28** 12,43 9,775	
MERSEN (MRN) ▲ FR0000039620 02/07/24 1,25	B	27,7 32317 24.418.312	**27,15** 28,2 27,1	**- 1,99** -12,28 - 32,29	**- 22,87** 40,25 27,1	 4,6
METABOLIC EXPLORER (METEX) △ FR0004177046	C	/060524 50.919.133		 - 82,56	**- 68,71** 0,578 0,05	
MONCEY (FIN.) NOM. (FMONC) FR0000076986 25/06/24 28	B	8250 3 182.871	**8300** 8300 8250	**+ 0,61** + 3,75 + 7,1	**+ 8,5** 8650 6550	 0,34
NACON (NACON) FR0013482791	B	0,99 133246 105.321.937	**0,95** 0,999 0,942	**- 3,65** -14,1 - 38,87	**- 43,05** 1,838 0,942	
NANOBIOTIX (NANO) △ FR0011341205 13/05/19	B	4,55 40303 47.133.328	**4,576** 4,576 4,44	**+ 2,6** + 4,71 - 48,47	**- 31,08** 7,93 3,816	
NEOEN (NEOEN) ▲ FR0011675362 20/05/24 0,15	A	38,84 171185 152.848.774	**38,83** 38,84 38,74	**- 0,03** + 1,07 + 40,69	**+ 28,24** 38,94 21,8	 0,39
NEURONES (NRO) FR0004050250 12/06/24 1,2	B	42,4 1442 24.278.716	**42,15** 42,6 42,1	**- 0,59** + 0,6 + 10,48	**- 3,66** 48,15 39,45	 2,85
NEXANS (NEX) ▲ FR0000044448 21/05/24 2,3	A	114,3 145265 43.753.380	**117,1** 117,1 113,7	**+ 2,27** - 1,68 + 62,64	**+ 47,76** 127,4 72,1	 1,96
NEXITY (NXI) ▲ FR0010112524 24/05/23 2,5	A	10,1 463018 56.129.724	**10,71** 10,93 10,1	**+ 6,04** + 9,34 - 26,99	**- 36,44** 17,19 8,335	
ODET (CIE DE L') (ODET) FR0000062234 25/06/24 4	A	1414 162 6.585.990	**1416** 1432 1414	**- 0,14** - 1,26 - 2,34	**- 2,61** 1626 1294	 0,28
OSE IMMUNO (OSE) △ FR0012127173	C	9,27 981777 21.817.777	**7,58** 9,39 7,52	**- 16,89** + 7,06 +139,49	**+ 77,1** 9,39 3,115	
OVH (OVH) △ FR0014005HJ9	A	5,95 100182 188.532.591	**6,05** 6,13 5,93	**+ 1,6** +11,93 - 34,2	**- 29,77** 11,28 4,43	
PEUGEOT INVEST (PEUG) △ FR0000064784 19/05/23 1	A	75 7623 24.922.589	**74,3** 75,4 73,2	**- 0,8** - 7,13 - 26,58	**- 26,73** 119,6 73,2	 4,37
PHARMAGEST INT. (PHA) △ FR0012882389 02/07/24 1,25	A	46,85 4776 15.174.125	**47,35** 47,5 46,7	**+ 1,07** + 2,16 - 35,67	**- 22,5** 67,4 42,95	 2,64
PIERRE & VACANCES (VAC) △ FR0000073041 19/03/12 0,7	C	1,36 74253 454.447.336	**1,344** 1,366 1,302	**- 1,75** + 1,51 + 2,44	**- 13,4** 1,668 1,142	
PLANISWARE PROM (PLNW) FR001400PFU4	A	26,895 40392 69.391.000	**27,03** 27,03 26,685	**+ 1,05** + 0,33 + 68,94	**+ 34,54** 31,2 19,306	
PLASTIC OMNIUM (OPM) ▲ FR0000124570 25/07/24 0,24	A	8,5 196236 145.522.153	**8,06** 8,5 8,04	**- 5,18** - 6,66 - 48,23	**- 32,83** 13,2 8	 2,98
POXEL (POXEL) △ FR0012432516	C	0,56 430712 52.786.560	**0,591** 0,609 0,549	**+ 5,54** - 2,15 + 4,97	**+ 7,26** 0,898 0,364	
QUADIENT (QDT) △ FR0000120560 05/08/24 0,65	B	17,3 14990 34.468.912	**17,22** 17,42 17,14	**- 0,35** - 0,69 - 11,51	**- 10,41** 23,1 16,34	 3,78
RALLYE (RAL) FR0000060618 20/05/19 1	A	/220424 52.925.203		 - 62,5	**- 66,84** 0,169 0,015	
RAMSAY GDS (GDS) FR0000044471 02/12/14 1,4	A	15,1 3 110.389.690	**15,1** 15,1 15,1	 + 1,34 - 30,09	**- 20,53** 19,9 12	
RÉMY COINTREAU (RCO) ◆ FR0000130395 24/07/24 2	A	65,5 152011 51.252.969	**64,25** 66,45 64,25	**- 2,87** - 9,7 - 52,88	**- 44,13** 114,9 64,25	 3,11
REXEL (RXL) ■◆ FR0010451203 15/05/24 1,2	A	22,3 619150 301.735.000	**22,23** 22,61 22,02	**- 0,94** + 0,54 + 2,49	**- 10,25** 28,88 20,3	 5,4
ROBERTET S.A. (RBT) FR0000039091 27/06/24 8,5	B	892 442 2.167.745	**898** 904 890	**+ 0,67** + 6,65 + 9,51	**+ 8,19** 907 762	 0,95
RUBIS (RUI) ▲ **DIV 2 28/07/17** FR0013269123 14/06/24 1,98	A	23,96 440666 104.156.127	**23,62** 24,14 23,62	**- 1,67** -13,8 + 7,85	**+ 4,98** 34,3 22,5	 8,38
SARTORIUS STED. BIO. (DIM) ▲ **DIV 6 10/05/16** FR0013154002 02/04/24 0,69	A	188,7 47168 97.330.405	**188,6** 195,3 188,05	**- 0,08** + 7,77 - 28,7	**- 21,25** 281 139,1	 0,37
SAVENCIA (BH) FR0000120107 13/05/24 1,4	B	50 262 14.032.930	**50** 50,4 50	 + 1,01 - 9,42	**- 9,09** 55,2 48,2	 2,8
SCOR (SCR) ■▲ FR0010411983 21/05/24 1,8	A	18,59 2121479 179.362.195	**19,88** 20,04 18,53	**+ 6,31** +17,29 - 32,38	**- 24,87** 32,48 16,91	 9,05
SEB (SK) ▲ FR0000121709 03/06/24 2,62	A	90,9 22258 55.337.770	**91,35** 92,05 90,8	**+ 0,11** + 2,7 + 1,33	**- 19,16** 120,2 85,1	 2,87
SECHE ENVIRONNEMENT (SCHP) △ FR0000039109 08/07/24 1,2	B	89,2 2117 7.857.732	**89,1** 90,6 89,1	**+ 0,11** - 6,8 - 22,52	**- 19** 121,4 85,5	 1,35
SERGEFERRARI GROUP (SEFER) △ FR0011950682 28/06/24 0,12	C	5,5 2846 12.299.259	**5,45** 5,51 5,42	**- 0,91** - 5,55 - 48,78	**- 32,38** 8,2 5,38	 2,2
SES-IMAGOTAG (VU) ▲ FR0010282822 25/06/24 0,3	B	141,6 22599 16.071.708	**143,9** 145,2 141,6	**+ 1,62** + 7,55 + 29,64	**+ 5,96** 175,1 120,2	 0,21
SHOWROOMPRIVÉ (SRP) △ FR0013006558	B	1,09 90980 118.902.909	**1,1** 1,15 1,065	**+ 0,92** +37,5 - 10,71	**+ 3,19** 1,17 0,7	
SOITEC (SOI) ▲ **EX-DS 13/05/16 REGR.1P20** FR0013227113	A	106,4 48582 35.724.746	**105,3** 108,7 104,8	**- 0,75** - 0,09 - 34,02	**- 34,92** 164,1 86	
SOLOCAL GROUP (PAJ) FR0014000609	B	0,003 10978566 129.505.837	**0,003** 0,003 0,003	 -14,71 - 97,57	**- 96,7** 0,15 0,003	
SODEXO (SW) ■◆ FR0000121220 27/08/24 6,24	A	80,25 107572 147.454.887	**80,45** 80,55 80,05	**+ 0,19** - 6,29 + 6,16	**+ 7,47** 89,4 71,94	 7,76
SOLUTIONS 30 (ALS30) FR0013379484	A	1,49 218749 107.127.984	**1,51** 1,57 1,49	**+ 0,67** + 7,09 - 41,29	**- 43,36** 2,896 1,3	
SOPRA STERIA GP (SOP) ▲ FR0000050809 28/05/24 4,65	A	175,8 21939 20.547.701	**178,1** 180,5 175,8	**+ 1,37** + 6,84 - 10,1	**- 9,96** 239,6 159,5	 2,61
SMCP (SMCP) △ FR0013214145	B	2,22 172964 75.591.187	**2,23** 2,285 2,165	**+ 0,68** +26,13 - 60,11	**- 34,8** 3,555 1,72	
SPIE (SPIE) ■▲ FR0012757854 14/05/24 0,61	A	35,56 317715 166.907.584	**36,06** 36,2 35,46	**+ 1,24** + 7,64 + 29,99	**+ 27,42** 38,6 27,32	 1,69
STEF (STF) △ FR0000064271 30/04/24 5,1	B	133,4 2491 12.850.000	**135,4** 137,2 133,2	**+ 1,65** + 0,3 + 20,68	**+ 18,56** 146,8 112,6	 3,77
SWORD GROUP (SWP) △ FR0004180578 30/04/24 1,45	B	30,05 6694 9.544.965	**30,7** 30,8 29,85	**+ 2,16** - 5,54 - 23,06	**- 22,96** 40 29,85	 5,54
SYNERGIE (SDG) △ FR0000032658 29/06/23 0,8	B	31,5 401 24.362.000	**31,9** 31,9 31,5	**+ 1,27** + 0,31	**- 9,38** 36,8 29,15	
TELEPERFORMANCE (RCF) ◆ FR0000051807 28/05/24 3,85	A	99,06 192695 60.738.823	**96,86** 99,9 96,26	**- 2,06** - 4,62 - 23,61	**- 26,65** 153,8 80,76	 3,98
TERACT (TRACT) FR001400BMH7	B	0,73 1501 73.394.562	**0,73** 0,73 0,73	 -16,09 - 81,57	**- 60,96** 1,885 0,376	
TF1 (TFI) ▲ FR0000054900 22/04/24 0,55	A	8,035 61313 211.011.555	**7,925** 8,08 7,925	**- 1,49** + 1,34 + 6,88	**+ 11,07** 9,17 7,105	 6,94
TFF GROUP (TFF) ▲ FR0013295789 08/11/23 0,6	B	38,2 3386 21.680.000	**38,7** 39 38,2	**+ 1,31** + 3,48 - 4,21	**- 13,81** 47,5 36,7	 1,55
THERMADOR GROUPE (THEP) FR0013333432 12/04/24 2,08	B	76,9 2432 9.200.849	**75,9** 76,9 74,9	**+ 0,26** - 1,94 - 8	**- 10,18** 90,9 73,2	 2,74
TIKEHAU CAPITAL (TKO) △ **EX D S 03/07/17** FR0013230612 09/05/24 0,75	A	22,65 18807 176.192.916	**22,6** 22,8 22,5	**+ 0,44** + 1,35 + 0,67	**+ 9,71** 24,45 19,82	 3,32
TRANSGÈNE (TNG) △ FR0005175080	C	1,11 9878 132.293.932	**1,066** 1,11 1,064	**- 2,91** + 6,81 - 38,52	**- 22,19** 1,52 0,985	
TRIGANO (TRI) ▲ FR0005691656 22/05/24 1,75	A	100,5 19230 19.336.269	**100** 101,1 98,15	**- 0,5** - 3,29 - 19,42	**- 32,57** 163,8 98,15	 1,75
UBISOFT ENTERTAINMENT (UBI) ◆ FR0000054470	A	13,655 1024731 128.399.295	**13,245** 13,895 12,93	**- 3,11** -21,6 - 52,37	**- 42,69** 24,6 12,93	
VALEO (FR) ■◆ FR0013176526 28/05/24 0,4	A	9,05 1799088 244.633.504	**8,714** 9,056 8,53	**- 4,35** - 8,16 - 49,93	**- 37,38** 14,75 8,53	 4,59
VALLOUREC REG (VK) ▲ FR0013506730	B	13,53 316192 229.947.719	**13,255** 13,605 13,235	**- 2,5** - 1,45 + 4,29	**- 5,49** 18,2 12,785	
VALNEVA (VLA) ▲ FR0004056851	B	3,08 206844 139.276.901	**3,144** 3,148 3,062	**+ 1,81** + 0,96 - 50,52	**- 33,39** 4,996 2,93	
VERALLIA (VRLA) △ FR0013447729 14/05/24 2,15	A	26,14 62429 120.805.103	**25,92** 26,36 25,92	**- 0,84** - 2,48 - 39,15	**- 25,65** 39 24,98	 8,3
VERIMATRIX (VMX) △ FR0010291245	B	0,399 25254 85.535.147	**0,389** 0,399 0,37	**- 1,27** + 5,42 - 41,06	**- 15,07** 0,626 0,33	
VETOQUINOL (VETO) FR0004186856 04/06/24 0,85	B	94,7 1620 11.881.902	**96,2** 98,4 94,3	**+ 2,02** + 2,23 + 13,85	**- 6,05** 110 90,7	 0,88
VICAT (VCT) △ FR0000031775 29/04/24 2	A	31,3 40602 44.900.000	**31,7** 31,75 30,9	**+ 4,28** + 5,67 + 2,09	**- 3,5** 38,4 29,35	 6,31
VIRBAC (VIRP) ▲ FR0000031577 25/06/24 1,32	A	354 3275 8.458.000	**358,5** 366,5 353	**- 0,42** + 5,6 + 35,03	**- 0,28** 377,5 316,5	 0,37
VIRIDIEN (VIRI) ▲ FR001400PVN6	B	36,585 22893 7.161.465	**35,4** 36,705 35,35	**- 3,38** - 5,28 - 51,45	**- 40,8** 63,86 35,225	
VIVENDI (VIV) ◆ FR0000127771 30/04/24 0,25	A	10,075 971410 1.029.918.125	**9,982** 10,11 9,916	**- 1,02** + 5,67 + 21,82	**+ 3,16** 11,17 9,026	 2,51
VOLTALIA (VLTSA) ▲ FR0011995588	A	7,37 167212 131.318.716	**6,92** 7,37 6,92	**- 6,61** -32,68 - 54,47	**- 33,59** 12,1 5,82	
WAVESTONE (WAVE) △ FR0013357621 31/07/24 0,38	B	54,1 12939 24.906.332	**55** 55,5 54,1	**+ 2,23** + 5,97 + 3,38	**- 6,3** 67,2 49,25	 0,69
WENDEL (MF) ▲ FR0000121204 21/05/24 4	A	90,1 20738 44.430.554	**89,9** 90,9 89,9	**- 0,39** + 4,84 + 9,57	**+ 11,47** 97,6 77,55	 4,45
WORLDLINE (WLN) ■▲ FR0011981968	A	8,498 555748 283.391.667	**8,512** 8,72 8,466	**- 0,26** + 8,16 - 69,75	**- 45,68** 15,96 7,426	
XILAM ANIMATION (XIL) △ FR0004034072	C	4,34 5327 5.893.799	**4,21** 4,34 4,14	**- 2,32** +12,57 - 80,14	**+ 6,31** 5,92 3,265	

AUTRES VALEURS DE LA ZONE EURO

EURONEXT (ENX) ■◆ NL0006294274 21/05/24 2,11	A	100,1 144354 104.235.507	**100,1** 100,4 99,6	**- 0,1** + 9,52 + 51,09	**+ 27,27** 100,4 76,35	 2,48
NOKIA (NOKIA) ◆ FI0009000681 22/07/24 0,02	A	3,854 77833 5.613.496.565	**3,813** 3,864 3,802	**- 1,51** + 9,47 + 1,32	**+ 24,45** 4,115 3,012	0,3 12,88 0,79
PLUXEE (PLX) NL0015001W49	A	20,975 81307 147.174.692	**20,61** 21,245 20,61	**- 2,09** + 2,95	 31,82 19,094	
SES (SESG) ■◆ LU0088087324 16/04/24 0,43		4,846 305982 371.457.600	**4,76** 4,87 4,72	**- 2,42** + 2,06 - 26,94	**- 20,13** 6,395 4,132	 10,5
X-FAB SILICON (XFAB) △ BE0974310428	A	4,91 215669 130.781.669	**4,8** 4,976 4,798	**- 2,28** -10,61 - 50,95	**- 52,85** 10,3 4,798	

VALEURS ZONE INTERNATIONALE

SCHLUMBERGER (SLB) AN8068571086 USD 05/06/24 0,28	A	/160824 1.427.000.000		 + 1,5 - 28,78	**- 13,69** 52,3 38,05	3,45
TOTAL ENERGIES GABON (EC) GA0000121459 26/06/24 20,55	A	158 206 4.500.000	**158** 159 157	**+ 0,32** - 0,63 - 7,49	**+ 0,64** 180,5 149,5	 13,01

carnet

EN PARTENARIAT AVEC nomination
SMART DATA FOR BUSINESS PERFORMANCE

PORTRAIT

par **Lamia Barbot**

Brice Sannac, hôtelier militant

DR

C'est son dernier combat : la plainte que Brice Sannac a déposé avec une vingtaine de confrères vient de donner lieu à un procès pour concurrence déloyale contre Airbnb. *« Nous ne sommes pas contre les plateformes, mais il faut qu'elles jouent le jeu en respectant les règles comme le font les professionnels ! »* répète inlassablement le jeune hôtelier.

Des casquettes, il en a beaucoup. Il dirige l'hôtel Les Elmes à Banyuls-sur-Mer, vient de bâtir un 4 étoiles à Collioure et préside l'union départementale des métiers de l'industrie de l'hôtellerie (Umih). Il est aussi le vice-président national de sa branche hôtellerie, celui de la CCI des Pyrénées-Orientales ou encore, jury en lycée pour les BTS de Tourisme, mari et père de deux petits de 6 et 3 ans.

A 34 ans, cet enfant du pays a même trouvé le temps de rédiger une charte, signée avec le préfet, pour inciter les professionnels à lutter contre la sécheresse. Au programme, 35 mesures d'économies d'eau. *« Notre département s'enlise dans une sécheresse sans précédent. Il est urgent d'agir, même par des gestes qui peuvent sembler mineurs »*, explique Brice Sannac. Parmi eux, le retrait des bouchons de baignoire dans les chambres d'hôtels voire, dans un second temps, le remplacement des baignoires par des douches. Autre disposition ? Remplacer les seaux à glace par des chaussettes réfrigérantes réutilisables qui permet d'économiser jusqu'à 1,5 million de litres d'eau par semaine en été.

Viser une quatrième étoile

Plus de 150 professionnels du tourisme ont déjà adhéré. Certes, sur près de 1.000 hôteliers dans le département, l'impact reste limité. Mais Brice Sannac est de nature optimiste. Issu de la cinquième génération d'hôteliers sur la Côte Vermeille, le jeune homme, qui a toujours su qu'il reprendrait l'hôtel familial, connaît le métier… et le département. Que ce soit pendant ses années de lycée à Perpignan ou de fac à Toulouse, il a toujours passé ses vacances dans l'hôtel de l'arrière grand-père puis du père à Banyuls. En 2014, alors qu'il achève un master en communication à Paris, le patriarche l'appelle et lui dit : *« Soit tu rentres, soit je vends. »* Retour au bercail. Avec l'ambition de restaurer l'hôtel 3 étoiles *« arrivé en fin de cycle »*. Un ennui de santé (sans gravité) du père en plein mois d'août 2017 oblige Brice Sannac, alors âgé de 27 ans, à gérer seul la saison touristique. *« C'était très formateur, ça m'a permis de faire mes preuves et de comprendre que j'en étais capable »*, dit-il. Suivront de lourds travaux pour viser une quatrième étoile. Il crée une piscine, un spa et un second restaurant, complétant La Littorine, table gastronomique historique du lieu. L'hôtel Les Elmes, désormais 4 étoiles, est une machine qui fonctionne.

C'est l'heure pour Brice Sannac de voir plus grand : *« J'avais besoin d'avoir mon propre hôtel. »* C'est à Collioure qu'il trouvera, grâce à son épouse agent immobilier, une maison provençale perchée sur les hauteurs de la ville. Rares sont ces biens, qui, aussitôt achetés sont souvent découpés en appartements, loués en Airbnb pour certains ! Brice Sannac imagine un hôtel petit mais chaleureux. *« Si je voulais être riche, j'ouvrirais un hôtel au bord de l'autoroute »*, ajoute-t-il, mi-amusé, mi-sérieux. Baptisé « Maison Nova », ce 4-étoiles est le premier hôtel à ouvrir à Collioure en plus de 20 ans. Des fresques d'artistes de cette cité, berceau du fauvisme, ornent les douze chambres. Et ici aussi, les économies d'eau sont de rigueur. *« La première source de consommation d'eau d'un hôtel provient de la chasse d'eau, donc nous avons mis en place un système de récupération d'eau de douche pour s'en servir dans les toilettes »*, détaille l'hôtelier, parvenu à réduire de 50 % la consommation de l'établissement. *« Aujourd'hui, je vis la vie que je rêvais d'avoir, je n'ai pas l'impression d'aller travailler. Ça tombe bien parce qu'on n'a pas vraiment le temps de partir en vacances »*, plaisante ce patron qui a fait le choix d'ouvrir son hôtel toute l'année. Une manière aussi d'offrir à ses employés des CDI, fait plutôt rare dans l'hôtellerie-restauration. ■

ENTREPRISES

FUSALP
Pascal Conte-Jodra
devient directeur général de cette marque de vêtements de ski et urbain.

Pascal Conte-Jodra, 47 ans, est titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion de Toulouse School of Management, d'un master marketing et stratégie de Paris-Dauphine et du global executive MBA de l'Insead. Il a également suivi le Blockchain Technologies Executive Program du MIT Sloan School of Management. Au cours de sa carrière, il a travaillé aux Etats-Unis chez Hermes, Carolina Herrera – Puig et Marc Jacobs. Nommé directeur général de Mugler Fashion – L'Oréal dès 2018, il était CEO d'Y/Project depuis l'an dernier.

THALES
Phil Siveter
sera, à compter du 1er novembre, chief executive officer au Royaume-Uni du géant des hautes technologies (défense & sécurité, aéronautique & spatial et cybersécurité & identité numérique).

Phil Siveter, 48 ans, est diplômé d'histoire et d'archéologie à l'université de Winchester. Au cours de sa carrière, il a exercé des responsabilités opérationnelles chez Sirocom, Nortel et Energis. Il a également travaillé chez Ciena et BT avant d'être chargé de l'activité entreprises chez Nokia pour le Royaume-Uni et l'Irlande. En 2020, il était devenu chief executive officer de Nokia pour le Royaume-Uni et l'Irlande.

BUT CONFORAMA
Etienne Bodin
sera directeur des affaires publiques, de la communication et du développement durable de l'enseigne de meubles. A ce titre il intégrera le comité de direction.

Etienne Bodin, 38 ans, titulaire d'un master en histoire et d'un autre en management public et politique, a fait ses armes en tant qu'attaché parlementaire, puis comme conseiller ministériel. Il a ensuite été responsable de la communication et des relations institutionnelles de la Fédération de l'ameublement français. Dès 2018, il est nommé directeur général de la Fédération des jardineries et animaleries de France avant d'être à partir de 2022 directeur des affaires publiques de Leroy Merlin.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

BPIFRANCE
Constance Joire-Noulens
est nommée directrice de l'inspection générale et de l'audit, membre du comité de management général de cette banque publique d'investissement.

Constance Joire-Noulens, 41 ans, est titulaire d'un master banque-finance de Paris-Dauphine. Elle a travaillé vingt ans au groupe Crédit Agricole notamment au sein de la direction des risques, du contrôle permanent et de l'inspection générale. Dernièrement, elle était coresponsable Europe de l'inspection générale de Crédit Agricole CIB, également chargée de la coordination mondiale.

Ils sont nés un 11 septembre

- **Tiphaine Beguinot,** directrice générale de Popote, 37 ans.
- **René Belletto,** écrivain, 79 ans.
- **Harry Connick Jr.,** pianiste, compositeur et chanteur, 57 ans.
- **Brian De Palma,** réalisateur, 84 ans.
- **Jacques Fabre,** administrateur de Pierre Fabre SA, secrétaire de la Fondation Pierre Fabre, 73 ans.
- **Pierre Gattaz,** président du directoire du groupe Radiall, ancien président du Medef, 65 ans.
- **Cécile de Guillebon,** présidente de Esserto, 63 ans.
- **Serge Haroche,** chercheur, prix Nobel de physique, 80 ans.
- **Serge Hazanavicius,** acteur, 61 ans.
- **Corinne Menegaux,** directrice générale de l'Office du tourisme et des congrès de Paris, 56 ans.
- **Moby,** musicien, 59 ans.
- **Cyrille de Montgolfier,** ex-directeur général de Gras Savoye Willis Towers Watson, président de Leader Insurance, 63 ans.
- **Muriel Réus,** communicante, vice-présidente de Metoo Medias, fondatrice de Femmes Avec, 66 ans.
- **Antoine Rostand,** président et cofondateur de Kayrros, 62 ans.
- **Karine Saporta,** chorégraphe, 74 ans.
- **Shota Yasuda,** idol japonais, 40 ans.

Envoyez vos nominations à
carnetlesechos@nomination.fr

EURONEXT HORS SRD — ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR		OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL
FR0013185857	ABEO	△ C	9,86	10	9,84	**10**	+ 1,42	2720
FR0012616852	ABIONYX PHARMA	△ B	1,32	1,41	1,32	**1,32**	- 2,22	112429
FR0000063034	ABL DIAGNOSTICS	C	2,76	2,76	2,72	**2,72**	- 1,45	101
FR0000064602	ACANTHE DEV.	C	0,358	0,37	0,358	**0,36**	+ 0,84	7620
FR0014007ZB4	AELIS FARMA	B	5,8	5,8	5,55	**5,6**	- 3,45	906
FR0013333077	AFFLUENT MEDICAL	B	1,86	1,895	1,86	**1,895**	+ 1,61	682
FR0000062465	ALAN ALLMAN	C	6,55	6,55	6,2	**6,2**	- 6,06	163
FR0000053837	ALTAMIR	B	24	24,3	24	**24,1**	- 0,41	432
FR0012185536	ARTEA	C	10	10	9,7	**9,7**	- 3	86
FR001400JWR8	ARVERNE GROUP	B	5,48	5,48	5,2	**5,4**	- 1,46	1550
FR0011992700	ATEME	△ B	3,41	3,55	3,34	**3,34**	- 2,05	1774
FR0000039232	AUREA	△ C	5,06	5,08	5,06	**5,06**		362
FR001400CFI7	AVENIR TELECOM	C	0,091	0,092	0,089	**0,091**	+ 0,11	87113
FR0013258399	BALYO	△ C	0,532	0,562	0,495	**0,562**	- 4,1	36092
FR0004023208	BASSAC	B	42	42,9	41,8	**41,8**	- 1,65	369
FR0000035370	BASTIDE CONF.MED.	△ C	20,65	21,15	20,6	**20,8**	+ 0,73	2705
FR0000039299	BOLLORE	▲ A	5,665	5,73	5,585	**5,635**	- 0,97	699119
FR0000074254	BOURSE DIRECT	C	5,1	5,2	5,02	**5,2**	+ 1,96	1440
FR0000061137	BURELLE	A	359	359	356	**357**	- 0,56	102
FR0000045544	CA TOULOUSE 31 CCI	C	60,85	61,5	60,61	**61,5**	+ 1,07	226
FR0010151589	CAFOM	C	8,38	8,4	8,38	**8,4**		121
FR0010193979	CBO TERRITORIA	C	3,51	3,53	3,5	**3,53**	+ 0,57	16373
FR0000053506	CEGEDIM	B	12,7	12,75	12,6	**12,75**	+ 1,19	12858
FR0000037475	CFI	C	0,5	0,5	0,5	**0,5**		800
FR0013426004	CLARANOVA SE	△ B	1,434	1,448	1,41	**1,412**	- 1,53	33563
FR0000060303	COVIVIO HOTELS	A	18,8	19,2	18,8	**19,2**	+ 1,86	4076
FR0000185506	CRCAM ATL. VENDEE	C	80,49	80,49	78	**80,48**	- 0,03	89
FR0010483768	CRCAM BRIE PIC. CC	B	17,4	17,498	17,4	**17,46**	+ 0,1	1378
FR0000045213	CRCAM ILLE-VILAINE	C	59,97	59,97	57,7	**59**	- 1,65	223
FR0010461053	CRCAM LANGUED CCI	C	45,165	45,5	45,165	**45,5**	+ 0,75	135
FR0000045551	CRCAM MORBIHAN	C	64,49	64,5	62,51	**62,51**	- 3,09	256
FR0000185514	CRCAM NORD FR.	B	12,12	12,25	12,05	**12,05**	- 0,58	5206
FR0000044364	CRCAM NORM. SEINE	C	71,5	72,01	71,09	**72,01**		221
FR0000045528	CRCAM PARIS IDF	B	60	60	59	**59**	- 1,75	500
FR0000045346	CRCAM SUD RHONE	C	112,52	113,46	112,52	**112,62**	+ 0,11	90
FR0000045304	CRCAM TOUR.POITOU	C	62,11	63,01	62,11	**63**	+ 1,43	301
FR001400AYG6	DEEZER	2	1,8	1,8	1,78	**1,795**	+ 0,28	2205
FR0013283108	DELTA PLUS GROUP	△ B	66	66,4	64,8	**65,6**	- 0,3	878
FR0012202497	DIAGNOSTIC MEDICAL	△ C	0,934	0,964	0,934	**0,956**	- 0,83	5589
FR0010428771	EAGLE FOOTBALL GR.	△ C	2,14	2,19	2,14	**2,19**	- 0,91	1453
FR0000031023	ELECT.STRASBOURG	B	106	107	106	**106**	- 0,94	158
FR0011271600	FERMENTALG	△	0,419	0,419	0,405	**0,408**	- 2,16	74594
FR0011665280	FIGEAC AERO	△ C	5,7	5,7	5,64	**5,68**	+ 0,71	1656
FR0010341032	FONCIERE INEA	B	30,8	30,8	30,5	**30,5**	- 0,97	271
FR0014005SB3	FORSEE POWER SA	B	0,9	0,909	0,881	**0,909**	+ 3,3	20211
FR0013030152	FRANCAISE ENERGIE	△ C	26,75	27	26,3	**26,65**	- 1,3	8312
FR0010588079	FREY	B	28,6	28,6	28,6	**28,6**	+ 0,7	97

EURONEXT HORS SRD Suite — ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR		OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL
FR0000061459	GERARD PERRIER	B	87,6	87,6	87	**87**	- 0,69	163
FR0000065971	GRAINES VOLTZ	C	22	22,4	21,6	**22,3**	+ 1,36	895
FR0012612646	GROUPE PARTOUCHE	B	18,9	18,9	18,9	**18,9**		124
FR0010214064	GROUPE PIZZORNO	C	76,6	77,4	75,6	**75,6**	- 1,31	194
FR0004155000	GROUPE SFPI	△ C	1,945	1,95	1,94	**1,94**	- 0,26	998
FR0000066722	GUILLEMOT	△ C	5,36	5,4	5,12	**5,12**	- 4,48	6094
FR0000066755	HAULOTTE GROUP	△ B	2,78	2,8	2,66	**2,68**	- 1,47	10926
FR0000054231	HIGH CO.	△ C	2,6	2,6	2,54	**2,56**	- 1,54	4579
FR0012821916	HIPAY GROUP	△ C	7,38	7,38	7,38	**7,38**	+ 0,27	300
FR0000065278	HOPSCOTCH GROUPE	△	22,7	22,9	22,6	**22,6**		211
FR0014003VY4	HYDROGÞNE FRANCE	▲ B	6,22	6,22	6	**6,13**	- 0,81	2813
FR0000051393	IDI	B	68,8	69	68,6	**68,8**		235
FR0000033243	IMMO. DASSAULT	B	51,4	52,2	51,4	**52**	+ 0,78	784
FR0000071797	INFOTEL	△ C	37,3	37,5	37	**37,1**	- 0,54	946
FR0013233012	INVENTIVA	△ B	2,06	2,1	2,06	**2,1**	+ 1,94	6106
FR0012872141	JACQUES BOGART	△ C	6,54	6,6	6,52	**6,6**	+ 0,92	1019
FR0000075343	LABO EUROMEDIS	C	5,24	5,24	5,24	**5,24**		126
FR0000066607	LACROIX GROUP	△ C	19,4	19,4	18,55	**18,55**	- 3,64	1696
FR001400JY13	LATECOERE	△ C	0,007	0,007	0,007	**0,007**		108465
FR0006864484	LAURENT-PERRIER	B	112,5	114,5	111,5	**111,5**	- 0,89	793
FR0014009YQ1	LHYFE	B	3,9	3,9	3,8	**3,885**	+ 1,84	5943
FR0012634822	MAAT PHARMA	C	7,34	7,34	7,3	**7,3**		84
FR0010609263	MAUNA KEA TECH	△ C	0,342	0,344	0,33	**0,33**	- 2,94	72050
FR0000051070	MAUREL ET PROM	△ B	4,86	4,92	4,774	**4,798**	- 2,44	156993
FR0000060873	MBWS	△ C	4,01	4,02	3,98	**4**	- 0,25	5970
FR0004065605	MEDINCELL	B	16,72	16,78	16,04	**16,3**	- 2,98	152902
FR0010298620	MEMSCAP	△ C	5	5,18	4,91	**5,08**	+ 0,59	16100
FR001400IE67	MYHOTELMATCH	C	0,42	0,435	0,42	**0,435**	+ 3,57	1402
FR0013482791	NACON SAS	B	0,99	0,999	0,942	**0,95**	- 3,65	133246
FR0004050250	NEURONES	B	42,4	42,6	42,1	**42,15**	- 0,59	1442
FR0000121691	NRJ GROUP	B	7,58	7,7	7,58	**7,7**	+ 1,58	8402
FR0000052680	OENEO	△ B	10,2	10,2	10,2	**10,2**		153
FR0000075392	ORAPI	△ C	6,1	6,42	6,08	**6,38**	+ 3,24	12640
FR0010609206	OREGE	C	0,368	0,369	0,364	**0,364**	- 0,82	3220
FR0012127173	OSE IMMUNO	△ C	9,27	9,39	7,52	**7,58**	- 16,89	981777
FR0004038263	PARROT	B	2,1	2,14	2,1	**2,11**	- 1,4	1503
FR0000038465	PASSAT	△ C	4,82	4,82	4,64	**4,64**	- 2,93	4015
FR0011027135	PATRIMOINE ET COMM	B	20,4	20,5	20,3	**20,3**	- 0,49	379
FR0011471135	PHAXIAM TX	C	1,688	1,688	1,654	**1,682**	- 0,36	990
FR0013252186	PLASTIQUES DU VAL	△ C	1,5	1,51	1,455	**1,46**	- 2,99	24163
FR0012432516	POXEL	△ C	0,56	0,609	0,549	**0,591**	+ 5,54	430712
FR0012613610	PRODWAYS GROUP	△ C	0,55	0,57	0,55	**0,55**		16173
FR0013344173	ROCHE BOBOIS SA	▲ B	48,5	48,7	48,5	**48,6**	+ 0,62	183
FR0000054199	S.T. DUPONT	C	0,059	0,059	0,057	**0,057**	- 3,04	35589
FR0000060121	SAINT JEAN GROUPE	C	19,4	19,4	19,4	**19,4**		267
FR0000060071	SAMSE	B	152,5	155,5	149,5	**152,5**	+ 0,33	430
FR0000039109	SECHE ENVIRONNEM.	△ B	89,2	90,6	89,1	**89,1**	+ 0,11	2117

EURONEXT HORS SRD Suite — ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR		OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL
FR0011950682	SERGEFERRARI GP	△ C	5,5	5,51	5,42	**5,45**	- 0,91	2846
FR0000060790	SIGNAUX GIROD	△ C	12,9	13,1	12,7	**12,7**	- 1,55	671
FR0014000609	SOLOCAL GROUP	B	0,003	0,003	0,003	**0,003**		10978566
FR0004188670	TARKETT	▲ B	8,82	8,84	8,7	**8,7**	- 1,14	936
FR001400BMH7	TERACT	B	0,73	0,73	0,73	**0,73**		1501
FR0000033003	TOUAX	△ C	4,66	4,66	4,56	**4,58**	- 1,72	762
FR0000036816	TOUR EIFFEL	△ B	8,24	8,26	8	**8,1**	- 1,7	2419
FR0000035784	TRANSIT.EVERGREEN	▲ C	1,765	1,77	1,74	**1,77**		5026
FR0000050049	VIEL ET CIE	C	11,1	11,1	10,8	**11**	- 0,45	21607
FR0010309096	VITURA	B	6,3	6,3	5,9	**5,9**	- 6,35	99
FR0000062796	VRANKEN - POMMERY	C	14,4	14,6	14,25	**14,35**	- 2,05	3371
FR0012532810	WAGA ENERGY	B	16,2	16,26	16,06	**16,06**	+ 0,38	3819
FR0004034072	XILAM ANIMATION	△ C	4,34	4,34	4,14	**4,21**	- 2,32	5327

CHANGES — COURS AU COMPTANT

10-09-2024 1 EURO EN DEVISE	COURS BCE	VAR. VEILLE EN %	VAR. ANNÉE EN %
DOLLAR US	1,1018	-0,19	-0,16
LIVRE STERLING	0,8442	0,00	-2,66
FRANC SUISSE	0,934	-0,36	0,56
COURONNE DANOISE	7,4624	0,01	0,09
COURONNE NORV.	11,9727	0,16	6,65
KUNA CROATE	7,532	-0,04	-4,64
COURONNE SUEDOISE	11,455	0,00	2,86
DOLLAR CANADIEN	1,5003	0,28	2,56
YEN JAPONAIS	157,25	-0,50	1,03
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6588	0,13	2,36
ROUBLE RUSSE	100,722	0,77	2,25
ROUPIE INDIENNE	92,5648	-0,16	0,82
DOLLAR NEO-ZELANDAIS	1,7925	-0,18	2,65
COURONNE TCHEQUE	25,0645	0,03	1,52
FORINT HONGROIS	397,1175	0,06	3,83
ZLOTY POLONAIS	4,2829	0,16	-1,18
LEV BULGARE	1,9567	0,10	0,07
DOLLAR HONG-KONG	8,5957	-0,12	-0,43
WON SUD COREEN	1481,37	-0,02	3,69
PESO MEXICAIN	22,1455	0,90	18,23
REAL	6,2282	1,03	16,26
DOLLAR SINGAPOUR	1,4388	-0,17	-1,37
RAND SUD-AFRICAIN	19,7983	0,40	-1,97
LIVRE TURQUE	37,5237	-0,24	15,42
RENMIBI YUAN	7,8508	-0,02	0,53
RUPIAH	17043,7153	-0,03	0,35
PESO PHILIPPIN	62,1238	-0,17	1,53
RINGGIT MALTAIS	4,8044	-0,44	-5,26
BATH THALANDAIS	37,1186	-0,69	-2,40

TAUX — MARCHÉS MONÉTAIRES ET EURODEVISES

10-09-2024	JOUR	MARCHÉS MONÉTAIRES 1 MOIS	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
ZONE EURO	3,65/3,35	3,65/3,35	3,56/3,26	3,35/3,05	2,99/2,69

10-09-2024	6 MOIS	ECARTS DE TAUX AVEC L'ALLEMAGNE 2 ANS	5 ANS	7 ANS	10 ANS
ALLEMAGNE	98,63	2,22	2,04	2,01	2,17
PORTUGAL	0	0,10	0,27	0,45	0,61
FRANCE	-0,23	1,47	0,46	0,58	0,67
ESPAGNE	-0,16	0,29	0,52	0,69	0,83
ITALIE	0,02	0,52	2,98	1,13	1,37

CERTIFICAT/FONDS — INVESTIR 10

VALEUR	ISIN	CLÔT	% VAR.
INVESTIR 10 GRANDES VALEURS	I10GS - FR0011630474	**168,25**	0,00
INVESTIR PEA PALATINE	FR0013284114	**123,28**	-1,57

SICAV/FCP

CODE ISIN	DÉSIGNATION DES VALEURS	CLASSIFICATION	VAL. UNIT HORS FRAIS EN EUROS@	DATE DE LA VALOR.	DERNIER DIVIDENDE NET EN EUROS@@ MONT.	DATE

Mirabaud Asset Management
Tél. 058 200 60 01
www.mirabaud.com
marketing@mirabaud-am.com
MIRABAUD ASSET MANAGEMENT

A la recherche d'une gestion active de conviction ?

Retrouvez plus de détails sur notre site internet :
www.mirabaud-am.com

CODE ISIN	DÉSIGNATION DES VALEURS	CLASSIFICATION	VAL. UNIT HORS FRAIS EN EUROS@	DATE DE LA VALOR.	DERNIER DIVIDENDE NET EN EUROS@@ MONT.	DATE

Banque Cantonale de Genève (France) SA
Tél. 04 72 07 31 50
bcgef.fr/fonds
SYNCHRONY Funds

LU2004923152	SWISS ALL CAPS (CHF) EUR A	154,3	09/09
LU2004923749	SWISS SMALL & MID CAPS (CHF) EUR A	126,55	09/09
LU2404427101	EU ALL CAPS A	93,1	09/09
LU2404427523	WORLD QUALILIFE STOCKS A	81,15	09/09
LU1626130816	SILK ROAD ZONE STOCKS A	121,47	09/09
LU0851564038	BALANCED (EUR) A	139,23	09/09
LU0851564384	DYNAMIC (EUR) A	174,01	09/09

@Valeur unitaire hors frais : valeur de la part ou de l'action hors droits d'entrée ou de sortie éventuels. Les SICAV éligibles au PEA sont signalées par un astérisque *. Le pictogramme ● indique la cotation d'un FCP. Classification des OPCVM : actions françaises (AF), actions de la zone EURO (AE), actions internationales (AI), monétaires EURO (ME), monétaires à vocation internationale (MI), obligations et autres titres de créances libellés en EURO (OE), obligations et autres titres de créances internationaux (OI), sicav luxembourgeoises (LX), diversifiés (DI), garantis ou assortis d'une protection (GP). ** : en euros ou dans la devise indiquée dans la colonne «DÉSIGNATION DES VALEURS».

Les Echos

Les Echos sont une publication du Groupe Les Echos
PRINCIPAL ASSOCIÉ UFIPAR (LVMH)
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL **Pierre Louette**
DIRECTRICE GÉNÉRALE PÔLE LES ECHOS **Bérénice Lajouanie**
DIRECTEUR DÉLÉGUÉ **Bernard Villeneuve**
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
& PRÉSIDENT DE LA SAS LES ECHOS **Pierre Louette**
Edité par Les Echos, SAS au capital de 794.240 euros RCS 582 071 437
10, boulevard de Grenelle, CS10817, 75738 Paris Cedex 15
Tél. : 01 87 39 70 00. www.lesechos.fr

DIRECTEUR DES RÉDACTIONS
Christophe Jakubyszyn
DIRECTEUR ÉDITORIAL **Nicolas Barré**
DIRECTEURS DÉLÉGUÉS DE LA RÉDACTION
Dominique Seux et **François Vidal**
RÉDACTEURS EN CHEF
David Barroux (Entreprises)
Julie Chauveau (Entreprises)
Alexandre Counis (Finance et Marchés)
Muriel Jasor (Leadership et Management)
Arnaud Le Gal (Les Echos Entrepreneurs et opérations spéciales)

Etienne Lefebvre (France et International)
Clémence Lemaistre (Information digitale)
Marie-Christine Sonkin (Patrimoine)
DIRECTEUR DE CRÉATION **Fabien Laborde**
DIRECTRICE ARTISTIQUE **Marion Moulin**
EDITORIALISTES
Cécile Cornudet, **Sabine Delanglade**, **Eric Le Boucher**, **Jean-Francis Pécresse**, **Jean-Marc Vittori**, **Laurent Flallo**, **Sylvie Ramadier** (Le Crible)

ÉDITRICE
Marie Van de Voorde-Leclerq
ÉDITRICE ADJOINTE
Adéline Léger
DIRECTRICE DU MARKETING ET DES REVENUS CLIENTS
Lise Benamou
DIRECTEUR STRATÉGIE ET COMMUNICATION
Fabrice Février

PUBLICITÉ
Les Echos Le Parisien Médias
Tél. : 01 87 39 78 00.
PRÉSIDENTE **Corinne Mrejen**
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
Nicolas Danard
DIRECTRICE COMMERCIALE
Emmanuelle Denis

DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
Xavier Genovesi
dpo@lesechosleparisien.fr

SERVICE ABONNEMENTS
LES ECHOS
45, av. du Général Leclerc,
60643 Chantilly Cedex.
Tél. : 01 70 37 61 36
du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. Abonnement France métropolitaine : 429 € TTC.
Ce numéro comporte un 3e cahier de 8 pages « Les Echos Entreprises & Collectivités »

IMPRESSION
L'Imprimerie (Tremblay-en-France), Midi-Print (Gallargues).
Origine du papier : France. Taux de fibres recyclées : 100%.
Ce journal est imprimé sur du papier porteur de l'Ecolabel européen sous le numéro FI/37/002.
Eutrophisation : P_{tot} 0.01kg/tonne de papier
Membre de l'ACPM OJD CPPAP : 0426 C 83015.
Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur (loi du 11 mars 1957)

Les Echos

Retrouvez-nous sur www.lesechos.fr

// Budget de l'Etat 2024 : 511,6 milliards d'euros (prévisions PLF 2024) **// PIB 2023 :** 2.818,1 milliards d'euros (prévisions PLF2024) **// Plafond Sécurité sociale :** 3.864 euros/mois à partir du 01-01-2024 **// SMIC horaire :** 11,65 euros (brut par heure) à partir du 01-01-2024 **// Capitalisation boursière de Paris :** 2.591,60 milliards d'euros (au 03-06-2024) **// Indice des prix (base 100 en 2015) :** 120,07 au 22-05-2024 **// Taux de chômage (BIT) :** 7,5 % au 1er trimestre 2024 **// Dette publique :** 3.101,2 milliards d'euros (4e trimestre 2023)

crible

L'union et la force

La titrisation mérite d'être développée, avec modération.

Evolution de la titrisation* en Europe et aux Etats-Unis

Emissions annuelles, en milliards d'euros

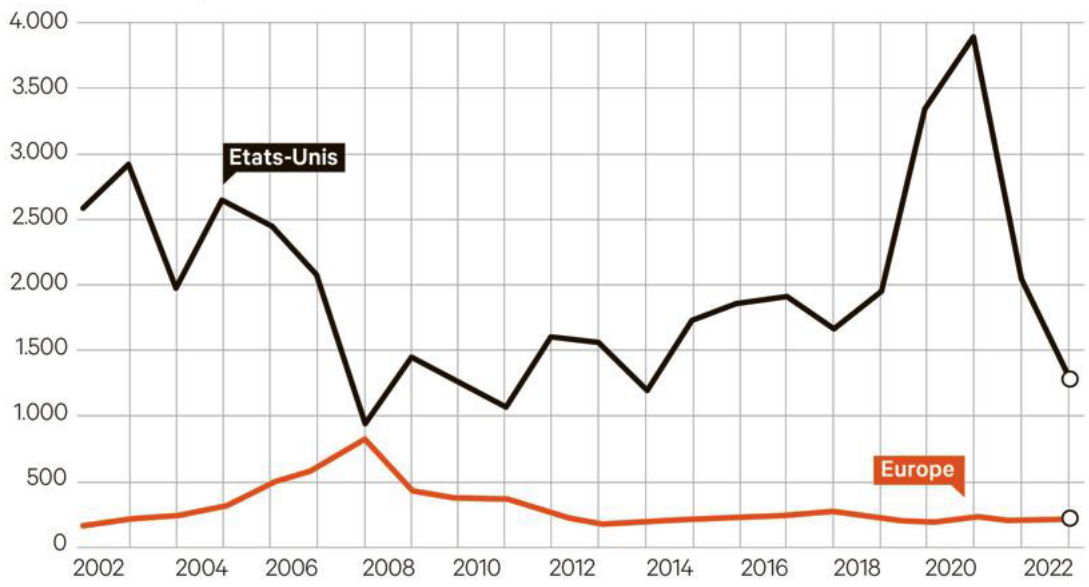

*Processus par lequel un prêteur reconditionne les prêts qu'il détient en titres qui peuvent être vendus à des investisseurs.

« LES ÉCHOS » / SOURCE : RAPPORT DRAGHI (« THE FUTURE OF EUROPEAN COMPETITIVENESS »), AFME

Le cri d'alarme lancé par Mario Draghi sur le retard de compétitivité de l'Europe risque de se heurter au « Nein » des pays « frugaux ». Son état des lieux et ses 170 propositions ne méritent pas d'être balayés pour autant, y compris pour le vieux serpent de mer du financement de l'économie. Car ce dernier dépend plus des banques qu'aux Etats-Unis et au Japon. Le développement de la titrisation des prêts aurait le double avantage d'alléger leurs bilans et de faire grandir un marché commun des financements. Un graphique depuis 2002 montre la différence d'échelle avec l'Oncle Sam, liée au rôle éminent des agences fédérales de garantie. Mais pour que cette technique financière, trop dérégulée avant 2007, fasse bien la force de l'Union des marchés de capitaux, le rapport préconise de conserver une supervision des marchés vigilante et une régulation bancaire prudente.

Pomme pour la soif

La défaite fiscale d'Apple en Europe n'inquiétera pas Wall Street.

Apple face aux valeurs américaines

Variation en %, dividendes réinvestis, depuis le 10 septembre 2019

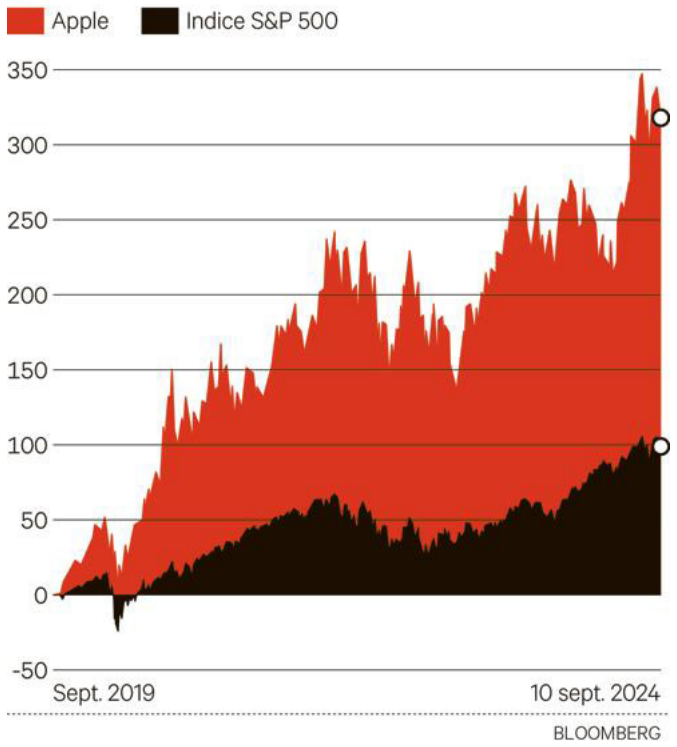

BLOOMBERG

Heureusement que la victoire ne signifie pas toujours mettre son adversaire à genoux. Dans le cas contraire, le grand triomphe judiciaire de l'UE contre Apple n'en serait plus vraiment un. L'ardoise fiscale à régler se traduira, il est vrai, par une charge d'impôt exceptionnelle de 10 milliards de dollars dans les comptes du dernier trimestre, clos fin septembre. Mais la somme était mise de côté, et elle ne correspond qu'à un dixième environ du bénéfice espéré par Wall Street pour l'exercice annuel clos à la fin du mois, ou à un cinquième de la trésorerie nette de dette projetée. La firme à la pomme restera donc une bonne poire pour la soif des investisseurs mondiaux en quête de dividendes et de rachats d'actions. Compte tenu de l'énormité de sa capitalisation boursière – 3.328 milliards –, un rendement du dividende inférieur à 0,5 % lui suffit pour figurer dans les 20 plus gros payeurs mondiaux, selon les dernières tablettes de Janus Henderson. Sous la houlette de Tim Cook, ce sont au total 134 milliards de dividendes et 600 milliards de rachats d'actions qui leur ont été prodigués depuis dix ans. La « keynote » de rentrée n'aura pas bluffé les amateurs d'intelligence artificielle. Mais elle suffit amplement pour conserver une performance boursière fort honorable depuis le début de l'année (+14 %), derrière Nvidia, Meta et Amazon, mais devant Microsoft et Alphabet. Car le modèle d'affaires si générateur de cash tient encore debout.

Bris de glace

Le propriétaire de Carglass se réendette pour recomposer son actionnariat.

Les divisions familiales aboutissent parfois à des soustractions en Bourse. D'Ieteren, la pépite belge de distribution et de pièces détachées automobiles, n'a pu l'éviter à Bruxelles (– 6,6 % pour l'action mardi), alors qu'elle espérait pourtant aboutir à une multiplication en extrayant la valeur cachée de son bilan. Si les investisseurs ont défalqué de sa capitalisation un cinquième du superdividende de 4 milliards d'euros que versera l'actionnaire majoritaire de Carglass et propriétaire de Moleskine, c'est bien parce qu'il permet à l'une des branches familiales, les Périer, de se désengager partiellement du capital à des conditions favorables. Le prix auquel la branche fondatrice va racheter la majorité de sa participation présente une décote très limitée (moins de 1 %) sur le pic historique du cours lundi, après une hausse de plus de 70 % en trois ans. Les D'Ieteren contrôleront ainsi le tour de table de l'entreprise plus de deux fois centenaire. Mais comme l'ensemble des actionnaires, ils hériteront du double risque d'un bilan réendetté (d'un milliard pour le groupe et de 3,8 milliards en plus pour le holding de Carglass détenu à 50,3 % où le levier atteindra des sommets à 5,5 fois l'Ebitda) et du désengagement au fil de l'eau, pendant cinq ans, du solde des titres des Périer (soit 10,6 % du capital). Un bris de glace qu'une forte génération de cash devrait néanmoins pouvoir réparer assez vite…

D'Ieteren face aux grandes valeurs belges

Variation en %, dividendes réinvestis

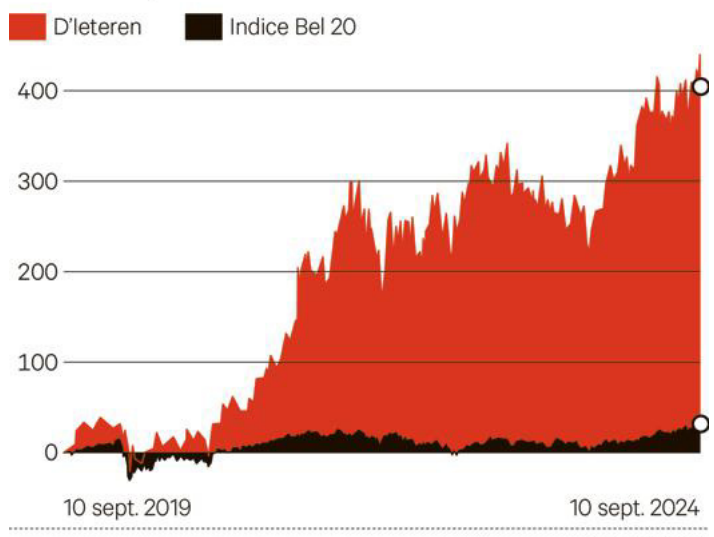

BLOOMBERG

La Bourse de Paris en baisse

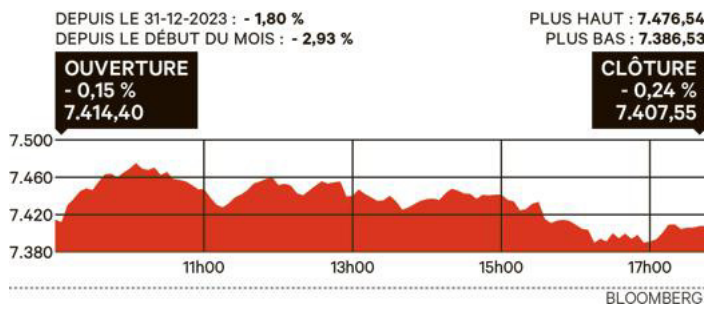

BLOOMBERG

A la Bourse de Paris, l'indice phare CAC 40 a terminé en baisse de 0,24 %, à 7.407,55 points. Les investisseurs parisiens se sont montrés relativement prudents en attendant des données sur l'inflation aux Etats-Unis et avant le premier débat qui opposera Donald Trump et Kamala Harris dans la course à la Maison-Blanche.

Ailleurs en Europe, Francfort a lâché 0,96 %, plombé par le secteur automobile. Milan a cédé 1,12 %, pénalisé par les banques, et Londres a flanché de 0,78 % en raison de la baisse des pétrolières. Outre-Atlantique, Wall Street évoluait légèrement dans le rouge. Du côté des valeurs, **Capgemini** a enregistré la plus forte hausse de l'indice, avec un bond de 5,29 %. Le spécialiste des services numériques a profité de la publication des bons résultats d'Oracle aux Etats-Unis, dont l'activité est stimulée par la demande d'intelligence artificielle. **Dassault Systèmes** a gagné 1,79 %.

STMicroelectronics a en revanche perdu 3,47 %. Le secteur automobile européen a été chahuté après que l'allemand BMW a révisé à la baisse ses prévisions de marge. **Renault** (–3,10%) et **Stellantis** (–3,02%) ont signé les deuxième et troisième plus fortes baisses du CAC 40. **TotalEnergies** a cédé 1,79 %, pénalisé par la baisse du pétrole.

EN VUE

Tim Burton

Pour faire apparaître Beetlejuice, il faut, selon la légende, prononcer trois fois son nom. Voilà pourquoi la suite de « Beetlejuice », qui sort ce mercredi, s'intitule seulement « Beetlejuice Beetlejuice ». Le premier épisode, c'était au milieu des années 1980, lorsque les Cures chantaient « Just like Heaven » : « *Montre-moi ce truc qui me fait crier, ce truc qui me fait rire.* »

A 30 ans, avec sa chevelure hirsute et ses cernes taillés à la tronçonneuse, Burton ressemble vaguement au chanteur Robert Smith, qu'il admire. On dit que Tim a grandi en Californie. Or il semble n'avoir jamais vu le soleil de sa vie. Son adolescence, il l'a passée au ciné et devant la télé. Ensuite, jeune adulte, il a travaillé pour les usines Disney et bricolé, la nuit, des courts-métrages animés horrifiques rigolos. L'un d'eux raconte comment un écolier ressuscite son chien bien aimé en prenant l'exemple du professeur Frankenstein. L'enfant arbore la dégaine de Burton, tout comme Beetlejuice, le bouffon maboul tiré de l'Au-delà et joué par Michael Keaton. Avec ses blagues et ses inventions hallucinées, ce second long-métrage, en 1988, pose les bases des succès futurs de Tim Burton. Après deux « Batman », « Edward aux mains d'argent », « Big Fish », « L'Etrange Noël de Monsieur Jack »… il a décroché, en plein soleil, une étoile sur le Walk of Fame de Hollywood. Mais il préfère habiter Londres et une bâtisse edwardienne, plus proche de son idée du paradis que la Cité des Anges.

Burton appartient à cette famille de cinéastes qui partagent la vie des comédiennes qu'ils aiment filmer. Il y eut Lisa, Marie, puis Helena Bonham Carter. Depuis 2023, il forme un couple avec Monica Bellucci. A qui il offre un rôle de méchante, mais aussi la plus belle séquence de « Beetlejuice Beetlejuice ». Peut-être pour lui prouver, qu'avec ce nouveau film, il maîtrise encore « *ce truc qui fait crier et qui fait rire* ».

Lire nos informations Page 11